This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 442297

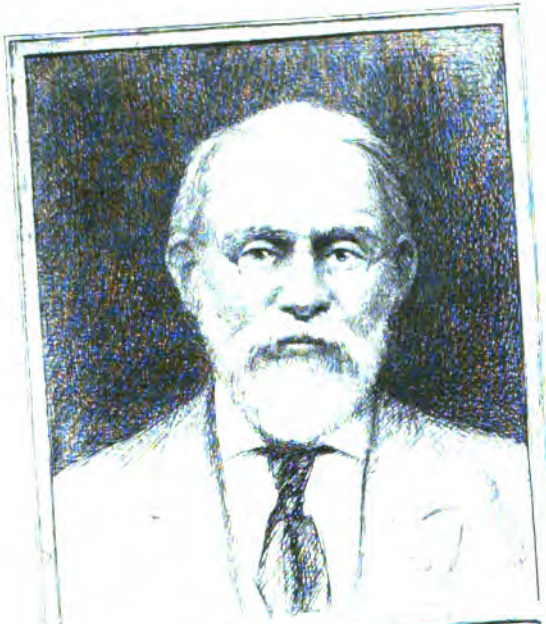

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.D241
R38

REVUE

DU

DAUPHINÉ.

REVUE

DU

DAUPHINÉ

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE M. OLLIVIER JULES.

TOME SECOND.

VALENCE,

L. BOREL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE SAINTE-MARIE, N.° 1.

M DCCC XXXVII.

Dunning
Nijhoff
5-11-26
13603

REVUE
DU
DAUPHINÉ.

LETTRE
A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DU DAUPHINÉ
SUR LES DÉCOUVERTES EN AGRICULTURE.

« Il est clair que Yellowley était sorti de la roue de la fortune au moins cent ans trop tôt. S'il avait paru sur la scène » du monde de nos jours, c'est-à-dire depuis trente à quarante ans, il n'aurait pas manqué d'occuper l'important » emploi de vice-président de quelque éminente société » d'agriculture, et d'en exercer toutes les fonctions sous les » auspices de quelque noble duc ou seigneur, qui, comme » cela aurait pu arriver, aurait ou n'aurait pas connu la différence entre un cheval et une charrette. Il aurait certainement obtenu un pareil poste, car il était versé dans ces » détails qui, sans résultat dans la pratique, constituent le » connaisseur dans les arts, et surtout dans l'agriculture..... » Sa ferme, il est vrai, ne prospérait pas, quoiqu'il parlât » mieux que personne au monde de grains, de farines, de navets, de graine de navette, de jachères et de pâturages..... » Mais dans ces vieux temps il n'était pas si aisé de se ruiner. »

(Walter Scott. *Le Pirate*, chap. IV.)

Monsieur,

M'est avis qu'il n'a été dit mot encore dans votre *Revue* d'une besogne qui donne carrière à tant de discours non moins beaux et

sonnans, ma foi! que ceux de Messieurs du parti social; je veux parler de la décentralisation, sujet plantureux, qui, depuis plusieurs années, alimente fort honnêtement la presse départementale, et ne semble point devoir être épuisé de sitôt. Vous vous êtes même défendu dans votre *introduction* de toucher ce sujet si plein, de crainte, avez-vous laissé entrevoir, de tomber en des déclamations sans résultat : voilà qui est prudent et digne de la circonspection du directeur d'une entreprise littéraire. Sans doute vous avez pensé que la chose valait mieux que le mot, et que bien faire importait davantage que bien dire. Cependant, Monsieur, dans le siècle où nous vivons, siècle dévoué aux intérêts matériels et positifs, les mots triomphent bien plus souvent que les choses, et certes le temps est bien loin encore où les hommes, devenus sages enfin au prix d'une longue expérience, cesseront de se laisser piper, comme ils le font chaque jour, par les plus vulgaires déceptions. Mais qu'a de commun, allez-vous dire, la décentralisation avec cette pente secrète qui nous pousse, chétifs, à devenir dupes sans cesse de la nouveauté ou des vieilleries revêtues d'oripeaux à la moderne? Attendez, Monsieur, et me laissez déduire mon discours.

Paris, comme savez, est le giron du gouvernement : c'est à Paris que nous obéissons, et c'est de lui que nous vient l'impulsion politique. A Paris se trouve le foyer de la science et de la littérature, et les étincelles de ce foyer, jaillissant jusqu'à nous, éclairent nos tâtonnemens dans la carrière scientifique et littéraire. A dire vrai, ce n'est pas là qu'est le mal; car, puisqu'il advient que c'est dans la capitale que les intelligences se développent à leur plus haut point, il est raisonnable que la capitale nous serve de modèle et de règle. Mais là où est le vice, c'est que nous, gens de province, serviles imitateurs, ne sachions jamais avoir une idée primesautière, et soyons toujours prêts à nous incliner devant les déceptions que la capitale, parmi tant de choses bonnes qu'elle nous envoie, nous jette impertinemment à la face. Messieurs de Paris le

savent bien, et nous traitant en matière exploitable, ne se font faute de nous en donner de toutes les façons. Il n'est si ridicule conception émanée d'un cerveau parisien, d'imposture grossière, de spéculation dérisoire venant de la capitale, qui ne trouvent faveur, enthousiasme, clientelle dans les départemens. C'est pour les niais de province qu'ont été découverts ces projets de constitution politique, dont le moindre bienfait est de ne plus payer d'impôts, ces réformes sociales qui doivent *faire progresser l'homme vers la perfectibilité intellectuelle et organique;* c'est pour eux qu'ont été inventés les religions faciles et accommodantes, et les systèmes financiers qui vous promettent bravement le cent pour cent du capital, dans le prospectus s'entend; c'est pour eux enfin que le journalisme vomit chaque jour les bataillons sans cesse renaissans de ses mensonges et de ses déclamations; c'est pour eux que le charlatanisme, se revêtant de toutes les formes, multiplie ses fascinations avec une miraculeuse fécondité.

Les inventions, dont le charlatanisme nous berne chaque jour en ce temps de perfectibilité, foisonnent en tout genre, et les nombrer serait chose profitable pour l'édification d'aucuns, mais longue de beaucoup trop, pour qu'il en soit touché en cette lettre. Qui nous dirait les prodiges enfantés par le progrès, ferait un plaisant livre des sottises humaines et des plus gros. Mais ce n'est là œuvre de petite conséquence, et pour l'entreprendre et la mener à fin louablement, il serait besoin de la force entière d'un génie rabelaisien. En attendant que, parmi toutes les puissances intellectuelles que notre siècle fait éclore à profusion, vienne enfin celle qui aura la vigueur et l'énergique franchise d'arracher le masque à tant de visages qui imposent, de dévoiler les impostures solennelles proclamées à grand renfort de trompettes, de traduire de baragouin en français, comme dit maître François, le vocabulaire sonnant et vide de nos jongleurs,

« Ambubaïarum collegia, pharmacopolæ »,

permettez-moi, Monsieur, de vous entretenir de quelques duperies

qui m'ont le plus vivement touché, parce qu'elles sont relatives à mes occupations journalières. Je serai muet sur le *sirop de pâte de Nafé* et le *Racahout des Arabes*, si recommandables par leur *supériorité reconnue*, sur le *Thermopode* heureusement découvert par l'honorable M. Petit, sur l'*huile d'Alcibiade*, souveraine contre la chute des cheveux, sur le *capillifère*, que je vous supplie de ne point prendre pour un terme pharmaceutique, et qui ne fait rien moins que réparer les outrages apportés par le temps au poil de nos têtes et de nos mentons, sur une foule d'autres découvertes enfin d'un profit immense pour le bonheur de l'humanité. Je garderai le silence sur ce grave sujet, mais je causerai volontiers un petit des choses qui concernent mon métier, contrairement à cet usage qui pousse tant de gens aujourd'hui à parler de ce qu'ils n'entendent guère.

Je suis paysan, Monsieur, et quoique membre de la société d'agriculture de mon arrondissement, ne suis point trop novice aux secrets de la chose rurale. Guillaume Leblanc, mon voisin, prétend, le flatteur, que je suis assez bon clerc en cette matière, et dans un rapport statistique adressé au sous-préfet de l'endroit, le secrétaire de ma commune, homme entendu, ma foi! qui lit et comprend, je crois, le *Constitutionnel*, m'a rangé dans la classe des *utilitaires*. Or, Monsieur, puisqu'on me fait cet honneur de me placer parmi les hommes utilitaires, qu'il ne faut pas confondre avec les hommes utiles, et que j'appartiens à une société parlante et écrivante, je prends la licence d'user de mon droit, c'est-à-dire de parler et d'écrire.

Si l'art agricole ne prospère pas en France, ce n'est pas faute de sociétés d'agriculture; heureuse abondance qui, à la vérité, ne vivifie nos moissons, non plus que nos prairies, mais nous inonde de produits nouveaux et de découvertes incessantes. Paris, comme de coutume, a centralisé toute la science agronomique : on y voit des forestiers qui étudient les lois de la végétation dans les promenades publiques; des cultures se font dans les vases qui décorent

les balcons. Trois fois heureux celui qui, possesseur d'un petit jardin hors des barrières, peut à son aise y inventer une plante !

Ces fastueux essais voient le jour dans les journaux d'agriculture et sont proclamés dans les sociétés agricoles, car il est inoui qu'un prôneur ait manqué à un producteur parisien, qui l'un et l'autre trouvent une heureuse réciprocité d'éloges dans leurs confrères agronomiques.

Aussi peut-on dire qu'à parler vrai et à de rares exceptions près, c'est en province que se trouvent les véritables agriculteurs. Aussi modestes que savans, ils ne prennent point l'exception pour la règle, gémissent des abus du charlatanisme et sont tentés de croire que le progrès se fait en arrière, quand ils voient que presque toutes les publications agricoles sont des spéculations de librairie, et que les fermes-modèle absorbent 6 francs pour en produire 4.

Pour faire bref, quelles sont les plus éminentes inventions des agrolâtres modernes?

Je vois en première ligne le *chou colossal*, qui, par sa grandeur, semblerait un produit de l'imagination orientale, s'il n'était originaire de la Nouvelle-Zélande et issu sans doute de celui dont parle le fabuliste : chou auprès duquel le blé-géant lui-même serait dans les proportions de l'hysope au cèdre du Liban. Mais ce qui est surtout phénoménal dans ce crucifère-monstre, c'est le prix, car, pour la modique somme d'un franc vous avez une graine, et comme le vendeur a pu s'en procurer facilement 20,000 pour 50 centimes, la spéculation est encore beaucoup plus colossale que le chou lui-même, et à mon avis bien préférable à celle de M. John Cockerill, qui vient de soumissioner le chemin de fer de Paris à Bruxelles. Je suis étonné que personne n'ait eu l'idée de demander la plantation de ce grand végétal sur la nouvelle place de l'archevêché de Paris; il eût été digne des bienfaits de l'horticulture moderne de fournir une ombre alimentaire à tout un quartier de la capitale, et je réclamerais presque la priorité de l'invention, si l'estimable légume ne venait d'être précipité de son piédestal. Au lieu de s'adresser à la société

d'horticulture ou à un honnête grenetier, le vendeur a fait débiter sa graine à Londres par un pharmacien et à Paris par un bonnetier; *unde mali labes :* le colosse, dénué de ses appuis naturels, s'est écroulé au bruit des applaudissemens de tous les pépiniéristes; le prestige du nom même a disparu : par les uns il a été nommé *chou-cavalier;* d'autres, moins polis encore, ont cru reconnaître en lui le *chou à vache;* je m'émerveille que personne ne prétende que ce soit le *chou-nain.* Un seul horticulteur de Londres a pris sa défense; mais il est à craindre que, malgré ce renfort inopiné, ce ne soit un végétal perdu de réputation et que rien ne pourra sauver du dédain, pas même l'*engrais Jauffret.*

L'engrais Jauffret, puisque son nom se présente, est préconisé par son auteur comme une des plus importantes découvertes de l'agriculture moderne. A sa gloire rien n'a manqué : expériences publiques, rapports de commissions, approbations des savans; et vraiment c'était justice, car avec une force motrice minime M. Jauffret crée dans un jour cent cinquante quintaux de fumier de qualité supérieure. On peut dire avec raison qu'il improvise l'engrais. Ne croyez point, Monsieur, que ce soit là un de ces bons marchés qui ruinent : trois quintaux ne coûtent de préparation que 25 centimes, et produisent trois fois plus d'effet que la même quantité de fumier ordinaire. Profitant de l'enthousiasme qu'a fait naître sa découverte, M. Jauffret a ouvert des souscriptions pour vendre son secret aux propriétaires; mais, hélas! le désenchantement a été prompt pour l'agriculteur comme pour M. Jauffret, qui ne recueillera, comme inventeur, et surtout, ce qui est pire, comme vendeur, que des déceptions. On avait espéré que de rien il ferait quelque chose, mais point il n'a voulu démentir cet axiome fondamental. Déjà il ne s'agit plus de créer des engrais, mais simplement de hâter la décomposition des matières premières, opération qui est loin d'être aussi rapide que dans le prospectus. Au reste, le temps ne fait rien à l'affaire, et si la quantité et la qualité sont égales, l'art est resté stationnaire : aussi la société royale d'agriculture, une fois enfin,

ne s'est pas fourvoyée en lançant anathème contre M. Jauffret, qui sans doute ne tardera pas à rentrer dans la lice armé d'un brevet de perfectionnement [1].

Vous sentez, Monsieur, que la comparaison de ces puériles et mensongères découvertes avec les résultats pratiques de l'exploitation rurale, ne m'a pas rempli pour les doctes en la science agronomique de cette admiration profonde qu'ils sont bien dignes d'ailleurs d'inspirer; je crois même qu'un peu de suspicion contre eux en mon esprit s'est glissée, et c'est dans cette situation morale que j'ai vu apparaître la *pomme de terre Rohan*. Jamais, depuis feu Parmentier, tubercule n'avait été loué avec autant de ferveur. Le produit, disait-on, pouvait s'élever à 150 pour 1, et il n'était point rare de voir des sujets pesant dix livres; la qualité était supérieure, et le nouveau produit allait jeter dans l'ombre toutes les rivalités. Ce langage était beau, et pourquoi faut-il que ses promesses aient avorté dans les catalogues des pépiniéristes? Ne savons-nous pas, nous gens de village, que la pomme de terre *Rohan* est aqueuse et de qualité mauvaise; que si elle se distingue par sa grosseur, c'est qu'elle se compose de tubercules soudés les uns aux autres; que sa culture énerve le sol privilégié qu'elle occupe long-temps et s'oppose aux bons assolemens : aussi les variétés connues appropriées aux conditions de chaque localité lui sont-elles préférées. Mais ce qui console de sa disgrâce, c'est que son illustre propagateur s'est bien gardé d'en faire un secret, moins encore une spéculation : en la livrant généreusement au public, il a donné un exemple trop peu suivi de nos jours.

Après avoir parlé de la pomme de terre, il est bien naturel de s'occuper de l'un de ses plus cruels ennemis : je veux parler du ver blanc, qui est la larve du hanneton. Ce ver, depuis un siècle, a été en butte à tant de recettes, que c'est merveille que son espèce ait pu survivre; elle foisonne cependant, et je crains bien que dans la

1 *Moniteur de la propriété et de l'agriculture*, janvier 1837, page 27.

lutte la victoire ne reste au coléoptère. L'un s'est ingénié à faire suivre les charrues par une troupe de dindes; un autre, voulant un destructeur plus énergique, poste une armée de vingt porcs sur les pas du laboureur, et, pour enter une découverte sur une autre, prouve que c'est un excellent aliment pour ces animaux; un troisième préconise les buttages, hersages, etc., etc., etc.; d'autres se sont rencontrés qui, plus avisés, se sont adressés au hanneton lui-même : en trente jours on a détruit sur six hectares soixante boisseaux de ces insectes; la dépense ne s'est élevée qu'à 106 francs. Mais ce résultat s'efface en présence de celui qu'a obtenu M. Auber, régisseur du domaine du roi, à Neuilly. Ce digne administrateur a *récolté* en 1834 cent quatre-vingts tonneaux de hannetons pour la modique somme de 250 francs. Ce succès pyramidal ne l'a cependant point satisfait, car, ayant trouvé seize larves auprès d'une seule pomme de terre royale, il a pris le parti de faire défoncer vingt-cinq arpens, qui ont produit cent cinquante doubles décalitres de vers blancs; mais, ajoute naïvement le journal qui donne ces détails, il est le seul qui ait employé cette méthode [1]. Je le crois bien, car un simple prince allemand serait obligé d'engager ses domaines pour les avoir libres de hannetons. Mais que faire de tant de larves et de tant de hannetons? De crainte d'alarmer les conseils de salubrité publique, je me hâterai d'ajouter que la chimie, comme on le dit aujourd'hui, est venue au secours de l'agriculture. La larve, trop aqueuse, est convertie en terreau; mais la destinée des hannetons est plus honorable : on les précipite d'abord dans un lait de chaux pour les faire mourir; puis « placez-les dans des cylindres » en tôle de dix-huit pouces de diamètre et trois ou quatre pieds » de long, lestez les deux extrémités avec de la terre glaise; placez » vos cylindres couchés horizontalement dans un four semblable » à celui où se fabrique le noir animal; mettez le feu. Lorsque les » cylindres ne laisseront plus échapper une flamme bleue, arrêtez

1 *Connaissances usuelles*, mars 1836.

» le feu; laissez refroidir; puis prenez le charbon contenu dans les » cylindres, faites-le broyer et mélangez-le avec des matières » stercorales ou du sang, et, selon la proportion du mélange, vous » aurez un noir animalisé plus ou moins riche » [1]. Ce n'est qu'à Paris que se trouvent ces choses-là; c'est le génie d'invention quintescencié, et je recommande ce procédé en cas de nouvelle édition du *Moyen de s'enrichir par l'agriculture.*

Au milieu de tant de perplexités est apparu M. Jaume Saint-Hilaire, qui vient d'inventer l'anti-ver-blanc : ce n'est point un perfectionnement, c'est une révolution. M. Jaume est l'ennemi personnel du hanneton, puisqu'il fonde sur la destruction de cet insecte ses droits à un brevet d'invention et à une récompense nationale. Un homme qui combat *pro domo suâ* me fait trembler pour les larves; en effet, l'*anti-ver-blanc* est un composé chimique qui recèle un poison pour le ver et une substance bienfaisante pour la plante; répandu sur le sol et mêlé à la terre, il délivre les végétaux. Les insectes sont-ils détruits, s'enfoncent-ils dans la terre? M. Jaume lui-même ne le sait pas. Est-ce une simple émigration? Cette dernière hypothèse me ferait trembler de peur de restauration. Quoi qu'il en soit, nous devons être contens si les ravages cessent. J'ai bien ouï émettre quelques doutes, faire quelques objections timides; des horticulteurs m'ont paru même manquer de bienveillance; mais je me tais : mieux vaut exalter les vertus du préservatif; ce qui est d'autant plus désintéressé, que je ne crois pas qu'on puisse jamais l'employer. En effet, M. Jaume Saint-Hilaire vend sa composition 4 francs l'hectolitre; il en faut vingt à vingt-cinq hectolitres par hectare, ce qui fait en province une dépense de plus de 100 francs, y compris les frais de port et de main-d'œuvre; or, comme les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des terres en Dauphiné ne rendent pas 100 francs par hectare, je redoute beaucoup plus l'anti-ver-blanc que le ver blanc lui-même; au moins,

1 *Connaissances usuelles*, tome XXIII, page 114.

avec le hanneton j'ai l'espoir d'un partage; M. Jaume, plus vorace, absorbe au-delà du produit. J'espère qu'une société d'agriculture découvrira un préservatif contre l'*anti-ver-blanc;* en attendant que Dieu nous garde du mal et surtout du remède!

Parmi les découvertes faites récemment, je ne puis oublier une poire due à la persévérante assiduité de M. Sageret, agriculteur dont la modestie rivalise avec la capacité. Cette poire, peu connue en province, jouit cependant de quelque estime; mais pourquoi faut-il qu'un louangeur maladroit ait enveloppé dans le même ridicule et la poire et son inventeur. La confraternité parisienne apparaît ici dans tout son lustre, et l'admirateur, M. Bonvalot, s'est évertué à prouver des propositions incontestables en termes si miraculeusement bouffons et emphatiques, que, pour ne pas altérer la sublime originalité de ce petit morceau, qui est un modèle du genre, je le rapporterai textuellement : « On le nie! oui, on nie » qu'il y ait un fruit, un bon fruit nouveau; on s'obstine encore à » le nier devant les faits qui sont là. Cent personnes ont vu le » *poirier Sageret*, poirier franc, s'il en fut jamais; cent personnes » ont vu, touché, odoré, goûté, savouré la *poire Sageret*, moi-» même, comme les autres. Eh bien! n'importe, il est, chose » étrange! il est des horticulteurs, même experts dans la partie, » qui se refusent à tant de témoignages des autres, aux témoignages » de leurs propres sens; n'est-ce pas se refuser à l'évidence, nier » la lumière en plein midi? Que faire? passer outre avec le lecteur, » dans l'esprit duquel, malgré cette obstination de quelques-uns, » il ne restera pas, j'espère, l'ombre du plus léger doute..... Mais » quoi! dira-t-on, mille autres avant Sageret avaient tenté la » même carrière, et sans succès..... Par quel miracle a-t-il atteint le » but désiré? comment y est-il parvenu? Comme tous les inventeurs » de découvertes utiles parviennent au terme de leurs recherches; » comme Colomb est parvenu à découvrir l'Amérique, Guttemberg » l'imprimerie, Newton, roi des astres, le secret des cieux; et, du » monde physique passant au monde moral, car la loi est la même,

» comme les plus grands génies sont parvenus à enfanter les monu-
» mens qui nous ravissent; comme le Tasse est parvenu à produire
» *la Jérusalem*, Milton *le Paradis*, Voltaire *la Henriade*..... Le
» lecteur n'exigera pas que je lui crayonne une esquisse complète
» de la pomologie. Océan de faits, ce serait à s'y perdre..... La
» pomologie est un océan de faits, ai-je dit, et j'ajoute un dédale
» d'espérances commencées, indiquées à poursuivre, et pour les-
» quelles il n'y aurait pas trop de la vie d'un homme » [1]. Eh bien! Monsieur, n'êtes-vous pas charmé de ce rare monument d'éloquence rurale? Le dithyrambe agronomique s'est-il jamais élevé à de plus sublimes exaltations? Et quel homme précieux que cet excellent M. Bonvalot, qui a vu, touché, odoré, goûté, savouré une poire! Que dirait le bon chevalier Linnée, qui, dans sa prose naïvement bourgeoise, excluait la pompe ambitieuse du style de la description des choses naturelles : *Stylum oratorium in descriptionibus, nihil est magis abominabile?* Mais quels pas immenses n'a pas faits le verbiage de la science depuis ce pauvre Linnée, qui eut la simplicité d'être un homme de génie, moins la phrase! Que de découvertes depuis lui, dont la plus phénoménale serait la *poire Sageret*, si le génie de la création n'avait enfanté M. Bonvalot, le Pindare de l'arbre portant poire! Il faut se taire, Monsieur, après avoir ouï cette incantation lyrique sur la poire-miracle, et se plonger avec M. Bonvalot dans son océan d'éloges, si mieux on n'aime s'incliner avec lui aux pieds de la statue du patriarche Sageret, qu'il propose de placer « à l'entrée du jardin d'un panthéon
» régénéré, appuyée contre le tronc du beau poirier qu'il a créé,
» souriant aux rameaux fleuris de la liane bienfaisante (la patate)
» qui l'enlacera de ses guirlandes, et que l'on nommera aussi de
» son nom, ou qu'on appellera la reine des racines, ou la seconde
» providence des pauvres » [2]. Arrêtons-nous, Monsieur, car le sublime étouffe et donne des vertiges. De grâce, n'allez croire que

1 *Connaissances usuelles*, tome XXI, page 25.
2 *Connaissances usuelles*, tome XXIV, page 201.

j'invente; ces choses-là ne s'inventent pas, mais un génie d'élection les fait éclore spontanément, à de rares intervalles il est vrai, sans doute pour que la débilité de notre intelligence ne soit épouvantée et notre admiration par de trop violentes émotions blasée. Tout cela est imprimé, sérieusement offert aux ébahissemens des badauds, et c'est à l'aide de déclamations écrites sous l'influence de ce bon goût que de sots pédans et de ridicules agrolâtres s'efforcent de s'inféoder le monopole de l'œuvre la plus utile et la plus populaire, la culture de la terre. N'est-ce pas aussi à se prendre à pleurer d'indignation à la lecture de ces niaiseries produites dans un jargon platement nauséabonde, qui semble devoir être le dernier degré de la dépravation du langage? Voilà un noble et triomphant progrès!

Laissons le Christophe Colomb de la poire odorer l'encens ou plutôt la résine que brûle à ses pieds son thuriféraire, M. Bonvalot; non que je veuille, Monsieur, vous entretenir d'une foule d'inventions rajeunies, de procédés, de graines, d'outils, de machines, de recettes, la plupart aussi funestes à l'agriculture qu'une grêle à la veille de la moisson; heureusement je ne fais pas un catalogue. Je pourrais vous énumérer toutes les charrues qui ont été inventées depuis Triptolème jusqu'à nos jours, en finissant par celle de M. André Jean, qui marche sans conducteur, et celle de M. Bugeaud, qui ne coûte que huit francs et fonctionne en conséquence. Je préfère vous renvoyer au conservatoire des arts et métiers, où vous trouverez entassées toutes les machines qui devaient faire de la France le pays le plus fertile du globe. Mieux vaut, je crois, dire quelques mots d'une branche d'agriculture récemment implantée à Paris, la culture du mûrier et l'éducation du ver à soie, besogne qui est proprement notre *gibier*, selon l'expression de Montaigne, vers laquelle se sont toujours assidûment tournés tous nos soins, parce que seule elle nous donne l'argent nécessaire pour payer nos impôts et doter nos filles, et que cependant Messieurs de Paris prennent l'allure de l'avoir inventée un matin, tant leur outrecuidance à nous en remontrer passe les bornes de la bouffonnerie.

Depuis un long temps la culture du mûrier florissait à pleine venue dans le midi de la France, sans que les agronomes parisiens eussent daigné abaisser leurs regards sur cette branche de notre prospérité agricole. Quelques rares articles de journaux se bornaient à constater que la soie était un produit du sol français; mais l'appétit des inventeurs de procédés n'avait pas encore absorbé cette spécialité : leurs fonctions s'exerçaient sur d'autres alimens. La science était loin cependant de rester stationnaire, poussée qu'elle était dans le champ de l'expérimentation par des hommes spéciaux qui se vouaient à d'utiles travaux; hommes savans et modestes, dont la liste serait longue à énumérer, depuis le respectable abbé Boissier de Sauvages, écrivain naïf, plein de sens et de raison, que nos agrologues dédaignent de citer tout en le pillant à leur aise, jusqu'aux doctes Dandolo et Bonafous. Mais, depuis quelques années, aucuns ont eu l'idée de renouveler dans le nord de la France les essais tentés infructueusement sous Henri IV et sous le ministère de Colbert; tentative digne, à vrai dire, d'être louée, puisque ses résultats intéressent si éminemment la prospérité nationale. Lorsque Henri IV voulut exécuter son dessein, vous croyez sans doute qu'il eut recours à la science d'un Bas-Normand ou d'un Champenois, membre des académies du temps? point : il était bon homme, quoique roi, et de grand sens, à mon avis; droitement il manda venir du fond du Vivarais un gentilhomme campagnard qui, en cultivant son champ, était devenu un savant homme et l'oracle de la Provence, du Languedoc et du Dauphiné, et lui fit planter 20,000 mûriers dans les jardins des Tuileries. Ce planteur était Olivier de Serre, que l'on appelle noblement le patriarche de l'agriculture dans les discours d'apparat, et dont on s'abstient de prononcer le nom lorsqu'on lui fait l'honneur de lui voler ses procédés. N'admirez-vous pas le Béarnais, Monsieur, qui eut la simplicité de vouloir être logique même en plantant des mûriers? Mais aujourd'hui le progrès ne veut pas qu'il soit fait ainsi : on procède, comme disent les doctes, *à contrario*, et des

cultivateurs parisiens, qui devraient parcourir nos provinces en disciples, y viennent, apôtres improvisés, nous prêcher l'évangile de leurs méthodes d'un jour. Les bureaux d'agriculture de Paris, habitués à se considérer comme le centre nécessaire de tout perfectionnement, ont interverti les rôles sans prévoir la bévue. D'ailleurs, leurs missionnaires n'ont-ils pas, dans les pensionnats de la capitale, élevé des vers à soie au fond de leurs pupitres; et pourquoi ne seraient-ils pas les organes infaillibles de la chose rurale, lorsque, par un bienfait de notre civilisation, un avocat peut un matin se réveiller ministre de la marine, un robin ministre du commerce et un chimiste législateur? A Dieu ne plaise qu'en ceci je veuille désigner les honorables agriculteurs qui parcourent nos départemens, guidés par l'amour du bien public et de la science : en nous éclairant ils s'instruisent, et de cet échange mutuel la vérité sans doute jaillira un jour; mais j'ai voulu m'élever contre cette rage de centralisation universelle et aveugle qui s'élève à un si haut degré dans les régions de l'absurde, que si Marseille était la capitale de la France, on enverrait des Provençaux pour perfectionner la fabrication du cidre en Normandie et améliorer la choucroute à Strasbourg.

Dès les premiers essais tentés à Paris sur la plantation du mûrier, les journaux d'agriculture se ruèrent en acclamations et en louanges; il semblait que le ver à soie arrivait fraîchement de la Chine : tout fut invention et découverte, et les vieux systèmes revinrent à la lumière accoutrés de vêtemens neufs; tant il est vrai que tout est nouveau à gens qui n'ont pas appris. L'enthousiasme des novateurs fut même si impétueux, que l'un d'eux écrivit en français de cuisine « que la récolte de la soie allait *doubler* dans le midi sans planter » un mûrier de plus, et qu'on ferait s'y opérer une révolution dans » l'industrie de la soie. » Heureux Parisien!

Voici, en peu de mots, quels sont les bienfaits que l'agronomie parisienne a répandus sur la culture du mûrier et l'éducation du ver à soie.

Je ne vous assassinerai pas, Monsieur, de l'histoire du mûrier depuis les Croisades jusqu'à nos jours; je viens sans circonlocutions à la découverte de M. Camille Beauvais relative à la culture de cet arbre précieux. Après avoir raconté dans une lettre qu'il a adopté la culture du mûrier-nain, cet agronome ajoute : « Je m'en trouve » bien, et je plante chaque année avec la confiance que je fais une » chose avantageuse. *On imite aujourd'hui ma manière,* non- » seulement dans les climats tempérés, mais aussi *dans le midi :* » c'est là la seule récompense que j'ambitionne et que j'ambition- » nerai toujours » [1]. Vous entendez, Monsieur, M. Beauvais appelle cela *sa manière,* que l'on *imite dans le midi;* il va jeter dans un furieux étonnement les Dauphinois, Languedociens et Provençaux, qui l'imitent depuis un siècle sans s'en douter; moins ébahi serait le ministre de la marine si un contre-amiral lui annonçait la découverte de la Guadeloupe. Mais j'ai crainte que le patriotisme de M. Beauvais ne soit mis à une rude épreuve, puisque n'étant lui-même qu'imitateur, comme il appert, il se trouvera frustré de la seule récompense qu'il ambitionne et qu'il ambitionnera toujours, celle de voir *imiter sa manière.* Quand on pense à un aussi candide dévouement, on regrette que M. Payan d'Aubenas ait introduit la culture du mûrier-nain depuis plus de quatre-vingts ans, que l'abbé Sauvages l'ait préconisée, Duvaure combattue, Faujas de Saint-Fonds et Rigaud de l'Isle discutée, qu'elle se trouve enfin répandue dans presque tout le midi de la France; car les bons sentimens de M. Beauvais lui méritaient l'honneur de l'invention.

C'est peu de planter un mûrier, si l'on ne sait l'émonder à point, c'est-à-dire approprier sa taille aux conditions de la température et du sol. Chacun sait parmi nous que la taille en usage dans nos chaudes contrées ne vaut guère dans les pays du nord, axiome que l'on peut réciter hardiment sans être professeur d'arboriculture ou de pomologie transcendante. Or, voyant le mûrier implanté dans

1 Journal *l'Agronome,* tome II, page 89.

les froides plaines de Paris, j'étais perplexe, ne sachant quel mode d'émondage lui serait appliqué, lorsque je lus dans un journal un article intitulé : « *De la taille du mûrier que l'on élève pour l'éducation du ver à soie, selon la méthode de M. Auber, régisseur du domaine du roi à Neuilly* » [1]. Honnête provincial, vous attendez un miracle ; mais, hélas ! la *méthode* de M. Auber n'est guère plus neuve que la *manière* de M. Beauvais, à moins que les 25,000 tailleurs d'arbres des Cevennes, du Vivarais, du Dauphiné et de tout le midi, qui agissent si dextrement de la serpette, ne lui aient fait aussi un larcin et volé sa *méthode*. Le prouver serait facile ; mieux vaut lire la description de la *méthode* et jeter les yeux sur la gravure qui l'accompagne, pour se convaincre du plagiat. Il y a bien cependant quelque brin d'invention dans la méthode de M. Auber, c'est qu'elle ne convient aucunement à la localité à laquelle il l'applique : en cela gît la découverte ; ce qui n'empêche pas qu'elle ne *produise des merveilles* [2]. Les anciens, nos maîtres en bien des choses, pensaient qu'un bonheur inespéré était le présage d'une infortune prochaine : les *merveilles* opérées par la *méthode* de M. Auber avaient éveillé en moi ce sentiment pénible, lorsqu'un journal est venu nous apprendre que M. Auber avait fait à la société d'horticulture de Paris un rapport fort dolent sur la gelée qui, pendant le dernier hiver, a déshonoré ses mûriers. La société, grandement empêchée sur ce cas notable, eut recours à un excellent moyen, perfectionné de nos jours, pour ajourner toute discussion, voire pour ne rien résoudre : elle a nommé bravement une commission. Sans doute la commission rejettera doctement le désastre sur les rigueurs de l'hiver, tandis qu'un peu de sens devrait lui démontrer que le mal dérive de la méthode imprudente de M. Auber. Ne vous semble-t-il pas raisonnable, Monsieur, que, sous la température froide de la capitale, le mûrier, dépouillé de l'exubérance de son

1 *Connaissances usuelles*, tome XXIV, page 165.

2 *Ibidem*.

vieux bois, après la cueillette de ses feuilles, doit livrer sans défense ses jeunes bourgeons à l'inclémence de l'hiver? A cela le remède serait de tailler rarement, afin que l'arbre, devenant vigoureux, puisse résister à l'intempérie des saisons : point, Monsieur, ce moyen est vulgaire; il est plus beau de réduire le gel à l'impuissance, et c'est là ce que vient d'inventer M. Jaume Saint-Hilaire, en créant des *toits mobiles*. Cet appareil monumental, guindé sur de hautes tiges reposant elles-mêmes sur des roues, se voiture au-dessus des allées de mûriers qu'il préserve de la pluie et de la froidure. Ne croyez point que je raille, Monsieur; ouvrez de grâce le journal *l'Agronome*, et vous y verrez un de ces miraculeux engins fonctionnant en effigie. « Je propose les toits mobiles, dit » M. Jaume, dont je mets une esquisse sous les yeux de la société; » par ce moyen, on pourra non-seulement empêcher les feuilles » d'être mouillées, mais encore on garantira de la pluie les » ouvriers occupés à les cueillir » [1]. On voit que M. Jaume Saint-Hilaire sait allier le génie de la découverte aux vues de la plus haute philantropie. Il ne nous apprend pas, il est vrai, si ses *toits mobiles* seront véhiculés dans nos champs par la main de l'homme ou traînés par des chevaux : ne serait-ce pas le cas de proposer un petit appareil locomoteur de la force de six chevaux, s'il ne valait mieux attendre que l'on ait inventé un genre de construction pour abriter pendant l'hiver tout ce mécanisme ingénieux. L'abbé Rozier, diront quelques esprits curieux et jaloux, avait eu la même idée avant M. Jaume : il conseillait d'étendre des toiles sur des piquets; mais c'était là l'enfance de l'art : plus tard il a été question de construire des tentes, idée qui excita un rire universel dans la France méridionnale [2]. Les habitans des pays où prospère la culture du mûrier comprendront facilement que ces billevesées académiques sont ridicules dans la pratique; quant aux personnes qui font de

1 *L'Agronome*, février 1836, page 48.

2 *Cours d'Agriculture*, édition de Deterville.

l'agriculture sous les tilleuls du Luxembourg, elles n'ont rien de mieux à faire qu'à voter une médaille d'or à M. Jaume Saint-Hilaire. Mais si les *toits mobiles* préservent la feuille du contact de la pluie, pourquoi M. Darcet a-t-il fait construire un ventilateur pour sécher la feuille mouillée? Ah! M. Darcet, cela n'est pas bien; vous avez fait une malice à votre confrère!

Si de la culture du mûrier nous passons à l'étude du ver à soie, voyons quels progrès a faits l'éducation de ce précieux insecte. Il serait malséant, je crois, d'avoir recours aux nombreux auteurs qui, perfectionnant la théorie et courant sans relâche le champ de l'expérimentation, ont consacré leurs observations à l'éducation du ver à soie, car ils sont tous antérieurs à l'ère nouvelle, et d'ailleurs ce serait être peu *progressif* d'invoquer leur autorité, lorsque nous lisons dans une note rédigée par un membre de la société centrale d'agriculture la proclamation suivante : « L'in-
» dustrie de la production de la soie, restée jusqu'à ces derniers
» temps dans un état d'imperfection *vraiment déplorable*, a enfin
» reçu une grande impulsion et s'est tout-à-coup enrichie de
» découvertes importantes et de notables perfectionnemens » [1]. Ces perfectionnemens notables, les voici brièvement énumérés.

D'abord, M. Camille Beauvais a *imaginé*, car l'imagination joue un grand rôle dans les conceptions de ces Messieurs, il a *imaginé*
« un moyen simple, que l'expérience confirmera sans doute,
» d'avoir chaque année et presque instantanément de la graine
» aussi semblable que possible en âge, en vitalité et en développe-
» ment » [2], et, pour arriver à ce but, il a multiplié le nombre des chevalets, des toiles, des cocons, afin d'obtenir dans un seul jour toute la graine de l'éducation future. Il recommande vivement au Midi d'avoir recours à cette simultanéité; mais n'est-il pas puéril d'attacher un aussi haut prix à une circonstance que des causes

1 *Connaissances usuelles*, tome XXIV, page 76.

2 *L'Agronome*, juillet 1836, page 229.

accidentelles fort nombreuses peuvent rendre bien précaire, et n'est-ce pas avoir imaginé une difficulté de plus que l'expérience *confirmera sans doute?*

M. Beauvais ne s'est pas arrêté à cette innovation : « Il a parfai-
» tement réussi, par d'heureuses combinaisons de température
» élevée, d'humidité et de repas fréquens, à élever des vers en
» vingt et un jours : cette expérience, qui a eu lieu par une tem-
» pérature de 21 à 22 degrés, a eu le plus complet succès; c'est
» un véritable *service rendu par lui au pays* que d'avoir *démontré*
» *la possibilité, la facilité* d'éducations accélérées » [1]. Cette méthode peut être utile, mais il faut avouer que M. Beauvais, qui prétend l'avoir inventée, n'est pas heureux dans ses divinations : presque toujours il a été devancé dans la voie des découvertes par des praticiens de trop petite autorité pour qu'ils soient dignes de considération. *Ses heureuses combinaisons* depuis long-temps sont l'objet des expériences des éducateurs méridionaux, et l'abbé Sauvages, qui en avait fait l'essai en poussant l'accélération jusqu'au 28e degré, donne sur ce procédé d'excellentes notions théoriques et pratiques. Le *véritable service rendu au pays* par M. Beauvais se borne donc à la reproduction des conseils du modeste abbé Sauvages.

M. Beauvais est glorieux aussi d'être parvenu, « après huit ans
» d'essais infructueux, à faire éclore de la graine qui avait été
» conservée pendant vingt-deux mois dans la glacière de Neuilly. »
Mais ce moyen, acclamé comme un progrès, est-il donc fécond en résultats heureux? Point, car le même journal qui l'annonce ajoute que « l'éclosion a été aussi parfaite, aussi fructueuse et au moins
» aussi prompte que dans les éducations ordinaires » [2]. Ainsi, ce n'est là qu'une violation inutile des lois de la nature, qui n'a même pas le mérite de la nouveauté, car elle a fait l'objet d'une foule

1 *Connaissances usuelles*, loco citato.

2 *Ibidem*.

d'expériences, entre autres de celles de Sauvages. La seule observation juste qu'elle fournisse, c'est que les glacières et les températures froides sont favorables à la conservation de la graine, moyen si rudimentaire qu'il n'est besoin d'en recommander l'emploi.

Enfin, M. Beauvais promet des merveilles « d'une seconde éducation (dans l'année) qui va être faite avec les feuilles du mûrier » multicaule » [1]. Proscrire cette spéculation, parce que les éducations multiples tentées jusqu'à ce jour ont avorté, serait de la routine; mais à nous gens de village, qui ne cultivons pas le mûrier en serre-chaude ou dans les vases de nos fenêtres, n'appert-il pas que cet arbre exotique qui, sous le climat de Paris, résiste si difficilement à la première cueillette de ses feuilles, tombera en dépérissement à la seconde. Un peu d'expérience vaut mieux que beaux discours.

N'a-t-on pas aussi tiré un peu trop de vanité de l'usage des filets pour lever les vers à soie, appareil fort répandu dans quelques parties du Piémont, en vogue parmi nous dans les ateliers des riches propriétaires, et qui cependant n'a pu se populariser, malgré les essais tentés depuis soixante et dix ans, comme nous l'apprend le témoignage de Sauvages. Importés d'Italie et introduits en France par M. Lenain, intendant du Poitou, ils n'ont guère d'autre mérite que celui de la nouveauté, « et nous n'avons garde de nous char- » ger d'un attirail de meubles non-seulement coûteux pour le » paysan et embarrassant dans la manœuvre, mais qui, outre » cela, rend l'opération plus longue et plus pénible que par la » manière ordinaire » [2]. Cette observation, qui n'est peut-être pas fort judicieuse, nous prouve cependant deux choses : d'abord, que le bon abbé, fortement imbu de la véritable mission de l'agronomie, qui doit être toute populaire, n'admettait que les procédés dont l'application était accessible à la classe la plus nombreuse et la moins

1 *Connaissances usuelles*, tome XXIV.

2 11e *Mémoire*, page 71.

riche des producteurs, l'habitant des campagnes; ensuite, que l'usage des filets est loin d'être une amélioration introduite par les praticiens modernes.

Si maintenant nous demandons à la science moderne le résultat de ses découvertes sur le traitement hygiénique du ver à soie, nous verrons qu'elle s'est bornée à créer doctement sur la terrible maladie qui, sous le nom de *muscardine*, ravage nos ateliers, quelques termes sacramentels : la forme est devenue imposante, le fonds est resté le même, et notre ignorance n'a gagné dans ce progrès que la pompe des mots et l'étalage d'une érudition vide. Le docteur Bassi s'empresse d'annoncer au *monde savant* que la cause de la *muscardine* est une plante de la famille des cryptogames, que la courtoisie a bien vite appelée *Botrylis bassiana*. C'est bien : mais, au lieu d'une dénomination scientifique, nous eussions eu plus de souci d'un exposé approfondi des causes du mal. Et ce cryptogame, comment se produit-il? comme tous les individus de la même famille, dont le principe générateur est lettre close : est-il cause ou effet? on l'ignore; de sorte que cette immense découverte se résume à substituer un mot à un autre; la botanique seule y aura gagné une nouvelle espèce.

De tous les procédés nouvellement introduits, celui que M. Darcet a combiné pour obtenir dans les ateliers de magnanerie un degré de chaleur, de froid ou d'humidité, indépendant de l'action de la température extérieure, est peut-être le seul qui promette des résultats utiles; mais on s'est bien vite empressé de bâtir sur cet appareil ingénieux tout un édifice de fausse science et de présomption, comme si ce mécanisme allait suppléer aux connaissances nécessaires à l'éducation du ver à soie : la découverte de l'imprimerie a-t-elle dispensé les écrivains d'avoir de l'esprit et du discernement? Vite aussi le génie de la centralisation s'est emparé de ce mode nouveau pour l'exploiter à son profit, et nous avons vu des savans de Paris nous menacer d'une *immense révolution* en matière de vers à soie, venir dans nos provinces mettre en œuvre le perfectionnement

de M. Darcet, tandis qu'un maçon, un plan à la main, pouvait accomplir leur mission à peu de frais et surtout sans tout cet étalage de morgue scientifique, qui nous ferait prendre pour des Hurons auxquels on prêche la lumière de l'évangile. Si le thermomètre s'inventait aujourd'hui, Messieurs de l'Académie des sciences nous seraient expédiés pour le faire marcher à nos yeux.

Vous le voyez, Monsieur, des théories sans application et bien souvent d'un ridicule qui passe toute mesure, et des méthodes anciennes nouvellement reproduites au jour, forment à-peu-près tout le cortége des inventions dont se glorifient MM. les agrolâtres parisiens. Ce serait peu, si ces Messieurs se bornaient à se congratuler les uns les autres, à faire entre eux le commerce des médailles d'or, à rédiger en style emphatique des mémoires écrits avec une plume de paon : permis à eux de convoiter les honneurs du ridicule; nous, chétifs gens de village, n'oserions leur envier cette gloire; et d'ailleurs ils ont mis bon ordre à ce que personne ne la leur ravisse. Qu'ils emploient la plus fine fleur de ces *verbocinations* qui émerveillèrent si fort le bon Pentagruel, pour annoncer au monde étonné les prodiges de leur pédanterie agronomique, et que tous les Bonvalot de la banlieue de Paris se mettent à pindariser sur la rare fécondité de leur génie : à l'aise; mais, pour Dieu! qu'ils cessent de nous grever du monopole de leur charlatanisme, impôt dont il nous conviendrait de rougir un petit, car il se prélève sur la crédulité des simples. Agriculteurs de cabinet, il est séant qu'ils passent pour oracles dans un pays où le premier corps savant de l'Europe, poussant la naïveté jusqu'au sublime, cultive à grands frais dans les marais du Luxembourg des ceps empruntés à tous les vignobles de France, afin que les doctes puissent écrire gravement, d'après ces échantillons abâtardis, des traités d'œnologie nationale; mais que nous, qui n'avons pas le privilége de déguster le Clos-Vougeot, l'Hermitage et le Lafitte mûris dans le jardin de la Chambre des Pairs, courbions niaisement la tête devant les oracles du faubourg Saint-Jacques et du quartier de l'Observatoire,

acceptions comme monnaie de bon aloi les jetons de cuivre doré que les directeurs des fermes-modèle jettent à pleines mains, achetions enfin à beaux deniers comptans les fioles et les pilules de ces Messieurs, voilà qui serait le comble de la duperie provinciale. Est-ce à dire cependant qu'il faille se traîner dans les ornières de la routine et repousser les innovations bonnes et judicieuses? non vraiment. Les perfectionnemens sont louables en toutes choses, surtout en agriculture, la seule science véritablement utile et profitable au peuple, qui se nourrit de pain et non de phrases; mais il n'est besoin que les centralisateurs de la capitale viennent magistralement nous imposer le monopole de ces perfectionnemens, comme s'ils étaient les seuls détenteurs de la lumière : les exemples abondent sous nos yeux et nous doivent servir d'utiles leçons pour introduire des améliorations dans l'aménagement de la chose rurale. Je pourrais citer dans le département de la Drome MM. Thannaron, d'Arbalestier, de Montbrun, Bleizac, Bost, Clément de Servonet et bien d'autres, dont l'expérience éclairée vaut mieux que la science vide des spéculateurs. Ils savent que « la chimère de l'agriculture » est de croire obliger la nature à faire plus qu'elle ne peut; » qu'autant vaudrait donner le secret de faire porter à une femme » dix enfans, quand elle ne peut en donner que deux; que tout » ce qu'on doit faire est d'avoir bien soin d'elle dans sa grossesse. » Leurs noms, il est vrai, ne retentissent pas dans les journaux agronomiques de la capitale, parce qu'ils ne font point de mémoires, n'inventent pas avec fracas des découvertes puériles et sans valeur, et n'absorbent pas les subventions de l'état en inspections officielles et en fermes-modèle, qui ne sont trop souvent que des modèles d'administration ruineuse; mais, sans emboucher la trompette du charlatanisme, ils cultivent leurs champs à moindres frais possibles et en retirent le revenu le plus considérable; résultat qui, en agriculture, résume toutes les combinaisons et vaut un peu mieux que les rêveries des académies et les inventions des agrologues. Imitons-les si voulons être sages, et cessons de croire que hors de la

capitale il n'est point de salut. Messieurs de Paris, joyeux de nous gruger, s'évertuent en cent façons à perpétuer notre aveuglement et à s'enrichir de notre duperie. Ouvrons les yeux, et que nos décevances nous servent de leçons. Profiter de ses fautes, c'est faire un grand pas dans le chemin de la sagesse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec bien de la considération, votre obéissant serviteur,

ÉTIENNE GOURJU,

Propriétaire à Bezaudun (Drome).

LETTRE

SUR

L'HISTOIRE DE LA VILLE DE GAP [1].

(1515 à 1562.)

Singulier privilége relativement au chemin de Gap à la Bâtie-Neuve. — François Ier à la Rochette, harangué par le vi-bailli. — Écrits de ce dernier et du docteur Flandria contre le luthéranisme. — Gabriel de Clermont, évêque de Gap, favorise la réforme religieuse. — Lansquenets luthériens dans cette ville. — Événement miraculeux. — Prédications d'un religieux italien. — Guillaume Farel. — Déluge de Sainte-Marthe. — Faits et gestes de Farel représentés dans un tableau. — Fête des Fous. — Farel s'empare de l'église de Sainte-Colombe. — Il y est arrêté. — Son emprisonnement. — Sa délivrance. — Les huguenots occupent la ville. — Farel y rentre triomphant. — Apostasie de l'évêque. — Les catholiques expulsent les protestans. — Dernier mot sur Farel. — Observations et éclaircissemens.

Enfin, Monsieur, nous voilà parvenus à une époque où les parties rivales auraient dû s'unir étroitement pour combattre l'ennemi commun : je veux parler de l'hérésie, qui s'introduisait furtivement dans Gap par les cinq portes de la ville, débarrassées

1 Cette lettre fait partie d'un travail historique de longue haleine, rédigé sous la forme épistolaire, que M. Gautier prépare sur la ville de Gap.

des potences du seigneur de Cereste. Toutefois, avant d'esquisser l'histoire de cette période, qu'il me soit permis, pour clore le moyen-âge, de parler de l'un de ces priviléges que nos ancêtres défendaient avec tant de soin et de persévérance. Celui-ci n'était pas de nature à être contesté par les évêques de Gap, car il émanait de leur libéralité.

(1317-1529.) En la bienheureuse année 1317 et le 16 du mois d'octobre, messire Bertrand de Laoncel ou de Lorincello, s'écartant de la route suivie par quelques-uns des évêques ses prédécesseurs, donnait gracieusement et généreusement des lettres-patentes par lesquelles il était permis aux habitans de la ville et communauté de Gap *de faire rompre le chemin* qui passe par Lèttrel et qui conduit à la Bâtie-Neuve, par Valserres et par Avançon; de telle sorte que les gens à pied et à cheval fussent obligés de passer par icelle ville de Gap; et ce dans le noble but d'y attirer exclusivement le commerce de toute la contrée, et d'y assurer le débit de ses blés de Parasac, de ses vins de Colombis et de son huile de Tournefaves : privilége confirmé par le Dauphin, en 1336, moyennant le prix et somme de cent florins d'or payés par la ville, et reconfirmé encore *gratis pro Deo*, en 1332, 1357, 1390, 1401, 1428, 1429, 1471, 1484 et 1529; le tout sur beaux et bons parchemins réunis dans le sac des archives coté B, et dont on trouve une copie à la page 43 et suivantes du fameux livre rouge sur lequel s'est arrêtée déjà notre attention.

Qu'ils devaient être fiers les consuls de Gap alors qu'ils allaient planter sous Montgardin, au lieu appelé Saint-Giraud, et à Lettrel, au-dessous du château de Tallard-le-Vieux [1], les panonceaux aux armes delphinales, attachés au bout d'une perche, ce qui disait énergiquement au voyageur : *On ne passe pas!* — alors qu'ils faisaient publier par le juge-maje du Gapençais, à la foire de Veynes du 25 juillet, les lettres du prince Charles, premier Dauphin de la maison de France, données le 2 août 1357; — alors qu'ils

1 Aujourd'hui Ville-Vieille.

envoyaient un huissier delphinal à la foire de la Grand, pour y publier et proclamer les lettres de 1411, obtenues de Boucicaut, gouverneur du Dauphiné, y faire défense d'introduire dans le susdit chemin les dindons de la foire, et y poser les panonceaux près de la Bégude dudit lieu; — alors qu'à leur réquisition on publiait dans tout le Gapençais les lettres données le 24 janvier 1484 par Jean, comte du Dunois et gouverneur de la province, et que l'on plantait les panonceaux auprès de la chapelle de la Magdelaine dans le terroir de Jarjayes, sur le chemin royal d'Orpierre, à l'auberge de la Queylane sous Ventavon, et enfin au lieu de Chorges ès endroits accoutumés; — alors qu'ils pouvaient contraindre « par toutes » sortes de voies ceux qui tiennent ladite route de passer par » la ville de Gap, et d'établir des gardes pour empêcher qu'ils » ne prennent le susdit chemin de traverse, à peine d'amendes et » confiscation des animaux et marchandises qu'ils pourraient » avoir! » — Quel n'eût pas été l'étonnement de ces dignes consuls et de ceux de 1744, voire des soixante membres formant le grand conseil de la communauté, s'ils avaient vu le susdit chemin de traverse de Lettrel à la Bâtie se restaurer sous le nom pompeux de chemin vicinal de grande communication, où tous et un chacun peuvent passer à pied, à cheval et en tilbury, sans respect pour le panonceau delphinal, sans crainte desdites amendes et confiscations, et sans regret de la perte de nos cent florins d'or!

En conscience, lorsque cet honnête privilége fut aboli, on aurait bien dû nous les restituer, ainsi que Humbert II l'avait stipulé en ses lettres du 24 novembre 1336.

(1515.) Malheureusement le chemin de Saint-Bonnet à la Bâtie-Neuve n'était pas frappé de la même interdiction; aussi le restaurateur des lettres et d'autres choses encore se permit-il de le suivre en allant à la conquête du Milanais; et la pauvre ville de Gap fut laissée de côté.

« Sous ce rocher pelé qui s'élève au-dessus du village de la » Rochette, disait, en 1744, le premier consul, messire François

» Barbier, au prince de Conti, un monarque tout brillant de jeu-
» nesse, de santé et d'espérance, non moins présomptueux que
» Charles VIII, partant également pour l'Italie, fut harangué par
» l'un de nos plus fameux orateurs, en l'année 1515. François Ier,
» moins courtois que son devancier, évitait de traverser notre
» ville en suivant le chemin direct de Saint-Bonnet à Embrun,
» qu'il faisait réparer et élargir par les trois ou quatre mille pion-
» niers qui le précédaient; mais toute la population s'était portée à
» la Rochette au-devant de lui. Le fameux Claude Olier, vi-bailli
» de Gap, ayant à ses côtés les docteurs ès arts et en médecine
» Jean-André de Flandria et Bernard de Cazeneufve qui, en 1531,
» se joignit à ses deux amis pour transiger au nom de la ville avec
» l'évêque, qui plus tard la représenta dans une assemblée provin-
» ciale, et qui, en 1560, plaida contre elle relativement aux
» honoraires des médecins [1]; Claude Olier, disons-nous, porta la
» parole au nom de tous les ordres de la ville. Le monarque galant
» et chevaleresque leur fit l'accueil le plus gracieux et promit de
» passer dans leurs murs à son retour de Milan.

» Ce Claude Olier était un célèbre jurisconsulte et l'un des
» hommes les plus éloquens de son temps; les harangues qu'il a
» laissées sont des meilleures du XVIe siècle. Jean-André de
» Flandria, son ami, lui dédia les oraisons doctes et élégantes que,
» plus tard, il composa en latin contre le luthéranisme : on y
» voyait les soins de notre digne vi-bailli pour s'opposer à l'intro-
» duction de l'hérésie dans cette contrée, et les mesures qu'il
» adopta pour y étouffer cette damnable secte à sa naissance » [2].

(1525-1560.) Les harangues de messire Claude Olier et les oraisons du docteur Flandria ne parvinrent que bien imparfaitement à faire triompher le catholicisme, comme nous le prouveront les événemens; surtout elles n'eurent aucune influence sur les senti-

1 Rochas, *Mémoires manuscrits*, pag. 97 et 102, 1re série.

2 Juvenis, *Mémoires manuscrits*.

mens et les opinions de l'évêque qui, dès l'année 1527, occupa le siége de Gap; car, au lieu d'oublier ces vieilles querelles si souvent renouvelées entre la ville et ses prédécesseurs et celle qu'il avait suscitée lui-même en 1531, au lieu de se rallier fortement aux habitans qui repoussaient la nouvelle doctrine, le prélat favorisa en secret l'introduction de l'hérésie dans le chef-lieu de son diocèse, comme si, par une répugnance invincible, le pouvoir municipal et l'autorité épiscopale n'avaient jamais dû marcher d'accord.

Cependant aucune manifestation hostile de la part des novateurs n'éclata jusqu'en l'année 1560. Il paraît que la grande majorité des habitans de Gap était restée fidèle à l'ancienne croyance et n'éprouvait nullement ce profond besoin d'émancipation intellectuelle qui, dit-on, à cette époque, se faisait sentir de toutes parts, puisque, en 1536, ils refusaient le reste des viandes que dix mille lansquenets luthériens, se rendant en Italie pour le service de François Ier, n'avaient pas craint de manger la veille de l'Annonciation de la Sainte-Vierge. *Ce reste fut jeté aux chiens qui, par un merveilleux secret de la Providence, n'y touchèrent en aucune manière* [1]. En l'année 1546, nous voyons encore les habitans de la contrée accourir en foule aux sermons d'un prédicateur italien qui ne mangeait jamais de viande, l'excellent homme! et qui avait de plus le don de prophétie. L'affluence du peuple était si grande que l'église cathédrale ne pouvait le contenir; aussi, le religieux, dont il sera question encore dans le cours de ce récit, était-il obligé de prêcher sur la place de Saint-Arnoux.

Nous voilà définitivement arrivés au commencement de ces longues et cruelles dissentions qui, pendant près de trente ans, désolèrent la ville et la province. J'en puiserai les détails dans un document inédit qui nous peindra le courage et la constance de nos pères durant cette lutte terrible [2].

1 Juvenis, *Mémoires manuscrits.*

2 *La Procession du Saint-Sacrement*, chronique gapençaise du XVIIIe siècle, extraite des mémoires de l'un des continuateurs de Raymond Juvenis (1744). J'ai découvert cette relation, qui était jusqu'à ce jour restée inconnue.

(1560.) « Sur un monticule qui se trouve à l'embranchement » du chemin que nous venons de parcourir (celui de la Blache) et » la route qui de la ville conduit au village de Rambaud, on avait, » dans les temps anciens, établi un calvaire, où l'on voyait un » grand nombre de croix et autres pieuses représentations de la » passion de N. S. Jésus-Christ. C'est dans ce lieu vénéré que, le » samedi 20 juin de l'année 1560, les ennemis de la Sainte Église » commencèrent les hostilités, en renversant et brisant ces pieux » monumens de la foi de nos ancêtres, et en les livrant aux » flammes qu'un souffle infernal semblait attiser. La piété de leurs » descendans venait de les rétablir avec plus de magnificence; et » le Mont-Calvaire présentait en ce jour solennel un spectacle dont » jamais il n'avait été témoin..... »

« L'histoire nous a laissé ignorer les suites de cette grande pro- » fanation. L'indignation des véritables Gapençais dut être grande, » si nous en jugeons par l'esprit de résistance qui se manifesta » dans la ville pendant la longue série de calamités qu'elle eut à » supporter dans la suite. Toutefois, une année entière s'écoula » encore dans une morne tranquillité; la ville termina même avec » messire Gabriel de Clermont une vieille querelle relative à la » propriété des fours, laquelle se renouvelait à chaque épiscopat » depuis l'époque orageuse de l'évêque Othon [1]. Mais l'apparition » de l'un des plus fameux prédicateurs de l'hérésie vint tout-à-coup » changer l'état des choses..... »

(1561.) L'auteur de la *Procession du Saint-Sacrement* continue :

« Le triomphe de la religion catholique sur l'hérésie du XVIe siècle » était plus spécialement représenté au moulin de Burle, où allait » avoir lieu la quatrième station. Cette chétive masure, située sur » la rive de Bonne, près du pont en maçonnerie qui sert à franchir » ce torrent dévastateur, fut jadis le théâtre où le frénétique » Guillaume Farel fit entendre pour la première fois, dans son pays

1 Transaction du 1er février 1561.

» natal, ses blasphêmes contre la présence réelle de N. S. dans » l'eucharistie, l'assomption de sa glorieuse Mère dans le ciel, » l'intervention salutaire des Saints auprès du Tout-Puissant, et sa » désolante doctrine sur la prédestination au salut et à la perdition, » sur la chute du premier homme et la dépravation du genre » humain, sur les mérites du Sauveur, applicables seulement, » d'après lui, aux péchés des élus, et enfin sur l'état de grâce qui » ne peut manquer d'être donné à ces derniers et duquel ils ne » sauraient jamais décheoir.

» Vous trouverez sans doute à propos, ami lecteur, que je vous » fasse connaître les faits et gestes de ce turbulent hérésiarque, afin » d'être à portée de saisir les emblêmes qui figuraient au reposoir du » moulin de Burle. A cet effet, suivez-moi sur la montagne de » Bayard : plaçons-nous sur les gazons fleuris qui en tapissent le pla- » teau vers le point culminant au bas duquel le Buzon prend sa source. » Maintenant voyez-vous vers le nord-ouest ce groupe de maisons » caché à demi par le vert bocage qui l'entoure, et situé sur les » confins du territoire de la ville de Gap, au bas de la montagne » d'Aiguille, et non loin du col de Glaize où finit celle de Charance? » Apercevez-vous dans ce groupe une maison isolée un peu plus » élevée que les maisons voisines, dont elle est séparée par un » verger? Eh bien! c'est sous le chaume qui la couvre que naquit, » en 1489, non de parens nobles, comme quelques-uns l'ont pré- » tendu, mais de simples *ménagers*, ce Guillaume Farel qui, dès » son jeune âge, fut régent à Paris au collége du cardinal Lemoine, » qui plus tard sema les principes de Luther à Meaux, à Bâle, à » Berne, à Montbéliard, à Strasbourg, à Neufchâtel, à Metz, à » Morat, à Gorze et principalement à Genève, où il attira le fameux » Calvin; qui partout montra un zèle fanatique pour la destruc- » tion des images et des monumens élevés par la foi catholique. » C'est à Genève surtout qu'il fut trop bien écouté lorsqu'il annonça » l'abolition des cérémonies romaines et une prétendue simplicité » évangélique qui imposait à la multitude. Le peuple se levait pour

» l'entendre, alors qu'il portait la parole à Saint-Gervais, à Sainte-
» Magdeleine ou à Saint-Pierre, au son de la grosse cloche. Ses
» prédications eurent un résultat si puissant, que le peuple de
» Genève se livra aux plus violens excès contre les images des
» saints et les châsses bénites ; les croix, les tabernacles, les statues,
» les tableaux, tous les monumens des arts ne purent être sauvés
» de cette rage frénétique, et la grande figure de Charlemagne ne
» fut pas même épargnée. Enfin, le sénat déclara que la religion
» prétendue réformée serait établie dans le canton de Genève et
» que chacun serait forcé de la professer. Les moines et les reli-
» gieuses furent expulsés de la ville ; et les magistrats, pour leur
» éviter l'insulte, les accompagnèrent jusque sur les frontières de
» la Savoie, tandis que Farel leur prêchait sur ce verset de Saint
» Luc : *En ce temps-là, Marie s'en allait en promptitude au milieu*
» *des montagnes.*

» Un sinistre présage des maux que la ville de Gap aurait
» bientôt à souffrir par la rage des hérétiques vint jeter l'épouvante
» au sein de la cité. Le 29 juillet, jour de Sainte-Marthe de
» l'an 1561, entre cinq et six heures de l'après-midi, un orage
» ou plutôt un déluge épouvantable vint fondre sur la montagne
» de Charance, sur les coteaux qui s'élèvent à sa base et dans les
» vallons qui coupent dans toutes les directions la grande vallée
» de la Luye. Le torrent de Grosse-Vache, au couchant de la ville,
» déborda sur les Sagnières, entraînant les débris de la montagne,
» dont la terre est encore couverte de nos jours, et où l'on fut
» contraint, pour la rendre à la culture, de planter ces méchans
» ceps de vigne qui donnent l'aigre vin blanc de Paluel. Dès-lors,
» ce torrent, resté béant dans les flancs de Charance, prit le nom
» de Malle-Combe. — A l'autre extrémité de la montagne, le
» torrent de Bonne tombe avec fracas de Bayard, roulant des blocs
» énormes qui, vers le monastère de Saint-André, le font dériver
» à travers champs, de droite et de gauche. La ville, dont les
» remparts résistent au choc des quartiers de montagne charriés

» par le déluge, est presque entièrement inondée, surtout les rues » aboutissant à la porte Lignole que l'on n'avait pas eu le temps » de fermer. Les maisons, les caves, les boutiques, les écuries » voisines, restent remplies de sable au moment où le torrent » s'écoule dans la Luye par deux embouchures nouvelles, l'une au » pont du Mont-Calvaire, l'autre vers le moulin Borel.

» C'était le dernier jour du mois de juillet, deux jours après cet » immense désastre et au milieu de la consternation générale, que » l'esprit de ténèbres poussa Farel dans notre ville et qu'il com- » mença à publier ses impies nouveautés au moulin de Burle, où » il avait réuni les huguenots, en bien petit nombre encore, si cet » édifice si frêle et si exigu pouvait les contenir tous. Il avait atteint » alors la 72e année de son âge.

» Bien qu'un espace de près de deux cents ans nous sépare de » cette époque désastreuse, les prédications de Guillaume Farel et » les suites qu'elles eurent ne sont point encore éteintes dans la » mémoire des Gapençais; aussi le peintre s'était-il surpassé dans » l'exercice de son art sublime, en représentant dans un vaste » tableau la plupart des événemens qui signalèrent la vie de notre » compatriote. L'autel du reposoir établi au moulin de Burle était » adossé à cette usine, dont le mur, dans toute sa largeur, était » masqué par l'œuvre de Bruno Blachon.

» D'abord, à la gauche du spectateur, il avait représenté dans » un premier compartiment Farel dans son jeune âge, alors qu'il » étudiait la théologie, la philosophie et les langues grecque et » hébraïque sous maître Jacques Faber, d'Étaples, et maître » Girard Rouf. On le voyait, en compagnie dudit maître Faber, » à genoux devant une image de la bienheureuse Vierge Marie, » priant dévotement l'un et l'autre et disant leurs heures devant » icelle; car alors, pour nous servir des expressions de notre » hérétique, *ils étoient encore en lacqs du pape et tenoient les* » *choses les plus détestables de la papauté, comme est la messe et* » *toute idolâtrie papale.* Ceci se passait ès années 1519 à 1522.

» Dans le second, Farel paraissait entouré de graves personnages presque tous d'un âge mûr; c'étaient les pasteurs de Strasbourg Wolgang Capito et Martin Bucer; Zuingle, de Zurich; Œcolampade, de Bâle; Berthold Haller, de Berne, réformateurs de l'Alsace et de la Suisse allemande, qui, voyant la singulière érudition, *la piété, courage, zèle et suffisance* du Gapençais, et reconnaissant qu'il était bien exercé *ès saintes escritures, de bon conseil et d'exécution, ferme comme un rocher à la vérité, et d'une vie totalement chrestienne*, lui donnaient la main d'association et l'invitaient à porter leur doctrine dans la Suisse française dont ils ignoraient la langue. C'était vers l'année 1524 que les graves sectaires l'associaient à ce qu'ils appelaient l'œuvre du Seigneur. Déjà à cette époque (que Dieu me pardonne de répéter ainsi les damnables expressions de l'audacieux et téméraire apostat!) *il avoit renoncé à ce songe papal du Dieu de paste. Le bon Père de miséricorde à la fin l'avoit retiré d'une si dangereuse idolâtrie et abusion.*

» Le cadre suivant représentait la ville de Montbéliard dans laquelle on célébrait la fête de Saint Antoine. C'était le moment où, dans une procession en désordre, Guillaume Farel arrachait des mains de deux prêtres vénérables la châsse du saint ermite pour la jeter dans la rivière. On lisait au bas de cette représentation les mots adressés par notre hérétique au peuple de la ville : *Povres idolatres, ne lairrez-vous jamais vostre idolatrie!* Ceci avait lieu en l'année 1527.

» Le quatrième compartiment du tableau avait plutôt l'air de reproduire une mascarade qu'une prédication du saint évangile. Farel y était revêtu d'un surplis semblable à ceux que portent les prêtres catholiques; c'était le loup sous la peau de l'agneau. Il fuyait à tire d'ailes, suivi d'une grande foule qui semblait le huer et le honnir; et dans le lointain on apercevait la ville de Neufchâtel où d'abord il lui avait été donné licence de prêcher; mais voulant entrer en chaire, il fut connu d'aucuns malgré un

» travestissement qu'il croyait pouvoir faire sans idolâtrie. Alors » il fut contraint de quitter la ville et de se réfugier en la bourgade » d'Aigle, où il se fit maître d'école, apprenant aux petits enfans » à ses propres dépens, et croyant, par ce moyen subtil, de par- » venir à y prêcher l'évangile.

» Ensuite l'on voyait l'intérieur de l'église du bourg de Tavannes, » voisin de Bienne, où Farel avait porté la parole après avoir » quitté Aigle et ensuite Morat. Par une bizarrerie assez commune » en ces temps où la nouvelle doctrine cherchait à supplanter » l'ancienne croyance, un prêtre était encore à l'autel où il célé- » brait le saint sacrifice de la messe, lorsque notre zélé compatriote » se démenait en chaire. Il prêchait avec tant de véhémence et » d'efficacité qu'incontinent le peuple mettait bas les images; de » manière que *le povre prestre qui chantoit sa messe ne la put » parachever, mais tout estonné s'enfuit en sa maison, estant encore » revestu de ses habits avec lesquels on chante messe.*

» Le peintre n'avait pu faire entrer dans son cadre les nouvelles » prédications de Farel dans cette même ville de Neufchâtel, d'où » il avait été chassé quelques années auparavant; mais il n'avait » eu garde d'omettre le succès qu'il obtint à Valangin *le jour qu'on » appelle Nostre Dame d'aougst,* étant accompagné d'un jeune » ministre nommé Saunier, né, comme lui, dans la communauté » de Gap. Le lieu de sa prédication était, comme à Tavannes, » l'église de la paroisse, et, comme en cette bourgade, le prêche » avait lieu en même temps que la célébration de la sainte messe. » Le jeune Gapençais voyant que le peuple de Valangin reste » attaché à son curé, se sent ému d'un faux zèle, et profitant du » moment où celui-ci élevait l'hostie consacrée, il s'élance sur lui, » arrache de ses mains vénérables le corps de N. S., et se tournant » vers le peuple, il s'écrie : *Ce n'est pas icy le Dieu qu'il vous » faut adorer; il est là sus au ciel en la majesté du Père, et non » entre les mains des prestres, comme vous cuidez et comme ils » donnent à entendre.*

» Le Raphael-gapençais, à défaut d'espace, n'avait pu représenter la position critique où se trouva Farel le jour même de la sacrilége action du jeune Saunier. Il s'en retournait à Neufchâtel, en passant par la ville qui porte le même nom que la bourgade qu'il venait de quitter, lorsque tout-à-coup il est assailli avec son compagnon dans un lieu étroit, près du château de Valangin, par une vingtaine de personnes, hommes, prêtres et femmes, qui les accueillent d'abord à coups de pierres, et les rouent ensuite de coups de bâton. *Alors*, dit l'historien de notre hérétique, *les prestres n'avaient pas les gouttes aux pieds et bras;* aussi s'en fallut-il de peu qu'ils ne perdissent la vie l'un et l'autre. Ils furent enfermés comme prisonniers au château de la dame du lieu, après avoir été conduits dans une petite chapelle où l'on ne put jamais les faire consentir à se prosterner devant l'image de la Sainte Vierge.

» Le peintre n'avait pas oublié la scène imposante qui eut lieu à Genève quelques jours après l'arrivée de Farel et de son jeune compatriote dans cette ville; il s'y était rendu après avoir perverti toute la Suisse et au retour de l'assemblée de toutes les églises vaudoises qu'il venait de présider dans la vallée d'Angrogne. On voyait donc dans le septième compartiment Farel et Saunier devant le conseil épiscopal et le chapitre, ayant à leurs côtés les syndics de la ville Guillaume Hugue et Jean Ballard. La contenance des deux ministres était calme; mais l'agitation des chanoines était vivement représentée. On croyait entendre sortir de la bouche du grand-vicaire ces pressantes interpellations : Farel, es-tu baptisé?... Pourquoi troubles-tu toute la terre?... Qu'es-tu venu faire ici?... De quelle autorité prêches-tu?...

» Et Farel de répondre : *Je suis baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Je ne trouble point la terre ni cette ville; c'est vous qui avez troublé le monde entier par vos inventions humaines, vos vices et vos dissolutions. Je prêche Jésus-Christ mort pour nos péchés à tous ceux qui viennent m'ouïr. Mon autorité*

» *vient de Dieu dont je suis serviteur et non pas des hommes, et je* » *suis prêt à exposer ma foi devant vous et à la maintenir jusqu'à* » *la dernière goutte de mon sang.*

» Le cadre suivant nous montrait la ville de Genève dans la plus » grande agitation. Farel et Saunier étaient battus, renversés, » foulés aux pieds par une populace en délire, excitée par le » chanoine Dom Bergery, qui, sur la plainte de notre ministre » d'avoir été condamné à sortir de Genève sous peine de la vie, » sans avoir été admis à discuter sa croyance, s'écriait : *Blasphe-* » *mavit, reus est morte.* — Servez-vous des paroles de Dieu, répli- » quait Farel, et non de celles de Caïphe. — Et alors de toutes » parts : *Frappez, frappez! au Rhône, au Rhône!*

» La seconde entrée de Guillaume Farel dans la ville de Genève » en 1534, ainsi que ses prédications dans l'église des Cordeliers » de Rive, qui, cette fois, obtinrent le plus étonnant succès, avaient » échappé au peintre, ou bien ne lui avaient pas présenté un » intérêt assez dramatique pour être transportées sur la toile; mais » il avait montré, dans le neuvième compartiment du tableau, » l'hérétique gapençais entouré d'un peuple innombrable au-devant » de la principale église de Genève, où l'on apercevait çà et là des » débris d'autels et de saintes images. Sur une échelle qui atteignait » le frontispice de l'église de Saint-Charlemagne, l'on voyait » encore notre zélé iconoclaste arrachant avec effort de sa niche » la statue du plus grand de nos rois. La figure colossale du saint » empereur d'occident chancelait sur son piédestal et menaçait » d'écraser la foule qui s'agitait au-devant du portique.

» Enfin la révolution tentée par Farel était consommée à Genève. » Notre novateur s'était emparé successivement de toutes les » églises; sur ses instances réitérées, le grand conseil avait » décidé le changement de religion. Ce fut son tour alors de citer » devant sa personne les prêtres et les moines pour rendre compte » de leur opposition. Le 27 août 1535, l'exercice de la religion » catholique fut entièrement proscrit et les images enlevées de

» toutes les églises de cette capitale du culte prétendu réformé.
» Ainsi, de tous les faits et gestes remarquables de notre grand réfor-
» mateur, l'artiste n'avait plus eu à reproduire que son entrevue
» avec Jean Calvin, usurpateur d'une partie de la gloire que notre
» compatriote s'était acquise dans les premiers temps de la réforme,
» et qui avait porté son nom jusqu'aux extrémités de l'Europe.
» La ville de Genève était reproduite pour la dernière fois dans la
» dixième division du grand tableau de Bruno Blachon. Un mi-
» nistre revêtu, comme le grand nombre de ceux qui le suivaient,
» du simple ornement qui les distinguait de la foule, allait au-devant
» d'un jeune homme, en habit de voyage, qui s'avançait vers la
» cité radieuse. L'un était notre Farel, et le second le chef célèbre
» du grand parti qui agita la France durant de si longues années.
» A son retour de Ferrare, diverses circonstances l'amenaient,
» contre sa volonté, dans les murs de Genève; et c'est alors que
» Farel, tout brûlant de zèle, l'exhortait à s'arrêter dans cette ville
» pour lui prêter l'appui de ses lumières, ce qu'il n'obtint pourtant
» qu'après avoir fait succéder aux prières les menaces et les impré-
» cations. Voilà donc Jean Calvin professeur de théologie à Genève,
» où *il a plus fait et plus promptement que personne aie fait, sur-*
» *passant non pas les autres seulement, mais soy-mesme*, ainsi que
» Farel l'écrivait au ministre Fabry, après la mort de Calvin qu'il
» assista dans ses derniers momens.

» Le peintre aurait dû peut-être nous montrer encore Farel
» assistant, le 27 octobre 1553, au supplice de Servet et l'accom-
» pagnant jusqu'au bûcher qui le réduisit en cendres; car il était
» venu à cette époque de Neufchâtel à Genève pour soutenir
» Calvin contre le parti des libertins; mais l'artiste avait hâte de
» reproduire les prédications de notre hérétique dans sa ville
» natale; ce qu'il avait exécuté d'une manière aussi vraie que
» bouffonne.

» On voyait dans le onzième compartiment du tableau ce même
» moulin de Burle aux murs duquel il était attaché : il paraissait

» rempli, au rez-de-chaussée et dans la chambre supérieure, » d'hommes à figure menaçante, parmi lesquels on remarquait un » vieillard à qui un diablotin, tapi dans un coin, faisait un signe » d'une main, en montrant de l'autre la jeune femme que Farel » avait épousée à l'âge de soixante-neuf ans. L'édifice était entouré » de tous les enfans de la ville qui, selon l'expression du docte » Juvenis, *alloient ruer des pierres sur le couvert du moulin;* ce » qui donna lieu à de grandes plaintes et à des menaces de sédition » de la part des huguenots, si l'on ne contenait ces enfans.

» L'artiste gapençais aurait bien représenté en son tableau » Guillaume Farel s'emparant de l'école de l'illustre Honorat » Rambaud [1], si cette usurpation audacieuse n'avait rappelé en » même temps les abus énormes signalés par les hérétiques; abus » qui furent réprouvés par les consuls et le grand conseil de la » communauté, et ensuite interdits par un arrêt de la cour de » parlement. Comment montrer aux regards du sévère Caritat » de Condorcet, notre évêque, des de l'Isle, des Pina, des Tardieu, » des Pascal, des Nas de Romane, des Bondilh, de tous ces aus- » tères chanoines de nos jours, les chanoines de cette époque qui, » prenant des habits de cavaliers ou de bergers et des masques, » s'en allaient, ainsi accoutrés, dans les assemblées de danses, » armés de pistolets et autres armes défendues; qui faisaient mille » actions ridicules dans la ville, dansant et folâtrant sur les places » publiques et dans toutes les rues, voire jusque dans l'église, où » ils interrompaient le service divin par leur bruit et leurs danses » sacriléges! Ces profanations, auxquelles nous refuserions de croire » si elles n'étaient attestées par notre véridique chroniqueur et » par l'arrêt de 1561, avaient lieu depuis la veille de Noël jusqu'aux » Rois inclusivement.

» Le tableau représentait ensuite la ville de Gap du côté du

1 Né à Gap en 15.., il enseignait en 1578 la langue française à Marseille; il essaya de réformer l'orthographe dans un ouvrage intitulé : *La desclaration des abus que l'on commest en escrivant, etc.* Lyon, 1578, in-8°.

» couchant. Une grosse tour élevée près le rempart, entre la porte
» Saint-Arey et la porte Colombe, annonçait, par les barreaux de
» fer dont les fenêtres étaient garnies, qu'elle servait de prison.
» A l'une de ces fenêtres on voyait des barreaux brisés et une
» corde à laquelle était suspendue une corbeille d'osier renfermant
» un ministre du saint évangile. Au bas de la tour se montraient
» divers personnages agités par la crainte et l'espérance. Vous
» comprenez déjà, cher lecteur, que le peintre avait voulu repré-
» senter la fuite de Guillaume Farel des prisons de la ville, où il
» avait été enfermé par ordre de la Motte-Gondrin, lieutenant-
» général de la province, ainsi qu'on le voit en la lettre par lui
» adressée à Nosseigneurs les consuls, le 24 novembre 1561,
» attendu que le novateur s'était emparé quelque temps auparavant
» de la chapelle de Sainte-Colombe pour y prêcher sa damnable
» doctrine.

» Enfin, et c'est le mauvais compte, le treizième et dernier
» compartiment du tableau révélait tout le génie de l'artiste : Satan
» lui-même y figurait en personne. Un peintre ordinaire n'eût pas
» manqué de représenter le prince des ténèbres avec de grandes
» cornes sur la tête, la bouche fendue jusqu'aux oreilles, des mains
» crochues, des pieds de bouc, des ailes de chauve-souris et une
» queue recourbée en spirale : sous de pareils traits il n'eût pas été
» fort séduisant et n'eût pu tromper personne. Mais Blachon avait
» peint le démon sous les traits d'une jeune fille parée de toute la
» fraîcheur de la jeunesse. Au premier aspect, sa figure paraissait
» candide et naïve : un examen plus attentif décelait l'origine
» infernale du monstre. Sa taille était peu élevée, mais elle était
» bien prise; sa bouche d'un rose tendre voulait sourire, mais on
» voyait que ce sourire était faux, méchant et sardonique; ses
» yeux petits et scintillans brillaient d'un feu extraordinaire, mais
» ils ne regardaient pas en face : ils lançaient des regards obliques
» et perçans comme ceux de l'épervier qui va fondre sur sa proie,
» et n'exprimaient que la lubricité et une haine invétérée contre

» les enfans d'Adam ; son front, ombragé par des cheveux blonds,
» était beau, mais il annonçait l'archange déchu : un peu d'atten-
» tion faisait découvrir sur ce front élevé des rides longitudinales
» qui décelaient un cerveau en perpétuelle incandescence, et la
» rage intérieure qui dévorait le tentateur alors qu'il ne pouvait
» nuire au gré de ses désirs. Considérée de ce point de vue, la
» figure de la jeune personne n'inspirait plus que le dégoût et
» l'horreur. Sa robe, couleur de soufre, noircie par la fumée des
» flammes éternelles, était serrée autour d'une taille élégante et
» au-dessous d'un sein qui paraissait flétri. On croyait voir sous ce
» vêtement des serpens s'agiter, et l'on apercevait même sous le
» voile ondoyant jeté sur les épaules la tête de l'une de ces vipères
» qui vont couvrant toute une ville de noirceurs, de mensonges, de
» médisances et d'atroces calomnies!

» Le démon semblait fuir d'un pas léger vers les ténèbres exté-
» rieures, emportant dans une large corbeille les écrits de Farel,
» dont les titres apparaissaient aux spectateurs de la manière
» suivante :

» Le vrai usage de la Croix et de l'abus d'icelle ;
» Traité de la parole de Dieu et des traditions humaines ;
» De la Sainte Cène ;
» Du glaive de l'Esprit ;
» Traité du Purgatoire ;
» La Confession de l'église de Genève.

» Le pasteur calviniste courait après le fantôme infernal pour
» rattrapper ses livres immondes ; mais Satan, qui lui souriait d'un
» rire à faire reculer d'horreur, semblait l'inviter à le suivre dans
» le gouffre qui, quelques années plus tard, s'ouvrit réellement
» sous ses pas dans la ville de Neufchâtel, où il mourut le 13 sep-
» tembre de l'année 1565.

» Tel était le tableau que notre grand peintre Bruno Blachon, sur
» la prière et réquisition de Monseigneur de Caritat de Condorcet,
» avait peint pour être étalé au moulin de Burle, en ce jour so-
» lennel.....

» Permettez, cher lecteur, que je revienne sur l'avant-dernière » scène qu'il y avait représentée, et que je vous montre les suites » des prédications de Farel dans son pays natal.

» Notre entraînant réformateur, enhardi par les succès qu'il avait » obtenus au moulin et à la maison d'école, dont il s'était emparé » le 8 octobre 1561, et peu touché des plaintes et des menaces » du corps ecclésiastique et du grand conseil de la communauté, » se rendit audacieusement, le 16 novembre de la même année, » dans la chapelle de Sainte-Colombe, sur les ruines de laquelle » vous voyez maintenant la maison du bailliage. Le lendemain, sa » voix redoutable y prêcha ouvertement la fausse doctrine, tantôt » expliquant au menu peuple la Bible en français et en son mauvais » sens, tantôt s'emportant contre les richesses du clergé catholique, » tantôt s'égayant sur les mœurs et sur l'ignorance des prêtres, les » réguliers comme les séculiers, tantôt se livrant à des invectives » contre le saint sacrifice de la messe et les autres cérémonies de » notre religion. Les suites en furent si funestes que nos consuls » en informèrent le lieutenant-général de la province, et signalèrent » cette téméraire infraction à l'édit du roi qui défendait aux héré- » tiques, sous peine de la vie, de prêcher dans les églises consa- » crées à la vraie religion. Quelques jours après ils reçurent de » sa part la lettre suivante :

« *Messieurs les consuls, j'ai reçu vostre lettre par ce porteur. Ne* » *suis point accoustumé de croire sans jugement tout ce que l'on* » *m'escrit; mais puisque monsieur le vibaly de Gap et vous vous* » *accordez à cela que Farel s'est saisi d'une église ou chapelle, et* » *qu'il y presche publiquement là-dedans, cela est directement contre* » *l'ordonnance et l'édict du roi qui le défend sous peine de la vie. A* » *cette cause, j'écris présentement au dict sieur vibaly qu'il aie à se* » *saisir de lui et lui faire son procès selon iceluy édict, non point* » *comme ministre ni pour doctrine qu'il ait preschée, mais pour la* » *rebellion et désobéissance par lui commise : et là où justice en cet* » *endroit auroit besoin de force ou de faveur, je vous ordonne et*

» *commande, comme pour le service de Sa Majesté, que vous assistiez*
» *audict vibaly en luy faisant faire main forte par les manans et*
» *habitans de vostre ville de Gap, tant et si avant que la force en*
» *demeure au roi et à sa dicte justice. Et à cela je vous prie de ne*
» *faire faute sous peine de m'en prendre à vos propres personnes. Et*
» *sur ce, je me recommande à vos bonnes grâces.*

» *De Valence, le vingt-quatriesme jour de novembre* 1561.

» Signé MOTTE-GONDRIN. »

« Le zèle de nos consuls n'avait nul besoin d'être excité d'une
» manière aussi impérieuse, non plus que celui de la plus grande
» partie des manans et habitans à qui la secte nouvelle inspirait
» alors beaucoup plus de mépris que de crainte. Le vi-bailli, assisté
» de ses sergens, accompagné de nos magistrats et d'une partie
» de la milice urbaine, s'empara de Farel dans cette même église
» de Sainte-Colombe qu'il continuait de profaner par l'impureté de
» sa doctrine, et le fit enfermer dans une prison qui touchait aux
» murailles de la ville. Ses partisans parvinrent à l'en tirer dans
» les premiers mois de l'année 1562, en le plaçant dans une cor-
» beille que l'on fit glisser le long du rempart. Pendant quelque
» temps il fut obligé de se cacher dans les environs; mais les
» huguenots, s'étant soulevés dans tout le Dauphiné, s'emparèrent
» de la Motte-Gondrin qu'ils pendirent à Valence, aux fenêtres de
» son hôtel, le 27 avril 1562, et se rendirent maîtres de Gap le
» 1er du mois de mai suivant.

» Pouvons-nous rappeler sans gémir profondément qu'alors
» les hérétiques y trouvèrent une grande créance parmi le peuple
» et même parmi le clergé! Notre turbulent ministre, alors en
» pleine liberté, se hâta de rentrer dans la ville pour y chanter le
» triomphe de sa secte et charger de mille imprécations aussi ridi-
» cules qu'inconvenantes son juge qui était au lit de la mort. Aussi
» zélé pour la défense de la religion que pour le maintien des
» bonnes mœurs, le vi-bailli avait été atteint par le pistolet de Jean
» de Champoléon, en haine d'une prise de corps lancée contre ce

» gentilhomme hérétique, à cause du ravissement qu'il avait fait
» d'une pauvre et jeune fille, merveilleusement belle, qui gardait
» le troupeau de son père dans les pâturages de Prapic.

» Voyez-vous, ami lecteur, ce vieillard parcourant les rues de
» la ville, le teint animé par un faux zèle, à qui les années n'ont
» rien fait perdre de l'activité de son esprit, de la force de son corps,
» et qui paraît toujours doué de cette volonté indomptable qui lui
» fit jadis surmonter tant d'obstacles pour retirer des *lacqs du pape*,
» comme il le disait lui-même, ou plutôt pour attirer dans les filets
» du démon cette foule ignorante, intéressée ou fanatique, qui
» accourait à ses prédications?..... Le voilà arrivé dans la rue
» Droite, se dirigeant vers l'église de Sainte-Colombe, suivi d'une
» foule immense attirée par la nouveauté du spectacle plus que
» par l'éloquence vive et saisissante du grand réformateur!.....
» Mais, au milieu des prédicateurs subalternes qui l'entourent,
» quel est cet homme de haute stature qui marche tête levée, et
» sur le visage duquel on voit un peu de honte mêlée à beaucoup
» de fierté?..... Son front est orné de la mitre épiscopale; ses
» épaules sont couvertes de la chape aux franges d'or; sa main
» gauche s'appuie sur le bâton pastoral, mais la droite a cessé de
» bénir le peuple. Farel aurait-il violé le sanctuaire de Notre-Dame
» comme celui de Sainte-Colombe? en aurait-il enlevé les orne-
» mens pontificaux, pour en revêtir, par dérision, l'un de ses
» sectateurs?..... Non; c'est le seigneur de Celles lui-même,
» c'est le fils dégénéré de Bernardin de Clermont, vicomte de
» Tallard, et le frère d'Antoine de Clermont qui fut naguère
» lieutenant-général de la province de Dauphiné; en un mot, c'est
» Gabriel, deuxième du nom, évêque et seigneur de Gap, et de
» plus, à ce qu'il prétend, comte de Charance! C'est le seul pon-
» tife que, depuis Demetrius jusqu'à nos jours, à travers les héré-
» sies d'Arius, des Petrobusiens et des Vaudois, l'église de Gap
» ait eu à rejeter de son sein; le seul qui jamais ait erré dans la
» foi. Et c'est de Tallard, notre éternelle rivale, que nos ancêtres

» tenaient ce présent funeste ; car c'est du donjon de l'orgueilleux
» château aux douze tours que ce prélat s'était lancé sur eux,
» crossé et mitré comme saint Grégoire d'Amnioe au jour de sa
» fête, alors qu'il est montré aux peuples d'alentour accourus en
» foule pour le contempler et se guérir de la peur.

» Écoutez, cher lecteur, les lamentations de notre religieux et
» savant historien, Raymond Juvenis, sur cette grande apostasie :

» *Gabriel de Clermont, abandonnant son troupeau et la foi de*
» *ses pères, se révolta malheureusement contre sa mère et son épouse*
» *tout ensemble. Et pour insulter davantage cette désolée, il alloit*
» *lui-mesme, avec les ornemens de son ordre, ouïr les faux prédica-*
» *teurs et assistoit à leurs assemblées avec ces gages précieux qu'elle*
» *lui avoit donnés au jour de son mariage.*

» Cependant nos ancêtres forcèrent les huguenots d'abandonner
» la ville le 24 septembre 1562. Guillaume Farel la quitta à la
» même époque. L'évêque apostat le suivit et n'osa plus reparaître
» dans son diocèse ; il se retira dans sa seigneurie de Celles en
» Berri, où il fit son séjour ordinaire, *avec sa femme*, le reste de
» ses jours, continuant néanmoins d'administrer le temporel de
» l'évêché de Gap par le moyen d'un vicaire et d'autres officiers
» de cet évêché, jusqu'à ce qu'il eut donné sa démission, mais sous
» la réserve d'une pension en faveur de Pierre Paparin de Chaumont,
» dont les méchantes langues prétendaient qu'il avait épousé la
» sœur. »

Il est temps, après une citation aussi démesurément longue, que je reprenne la parole. Au risque de vous ennuyer complétement, je reviendrai encore sur Farel, dont l'histoire a déjà singulièrement grossi les pages de cette lettre.

Une erreur sur son origine a été commise par Chorier d'abord, et ensuite par tous les biographes qui l'ont suivi ou qui se sont copiés les uns les autres. Ils ont prétendu que notre ardent réformateur était issu d'une famille de gentilshommes du Gapençais ;

mais les Farel des *Fareaux*, hameau où naquit le plus illustre d'entre eux, n'ont jamais montré le désir de nier leur honorable roture : ils ne sont pas plus nobles que les Rostan des *Roustans*, les Basset des *Bassets*, les Bumat des *Bumats*, les Brunet des *Brunets*, les Meyer des *Meyères*, les Robert de *Villard-Robert*, dont les ancêtres allèrent s'établir, à une époque inconnue, sur les divers points du territoire de Gap, auxquels ils imposèrent leurs noms. Au surplus, on trouve expressément dans le vieux registre tenu jadis au couvent des capucins de cette ville, que Guillaume Farel était issu des *ménagers* de ce nom qui habitaient alors le hameau des Fareaux, et qui l'habitent encore de nos jours. Vôilà donc une preuve historique qui vient à l'appui de cette conjecture.

Je dois relever une seconde erreur *commise à notre préjudice*, et bien involontairement sans doute, par M. le baron de Ladoucette, ancien préfet de ce département. Il a dit deux fois, dans son ouvrage sur les Hautes-Alpes, que Farel était né dans la commune de Laye. Il suffira de répondre que le hameau des Fareaux, bien que rapproché du territoire de cette dernière commune, ne lui a jamais appartenu, et qu'il a toujours fait partie de la communauté de Gap; ce qui pourrait être prouvé par les vieux cadastres de la ville et par une foule d'autres documens anciens et nouveaux, s'il vous restait quelque doute à ce sujet.

Mais il n'y a pas diversité de sentiment sur le caractère violent et irascible de notre réformateur. Un zèle fanatique, que ses partisans ne parvinrent jamais à modérer, le poussa plusieurs fois jusqu'à apostropher dans les rues les prêtres qui portaient le viatique aux malades, à insulter publiquement en chaire les prédicateurs catholiques, à interrompre leurs sermons, et à se livrer à toutes sortes de violences : le tableau de maître Bruno Blachon vous a dit le reste. Farel, sorti de l'unité catholique, subit toutes les conséquences du principe de la réformation; son esprit tourbillonna dans les variations signalées plus tard par Bossuet. Une dispute sur la Cène le fit chasser de Genève en 1538. Il changea si

souvent le symbole de ses croyances, qu'il fut accusé tour-à-tour d'arianisme, de sabellianisme, et de vouloir renouveler les erreurs de Paul de Samosatte; accusations dont il se justifia cependant aux synodes de Lauzanne et de Berne. Mais, pour finir par un éloge qui convient aux exaltés religieux et politiques de toutes les époques, Farel fut toujours parfaitement désintéressé, et sa famille resta pauvre sur le plateau de Bayard. On dit, au surplus, que, par une prévention injuste, ceux des membres de cette famille qui, dans la suite, voulurent entrer dans les ordres sacrés, en furent repoussés par le clergé de Gap, et que ce n'est qu'au bout d'un siècle que les Farel purent être admis au sacerdoce catholique.

Je laisse à d'autres le soin de signaler les causes qui amenèrent ce grand mouvement social qu'on appelle la réformation, et au milieu duquel nous nous trouvons encore après trois siècles de luttes, de controverses et de lassitude. Le libre examen, substitué à l'autorité en matière de foi, a fait naître l'époque critique; je ne sais trop par quelle issue nous en sortirions, nous, courbés sous le joug du doute ou de l'indifférence, pour rentrer dans l'organisme qui doit la suivre et qui constituera le nouvel état normal de la société.

Ce n'est, vous l'avez vu, Monsieur, que bien des années après le cri de Luther que le plus ardent de ses imitateurs vint le faire retentir dans nos montagnes, avec les modifications que le temps, sa raison ou son caprice y avaient apportées. Dans ma prochaine lettre, j'aurai l'honneur de vous en montrer les suites déplorables : je dis déplorables, mais seulement pour ceux qui en furent les acteurs ou les témoins; car il est écrit aux livres de la perfectibilité indéfinie que l'organisme nouveau est toujours supérieur à l'organisme ancien. C'est ce que je souhaite de tout mon cœur à la génération future, laquelle parviendra, je l'espère, à ressaisir l'unité par le panthéisme, ou par le néo-christianisme, ou mieux encore par l'ancien.

N'est-il pas de mon devoir, avant de terminer cette longue lettre,

d'attester l'exactitude des faits rapportés par l'auteur de la *Fête du Saint-Sacrement*, et de justifier, autant que faire se pourra, les termes méprisans et même les invectives qu'il s'est permis de lancer contre l'illustre Guillaume Farel et ses sectateurs?

En 1744, époque à laquelle écrivait cet auteur inconnu, la mémoire des excès auxquels se livrèrent les protestans dans toute la contrée n'était pas encore éteinte. Les principes philosophiques n'avaient point encore pénétré dans notre petite ville, si éloignée du centre des lumières. De là ces expressions intolérantes qui se montrent dans sa relation et que, le plus souvent, il n'a fait qu'emprunter à Juvenis, fidèle représentant de la dernière moitié du XVIIe siècle; expressions qui, à juste titre, blessent notre apathie religieuse, et nous font sortir de cette léthargie qui est le dernier symptôme du temps de transition qui sépare l'une de l'autre deux époques organiques.

Lorsque la relation de la fête du Saint-Sacrement parvint à ma connaissance, j'éprouvai quelques doutes sur la véracité et l'exactitude des faits qu'elle contient; je voulus n'en conserver aucun, et, après d'exactes recherches, je parvins à découvrir que rien n'était de l'invention de l'auteur; tout se trouva justifié, jusqu'aux détails renfermés dans le tableau de Bruno Blachon, dont le nom aussi se trouve mentionné dans divers actes authentiques passés sous l'épiscopat de M. de Condorcet. Dès-lors, j'aurais pu couper chaque ligne par des renvois à des notes qui auraient indiqué l'auteur, la page des livres que j'avais consultés, et même la date de l'impression et les caractères dont on s'était servi; mais craignant de vous voir éprouver la répugnance que j'éprouve moi-même lorsque de trop fréquentes interruptions viennent me séparer du texte pour me jeter dans les notes, j'ai mieux aimé vous dire, en terminant, que l'auteur de la susdite relation est d'accord avec le docte Juvenis, ce qui coule de source, ensuite avec Chorier en son *Histoire du Dauphiné*, les archives de l'hôtel de ville de Gap, le registre des annales des capucins, surtout avec une *Vie de feu*

heureuse mémoire de Mons. Guillaume Farel, pasteur de l'église de Neufchâtel en Suisse, manuscrit N.° 147 de la bibliothèque de Genève, et de plus avec l'excellent mémoire de M. Mignet sur la réformation de Genève, dont à coup sûr notre historien n'avait nulle connaissance.

Si vous me demandez maintenant ce qu'il est advenu du moulin de Burle et de la chapelle de Sainte-Colombe, témoins l'un et l'autre des prédications de Farel, je vous dirai que la mémorable usine est toujours debout sur le torrent de Bonne, près du pont en maçonnerie de moëllons qui servait à franchir ce torrent avant l'établissement de la grande route; qu'elle prit plus tard le nom de moulin des Cordeliers, et qu'elle a conservé ce nom, quoique bien des fois elle ait changé de propriétaire [1]. Quant à l'église de Sainte-Colombe, après avoir été successivement transformée en temple protestant, en hôtel du bailliage, en palais de justice, c'est aujourd'hui une belle et confortable maison appartenant à M. Élisée Roubaud, maire de la ville de Gap : nous aurons occasion de la voir reparaître dans la suite, à trois époques diverses.

Gap, le 20 février 1837.

THÉODORE GAUTIER,
Bibliothécaire de la ville de Gap.

1 Les dimensions de ce moulin vont être doublées par les constructions que l'on exécute en ce moment (Juin 1837).

BULLETIN

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

CORRESPONDANCE.

Considérations sur le magnétisme animal et les prévisions du somnambulisme, lues à la séance de la Société des sciences et arts de Grenoble, du 7 avril 1837 [1].

Monsieur le Directeur, je tenais la plume pour vous faire part d'une question assez singulière élevée par moi dernièrement devant la *Société des sciences et arts de Grenoble,* au sujet des prévisions d'une somnambule, lorsque j'ai lu, dans la troisième livraison de la *Revue du Dauphiné* [2], l'article que vous avez écrit contre les hydroscopes ou *tourneurs de baguette,* dont le Dauphiné paraît être le berceau. Je me suis demandé s'il convenait de continuer mon récit et d'entretenir vos lecteurs d'une chose bien plus merveilleuse et bien plus incroyable encore que tout ce que l'histoire nous

1 Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur la communication qui nous est faite par notre correspondant, parce que les systèmes émis sur le magnétisme animal et le somnambulisme sont pour nous lettre close, et plus encore le don de prophétiser l'avenir. Nous l'avons accueillie cependant, car ses résultats peuvent un jour jeter quelque lumière sur une question fort obscure encore, ou contribuer à dévoiler l'erreur. (*N. du D.*)

2 Tome Ier, page 284.

raconte touchant Jacques Aimar et Bleton. Mais mon hésitation a bientôt cessé quand, m'armant du courage que tout observateur consciencieux doit avoir, j'ai senti que je ne devais pas me laisser intimider par le ridicule qu'on cherche mal à propos à déverser de nos jours sur la réalité de quelques faits extraordinaires que notre ignorance ne peut pénétrer.

En effet, Monsieur, pour moi qui ai l'honneur d'appartenir à trois ou quatre corps savans, et qui, par conséquent, ai l'amour-propre de me croire ni plus simple ni moins clairvoyant qu'un autre, je puis vous assurer que la rabdomancie n'est point une chimère telle que vous vous la figurez, et qu'il n'est pas plus permis d'en douter que de votre existence et de la mienne. Sans doute que les charlatans et les fripons en ont abusé, comme on abuse de tout dans ce monde, en voulant lui donner une importance et un pouvoir qu'elle n'a pas; mais que prouve cela, si ce n'est la réalité de ce que vous niez absolument, puisque l'on ne doit pas supposer que pendant plusieurs siècles la France ait pu être la dupe d'une illusion et d'un art qui n'existerait pas du tout? Quand je parle ainsi, c'est avec connaissance de cause. Depuis long-temps j'ai été à même d'observer la *baguette divinatoire* et de la voir tourner de mes propres yeux. Une multitude de témoins répandus dans la province de Dauphiné peuvent être les garans de la réalité de ce phénomène. Pour l'honneur des morts et des vivans auxquels votre article porte atteinte, aussi bien que pour l'intérêt de la science et de la vérité, je dois protester contre lui, et je viens vous prier, Monsieur, d'accueillir ma réclamation dans votre plus prochain numéro, en attendant que je puisse vous fournir la preuve authentique et irréfragable de ce que j'avance, ainsi que j'en contracte aujourd'hui l'engagement.

Arrivant actuellement à mon sujet, voici ce dont il s'agit : En 1831, j'eus d'assez longs rapports avec une dame qui devenait somnambule par l'effet du magnétisme. Douée, dans cet état, d'une intelligence et d'une pénétration d'esprit qui tenaient du prodige,

je me livrai avec elle à une foule de recherches curieuses sur les matières les plus abstraites et les plus difficiles, telles que la métaphysique, la religion, la politique, la médecine, le magnétisme. Les questions et les réponses, écrites à mesure qu'elles étaient faites, formèrent bientôt un recueil volumineux que je possède et que je me propose de publier depuis long-temps.

Ayant souvent entendu parler, avant mes expériences avec cette dame, de la faculté qu'avaient les somnambules de lire dans l'avenir, et ayant obtenu de la même personne l'assurance qu'elle pourrait m'annoncer les choses futures, je lui adressai plusieurs questions sur quelques événemens importans. Lui ayant demandé, par exemple, si le choléra-morbus envahirait la France (et alors il n'était qu'en Pologne), elle répondit que l'année suivante, c'est-à-dire en 1832, il se manifesterait seulement dans quelques départemens limitrophes, où il exercerait assez de ravages pendant les six premiers mois, et où il ferait plus de peur que de mal pendant les dix ou douze autres mois de sa durée; ce qui se réalisa en effet. Interrogée sur les remèdes qu'il convenait d'opposer à cette redoutable maladie, elle en indiqua plusieurs dont elle n'avait certainement jamais entendu parler, tels que les douches d'eau très-froide sur la tête, le jus de citron bu avec du sucre, etc.; remèdes qui, l'année suivante, furent employés à Paris et ailleurs avec succès. Parmi d'autres réponses qu'elle fit à mes questions, elle m'annonça qu'on attenterait sans résultat funeste aux jours du roi, et me déroula une foule d'autres événemens à venir.

J'avoue que je n'attachai d'abord qu'une assez médiocre importance à des prévisions de cette nature, et que je restai cinq ou six ans sans presque y songer, quand, faisant un retour sur ce qui s'était passé, je fus frappé de la justesse de ses prédictions. Afin de constater d'une manière certaine la date des prévisions relatives à d'autres faits, je ne crus pouvoir mieux faire que de les mettre sous une enveloppe cachetée, et d'en demander par lettre le dépôt dans les archives de la *Société des sciences et arts de Grenoble*, réunie dans sa séance du 7 avril 1837.

Ma proposition n'ayant pas été accueillie par la majorité du petit nombre des membres présens à cette séance, malgré les observations favorables et très-judicieuses de quelques-uns d'entre eux, je jugeai à propos de prendre la parole dans la séance suivante et de m'y exprimer en ces termes :

« Messieurs, l'attention que vous me parûtes accorder, dans » votre avant-dernière séance, à la lecture que j'eus l'honneur de » vous faire concernant quelques nouvelles observations sur le » magnétisme animal, m'avait fait penser qu'il serait à la fois » agréable et instructif pour la Société de savoir jusqu'à quel point » les prévisions du somnambulisme pouvaient être fondées. Je lui » en adressai donc quelques-unes sous enveloppe, pour que, pre- » nant une date certaine dans ses archives, elles pussent, si les » événemens prévus venaient à s'accomplir, servir de preuve » authentique en faveur de l'étrange faculté dont les somnambules » prétendent être doués.

» Mais il paraît, Messieurs, que ce genre d'expérimentation n'a » pas été au gré de vos appréciations, soit que quelques-uns d'entre » vous n'aient pas voulu croire à la possibilité de lire dans l'avenir, » soit que les autres aient pensé que les prévisions dont il s'agit » annonçaient l'accomplissement de faits contraires à leurs secrètes » sympathies.

» Sous le premier rapport, il ne pouvait y avoir fin de non- » recevoir contre ma proposition, quelque singulière qu'on la » trouvât, car je ne vous l'avais faite que comme moyen d'épreuve » pour arriver à l'appréciation d'un pouvoir qu'il importe de déter- » miner une fois pour toutes, et que, s'il fallait considérer comme » absurde et indigne d'examen tout ce qui est inexplicable quoique » vrai, la nature entière devrait être mise à l'index par vous, » puisqu'au fond, et malgré notre orgueil scientifique, nous ne » pouvons rien expliquer de ce qui s'y passe.

» Que les honorables membres qui ont été choqués de ma pro- » position me disent en effet s'ils comprennent mieux, non pas les

» phénomènes éloignés qui seront éternellement un mystère pour » nous, non pas les phénomènes occultes de notre existence, tels » que l'action de l'ame sur le corps, dont l'un de vous va nous » entretenir tout à l'heure, mais les effets les plus sensibles et les » plus grossiers de l'organisation humaine, comme la vue, l'ouïe, » la digestion, le mouvement, etc. Assurément ils ne le savent » pas mieux que moi, et leur étonnement sera grand s'ils se » recueillent et réfléchissent un moment à leur ignorance complète » sur l'ordre de ces phénomènes, et pourtant ils ne peuvent nier » qu'ils ne soient doués de sens dont le mécanisme échappe à leur » raisonnement! En ce monde tout est mystère, depuis le soleil » qui brille sur notre tête jusqu'au ciron qui rampe sous nos pieds, » et pour moi, je l'avoue ingénument, il est aussi difficile de dire » comment je bois un verre d'eau, comment je me trouve ici et » vous y parle, Messieurs, que de vous expliquer clairement » comment la science d'un somnambule peut prédire l'avenir.

» La raison d'une ignorance aussi déplorable est que tous les » efforts de l'esprit humain se bornent à constater deux ordres » de faits : les uns, communs et fréquens, sont placés par lui parmi » les choses ordinaires ; ils ne provoquent point son étonnement, » quoique leur nature reste incompréhensible ; les autres, rares et » éventuels, se revêtent d'un caractère insolite et surnaturel ; ils se » classent parmi les *phénomènes*. Mais il est évident qu'une pareille » distinction est moins fondée sur la nature différentielle de ces faits » que sur l'insuffisance de nos lumières et l'état actuel de nos » connaissances pour les comprendre, puisque rien n'arrive dans » ce monde que par l'effet d'un pouvoir suprême, pour lequel » tout est également ordinaire et facile. Cela est si vrai, que ce qui » est *phénomène* pour un siècle ne l'est pas pour l'autre ; que ce » qui émerveillait nos pères ne nous surprend plus ; que des effets » qui leur paraissaient physiquement impossibles s'accomplissent » aujourd'hui sans exciter notre étonnement ; tandis que, ébahis » à notre tour devant des *phénomènes* d'une découverte plus

» récente, nous les reléguons parmi les fables, en attendant que » nos neveux les reconnaissent pour vrais et les rétablissent dans » l'ordre des choses naturelles.

» Marchant donc en aveugles dans toutes nos explorations, » nous ne pouvons nous familiariser avec les objets que le hasard » nous fait rencontrer en route qu'à l'aide d'un tâtonnement » trompeur et de chutes souvent bien lourdes. Aussi, Messieurs, » tout observateur qui avance avec trop de confiance ou de pré- » somption dans une carrière encore mal connue, soit en approu- » vant, soit en niant trop légèrement l'existence des choses que » d'autres prétendent avoir découvertes avant lui, s'expose-t-il » nécessairement à l'erreur et à d'amères déceptions.

» S'il en fallait une preuve entre mille, le magnétisme animal » nous l'offrirait. D'abord traité de chimère et repoussé avec dédain » par tous les corps savans de l'Europe, il a fini, après un demi- » siècle d'incrédulité et de sarcasmes, par y être admis comme un » sujet de curieuses et intéressantes recherches, en attendant qu'il » prenne rang parmi les découvertes qui honoreront le plus notre » époque. Son existence, long-temps contestée, est donc géné- » ralement reconnue aujourd'hui, et il ne s'agit plus que de déter- » miner jusqu'où peut aller le pouvoir étonnant qui lui est propre.

» Parmi les effets variés qu'il produit figure en première ligne » le somnambulisme, caractérisé par un sommeil léthargique, » l'insensibilité du corps, la transposition des sens, le développe- » ment extraordinaire de l'intelligence, la faculté de deviner les » objets cachés, celle de les voir dans l'obscurité, à travers les » corps opaques et à une distance indéfinie, celle d'avoir une » connaissance exacte de tous les faits passés et présens, et enfin » de prédire l'avenir.

» Un pouvoir aussi extraordinaire est certainement bien fait pour » exciter l'incrédulité ou au moins le doute de ceux qui ne l'ont » pas vu; cependant, constaté par des milliers d'observateurs » dignes de foi et par moi-même, Messieurs, il n'est plus permis

» de nier sa réalité. La seule incertitude qui règne encore à son
» égard se réduit à la faculté des prévisions qu'on n'a pas suffisam-
» ment éprouvée, et pour laquelle je désirais vous constituer
» juges, si vous l'eussiez voulu.

» Votre refus, Messieurs, ne m'étonne ni ne m'afflige. C'est un
» arrêt dont je ne veux point appeler et auquel je me soumets
» gracieusement, en souhaitant que plus tard il ne vous cause pas
» quelques regrets. Il me suffira pour le moment de signaler une
» coïncidence assez bizarre qui probablement aura échappé à votre
» attention pendant la chaleur de la discussion.

» Un des principaux opposans au dépôt que je demandais était,
» m'a-t-on assuré, un collègue qui, quelques instans après, devait
» se livrer à des recherches sur la psychologie et soutenir, contre
» l'opinion de Condillac, que l'entendement humain contient
» quelque chose de plus que *la matière* des sensations à laquelle
» le réduit notre illustre compatriote. Or, ce *quelque chose* est
» assurément l'ame, et mon collègue aurait dû sentir que s'il est
» une preuve certaine et palpable de son existence, elle se trouve
» dans les prévisions et autres phénomènes du somnambulisme.

» En effet, Messieurs, d'après la philosophie des anciens, qui
» avaient autant de génie que nous, il existe un principe universel et
» intelligent, espèce de fluide très-subtil qui vivifie la nature et dont
» l'ame humaine n'est qu'une parcelle ou une émanation. Empri-
» sonnée dans le corps au moment de la conception, cette ame perd
» le souvenir de ce qu'elle était dans son état de liberté et se trouve
» réduite à n'avoir d'autres connaissances que celles que lui trans-
» mettent les sens. Mais si, par l'effet de certaines maladies, par
» celui du magnétisme, de l'extase ou de la méditation, elle par-
» vient à se dégager un peu de ses liens terrestres et à se mettre
» en rapport avec l'ame du monde qui sait tout, elle y puise alors
» la connaissance des choses merveilleuses par la bouche du som-
» nambule. Cela étant, il n'est donc plus surprenant que celui-ci
» voie ce qui se passe aux antipodes, qu'il prédise l'avenir et qu'il

» possède la science infuse, puisque, momentanément inspiré par
» une intelligence qui connaît le passé, le présent et l'avenir, il
» peut satisfaire à toutes les questions qui lui sont faites.

» Et remarquez bien, Messieurs, qu'avec le secours de cette
» hypothèse, démontrée vraie par le raisonnement et l'expérience,
» on explique non-seulement d'une manière satisfaisante les effets
» de la catalepsie et du somnambulisme magnétique, mais encore
» ceux dont l'histoire ancienne fait mention au sujet des prophètes,
» des oracles, des sybilles, des sorciers et des autres crisiaques
» plus ou moins semblables à nos somnambules.

» Or, si l'antiquité, et la chose ne peut être révoquée en doute,
» puisque tous les historiens sacrés et profanes la tiennent pour
» un fait certain, si l'antiquité, dis-je, a produit des hommes de
» cette espèce, et si notre époque possède réellement le moyen de
» nous mettre dans un état tel que nous puissions tout sentir sans
» le secours des sens, et tout savoir sans avoir jamais rien appris,
» il faut nécessairement admettre ou que cela s'est opéré et s'opère
» encore par l'intervention d'une puissance surnaturelle, ou que
» c'est à l'inspiration de l'ame qu'on doit l'attribuer. La magie étant
» déchue de son crédit passé, reste l'ame pour conséquence rigou-
» reuse. Donc celle-ci est le principal agent du somnambulisme;
» donc l'ame existe.

» Voilà, Messieurs, où je voulais en venir avec mon confrère
» en médecine et en psychologie, pour lui demander comment lui,
» qui désire ressusciter les principes de Zénon et d'Aristote, dont
» les spiritualistes de nos jours ne sont qu'une image infidèle et
» décolorée, comment il n'a pas vu que le meilleur moyen d'y
» parvenir était d'admettre avec empressement le genre d'expé-
» rience que je proposais à la Société, au lieu de l'attaquer et de
» le combattre comme aurait fait un véritable matérialiste.

» Dire d'un côté que l'ame existe, et puis la méconnaître de
» l'autre dans les phénomènes qui attestent sa puissance, est une
» contradiction manifeste; c'est dire qu'elle existe et n'existe

» pas, qu'elle est blanche et noire, qu'elle peut tout et ne peut
» rien; c'est lui faire dans le corps humain les honneurs du logis
» et la mettre ensuite à la porte. Or, si cela est de la psychologie,
» Messieurs, il faut avouer qu'elle est peu polie et bien inconsé-
» quente.

» Passant actuellement au second motif qui a fait rejeter ma
» proposition, je déclare que mon but a été purement scientifique.

» Les prévisions que j'avais l'honneur de vous transmettre,
» bien que relatives à une éventualité prise dans un ordre de
» choses positives, n'étaient pas de nature à alarmer votre suscep-
» tibilité, puisque, cachetées, elles n'auraient vu le jour, sur ma
» demande, qu'après l'échéance ou l'accomplissement des événe-
» mens prévus. La conscience la plus timorée peut-elle s'alarmer
» d'une expérimentation toute spéculative, dont le résultat sera
» ou la prévision de faits déterminés de toute éternité par les
» décrets de la providence, ou bien une attente chimérique?
» Jamais démarche fut-elle plus inoffensive?

» Quel que soit donc le point de vue sous lequel on examine
» l'expérience toute scientifique que je voulais faire avec vous,
» Messieurs, elle ne présente rien, absolument rien qui pût éveiller
» les inquiétudes de ceux qui l'ont repoussée. Basée sur des calculs
» providentiels indépendans de la volonté humaine, s'opérant
» secrètement sur des faits politiques qui n'exigeaient aucune déli-
» bération de votre part, je devais croire qu'il vous serait agréable
» de l'accueillir. Puisqu'il en a été autrement, j'ai l'honneur de
» prévenir la Société qu'ayant donné aux prévisions dont il s'agit
» la forme d'un testament mystique, j'en ai fait le dépôt chez un
» notaire de cette ville[1], où, par la suite, on pourra les vérifier. »

SYLVAIN EYMARD, d. m.

1 Grenoble.

Première lettre de M. J.-J.-L. Goudard, prêtre du diocèse de Grenoble à M. l'abbé Combalot, à l'occasion de la première lettre adressée par celui-ci à M. F. de Lamennais. Paris, Paul Daubrée, 1837, in-8°.

On sait ou plutôt, en ce temps qui dévore si rapidement les hommes et les choses, on a su que de vives controverses ont éclaté entre M. de Lamennais et M. l'abbé Combalot. Les deux rivaux étaient assez vigoureux pour se livrer courtoisement bataille, et nul des deux n'avait besoin d'appeler à son aide une main étrangère; mais voilà que, sans être prié, l'honnête abbé Goudard, armé tout à cru, se jette bravement dans la lice, et couvrant M. de Lamennais de sa rondache, pousse à M. Combalot de terribles coups. C'est un rude assaillant que M. Goudard, et ses adversaires ne lui résistent guère, car il les assomme tout d'abord; voyez plutôt : « Je savais, depuis près d'un mois, que vous aviez » écrit à M. de Lamennais par la voie de la presse, comme vous » dites, mais ce n'est que le 29 décembre que je suis parvenu à » me procurer votre lettre. J'en lus d'abord à-peu-près la moitié; » puis, l'ayant jetée dans un coin, je m'occupai d'autre chose, » presque décidé à n'y pas revenir..... Cependant j'y revins, et » cette fois, je poursuivis jusqu'à la dernière ligne. La nuit suivante, je dormis peu : quelle fut la cause véritable de cette » insomnie? je l'ignore et ne songe nullement à l'approfondir. » Ah! M. Goudard, vous êtes un malin : assommez votre ennemi, mais ne le raillez pas. « Lorsque, pendant les heures destinées au » sommeil, il n'est pas possible de dormir, il est assez ordinaire » que l'on pense; » c'est ce que faisait aussi le lièvre du fabuliste; car, que faire en un gîte, à moins que l'on n'y pense. Après avoir pensé, M. Goudard prit la résolution « d'écrire à un grand et re- » nommé personnage. Un voyage assez pénible que je fus obligé » de faire le lendemain me força de différer l'exécution de mon

» projet; le lendemain, je dus me reposer des fatigues de la veille.
» Hier enfin, j'ai pu m'occuper de vous, Monsieur, et de votre
» brochure, etc. » Il est facile de voir, par ce préambule, que M. Goudard excelle dans le genre familier. Tout le reste de sa brochure est à-peu-près de la même force, ce qui ne laisse pas d'être assez phénoménal. M. de Lamennais a dû être ravi du zèle de son disciple. Nous ne dirons rien de la polémique religieuse de M. Goudard et du reste de sa mirobolande épître, parce qu'après avoir lu ses premières pages, un symptôme tout-à-fait opposé à celui qui vint frapper ses paupières à la lecture de la lettre de M. Combalot, est venu appesantir les nôtres; comme lui, nous ne saurions mieux dire *quelle a été la cause véritable de ce sommeil : je l'ignore et ne songe nullement à l'approfondir.*

— La *Chronique de Champagne* [1], une des meilleures et des plus utiles productions périodiques, émise par des écrivains consciencieusement instruits et dévoués aux intérêts de la science avec cette abnégation qui n'est point rare dans nos provinces, où le charlatanisme de la capitale n'a pas encore réduit la littérature à l'agiotage d'une flétrissante spéculation industrielle, renferme dans sa livraison de mai un article fort remarquable de l'un de nos compatriotes, M. de Royer, dont la collaboration est promise aussi à la *Revue du Dauphiné.* M. de Royer nous fait apprécier dans cet article l'œuvre d'un jeune et docte philologue, que son érudition solide et sa critique toujours saine viennent d'appeler à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Paulin Paris. Employé à la garde des manuscrits de la bibliothèque du roi, M. Paris n'a pas voulu que ses fonctions fussent purement nominales, comme il arrive à un si grand nombre de ses confrères; il a consacré de savantes recherches à nous révéler l'importance des trésors confiés

1 La *Chronique de Champagne, Revue mensuelle, historique et littéraire*, publiée par MM. Fleury et Louis Paris. Reims, Jacquet, in-8°, 1837, page 342, 7e livraison.

à ses soins. Il est facile de se convaincre combien ces recherches sont immenses et fécondes, en jetant les yeux sur les principales spécialités philologiques qu'elles embrassent : « Description des » manuscrits ; conjectures sur leur date, leurs propriétaires, leurs » ornemens, leur reliure, leurs scribes et leurs enlumineurs; » notice sur leurs auteurs connus ou probables; discussion des » sentimens que l'on a émis jusqu'à présent sur leur compte; cita- » tions nombreuses; particularités qui les concernent » [1]. C'est à l'examen du premier volume de cette importante publication que M. de Royer a consacré un examen aussi remarquable par la justesse de la critique que par l'élégance du style.

— *Revue néo-latine, Patois du midi*, sous la direction de MM. Charles Dupuy et Camille Reybaud. Nyons (Drome).

L'étude des dialectes néo-latins, objets des recherches des plus illustres philologues de l'Europe, et notamment du savant académicien dont les travaux créateurs ont restitué à la langue des troubadours provençaux son illustration passée, vient de trouver en MM. Dupuy et Reybaud un organe qui, nous l'espérons, ne laissera pas indifférente la sympathie publique. Ces Messieurs se proposent de publier une *Revue* consacrée à la littérature des patois actuellement parlés dans les départemens méridionaux de la France. Nous formons le vœu que, donnant à leur plan une extension large et scientifique, ils ne se bornent pas à émettre au jour des productions écrites en langue vulgaire, mais qu'ils développent aussi le mécanisme grammatical et logique des idiomes dont ils entreprennent la réhabilitation. Le beau travail émané de M. Reynouard sur la grammaire romane est un noble exemple à suivre, et nul doute qu'une œuvre semblable exécutée sur les patois ne soit une mine féconde en découvertes philologiques de la plus haute importance pour l'étude comparative de la langue nationale. Le nom de

1 Les *Manuscrits français de la bibliothèque du Roi*, par M. Paulin Paris. Paris, Techener, 1836, in-8°, tome I.

M. Charles Dupuy, un des directeurs de la *Revue néo-latine*, n'est pas étranger aux lecteurs de la *Revue du Dauphiné;* ils se rappellent la charmante pièce de vers intitulée *lou Parpayoun*, le Papillon [1].

— *Bulletin de la Société de statistique, des arts utiles et des sciences naturelles du département de la Drome.* Valence, Borel, 1837, in-8°, 1re livraison.

La Société de statistique du département de la Drome, dont nous avons déjà signalé la création [2], vient de publier la première livraison de son Bulletin. Cette livraison se compose d'un discours du secrétaire, destiné à servir d'introduction, et dans lequel est présentée l'analyse des divers élémens qui doivent constituer la description statistique de la contrée; d'un mémoire jusqu'à ce jour inédit de l'intendant du Dauphiné Fontanieu, qui, en 1727, examina quels étaient les moyens à employer pour rendre Valence une ville de commerce; enfin d'une notice sur des médailles romaines récemment découvertes. La Société de statistique de la Drome, qui a banni de son sein l'élégant badinage de la poésie et les futilités littéraires, consacrera ses soins à rechercher les documens historiques du pays, et à recueillir sur son état industriel les notions les plus positives et les plus utiles, à réunir enfin les monumens épars qui serviront un jour à élever l'édifice de sa description statistique. C'est le résultat de ces travaux que la Société de statistique se propose de publier dans son Bulletin.

1 *Revue du Dauphiné*, tome I, page 281.
2 *Revue du Dauphiné*, tome I, page 223.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE [1].

Biographie sacrée, par ATHANASE COQUEREL, l'un des pasteurs de l'église réformée de Paris. Seconde édit., revue et augmentée d'un *Essai historique et critique sur les dates de la Bible*. Valence, Marc-Aurel, 1837, fort in-8° à 2 colonnes.

— *Traité des actes sous signature privée selon la jurisprudence actuelle, ou Code des propriétaires, suivi de formules d'actes et conventions de toute espèce, du tarif des droits d'enregistrement de chacun d'eux, etc.*, par OLIVIER fils, notaire à Avignon. Nyons, L. Gros, 1837, in-8° de 260 pages.

— *Quelques mots sur la Corse et sur la nécessité d'y établir un bon cadastre*, par J.-B. TAUCHY, géomètre en chef du cadastre. Gap, J. Allier, 1837, in-8° de 32 pages.

— *Mémoire sur le cadastre et sur sa conservation perpétuelle*, par le même. Gap, J. Allier, 1837, in-8° de 160 p.

— *Manuel d'agriculture par demandes et par réponses, à l'usage des écoles primaires et des propriétaires ruraux*, par M. C.-J. DE BRUNO. Grenoble, Prudhomme, 1837, in-18.

Il a été rendu compte de cet ouvrage dans le *Courrier de l'Isère* (N.os du 9 février et du 3 avril).

[1] Ce Bulletin, dont les principaux matériaux nous sont fournis par notre collaborateur M. Colomb de Batines, renferme l'indication des ouvrages qui sortent des presses des trois départemens des Hautes Alpes, de la Drome et de l'Isère, et de ceux qui se réfèrent à l'histoire de la province. A la fin de l'année, nous publierons un Bulletin nécrologique. (*N. du D.*)

— *Magnaudorie - modèle. Établissement et détails d'une construction pour l'éducation des vers à soie*, par M. CHEVILLET, architecte. Valence, Borel, 1837, in-4°, avec 3 planches.

— *Viabilité par la rive gauche de l'Isère. A MM. les membres des conseils municipaux des communes de la rive gauche de l'Isère, intéressés à l'exécution de la route départementale projetée de Grenoble à Romans*, par DE BEZIEUX, propriétaire à Cognin. Grenoble, Baratier, 1837, in-4°.

— *Quelques mots sur une question de hiérarchie administrative, et sur le projet de route départementale de Grenoble à Romans par la rive gauche de l'Isère*, par le même. Grenoble, Baratier, mars 1837, in-4° de 8 pages.

— *Observations sur l'écrit intitulé : Viabilité par la rive gauche de l'Isère, etc.*, par M. Fr. MERCANTON, propriétaire. Grenoble, Baratier, mars 1837, in-8° de 8 pages, avec un tableau.

— *Épître à M. de Lamennais*, par VICTOR DAVIN, de Veynes. Gap, J. Allier, 1837, in-8° de 15 pages.

— *Stances à M. l'abbé de Lamennais, à l'occasion de son dernier ouvrage intitulé : Affaires de Rome*, par l'abbé L.-F. E. Grenoble, Prudhomme, 1837, in-8° de 24 pages.

Quelques beaux vers, ce qui est déjà beaucoup, parmi d'autres assez faibles.

— *Christ (le) de fer*, par ÉDOUARD PRIMARD (de Grenoble). Paris, Richard Bell, 1837, in-8°.

Le sujet de ce roman est emprunté aux annales du Dauphiné, et l'action

se passe vers le Xe siècle, aux environs de Grenoble. M. André Roux en a rendu un compte sévère mais juste dans le *Courrier de l'Isère* (N.° du 16 mai).

— *Almanach de la Cour royale de Grenoble, et Annuaire du département de l'Isère, pour* 1837. Grenoble, Baratier, 1837, in-12.

— *Annuaire du département de la Drome, pour* 1837, VIIIe année. Valence, Borel, 1837, in-16.

— *Mémoire sur les anciens peuples qui habitaient le territoire du département de la Drome, pendant l'occupation des Gaules par les Romains*, par M. Olivier Jules. Valence, Borel, 1836, in-8° de 86 pages.

— *Notice biographique sur M. Jay (Louis-Joseph), fondateur et ancien conservateur du musée de Grenoble*, par R. Colomb. Paris, J. Didot aîné, 1837, in-8° de 12 pages.

M. Jay, né le 8 mars 1755, à Saint-Hilaire de la Côte-Saint-André (Isère), est mort le 27 juillet 1836, à Vienne. Il fut successivement professeur de dessin à Montpellier, à l'école centrale de l'Isère, conservateur du musée de Grenoble. Il était membre correspondant de l'Institut, de l'Académie des Arcades de Rome, de celle des beaux-arts de Pérouse, et de la Société des sciences et arts de Grenoble. Son principal ouvrage est une traduction du *Recueil de lettres sur la peinture, la sculpture et l'architecture* de Bottari (Paris, Rey et Gravier, 1817, in-8°), dont M. Tourlet a rendu un compte fort satisfaisant dans le *Moniteur* (N.° du 15 juin 1818).

— *Le 1er mai* 1837, hymne d'amour, et autres poésies monarchiques, par P.-F.-C. Loissel. Gap, J. Allier, 1837, in-8° de 47 pages. Se trouve à Grenoble, chez Prudhomme; à Gap, chez Beraud.

Dans des *Questions préliminaires* qui précèdent son œuvre poétique, l'auteur, se comparant à Barthélemy et Méry, se plaint d'avoir été, comme *ces princes de la poésie moderne, calomnié, outragé, vilipendé*, d'avoir *reçu de la boue au visage par les mêmes mains qui naguère l'avaient encensé*. On avait ignoré jusqu'à ce jour que M. Loisel eût été assez hautement placé dans le monde littéraire pour y exciter l'envie, à moins que le mince in-8° de 32 pages intitulé : *Précis d'un projet de transaction sur la question des entrepôts* (Dunkerque, Bronner-Bauwens, 1829), ne l'eût conjurée sur sa tête. D'ailleurs il faut être sobre de critique avec M. Loisel, qui relègue les détracteurs de ses inspirations poétiques parmi les *rabachcurs éhontés de la presse*.

CAMILLE DESMOULINS.

(2e ET DERNIER ARTICLE [1].)

L'ENTREPRISE était téméraire, et plus d'un courage eût failli à l'aspect des dangers dont elle était entourée. La faction démagogique triomphait, et les chefs ignobles qu'elle s'était choisis, les Hébert, les Vincent, les Chaumette, voulaient précipiter le mouvement révolutionnaire, au lieu de l'arrêter ou de le contenir. A côté d'eux, le comité de salut public, et plus encore le comité de sûreté générale, proclamaient la terreur comme une indispensable nécessité, et, l'érigeant en système, voulaient la pousser à ses plus extrêmes conséquences. Chercher à ébranler ces deux puissances, c'était s'exposer à leur ressentiment, et leur ressentiment était inexorable. Ensuite, quel succès pouvait-on espérer d'une tentative isolée, se produisant, non au milieu d'esprits préparés et disposés à la seconder avec activité, mais au milieu d'esprits prévenus et prêts à la combattre avec énergie. Des considérations particulières à Camille venaient en outre le détourner des hasards d'une lutte aussi incertaine. Quand notre existence n'appartient qu'à nous seul, et que des liens étroits et nombreux, qui nous la rendraient plus chère, ne l'attachent pas à l'existence des autres, une gloire, même environnée de dangers, n'en exerce parfois que de plus puissantes tentations sur les ames élevées, et, dans cette arène où combattent

1 Voyez tome I, page 299.

les partis, on risque volontiers sa tranquillité personnelle contre les honneurs, même douteux, de la célébrité. Mais Camille pouvait-il trouver dans les agitations et les vicissitudes de la vie publique, dans laquelle il allait rentrer, une compensation à la perte de cette douce paix du foyer dont il savourait les délices, et que lui rendaient plus attrayante encore l'affection d'une femme pleine de grâces, d'esprit et de beauté, les faveurs de la fortune qu'elle avait apportée avec elle et les douceurs de la paternité? Toutes ces réflexions se présentèrent à l'esprit de Camille, et il mesura l'étendue des sacrifices et des périls auxquels il allait s'exposer; mais, s'affermissant dans sa résolution courageuse, il brava les périls et se résigna aux sacrifices.

C'est alors qu'il publia son journal, *le Vieux Cordelier*, la production la plus remarquable émanée de sa plume, et dans laquelle il défendit avec une si chaleureuse éloquence la sainte cause de la justice et de l'humanité.

La loi du 22 prairial, la fameuse loi *des suspects*, venait d'être rendue. La latitude et le vague de ses dispositions, habilement formulées par Merlin, armaient l'autorité d'une puissance sans limites et mettaient à sa discrétion la liberté et la vie des citoyens. Grâce à cette infernale conception qui revêtait le despotisme le plus absolu des couleurs de la légalité, les prisons s'encombraient de détenus, et les bourreaux, dont les fonctions étaient rendues permanentes, ne suffisaient plus à leur tâche. A l'aspect des calamités qui désolaient la patrie, Camille, empruntant à Tacite l'énergie de son burin, évoqua, dans un parallèle entre la république et la monarchie, le souvenir de celles qui signalèrent les règnes de Tibère et de Néron, et sous l'effrayant tableau qu'il traça de la tyrannie romaine, tout le monde reconnut la peinture fidèle de la tyrannie qui pesait sur la France.

« *Il y avait anciennement à Rome*, dit Tacite, *une loi qui spécifiait* » *les crimes d'état et de lèse-majesté, et portait peine capitale. Ces* » *crimes de lèse-majesté, sous la république, se réduisaient à quatre*

» *sortes : si une armée avait été abandonnée dans un pays ennemi;*
» *si l'on avait excité des séditions; si les membres des corps consti-*
» *tués avaient mal administré les affaires et les deniers publics; si*
» *la majesté du peuple romain avait été avilie. Les empereurs n'eu-*
» *rent besoin que de quelques articles additionnels à cette loi pour*
» *envelopper et les citoyens et les cités entières dans la proscription.*
» *Auguste fut le premier extendeur de cette loi de lèse-majesté, dans*
» *laquelle il comprit les écrits qu'il appelait contre-révolutionnaires.*
» Sous ses successeurs, les extensions n'eurent plus de bornes,
» dès que des propos furent devenus des crimes d'état; de là il
» n'y eut qu'un pas pour changer en crimes les simples regards,
» la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même.....

» Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son pa-
» rent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-même. Sous Néron,
» plusieurs dont il avait fait mourir les proches allaient en rendre
» grâces aux dieux; ils illuminaient. Du moins il fallait avoir un
» air de contentement, un air ouvert et calme. On avait peur que
» la peur même ne rendît coupable.

» Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la
» popularité; c'était un rival du prince, qui pouvait susciter une
» guerre civile. *Studia civium in se verteret et si multi idem audeant,*
» *bellum esse.* Suspect.

» Fuyait-on au contraire la popularité, et se tenait-on au coin de
» son feu; cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait
» donné de la considération. *Quantò metu occultior, tantò famæ*
» *adeptus.* Suspect.

» Étiez-vous riche; il y avait un péril imminent que le peuple
» ne fût corrompu par vos largesses. *Auri vim atque opes Plauti*
» *principi infensas.* Suspect.

» Étiez-vous pauvre; comment donc! invincible empereur, il
» faut surveiller de plus près cet homme; il n'y a personne d'entre-
» prenant comme celui qui n'a rien. *Syllam inopem, undè præci-*
» *puam audaciam.* Suspect.

» Étiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en » négligé; ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques » allaient bien. *Hominem bonis publicis mœstum.* Suspect.....

» Enfin, s'était-on acquis de la réputation à la guerre; on n'en » était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource » avec un général inepte : s'il est traître, il ne peut pas si bien » livrer une armée à l'ennemi qu'il n'en revienne quelqu'un; mais » un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, » il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux était de s'en défaire : » Au moins, seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'é- » loigner promptement de l'armée. *Multa militari famâ metum* » *fecerat.* Suspect.....

» C'est ainsi qu'il n'était pas possible d'avoir aucune qualité, à » moins qu'on n'en eût fait un instrument de la tyrannie, sans » éveiller la jalousie du despote et sans s'exposer à une perte cer- » taine. C'était un crime d'avoir une grande place, ou d'en donner » sa démission; mais le plus grand de tous les crimes était d'être » incorruptible. »

Les allusions que renfermaient ces lignes étaient trop palpables pour n'être pas saisies, pour qu'on n'entrevît pas, sous l'odieux récit des événemens passés, l'énergique réprobation des faits contemporains; aussi provoquèrent-elles les censures de Barrère, qui prétendit que Camille *traduisait mal* Tacite qu'il ne *comprenait pas,* et les murmures de la faction ultra-révolutionnaire, qui trouvait une grande ressemblance entre ce qui s'était passé à Rome et ce qui se faisait à Paris. Camille ne s'effraya point de la désapprobation dont on frappa les pages que nous venons de rapporter, mais, reprenant de nouveau la plume, et dédaignant même, cette fois, de voiler l'expression de sa pensée sous des formes artificieuses dont s'accommodait mal la franchise de son caractère, il répondit ainsi à ses accusateurs :

« Quelques personnes ont improuvé le numéro de mon journal » où je me suis plu, disent-elles, à faire des rapprochemens qui

» tendent à jeter de la défaveur sur la révolution et les patriotes :
» elles devraient dire sur les excès de la révolution et les patriotes
» d'industrie. Elles croient le numéro réfuté et tout le monde jus-
» tifié par ce seul mot : *On sait bien que l'état présent n'est pas*
» *celui de la liberté; mais, patience, vous serez libres un jour.*

» Ceux-là pensent apparemment que la liberté, comme l'enfance,
» à besoin de passer par les cris et les pleurs, pour arriver à l'âge
» mûr; il est au contraire de la nature de la liberté que, pour en
» jouir, il suffit de la désirer. Un peuple est libre du moment qu'il
» veut l'être; il rentre dans la plénitude de ses droits dès le 14 juillet.
» La liberté n'a ni vieillesse ni enfance; elle n'a qu'un âge, celui
» de la force et de la vigueur; autrement ceux qui se font tuer
» pour la république seraient donc aussi stupides que ces disciples
» de Mahomet qui se font tuer pour des délices de paradis dont ils
» ne jouiront point..... Non, cette liberté que j'adore n'est point
» le dieu inconnu. Nous combattons pour défendre des biens dont
» elle met sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent; ces
» biens sont la déclaration des droits, la douceur des maximes
» républicaines, la fraternité, la sainte égalité, l'inviolabilité des
» principes : voilà les traces des pas de la déesse; voilà à quels
» traits je distingue les peuples au milieu de qui elle habite.

» Et à quel autre signe veut-on que je reconnaisse cette liberté
» divine? Cette liberté, ne serait-ce qu'un vain nom? n'est-ce qu'une
» actrice de l'opéra, la Candeille ou la Maillard promenées avec
» un bonnet rouge, ou bien cette statue de 46 pieds de haut que
» propose David? Si par la liberté vous n'entendez pas comme moi
» les principes, mais seulement un morceau de pierre, il n'y eut
» jamais d'idolâtrie plus stupide et si coûteuse que la nôtre.

» O mes chers concitoyens! serions-nous donc avilis à ce point
» que de nous prosterner devant de telles divinités? Non, la liberté,
» cette liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de
» l'opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou
» des haillons; la liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est

» l'égalité, c'est la justice, c'est la déclaration des droits, c'est
» votre sublime constitution. Voulez-vous que je la reconnaisse,
» que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle?...
» Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appe-
» lez suspects, car dans la déclaration des droits il n'y a point de
» maison de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. Le soupçon
» n'a point de prisons, mais l'accusateur public; il n'y a point de
» gens suspects, il n'y a que des prévenus de délits fixés par la
» loi; et ne croyez pas que cette mesure serait funeste à la répu-
» blique, ce serait la mesure la plus révolutionnaire que vous
» eussiez jamais prise. »

A l'appui de sa proposition, Camille invoquait le témoignage de l'histoire, qui lui était si familière, et pour désarmer les censures qu'il prévoyait, il se plaçait sous le patronage de ces grands hommes de l'antiquité dont les noms, ridiculement usurpés par les contemporains, avaient alors une si puissante autorité. Il citait Brutus écrivant à Cicéron : « Vous feriez mieux, mon cher Cicéron, de
» mettre de la vigueur à couper court aux guerres civiles qu'à
» exercer de la colère et poursuivre vos ressentimens contre des
» vaincus. » Il citait Thrasybule qui, après s'être emparé d'Athènes à la tête des bannis, et avoir condamné à mort ceux des trente tyrans qui n'avaient point péri les armes à la main, usa d'une indulgence extrême à l'égard du reste des citoyens, et même fit proclamer une amnistie générale. Il rappelait enfin ces belles paroles d'Antonin aux magistrats qui le pressaient de poursuivre et de punir tous les citoyens qui avaient pris part à la conjuration d'Attilius : « Je ne
» suis pas bien aise qu'on voie qu'il y a tant de gens qui ne m'ai-
» ment pas. »

Fort de ces autorités, et transportant au journaliste la liberté d'opinion qui appartenait au représentant du peuple, il osait provoquer l'établissement d'un *comité de clémence* qui, pénétrant dans les prisons, élargirait les citoyens enfermés sans cause légitime et arrêterait le sang là où il avait trop coulé.

« A ce mot de *comité de clémence*, quel patriote ne sent pas ses » entrailles émues? car le patriotisme est la plénitude de toutes les » vertus, et ne peut pas conséquemment exister là où il n'y a ni » humanité, ni philantropie, mais une ame aride et desséchée par » l'égoïsme. O mon cher Robespierre! c'est à toi que j'adresse ici » la parole; car j'ai vu le moment où Pitt n'avait plus que toi à » vaincre. O mon vieux camarade de collége! souviens-toi de ces » leçons de l'histoire et de la philosophie : Que l'amour est plus » fort, plus durable que la crainte; que l'admiration et la religion » naquirent des bienfaits; que les actes de clémence sont l'échelle, » comme disait Tertullien, par laquelle on s'élève jusqu'au ciel, et » qu'on n'y monta jamais sur des marches ensanglantées..... » Pourquoi la clémence serait-elle devenue un crime dans la répu- » blique? Prétendons-nous être plus libres que les Athéniens, le » peuple le plus démocrate qui ait jamais existé, et qui avait élevé » cet *autel à la miséricorde* devant lequel le philosophe Démonas, » plus de mille ans après, faisait encore prosterner les tyrans? »

Qu'on se reporte un moment à l'époque où écrivait Camille Desmoulins, et l'on comprendra la sensation profonde qu'excitèrent des paroles qui offraient avec le langage dominant un si étonnant contraste. Qui n'avait alors à gémir sur la captivité d'un père, d'un frère, d'un fils ou d'un ami, à trembler pour leurs jours? et comment cet appel à la clémence en présence des échafauds dressés n'aurait-il pas trouvé de sympathie? Cette éloquence devenait d'autant plus puissante qu'elle parlait dans tous les cœurs à cet amour de la vie, la première des passions de l'homme. Aussi la France entière tressaillit-elle à ces nobles accens, et, relevant sa tête courbée sous le poids de la tyrannie, crut-elle un moment toucher au terme de ses longues souffrances. L'espérance, avec toutes ses illusions, redescendit dans le cœur des prisonniers. Bénissant pour la première fois un nom qu'ils étaient accoutumés à maudire, ils accueillaient avec empressement ces pages consolantes que l'amitié glissait dans leurs cachots, et dans lesquelles ils se plaisaient à lire le présage d'une prochaine délivrance.

Mais si elles consolaient les victimes, elles redoublaient l'irritation des oppresseurs. Le tigre ne se relève pas plus farouche contre l'imprudent qui tente de lui disputer sa proie, qu'ils ne laissèrent éclater de fureurs contre le transfuge qui osait provoquer une amnistie. Les uns le représentèrent comme vendu à l'aristocratie, les autres comme salarié par les puissances étrangères pour semer parmi eux la discorde, d'autres encore lui supposèrent des projets d'ambition personnelle. Divisés dans leurs reproches, mais unanimes dans leur réprobation, ils le signalèrent à la haine publique, et Hébert, résumant, dans son langage ignoble, toutes ces accusations, acheva de le dévouer, dans son journal, aux vengeances populaires.

Ce ne fut pas même assez pour Hébert d'attaquer Camille dans ses feuilles : il le dénonça à la société des Jacobins et osa même lui imputer à crime les revenus que lui avait apportés sa femme. Camille, qui voyait la défaveur publique succéder à son ancienne popularité, ne se rebuta pas. Il éprouva ce redoublement d'énergie qu'inspire aux ames généreuses la multiplicité des entraves et des périls qui entourent la défense d'une cause juste et sainte. Il persista dans son appel à la clémence, comme dans la mesure la plus propre à consolider la république, et se justifia des accusations insensées dirigées contre lui. Il fit plus, et d'accusé devenant accusateur, il osa scruter la vie de celui qui interrogeait la sienne ; il dévoila ses turpitudes ; il signala la main corruptrice qui détournait de leur destination les deniers de l'état pour solder ses calomnies, et réunissant dans son langage ce que l'indignation a de plus véhément, le sarcasme de plus incisif et la personnalité de plus amer, il écrasa ainsi le misérable qui lui montrait l'échafaud en perspective pour prix de ses efforts :

« Regarde ta vie, depuis le temps où tu étais un respectable » frater à qui un médecin de notre connaissance faisait faire des » saignées pour douze sous, jusqu'à ce moment où, devenu notre » médecin politique et le docteur *Sangrado* du peuple français,

» tu lui ordonnes des saignées si copieuses, moyennant 120 mille
» livres de traitement que te donne Bouchotte : regarde ta vie
» entière, et ose dire à quel titre tu te fais ainsi l'arbitre des répu-
» tations aux Jacobins?

» Est-ce à titre de tes anciens services? Mais quand Danton,
» d'Églantine et Paré, nos trois anciens présidens permanens des
» Cordeliers (*du district* s'entend), soutenaient un siége pour
» Marat; quand Thuriot assiégeait la Bastille; quand Fréron faisait
» l'*orateur du peuple;* quand moi, sans craindre les assassins de
» Loustalot et les sentences de Talon, j'osais, il y a trois ans, dé-
» fendre presque seul l'*ami du peuple;* quand tous ces vétérans que
» tu calomnies aujourd'hui se signalaient pour la cause populaire,
» où etais-tu alors, Hébert? Tu distribuais tes contre-marques, et
» l'on m'assure que les directeurs se plaignaient de la recette.....

» Serait-ce à titre d'écrivain et de bel esprit que tu prétends,
» Hébert, peser dans ta balance nos réputations? Est-ce à titre
» de journaliste que tu prétendrais être le dictateur de l'opinion
» aux Jacobins? Mais y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus or-
» durier que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert,
» que quand les tyrans d'Europe veulent avilir la république,
» quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est
» couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette ville si
» vantée par son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales;
» ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes
» feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes, comme si le peuple
» était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à
» M. Pitt; comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi
» grossier; comme si c'était là le langage de la Convention et du
» comité de salut public; comme si tes saletés étaient celles de la
» nation; comme si un égoût de Paris était la Seine?

» Enfin, serait-ce à titre de sage, de grand politique, d'homme
» à qui il est donné de gouverner les empires, que tu t'arroges de
» nous asservir à tes *ultra-révolutionnaires,* sans que même les

» représentans du peuple aient le droit d'énoncer leur opinion, à
» peine d'être chassés de la société? Mais, pour ne citer qu'un
» seul exemple, ne sont-ce pas les trois ou quatre numéros
» qu'Hébert a publiés à la suite de la mascarade de la déprêtrisa-
» tion de Gobel, qui sont, par leur impolitique stupide, la cause
» principale de tant de séditions religieuses et de meurtres, à
» Amiens, à Coulommiers, dans le Morbihan, l'Aisne, l'Ille-et-
» Vilaine?.....

» Et c'est ce vil flagorneur, aux gages de 120,000 livres, qui
» me reprochera les 4,000 livres de rente de ma femme! C'est cet
» ami intime des Kocke, des Rochechouart, et d'une multitude
» d'escrocs, qui me reproche mes sociétés! Ce politique sans vue,
» et le plus insensé des patriotes, s'il n'est pas le plus rusé des
» aristocrates, me reprochera mes écrits *aristocratiques*, dit-il, lui
» dont je démontrerai que les feuilles sont les délices de Coblentz
» et le seul espoir de Pitt!

» Ce patriote nouveau sera le diffamateur éternel des vétérans!
» Cet homme, rayé de la liste des garçons de théâtre pour vols,
» fera rayer de la liste des Jacobins, pour leur opinion, des dépu-
» tés, fondateurs immortels de la république! Cet écrivain des
» charniers sera le législateur de l'opinion, le mentor du peuple
» français! Un représentant du peuple ne pourra être d'un autre
» sentiment que ce grand personnage, sans être traité de *viédase* et
» de *conspirateur payé par Pitt!* O temps! ô mœurs! ô liberté de
» la presse, le dernier retranchement de la liberté des peuples,
» qu'êtes-vous devenus? O liberté des opinions! sans laquelle il
» n'existerait plus de Convention, plus de représentation nationale,
» qu'allez-vous devenir?..... »

Le plus sûr moyen de porter un homme au dernier degré de la colère et de la haine, c'est de lui enlever le masque de patriotisme et de probité dont il se pare, et de le produire aux regards dans toute sa difformité morale. Hébert devint donc l'irréconciliable ennemi de Camille, et, ameutant contre lui la faction dont il était

le chef et qui prévalait encore, il obtint qu'il serait traduit à la société des Jacobins.

Robespierre, à l'apogée de sa puissance, y dominait alors. Avant de publier les premiers numéros de son journal, Camille Desmoulins l'avait consulté, et le dictateur, croyant aussi à l'opportunité de la clémence, avait encouragé *le Vieux Cordelier* dans sa mission nouvelle. Aussi, quelle ne fut pas la surprise de Camille lorsque Robespierre, prenant la parole, tout en proposant, il est vrai, de le conserver au nombre des membres de la société, opina néanmoins pour qu'on brûlât ses feuilles! — « Mais, Robespierre, brûler n'est » pas répondre! » s'écria-t-il avec indignation. — Robespierre, embarrassé par cette réponse énergique et imprévue, resta muet quelques secondes, mais bientôt se reprenant : « Eh bien! qu'on » ne brûle pas, mais qu'on réponde. Puisqu'il le veut, qu'il soit » couvert d'ignominie; que la société ne retienne pas son indigna- » tion, puisqu'il s'obstine à soutenir ses diatribes et ses principes » dangereux! L'homme qui tient aussi fortement à des écrits per- » fides est peut-être plus qu'égaré. S'il eût été de bonne foi, s'il » eût écrit dans la simplicité de son cœur, il n'aurait pas osé sou- » tenir plus long-temps des ouvrages proscrits par les patriotes et » recherchés par les aristocrates. Son courage n'est qu'emprunté; » il décèle les hommes cachés sous la dictée desquels il écrit son » journal; il décèle que Desmoulins est l'organe d'une faction » scélérate qui a emprunté sa plume pour distiller son poison » avec plus d'audace et de sûreté. »

Telle fut la mémorable réponse de Robespierre à la vive apostrophe de Camille Desmoulins. Ainsi l'abandonnait, au moment du danger, celui-là même dont les conseils l'avaient déterminé, mais qui, pour conserver l'autorité dont il était investi, se rallia à la majorité dont les dispositions étaient hostiles à Camille Desmoulins, et, comme si ce n'eût pas été assez d'une rupture éclatante, acheva de le perdre par des insinuations calomnieuses dont personne, mieux que lui, ne savait la fausseté.

Camille voulut répondre; mille voix s'y opposèrent. Après la lecture des derniers numéros de son journal, la société le raya de la liste de ses membres. Toutefois, lorsque le premier mouvement d'indignation se fut calmé, et dans la même séance, l'arrêt d'exclusion fut rapporté; mais Camille ne reparut plus aux Jacobins.

Malgré la réprobation dont son journal était l'objet, il ne voulut pas en suspendre la publication. Après une profession de foi restée inachevée, et dont rien n'égale l'éloquence, si ce ne sont la noblesse et la générosité des sentimens qu'elle renferme, Camille osa attaquer les membres eux-mêmes du comité de sûreté générale, et nous ne pouvons résister au désir de reproduire son jugement sur le plus célèbre de tous, David, jugement contre lequel prévaudront difficilement la chanson de Béranger et les efforts de tous ceux qui veulent trouver dans la supériorité du génie une excuse à ses écarts :

« Qui trouveras-tu encore dans ce décemvirat si puissant, car » le comité n'est pas composé de plus de dix membres? Qui trou- » veras-tu parmi ces figurans euménides?

» Est-ce David, perdu d'orgueil, qui fut le plus forcené de tous » par sa misérable ambition de lire dans tous les journaux : *Pré-* » *sidence de David?* Xeuxis se promenait aux jeux olympiques » avec une superbe robe de pourpre sur laquelle on lisait en lettres » d'or : *Le peintre Xeuxis.* David, plus ridiculement vain, n'aurait » pas de plus grand plaisir que de se promener avec cet écriteau : » *Le président David! — Ce n'est pas tant de mon Horace, de mon* » *Brutus, disait-il, qu'on doit parler, ce n'est point du peintre, c'est* » *du législateur, c'est de ma présidence que parlera la postérité.* » David a déshonoré son art en oubliant qu'en peinture comme en » éloquence le foyer du génie c'était le cœur : il prouve qu'on » peut être un grand peintre avec l'ame de Louis XI, et qu'il n'a » entassé tant de monde dans les prisons que pour capter la popu- » larité du moment, parvenir à être quinze jours le sonneur de la » Convention et à s'asseoir sur un fauteuil de maroquin vert!

» Ceux qui connaissent le personnage et la vanité dont il est » bouffi, sont tentés de croire que c'est une irruption d'orgueil » qui lui a mis la joue de travers. L'histoire qui voudra faire son » portrait ressemblant ne pourra couvrir ce défaut avec ces chaînes » d'or que l'antiquité faisait sortir des lèvres de Nestor ou de » Jules-César, pour exprimer leur éloquence ou leur bienfaisance ; » elle ne pourra le cacher qu'avec de l'écume pour exprimer la » rage ; et la ressemblance sera parfaite si, comme ce peintre » qui, en jetant de dépit son éponge, rendit si bien l'écume d'un » cheval, elle jette sur les lèvres de David une éponge trempée » dans le sang innocent. A la vérité, David se fait gloire de cette » rage ; il prétend que c'est la colère de Brutus contre les Royalistes » et les Brissotins ; mais c'est dommage que l'on sache que ce » républicain plus que farouche était le peintre du roi et passait sa » vie à peindre Louis XVI avec d'autres couleurs que les tiennes » dans tes vers..... »

Cependant les dénonciations continuaient contre Desmoulins, et plusieurs sociétés populaires, le déclarant traître à la patrie, le désignaient comme un des chefs du *modérantisme*.

Ses amis, effrayés des dangers auxquels il s'exposait et jaloux de conserver à leur cause un si éloquent organe, le supplièrent de modérer son langage et même de cesser la publication de son *Vieux Cordelier*. — « Je te l'avoue, lui disait Brune, son ancien » condisciple, je ne saurais m'empêcher de t'admirer ; cependant » sois certain qu'avec plus de réserve tu ferais un bien véritable, » tandis qu'en continuant tu te livres, tu t'immoles, tu te perds et » tu ne sauves rien. » — « Crois-tu, lui répondait-il alors, qu'ils » oseront m'attaquer, me déclarer traître, moi et mon *Vieux Cor-* » *delier*, et cela pour avoir demandé un comité de clémence et de » justice, pour avoir voulu achever et consolider l'œuvre de notre » révolution? J'ai toute la France pour moi. » — Camille, s'animant alors par degrés, lui développait le bel avenir qu'il préparait à sa patrie. — « Crois-moi, ajoutait-il, je suis l'homme de la

» révolution. Quand il l'a fallu, j'ai exposé ma vie pour elle au » Palais-Royal. A cette époque on voulait aussi m'inquiéter, » comme vous le faites aujourd'hui, mais la nation marchait avec » moi, et j'étais tranquille. Je suis sûr encore, avec mon *Vieux* » *Cordelier*, de la conduire sur mes pas, de répondre à ses vœux, » à ses besoins; l'opinion publique sera encore ma force. » — « Mais si elle laisse à tes ennemis le temps de te frapper? » — « J'ai des amis tout prêts. N'avez-vous pas entendu la voix » éloquente de Philippeaux? Danton dort : c'est le sommeil du » lion; mais il se réveillera pour défendre ma cause. »

C'est ainsi que répondait Camille à ses amis alarmés, et qu'il s'encourageait lui-même dans la mission périlleuse qu'il avait entreprise. Mais, tandis qu'il s'abandonnait avec tant de confiance à ses candides et généreuses illusions, Robespierre conspirait sa perte, et Saint-Just, dont un mot connu de Camille avait blessé l'orgueil, se préparait à réaliser la menace que renfermait sa réponse également célèbre [1].

Dans la nuit du 30 au 31 mars 1794, Camille, au moment de se coucher, entendit le bruit de la crosse d'un fusil qui tombait sur le pavé. — On vient m'arrêter, dit-il. — Il embrassa sa femme et son enfant, et alla lui-même ouvrir aux satellites, qui l'arrêtèrent et le conduisirent à la prison du Luxembourg. Le lendemain il fut transféré à la Conciergerie, et tous les détenus, à son arrivée, accoururent spontanément au-devant du généreux défenseur et du nouveau martyr de leur cause commune. Le même jour, Saint-Just, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, lut à la Convention ce rapport monstrueux dans lequel, enveloppant dans la même proscription Camille, Philippeaux et Danton, il osait les accuser de conspirer la ruine de la république et le rétablissement

1 Desmoulins avait dit en parlant de Saint-Just : *On voit qu'il regarde sa tête comme la pierre angulaire de la république, et qu'il la porte sur ses épaules avec respect comme un Saint-Sacrement.* Saint-Just avait répondu *qu'il lui ferait porter la sienne comme un Saint-Denis.*

de la royauté. La Convention, par un décret rendu à l'unanimité, les renvoya devant le tribunal révolutionnaire.

La fortune a de singuliers retours, et la comparution des plus ardens promoteurs de la révolution devant des juges qui leur devaient l'existence, dut provoquer à d'étranges réflexions. Est-ce donc une loi du monde moral que ceux qui ont imprimé le mouvement à la masse populaire doivent être victimes, à leur tour, de l'impulsion qu'ils lui ont donnée, et payer de leur vie les efforts stériles qu'ils tenteront pour l'arrêter? L'initiation à une nouvelle ère politique ne peut-elle s'accomplir sans sacrifice, et ne peut-on conquérir la liberté qu'après l'avoir *traversée*, pour nous servir du mot célèbre d'un orateur anglais (Burke)?

Quoi qu'il en soit, l'intérêt qu'offrirent les débats judiciaires s'absorba tout entier dans la personne du chef des accusés, de Danton, et à peine a-t-on gardé le souvenir des impatiences de Camille et du rapprochement inattendu qu'offrit sa réponse au président qui lui demanda son âge [1]. Le lion, long-temps endormi, sortit enfin de son sommeil; sa voix terrible et ses regards menaçans portèrent l'épouvante dans le cœur de ses juges, et le public, qui assistait tout ému à ce dramatique spectacle, reconnut encore une fois la puissance des accens du tribun. Mais la prophétie de Vergniaud devait s'accomplir : ce n'était pas un jugement contradictoire et régulier qu'on se proposait de faire subir à des accusés dont on avait résolu la perte; on voulait seulement offrir au public un simulacre de jugement pour se couvrir à ses yeux des apparences de la légalité; ils n'étaient pas devant des juges, mais en présence de sacrificateurs : on leur enleva donc tout moyen de justification. En vain réclamèrent-ils avec énergie la comparution en personne de leurs accusateurs; on opposa un refus inflexible à toutes leurs demandes, et la Convention elle-même, par un décret

1 Quand le président l'interrogea sur son âge, il répondit : 33 *ans, l'âge du sans-culotte Jésus-Christ.*

que la peur sollicita et qu'accorda une complaisance scélérate, se rendit complice de cet infâme attentat au droit sacré de la légitime défense.

La mort fut prononcée contre tous les accusés.

Quelqu'intérêt qu'offre la vie des hommes mêlés aux révolutions, c'est à leurs derniers momens surtout que notre curiosité est plus vivement excitée. A cette heure suprême où s'évanouit dans l'homme tout ce qu'il eut de factice, et où la nature reprend un souverain empire, on apprécie mieux ce qu'il y eut de vrai et de faux, de réel et d'emprunté dans leur caractère, et l'on aime à voir ce que leur ont coûté les adieux à la vie.

Quand leur dernière heure eut sonné, Danton conserva son attitude calme et fière, et, refoulant au fond du cœur les tendres sentimens qu'y réveillèrent un instant des souvenirs domestiques, il promena, durant tout le trajet, sur la multitude qui accompagnait le char fatal de ses vociférations insensées, des regards où se peignaient tout à la fois le mépris de ses injures et l'indifférence sur sa propre destinée. Mais Camille, moins puissant sur lui-même, se laissa aller à l'attendrissement des souvenirs, dont l'énergique volonté de Danton sut conjurer l'obsession importune. A la pensée de sa femme et de son enfant, la sensibilité de l'époux et du père l'emporta un moment, chez Camille, sur le courage du martyr. Il se révolta contre la mort qui s'apprêtait à le saisir : il se prit corps à corps avec le bourreau lui-même, et l'état de ses vêtemens, qui tombaient en lambeaux quand il arriva sur le lieu du supplice, attestait assez la violence de la lutte. Toutefois, ranimé par Danton, il monta sur l'échafaud avec courage; puis, jetant les yeux sur le couteau encore tout fumant du sang des autres victimes, il prononça ces paroles prophétiques : « Voilà donc la récompense des-» tinée au premier apôtre de la liberté ! Les monstres qui m'assas-» sinent ne me survivront pas long-temps..... » Au moment où la machine fatale faisait tomber sa tête, il pressait encore entre ses doigts des cheveux de sa chère Lucile.

Lucile elle-même n'eut pas un meilleur sort. Traduite à son tour devant le tribunal révolutionnaire, le courage qu'elle montra dans sa défense ne la préserva pas de la destinée de son mari, et dix jours après lui, calme, belle et sereine, elle monta sur cet échafaud où venaient s'éteindre les plus glorieuses et les plus innocentes vies.

Là se termine ce que nous avions à dire sur l'un des acteurs les plus remarquables de la révolution, sur celui qui en fut sans contredit le plus spirituel et le plus éloquent écrivain, et en faveur duquel intéressent la pureté de ses intentions, ses qualités privées, le courage de ses derniers écrits et sa fin prématurée. On se tromperait toutefois si dans cette esquisse imparfaite, où l'on a cherché à remettre en lumière quelques traits oubliés de sa vie, on croyait apercevoir l'intention de justifier les excès dont on a gardé le souvenir : cette tentative ne serait pas plus heureuse auprès de nos lecteurs que la prétention qu'elle supposerait ne serait elle-même accessible à notre ame. Si notre admiration est prompte à se trahir pour tous les sentimens qui se révèlent avec un caractère de grandeur et de générosité, nous sommes peu habile à déguiser l'aversion que nous inspirent les actions empreintes de bassesse ou d'inhumanité, et sur la nature desquelles, d'ailleurs, la droiture de la conscience ne se laisserait pas abuser par les sophismes de l'esprit. Sans absoudre Camille de ses écarts, que ses qualités brillantes n'excusent pas, nous avons voulu lui tenir compte de ses vertus, que ses erreurs ne doivent pas faire oublier. La justice, en effet, n'exige-t-elle pas que dans la balance où se pèsent les actions des hommes, les unes et les autres, celles qui honorent comme celles qui accusent, soient également admises : telle est la pensée qui nous a dicté ces pages. Persuadé qu'ils ne devaient pas être enveloppés dans le même sentiment de répulsion, nous avons voulu établir une différence entre l'homme qui à de déplorables entraînemens unit tant d'inclinations heureuses, ferma glorieusement une carrière ouverte sous de fâcheux auspices, et la plupart de

ces *sept cents rois*[1] de la Convention dont des parodistes ridicules essaient vainement aujourd'hui de réhabiliter la mémoire exécrée, et de voiler la cruauté sous le nom pompeux et profané d'*énergie*. S'il serait téméraire de vouloir relever ces majestés peu révérées de l'anathème dont la postérité les a frappées, pourrait-on blâmer l'expression de quelques sentimens de sympathie pour celui qui put dire avec vérité à ses derniers momens : « Je vais à l'échafaud pour » avoir versé quelques larmes sur des milliers de malheureux et » d'innocens; mon seul regret, en mourant, est de n'avoir pu les » sauver. »

CAMILLE BERNARD.

1 Expression du *National* dans son article nécrologique sur Merlin de Thionville.

NOTICE

SUR LA VILLE D'AIME.

En remontant les rives du fleuve cher aux Dauphinois, *maximum flumen quod in finibus est Allobrogum*[1], en se rapprochant des sources de l'Isère, on rencontre un pauvre bourg de Tarantaise, situé sur la route de Chambéry au Petit-Saint-Bernard. Autrefois, cité importante, Aime, d'après quelques auteurs, était la capitale des intrépides Centrons, si fameux par leur amour de l'indépendance et leur lutte obstinée contre la domination de Rome.

Après avoir porté le nom de *Forum Claudii*, Aime est appelée *Axima* ou *Axuma* dans les itinéraires de Ptolémée et de Peutinger.

Située dans l'endroit le plus ouvert de la Tarantaise, elle est faite encore, malgré sa misère actuelle, pour attirer les méditations de l'antiquaire, fixer les pinceaux de l'artiste, et distraire un instant le voyageur oisif. Si donc l'été qui s'avance vous amène à Chamouny, ou si vous quittez pour la Gaule guerrière les plaines parfumées de l'Italie, n'oubliez pas de traverser le col du Bonhomme ou le Petit-Saint-Bernard; puis, avec la blouse classique, la gourde obligée et le bâton de de Saussure, venez saluer la *città dolente*, la

1 Lettre de Plancus à Cicéron.

reine tombée, Aime aux longs souvenirs et aux vivaces traditions; saluez en passant la pauvre bourgade qui porte encore quelques lambeaux de sa tunique romaine, entremêlés avec la rouille et la cotte-de-mailles des temps chevaleresques.

Par ses inscriptions latines, ses vieilles églises de style roman, ses châteaux en ruines, ses bois peuplés de légendes, Aime offre des souvenirs de trois grandes époques historiques : la domination romaine, celle des Burgondes, et le moyen-âge proprement dit.

Et d'abord l'époque romaine. Cherchez sur ces vieux débris, sur ces pierres mutilées par la barbarie ou que d'ignorantes mains ont enchâssées dans des constructions modernes, vous retrouverez des noms glorieux et des noms chers à l'humanité : ici le nom de César, là celui de Trajan; plus loin, les deniers de la République ont élevé un monument à la mémoire de son empereur Auguste l'immortel : *Numini Augusto, Foro Claudii, posuit Respublica.* Puis, s'il est vrai que les sentimens de la nature ont le privilége d'intéresser les hommes de tous les âges, alors que le souvenir des empereurs et des républiques n'excite plus que la curiosité des historiens, vous donnerez peut-être quelques regrets aux mânes de ce proconsul, qui, au lieu de buriner sa mémoire, avec la hache des licteurs, dans la chair vive des populations, a su mériter cette simple pierre élevée par les citoyens de la ville des Centrons aux mânes du proconsul impérial Priscillius, époux très-chéri, mort à la fleur de l'âge : *Divis Manibus, oppidani Centronis, auspicio Custicani, posuerunt proconsuli augustali nec natalis induto annis, Priscillio, conjugi carissimo.*

Enfin, dans le souterrain d'un temple érigé aux faux dieux, et dont la piété de nos pères avait fait une église que les pompes du catholicisme ont à leur tour abandonnée, on retrouve ces vers inspirés par l'amour du pays natal :

« Silvane, sacrâ semicluse fraxino,
» Et hujus alti summe custos hostuli,

» Quod nos per arva perque montes alpicos
» Tuique luci suaveolenti hospites,
» Dùm jus guberno remque fungor Cæsarum,
» Tuo favore properanti sospitas,
» Tu me meosque reduces Romam sistito
» Daque itala rura te colamus præside,
» Ego jam dicabo mille magnas arbores »

« Dieu des forêts, à demi renfermé dans ce frêne sacré! Dieu » gardien de cette haute vallée! sois propice au voyage entrepris » sur les sommités des Alpes par le gouverneur de cette province » et le représentant des Césars! que ta douce lumière éloigne de » nous les périls! rends-nous les champs de l'Italie! et mille grands » arbres, que je te consacre, témoigneront de ma reconnaissance. »

Cependant les siècles ont pesé sur les splendeurs du Capitole, brisées par le fer des Barbares : les hordes conquérantes sillonnent les vallées des Alpes; plus terribles que l'avalanche, leurs flots, rouges d'incendie et de sang, passent et repassent sans cesse des bords du Rhône aux bords du Pô : le sol est bouleversé, comme si un volcan secouait la chaîne de granit avec sa couronne de glaciers.

Mais, après de bien longues ténèbres, la lumière se fait dans le cahos de l'invasion : la race celtique a opéré sa fusion dans la race burgonde, et les premiers rayons du jour qui point viennent dorer la croix rustique plantée sur les rochers par l'Assyrien Saint Jacques, cet apôtre des Alpes, qui avait certes l'intelligence de son époque, puisqu'il bâtissait une église d'une main et de l'autre un château-fort.

C'est au commencement du Ve siècle que Saint Jacques a élevé sur le roc Pupien un château et une église ; on dit aussi qu'il a construit au-dessus d'Aime l'église de Saint-Sigismond, et bien que je ne croie pas cette opinion fondée, voici ce que la tradition rapporte à cet égard :

Le saint évêque allait quérir lui-même, dans les forêts de la rive gauche de l'Isère, et rapportait sur ses épaules les matériaux employés à l'église de Saint-Sigismond; animé de cette foi qui transporte les montagnes, il revenait chaque soir courbé sous le chêne robuste ou le mélèze éternel. Une fois pourtant il avait trop compté sur ses forces : arrivé au sentier rapide taillé dans le roc sur lequel surgissait la nouvelle basilique, il fléchit sous le fardeau, et son genou se serait brisé sur la pierre, si l'aile invisible d'un ange ne l'eût amollie soudain en l'humectant de célestes parfums. Une pieuse croyance montre encore sur le rocher l'empreinte du genou du saint.

A côté de ses dévotes légendes, Aime a inscrit des traditions d'un genre moins pacifique.

On y voit de belles ruines d'un manoir qui appartenait aux barons de Mont-Mayeur; j'y ai remarqué surtout la salle de justice, qui est revêtue de boiseries sculptées, et une autre salle dont la partie supérieure, au lieu de plafond, est tapissée d'un châssis en bois de chêne dont les moulures sont merveilleusement ouvragées. Vassaux immédiats de l'empire germanique, les sires de Mont-Mayeur portaient dans leurs armoiries une aigle éployée de gueules sur un champ d'argent, avec cette devise : *Unguibus et rostro;* or, si plusieurs d'entre eux ont illustré ce redoutable écusson par d'éminens services rendus à l'état, beaucoup aussi en ont appliqué la devise dans son expression rigoureusement littérale. Ainsi, le village de Longefoi, dont le clocher brille de loin sur la sommité d'une montagne voisine d'Aime, compte encore plusieurs familles du nom de Mont-Mayeur, et l'on attribue leur origine au viol sacrilége de tout un couvent de religieuses. Excommunié par l'archevêque de Tarantaise, l'auteur de ce forfait s'empara, dit-on, de la personne du prélat et le fit pendre, vêtu de ses habits pontificaux, à la porte basse de son donjon.

Un autre Mont-Mayeur, le dernier baron de sa race, est fameux dans les annales du XVe siècle pour avoir assassiné un président du

sénat de Savoie; et bien que la ville d'Aime n'ait pas été le théâtre choisi pour ce terrible drame, nous croyons faire plaisir au lecteur en rapportant ses détails les plus authentiques, tels qu'on les trouvait consignés dans la procédure criminelle qui fut instruite par contumace, et qui existait encore il y a peu d'années dans une maison de Chambéry. Un procès considérable avec une de ses nièces menaçait une partie de la fortune du sire de Mont-Mayeur; il s'agissait de prétentions sur le château des Marches, près du fort de Barreaux. Inquiet sur l'issue du procès, le baron alla solliciter son ami le président de Fessigny : dans la conversation, et sans doute bien loin de penser que ses paroles seraient prises au pied de la lettre, le président dit qu'il répondait sur sa tête du gain du procès; mais peu de temps après le procès fut perdu pour Mont-Mayeur. Alors, dissimulant ses projets de vengeance, il eut l'air d'avoir oublié la promesse du président, et vint même quelques mois après le convier à un grand festin qu'il voulait donner dans son château d'Apremont. Pour le déterminer à s'y rendre, il lui nomma plusieurs nobles dames comme devant être de la partie, et il finit par l'emmener dans sa voiture, qui les conduisit au lieu désigné pour le banquet.

En arrivant, on ne trouva pas la société promise; mais le baron tâcha de réparer cet incident à force de politesses : le dîner fut splendide, et le président avait oublié ses premières terreurs, lorsque, se levant tout-à-coup, Mont-Mayeur porte un dernier toast *au repos des vivans et des morts!* puis il soulève les tapisseries qui masquaient le fond de l'appartement : une salle tendue de noir, au milieu de laquelle un billot est placé, se découvre alors aux yeux de l'infortuné magistrat, et il est traduit *comme traître et félon à la parole jurée* devant une espèce de conseil composé de cinq hommes choisis parmi les vassaux du baron, car celui-ci avait voulu entourer le sacrifice de sa victime d'une certaine apparence de légalité. La sentence impitoyable est prononcée : le chapelain du château vient préparer le condamné à la mort; peu d'instans après,

un domestique lui tranche la tête avec la doloire qui sert à tailler sur le pressoir le marc du raisin. Immédiatement Mont-Mayeur s'empare de la tête sanglante, la place dans un sac à procès, et va la déposer sur la table du sénat. Il disparut après cet acte d'audace. Ses biens furent confisqués; son château fut rasé, à l'exception des deux tours que l'on voit encore sur la colline qui sépare la vallée de la Rochette de celle de l'Isère. Ce meurtre n'est certes pas un crime ordinaire : c'est le dernier râlement de la justice féodale qui veut lutter encore contre la juridiction du souverain.

On rencontre à Aime d'autres vestiges du moyen-âge : c'est d'abord une petite maison, aux fenêtres en ogives sculptées; par sa forme extérieure, si elle n'était de pierre, elle rappellerait assez bien un de ces chalets suisses dont les chevrons ont déjà perdu leur couleur jaune, un de ces vieux chalets, nestors du Lauterbrunnen ou du Grindelwald, brunis par la fumée ou la main du temps. A l'intérieur, au-dessus d'un petit escalier d'une élégante structure, on aperçoit des fragmens de vieilles peintures à l'huile. Peut-être un artiste des anciens jours, fatigué de gloire et des fausses joies du monde, est-il venu cacher son nom dans cette obscure demeure; peut-être est-il venu retremper son ame et ses pinceaux dans ces solitudes, où la vie doit couler sans bruit entre Dieu et la nature.

Dans une autre rue, la porte d'une boutique étale l'enseigne d'un forgeron : les lettres gothiques qui composent le nom de l'artisan semblent lui assigner la date du XIIIe siècle. Ce n'est point une de ces fragiles enseignes ballantes en plein air, qui, suspendues devant les bazars de nos grandes villes, sont une image assez fidèle de ces fortunes oscillantes sous les coups de vent de la Bourse : il s'agit d'une belle et bonne enseigne gravée sur pierre, représentant l'enclume, la tenaille, le marteau et les autres attributs d'un forgeron; frappée pour les siècles, elle rappelle les corps de métiers et les jurandes, ces fortes institutions qui perpétuaient de père en fils les mêmes professions et les mêmes fortunes.

On ne doit pas quitter les environs d'Aime sans avoir visité les mines argentifères de Macot et de Pesey. Les premières sont peu distantes. On y a découvert récemment d'anciennes galeries taillées au ciseau, ce qui fait présumer que ces mines étaient exploitées avant la découverte de la poudre. Les mines de Pesey sont situées à quatre heures d'Aime : on quitte l'Isère près de Bellentre, *Bergentrum* de l'itinéraire romain ; après une montée rapide à travers les bois et les rochers, on arrive près d'une chapelle où l'on conserve un tableau de prix, et bientôt on découvre les bâtimens des mines, assis dans une petite plaine qui présente un délicieux coup d'œil, avec ses diverses teintes de vert, avec ses prairies découpées par des ruisseaux limpides et des bouquets de mélèzes, avec ses cabanes éparses que des éperons protégent contre la chute des avalanches, et surtout avec les glaciers qui la dominent en alongeant sur elle leurs griffes de cristal.

Cette vallée de Pesey, si peu connue des voyageurs, mérite, par ses abords, par sa fraîcheur, par sa position au milieu des neiges éternelles, d'être comparée à celle d'Andermatt, sur la route d'Altorf au Saint-Gothard ; mais cette dernière est moins élevée au-dessus du niveau de la mer ; elle n'intéresse pas sous le rapport minéralogique ; à-peu-près nue, elle n'a pas, à l'instar de sa rivale, de grands arbres disposés en guirlandes comme pour une fête de pasteurs.

Il convient, pour descendre dans les galeries d'exploitation, de choisir le moment où les ouvriers se réunissent dans le souterrain qu'on appelle *la Prière :* c'est là qu'ils viennent réciter les litanies des mineurs, pendant qu'on leur fait la distribution des lampes. Alors, les chants religieux sont graves et solennels, comme le dernier psaume récité au chevet d'un mourant ; alors les reflets cuivrés des lampes courent mystérieux sur les parois grossières de la chapelle, ou éclairent à la manière de Rembrandt toutes les figures sérieuses de ces hommes qui, après avoir reçu leur part du feu terrestre et leur part de la lumière d'en haut descendue avec la

prière, s'en vont courageusement affronter les périls dans les régions inconnues, à plusieurs centaines de pieds sous les habitations humaines.

Lorsqu'on vient d'assister à cette scène de nuit, on conçoit les pieuses légendes conservées à Aime; on comprend aussi que, dans notre Savoie, tout courage n'est pas enseveli sous les pierres tumulaires de la ville des Centrons, et que toute foi n'est pas ruinée comme les vieilles églises bâties par Saint Jacques.

J. REPLAT.

DE LA PART

QUE SAINT HUGUES PRIT AUX CROISADES [1].

Cùm levaret Moyses manus, vincebat Israel; sin autem paululùm remisisset, superabat Amalec. (Ex. cap. XVII.)

La première idée des Croisades semble remonter à Grégoire VII. « Les maux des chrétiens, disait-il dans une de ses lettres, l'avaient » ému jusqu'à lui faire désirer la mort : il aimait mieux exposer » sa vie pour délivrer les Saints-Lieux que de commander à tout » l'univers. Plus de cinquante mille chrétiens [2] étaient disposés à » le suivre à Constantinople et à Jérusalem. » Outre ce désir de la délivrance de la ville sainte, Grégoire VII avait encore l'espoir, dont le flattait l'empereur grec Michel Ducas, de faire tomber toutes les barrières qui séparaient l'église grecque de l'église romaine, s'il faisait prendre les armes aux Latins contre les Infidèles.

Ce célèbre pontife fut détourné de son vaste projet par ses

1 Cet article forme le chapitre VI de la *Vie de Saint Hugues*, par M. Albert Du Boys, ouvrage actuellement sous presse et dont nous avons annoncé déjà la prochaine publication, tome I, page 223. (*N. du D.*)

2 Ultra quinquaginta millia, si me possunt in expeditione pro duce et pontifice habere, armatâ manu volunt in inimicos Dei insurgere, et ad sepulcrum Domini, ipso ducente, pervenire. (Gascon. VII, Epist. 11, 31, tom. XII, pag. 322, *Concilia.*)

dissensions avec l'empereur Henri IV et par les révoltes des Romains contre sa puissance temporelle.

Après lui, Victor III voulut jeter l'effroi[1] parmi les Sarrazins qui troublaient la navigation de la Méditerranée et menaçaient les côtes d'Italie. A sa voix, Pise, Gènes et d'autres villes prirent les armes, équipèrent une flotte, firent une descente en Afrique et remportèrent sur les Infidèles une victoire signalée.

Mais ce ne fut là que le prélude de la grande expédition des Croisades qui devait illustrer le pontificat d'Urbain II.

A cette époque de piété et de foi, on voyait se multiplier dans tout l'Occident des pélerinages à Jérusalem. Un hermite obscur, qui avait aussi traversé les mers pour aller au tombeau de Jésus-Christ, en revint plein d'indignation contre la tyrannique domination des Musulmans et les avanies dont les pélerins étaient l'objet. Plein d'enthousiasme et d'éloquence, il conçut le hardi dessein d'exciter la chrétienté toute entière à se porter à la délivrance du saint sépulcre. Pendant les premières années qui suivirent l'exaltation d'Urbain II, il parcourut l'Europe entière pour l'émouvoir sur la honte et les malheurs de Jérusalem. Les peuples reçurent l'hermite Pierre comme un envoyé du ciel, et partout ils lui promirent de prendre les armes pour la guerre sainte dont il s'était fait le prédicateur. Nous avons vu plus haut que les ambassadeurs d'Alexis Commène, qui était menacé par les Turcs, parurent au concile de Plaisance pour implorer le secours des Latins contre les Infidèles : on ne douta plus alors que la grande question des Croisades ne dût s'y résoudre; mais, comme nous l'avons dit, les troubles religieux et politiques de l'Europe occupèrent presque exclusivement cette grande et solennelle assemblée; de manière qu'elle ne décida rien relativement à la guerre d'Orient. Le pape Urbain II convoqua pour cet objet un autre concile à Clermont, au sein de la belliqueuse nation française, dont l'enthousiasme che-

[1] Michaud, *Hist. des Croisades*, tome I, page 87.

valeresque était plus facile à exciter que celui des Italiens, et dont la prépondérance était déjà grande en Occident.

Bruno ne suivit pas le souverain pontife à ce concile, mais on y remarqua la présence de Hugues, évêque de Grenoble, avec qui il n'avait pas cessé d'entretenir des relations de pieuse amitié, et qui était le dépositaire de toutes les pensées les plus intimes de l'illustre fondateur de la Chartreuse. Nous avons dit que ce prélat y obtint gain de cause contre les injustes prétentions de Gui, archevêque de Vienne. Il est probable qu'il joua encore un rôle important dans toutes les grandes discussions qui eurent lieu dans ce concile, et principalement dans celle qui fut relative aux Croisades : sa renommée déjà acquise de sainteté et de sagesse, et sa liaison bien connue avec Bruno, donnèrent nécessairement un grand poids à ses avis au sein de cette auguste assemblée, que présidait le chef de l'église.

Pierre l'hermite et Urbain II proclamèrent, comme on le sait, la guerre sainte à ce célèbre concile, et leur brûlante éloquence remua profondément l'immense concours de fidèles que la curiosité ou la foi y avaient attirés. Dieu le veut! Dieu le veut! s'écria-t-on de toutes parts. Ce cri fut répété successivement dans toutes les parties de la France, et il retentit ensuite dans l'Europe entière, qui se précipita tout armée sur l'Asie.

Nous ne rappellerons pas les désastres de la première armée des Croisés commandée par Pierre l'hermite. Ces revers furent bientôt vengés par Godefroy de Bouillon et par les barons et chevaliers qui l'accompagnaient. En 1098, la ville d'Antioche tomba au pouvoir de leurs armes. Les principaux chefs des Croisés, Boëmond, Raymond, comte de Saint-Gilles, le duc Godefroy et Hugues-le-Grand écrivirent alors à tous les fidèles de la chrétienté[1] pour leur

1 *Ad universos Christi fideles.* Il ne faut pas confondre cette lettre avec celle que les principaux Croisés adressèrent peu de temps après à Urbain II, pour le prier de venir remplacer lui-même, comme chef spirituel de l'expédition, son légat Adhémar, qui venait de mourir à Antioche.

rendre compte des événemens de la guerre et des succès qu'ils venaient d'obtenir. Ils y racontaient le traité fait avec l'empereur Commène, un combat où ils avaient fait périr 30,000 Turcs et remporté un riche butin, la prise de Nicée, la prise d'Antioche, et la dernière victoire remportée sur les Infidèles, qui avaient laissé 69,000 hommes sur le champ de bataille, tandis que les Croisés n'en avaient perdu que 10,000; mais en même temps ils annonçaient que, vers la fête de la Toussaint, le roi de Perse, accompagné du roi de Babylone et de plusieurs princes infidèles, devait venir les attaquer dans leur récente conquête; ils conjuraient tous les chrétiens de leur obtenir la protection du Tout-Puissant par leurs prières, leurs jeûnes et leurs aumônes.

Urbain II reçut cette lettre comme étant le chef de la chrétienté à qui elle était adressée. Après en avoir donné connaissance à Rome et à l'Italie, il l'envoya à Saint Hugues. Ce prélat la fit lire dans sa cathédrale et dans les autres églises de son diocèse; puis il la transmit à son tour à l'archevêque de Tours, Réadulphe II, en l'accompagnant d'une lettre écrite par lui-même, dont voici la traduction :

« Moi, évêque de Grenoble, je vous envoie à vous, archevêque » de Tours et aux chanoines de votre chapitre, ces lettres qui » m'ont été apportées, pour que vous instruisiez de ce qu'elles » contiennent tous ceux qui doivent venir à votre fête, et que » ceux-ci la répandent dans toutes les parties du monde chrétien, » où ils retourneront, afin qu'on accorde aux Croisés ce qu'ils » demandent, soit par la prière et par l'aumône, soit en prenant » les armes pour aller à leur secours. »

La fête dont parle Saint Hugues était celle de Saint Martin, qui était très-vénéré dans toute la France et particulièrement à Tours. Un immense concours de pélerins se rendaient dans cette ville pour y porter les hommages de leur piété au sépulcre qui renfermait les restes précieux de l'illustre apôtre des Gaules. Dans ces temps où

les communications étaient lentes et difficiles, on choisissait volontiers les époques des grandes solennités religieuses pour propager avec plus de promptitude une nouvelle d'intérêt général. Une lettre adressée à tous les chrétiens, et contenant le récit de cette guerre sainte qui avait mis en mouvement l'Europe entière, ne put manquer d'être reçue avec reconnaissance par le clergé de la ville de Tours, et la lecture dut en être écoutée avec enthousiasme par les fidèles qui y vinrent de toutes les parties de la France solenniser l'anniversaire de la Saint-Martin. Ceux-ci la firent connaître ensuite dans les divers lieux de leur résidence, quand ils y furent de retour : ainsi s'accomplit le but que voulait atteindre Saint Hugues. La lettre qu'écrivit ce prélat dans cette circonstance et la conduite qu'il crut devoir tenir prouvent que, s'il ne se distingua pas comme l'un des plus ardens prédicateurs des Croisades, au moins il approuva cette vaste expédition, qui devait être si féconde en résultats heureux pour la civilisation, le commerce et l'industrie; il ne cessa pas de voir des frères dignes du plus tendre intérêt dans les guerriers qui s'étaient dévoués pour aller délivrer le tombeau de Jésus-Christ du joug des Infidèles.

Au surplus, il ne pouvait pas en être autrement au sein de l'unité religieuse qui régnait alors dans presque toute l'Europe. La lettre des vainqueurs d'Antioche, dont nous avons donné l'analyse, est un beau monument de cette admirable unité qui mettait en commun, pour concourir au même résultat, les prières des fidèles qui étaient restés dans leurs foyers et les courageux efforts de ceux qui faisaient la guerre en Orient; elle nous rappelle Josué qui combattait dans la plaine, tandis que, sur la montagne sainte, Moïse tenait ses mains élevées vers le ciel. Godefroy de Bouillon et les preux qui l'accompagnaient, invoquant avec instance ces secours tout spirituels le lendemain d'une victoire et la veille d'une nouvelle bataille, prouvaient que la piété ne rétrécit pas l'esprit d'un général d'armée, et que la foi n'affaiblit pas la valeur des soldats.

Saint Hugues fut donc au nombre des Moïses de l'Occident qui prièrent pour les Josués qui s'avançaient vers la terre promise. Ce fut vers la fin de l'année 1098 qu'il reçut la lettre des princes croisés et qu'il la transmit à l'archevêque de Tours. A cette époque, il venait de reparaître à Grenoble et de se reconcilier avec le comte d'Albon, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Après avoir mis en lumière le rôle si peu connu que ce grand évêque fut appelé à jouer dans l'histoire générale des Croisades, cet immense épisode du moyen-âge, nous allons rentrer dans les détails de sa vie qui se rattachent à l'histoire locale du Dauphiné.

ALBERT DU BOYS.

VALENCE.

(1er ARTICLE.)

INTRODUCTION.

Presque tous les bassins qui forment la grande vallée dans laquelle le Rhône a creusé son lit, portent l'empreinte de révolutions géologiques si profondes, et la nature a répandu sur les immenses lignes de leur horizon de si imposantes beautés, que leur aspect éveille dans l'ame de l'observateur le double sentiment de l'admiration et de la curiosité. Un de ces nombreux bassins qui se développent dans le département de la Drome offre ces deux caractères réunis à un haut degré : il s'étend depuis les gorges de Tournon et de Tain, qui resserraient autrefois bien plus étroitement qu'aujourd'hui le cours du fleuve, jusqu'à cette chaîne de montagnes secondaires situées au sud, au pied desquelles la Drome roule ses eaux turbulentes, et qui va mourir, en s'abaissant insensiblement, au bourg de Loriol. Pour saisir l'ensemble de ce vaste tableau, il faut que le spectateur s'élève sur le large plateau qui, se prolongeant à l'est, forme l'étage supérieur des diverses zones de la plaine dont se compose le bassin ; alors s'offre à ses regards un de ces spectacles que la nature est si féconde à reproduire et

qui jette dans l'ame une émotion profonde : au nord, l'horizon est borné par les riches coteaux de l'Hermitage, de Mercurol et de Châteauneuf; au sud, sur la rive droite de la Drome, s'étendent les croupes boisées de Briant et de Chabrillant, qui vont se rattacher aux premières ramifications alpines de Roche-Colombe et de Roche-Courbe; à l'est, s'élèvent les montagnes de la Raye et du Matin, dont les hautes cimes vont se perdre dans le département de l'Isère; enfin, à l'ouest, se développent les roches de l'Ardèche, au-dessus desquelles s'amoncèlent en teintes azurées les chaînes culminantes du Vivarais. Le vaste espace renfermé dans ces bornes naturelles présente de nombreux et frappans vestiges des révolutions du globe et des bouleversemens géologiques occasionnés par l'occupation des eaux : ici, des rivages successivement abandonnés par le Rhône conservent encore les traces que les flots, en les baignant, ont déposées sur leurs rives; là, de profondes couches de cailloux roulés révèlent avec quelle énergie la tourmente des eaux a remué les entrailles de la terre. Ces grandes dislocations, loin d'être favorables à la fertilité du sol, comme il est arrivé dans les riches vallées des Alpes, ont au contraire, par l'aridité des couches qu'elles ont entassées, amaigri la végétation; mais ces traces de stérilité n'apparaissent que dans les détails, tandis que, vue d'un point élevé et dans son ensemble, la plaine se déroule avec tous les prestiges de la plus heureuse fécondité. Les plantations multipliées par l'industrie de l'agriculture s'y pressent en masses si serrées, que dans le prolongement elles affectent les formes ondulées d'une vaste forêt. Enfin, sur un des plans reculés de la perspective, le Rhône tantôt dérobe son cours sous des groupes d'arbres fluviatiles, et tantôt ses sinuosités, serpentant sur les grèves, étincellent de l'éclat d'une vive et mourante lumière.

Au milieu de ce tableau, les regards s'arrêtent sur une masse imposante de constructions qui s'élèvent avec domination sur le versant de la zone la plus rapprochée du fleuve. Lorsque, vers le déclin du jour, les montagnes de l'Ardèche se baignent dans les

flots d'une lumière vaporeuse, et que ces constructions restent dans l'ombre, les dentelures de leurs murailles crénelées et les cimes de leurs monumens se détachent avec les formes les plus capricieuses; mais l'illusion cesse lorsqu'on se rapproche d'elles, et l'on ne trouve plus que les humbles habitations d'une cité de peu d'importance : cette ville est Valence.

De vieux murs démantelés, entourés de plantations chétives et de fossés dont l'autorité municipale poursuit lentement, depuis trente années, le comblement, forment l'enceinte de Valence. Ces murs inoffensifs, par une fiction administrative, ont été transformés en fortifications de place de guerre, et le génie militaire, chargé de veiller à leur entretien, conserve soigneusement dans ses cartons les ouvrages imaginaires dont ils sont flanqués.

On pénètre, à l'est, dans l'intérieur de la ville par deux poternes, dont l'une s'ouvre à côté d'une tour miraculeuse qui, d'après les légendaires, fit la révérence au saint martyr Félix, à son passage. Au midi, deux autres portes ont été pratiquées aussi : l'une, qui n'est qu'une claire-voie, s'appelle la porte *Saulnière*, parce que la gabelle du sel ou le *saulnage* s'exerçait à son entrée; l'autre, percée depuis peu d'années, à défaut de toute autre dénomination, s'appelle la *porte neuve;* elle n'a d'ailleurs d'autre nouveauté que d'être un rare monument de la dépravation du goût des ouvriers chargés de son édification. Au nord, l'enceinte se prolonge et embrasse un vaste quartier connu sous le nom de *Bourg-lès-Valence,* et qui, bien que juxta-posé à la ville, appartient à une commune séparée. Enfin, à l'ouest, la partie basse de la cité s'étend jusqu'au Rhône, s'ouvre librement et n'a d'autre barrière que le fleuve, ce qui n'empêche pas que sur cette ligne elle ne soit protégée par de redoutables fortifications peintes sur les plans du ministère de la guerre.

Si maintenant on pénètre dans l'intérieur de la ville, les habitations y présentent tous les caractères de l'inélégance des formes et d'une mesquinerie de construction générale. Point de monumens

antiques qui rappellent les souvenirs du passé, et d'édifices modernes qui révèlent l'opulence ou les inspirations du bon goût et du sentiment des arts. Les rues, étroites et sinueuses, sont, en hiver, souillées de fange; pendant les chaleurs de l'été, les exhalaisons que laissent échapper les immondices et les eaux stagnantes les rendent infectes, et durant la nuit la privation de luminaire en fait un labyrinthe ténébreux.

L'antiquaire veut-il interroger les siècles passés? A ses yeux s'offrent bien quelques vestiges du style architectural du XIe et du XVIe siècle, mais si cruellement mutilés, que l'émotion touche bien plus sa pitié que son admiration. L'économiste, à son tour, là où les beaux-arts ont été frappés de stérilité, espère-t-il trouver dans le développement de l'industrie et du commerce une légitime compensation? il éprouve aussi la même décevance. Assise sur les bords d'un grand fleuve, dont la navigation est une des plus importantes de la France, entourée de cours d'eau considérables, traversée par la route la plus fréquentée du royaume, Valence, depuis plusieurs siècles, reste dans la même inactivité, tandis que ces circonstances heureuses semblaient devoir favoriser à un haut degré sa prospérité industrielle. Dans son sein, point de grande branche de commerce spécial, dont la production devrait être un des résultats de l'opportunité de sa position topographique; ses ports solitaires ne recueillent même pas le bénéfice de la navigation du Rhône, et le négoce boutiquier est le seul qui ait pris un peu d'extension dans ses murs. Les causes de cet état de torpeur et d'inactivité, l'indolence et le désœuvrement, paraissent être le caractère distinctif de ses pacifiques habitans, qui puisent sans doute les élémens de leurs joies dans le bonheur de ne rien faire et dans une grande modération de désirs.

Cependant la ville, dont aujourd'hui la vie sociale s'écoule sans bruit dans une monotone uniformité, n'a pas toujours été obscure et sans éclat : pour elle le drame de l'existence humaine a été terrible quelquefois, et parmi les jours que lui ont comptés les

révolutions des siècles, se sont rencontrés des jours de lutte et d'épreuves. Mais les témoignages de ces événemens passés sont restés si profondément enfouis dans le silence des âges, que la génération actuelle, insoucieuse de la mémoire de ses pères et des traditions de sa nationalité, en a perdu le souvenir; ou plutôt l'indifférence et l'égoïsme, allanguissant chaque jour dans les cœurs la religion du patriotisme, laissent sans entraînement et sans émotion les vieux récits de la terre natale. De cette ignorance des choses de la patrie est dérivé sans doute ce préjugé qui, pendant si long-temps, a déshérité notre histoire des nobles enseignemens qu'elle renferme en si grand nombre. « Toutes les villes de France, » dit l'illustre auteur des *Lettres sur l'histoire de France*, sont tom- » bées, depuis quatre siècles, dans la même nullité politique; » mais on se figure trop aisément qu'il en a toujours été ainsi. » Pour chercher des exemples de courage civique, nous remontons » jusqu'à l'antiquité, tandis que nous n'aurions besoin que d'étu- » dier à fond notre histoire; car, parmi nos villes les plus obscures, » il n'en est peut-être pas une qui n'ait eu ses jours d'énergie » [1].

Convaincu que nos annales nationales, même dans leur développement le moins fécond et le plus circonscrit, abondent en récits dramatiques et en événemens dignes d'être révélés, j'ai dessein de rechercher quelle a été l'existence historique de la ville de Valence pendant le cours des siècles. Sans doute les événemens dont elle a été le théâtre seront privés souvent de cet intérêt puissant que l'on retrouve dans les révolutions qui ont agité les états et les grandes cités; mais j'espère que, se revêtant de ce charme instinctif qui s'attache aux traditions de la patrie, ils ne seront pas sans valeur aux yeux des personnes qui conservent encore au fond du cœur le culte du passé, et qui s'unissent de sympathie aux souvenirs de leur pays.

Remontant à l'invasion des Gaules par les Romains, je dirai par

1 *Lettres sur l'histoire de France*, par M. Augustin Thierry, lettre XXI.

qui Valence a été fondée, et quels étaient les peuples qui habitaient son territoire.

Mes investigations ne s'étendront pas au-delà de cette période, parce que, ne voulant pas franchir les limites de la vérité et m'égarer dans les conjectures des âges fabuleux, je me suis restreint aux temps où la chronologie s'appuie sur l'authenticité des documens historiques. Je suivrai ensuite la destinée de cette ville, à travers les obscurités du moyen-âge et les agitations du XVIe siècle, jusqu'à nos jours. Enfin, m'étant imposé la loi de ne puiser mes recherches qu'aux sources originales, j'élaguerai de mon récit les faits avancés et reproduits sans critique par les compilateurs. Le devoir le plus sacré de l'historien est d'être vrai.

CHAPITRE I.

Les Cavares, peuple dans le territoire duquel Valence est située. — Les Ségalauniens. — Origine de Valence; sa colonisation, son importance depuis la conquête des Gaules par les Romains.

La vaste contrée qui, s'alongeant parallèlement au Rhône, se trouve brusquement resserrée à l'est par les premières chaînes des Alpes, et dont les points extrêmes sont déterminés au nord par le cours de l'Isère, et au midi par celui de la Durance, était habitée, à l'époque de l'invasion romaine, par une nation gauloise que les écrivains de la conquête désignent sous le nom de *Cavares*, ou, par une interprétation que l'orgueil du vainqueur imposait au vaincu, sous celui de *Barbares*[1].

1 *Horum nomen obtinet, ita ut omnes qui eam colunt regionem Barbari, Cavari appellentur.* (Strabo. Parisiis, 1620, in-fol., lib. IV, pag. 186.)

Cette nation, dont l'importance parmi les races de l'aggrégation gauloise était assez considérable, d'après l'étendue du territoire qu'elle occupait, se composait elle-même de trois peuplades bien distinctes : les *Memini*, les *Tricastini* et les *Segalauni*[1]. Les limites du pays des Ségalauniens étaient, à l'ouest, le Rhône; au nord, l'Isère; à l'est, les montagnes des Voconces; au midi, la contrée des Tricastins. Valence était la plus grande de leurs cités.

L'histoire ne nous a point légué de souvenirs sur les Ségalauniens, et il serait puérile de reproduire, comme dignes de créance, les récits imaginaires que leur ont consacrés les compilateurs du XVIe siècle[2]; mais un fait hors de doute, c'est que leurs mœurs, leurs institutions politiques, leurs habitudes sociales, se confondaient avec celles des peuples nombreux qui se partageaient la vaste étendue des Gaules. La Gaule méridionale surtout se fractionnait en innombrables races bien distinctes entre elles, et par la forme de leur gouvernement et par les limites de leurs possessions, et qui cependant formaient une grande confédération nationale, qui devenait homogène et compacte lorsque les intérêts de la patrie commune étaient mis en jeu. C'est ainsi qu'on les vit se lever en masse, à la voix de Bellovèse et de Brennus, et faire trembler au-delà des Alpes les tyrans qui devaient les dompter un jour. Ce principe de fédération éclate surtout dans la lutte des Gaules contre Rome

1 « Ergo (ut ordine hæc edisseramus), à Massiliâ regionem, quæ inter Alpes » et Rhodanum est, usque ad Druentiam fluvium, Salyes incolunt, ad ıɔ stadia. » Inde ubi navi trajeceris ad Cabalionem urbem, deinceps Cavarorum est regio, » usque ad Isaræ in Rhodanum influxum. Quo loco Cemmenus quoque mons ad » Rhodanum appropinquat. Eo à Druentiâ sunt stadia ıɔcc. Proinde Salyes cam- » pos et his superpositos montes habitant. Supra Cavaros sunt Vocontii, Tricorii, » Iconii, Meduli. » (Strabo geograph., loco citato, pag. 186. — Ptolemæus geograph. Lugduni, 1618, lib. II, cap. X. — *Mémoires sur les antiquités de la Drome*, par Chalieu. Valence, Marc-Aurel, in-4°, page 85. — *Mémoire sur les anciens peuples qui habitaient le territoire du département de la Drome pendant l'occupation des Gaules par les Romains*, par Ollivier Jules, dans l'*Annuaire du département de la Drome* pour 1837. Valence, Borel, in-16, 2e partie, page 21 et suiv.

2 Aimari Rivalli, *De Allobrogibus*, fol. 38 et suiv., Ms. de la bibliothèque du roi, in-4°, N.° 6014.

conquérante, et si Jules César, si habile à vaincre les hommes par la vaillance de son épée et la supériorité de son génie, n'eût adroitement fait germer parmi les peuples envahis le ferment des rivalités intestines, sans doute leur indépendance eût puisé dans l'union une plus vigoureuse énergie.

Vouloir découvrir la part d'action de la petite peuplade des Ségalauniens à travers les tressaillemens de la Gaule expirante sous le glaive des proconsuls romains, serait s'abuser étrangement et créer en faveur de l'amour-propre national un de ces paradoxes qui ont trop souvent faussé la vérité de l'histoire. La saine appréciation des choses permet de croire qu'elle associa ses efforts à ceux des Arvernes, des Allobroges, des Helviens, des Voconces et des Cavares, pour repousser l'agression romaine; qu'elle partagea avec ces nations alliées les chances de la lutte; qu'avec elles et par les mêmes causes elle perdit sa liberté et vit enfin sa nationalité confondue avec celle du conquérant. C'est ce que nous fait clairement entendre un écrivain de la conquête, qui, après avoir raconté la victoire remportée par le consul Quintus Fabius Maximus sur les Arvernes et leurs alliés, à l'embouchure de l'Isère dans le Rhône, l'an 632 de l'ère romaine, fait observer que les Cavares, dont les Ségalauniens étaient un démembrement, ne devaient plus être considérés comme des *Barbares*, puisque depuis longtemps ils avaient adopté la langue, la manière de vivre et le gouvernement des Romains[1].

L'histoire, dont le silence a laissé dans l'oubli les souvenirs de l'existence sociale des Ségalauniens, a répandu la même obscurité

1 « Quo autem loco Isara et Rhodanus fluvii confluunt propè Cemmenum » montem, Q. Fabius Maximus Æmilianus, xxx millium non integrorum » exercitu instructus, cc millia Celtarum concidit, ibidemque tropheum statuit » ex albo lapide, ac duo templa, unum Martis, alterum Herculis..... Quamquam » ne Barbari quidem adhuc sunt (Cavari), plerique jam omnes romanam formam » linguamque et vitæ rationem, quidam etiam civitatem adepti. » (Strabo geograph., loco citato, lib. IV, pag. 186. — *Essais historiques sur la ville de Valence*, par Ollivier Jules. Valence, Borel, 1831, in-8°, chap. I.)

sur Valence, qui était sans doute la ville la plus considérable de leur territoire; mais cette incertitude s'est évanouie aux yeux de nos vieux chroniqueurs, qui ont inventé sur son origine des fictions romanesques dont l'exagération ridicule a été cependant vénérée pendant long-temps comme un évangile historique. A les croire, Romus, fils du roi celte Allobrox, aurait élevé les murs de cette ville dix-huit siècles avant l'ère vulgaire, et lui aurait imposé son nom, que la divination des étymologistes a su convertir en *Valence*[1]. Ces chimères, puisées dans un corps d'annales qui, sous la plume des chroniqueurs, se déroule depuis le déluge avec une incroyable précision, n'ont été bannies du domaine de l'histoire qu'à la rénovation de la civilisation moderne, et leur long triomphe doit nous apprendre à nous prémunir contre les systèmes qui ne reposent pas sur la réalité des faits.

Les documens authentiques les plus reculés qui font apparaître Valence pour la première fois sur la scène historique, la mentionnent comme colonie romaine; mais il ne faut pas conclure de ce texte que cette ville soit d'origine romaine : ce serait confondre son origine, qu'il faut réserver aux peuples aborigènes envahis par les Romains, avec sa colonisation, qui est l'œuvre du vainqueur. Son érection en colonie, bien qu'indubitable, puisque Pline et Ptolémée nous l'attestent, n'a cependant pas de date certaine, puisque ces deux écrivains ne disent pas à quelle époque elle eut lieu[2] : reste cependant qu'elle est antérieure aux temps où écrivait le plus ancien de ces deux auteurs, c'est-à-dire qu'elle remonte aux premières années de l'ère vulgaire.

Élevée au rang de colonie, Valence vit se former dans son sein

1 *Des croyances et des traditions populaires du Dauphiné*, par Olivier Jules, dans la *France littéraire*, tome VIII, page 12. — *Essais historiques sur Valence*, par le même, page 228. — Roaldès, *Fragmens sur Valence*, Ms. de la bibliothèque du roi, fonds de Lancelot, N.° 302. — Aimari Rivallii, *De Allobrogibus*, loco citato, fol. 38.

2 Plinii *Historia naturalis*. Edit. Parisiis, in usum Delphini, in-fol., 1722, lib. III, cap. IV. — Ptolem. geograph., loco citato, lib. II.

trois élémens nouveaux de population : les citoyens romains d'extraction italique, composés de prolétaires, de miliciens et de vétérans, jouissant de tous les priviléges attachés à la conquête; les Gallo-Romains, auxquels la munificence du vainqueur avait accordé la plus grande partie des droits politiques de la métropole; enfin les Gaulois, réduits à la condition d'esclaves, ou du moins privés du bénéfice octroyé aux Gallo-Romains. Ces deux premiers ordres, qui finirent par se confondre sous la dénomination générique de citoyens romains, constituaient l'organisation municipale, qui était une des formes sociales de toutes les colonies.

Valence, en s'assimilant les résultats de la civilisation romaine, et en adoptant ses institutions politiques, dut acquérir rapidement un développement qui lui était sans doute inconnu avant la conquête. L'histoire reste, il est vrai, silencieuse sur cette conséquence, mais quelques monumens échappés à la destruction du temps en révèlent l'existence : ainsi, deux inscriptions tauroboliques nous montrent qu'elle renfermait dans son sein ces grandes institutions du culte, que la critique archéologique a toujours considérées comme des preuves irrécusables de l'importance des municipes et des colonies auxquels elles appartenaient. La première relate une consécration faite dans la ville des Voconces par le pontife perpétuel de la cité de Valence :

M · D · M · I ·

SACR · TRIB · TAVR · FECER.
CVM · SVIS · HOSTIS ET APPARAM ·
OMNIB · L · DAGID · MARIVS PON
TIF · PERPET · CIVIT · VALENT ·
ET VERVLLIA · MARTINA · ET
VERVLLIA · MARIA · FIL · EORVM
PRO SALVTE IMP · ET CAESAR ·

PHILIPPORVM · AVGG · ET · OTACI
LIAE · SEVERAE · AVG · MATRIS ·
CAES · ET · CASTROR · PRAEEVN
TIBVS · SACERDOTIBVS · IVNI
TITO XV · VIR · ARAVSENS · ET
CASTRICIO · ZOSIMIONE CI
VITAT · ALBENS · ET BLATTIO
PATERNO · CIVITAT · VOC ·
ET FABRICIO · ORFITO · LIBER ·
PATRIS · ET · CAETERIS · ADSIS
TENTIBVS · SACERDOTIBVS ·
V · S · E · M · LOCO · VIRES · CON
DITAE · DIE · PRID · KAL · OCT ·
IMP · PHILIPPO · AVG · ET · TITI
ANO · COS · [1]

La seconde inscription rappelle aussi une consécration votive faite par le prêtre désigné sous le nom de *dendrophore*, parce que

1 Spon, *Miscellanea eruditæ antiquitatis*..... Lugduni, 1685, in-fol. pag. 98. — Voici la traduction de cette inscription : *A la Mère des Dieux, la grande Déesse de l'Ida : Dagidius, Marius, pontife perpétuel de la cité de Valence, et Verullia Martina, et Verullia Maria, leur fille, firent ce tauroboble, sacrifice voué avec toutes ses victimes et toutes ses solennités, pour la conservation des Empereurs et Césars, Philippes, Augustes, et d'Otacilia Severa Augusta, mère des Césars et des Camps : les prêtres célébrans, Junius Titus, quindécemvir d'Orange, et Castricius Zosimio de la cité d'Albe, et Blattius Paternus de la cité des Voconces, et Fabricius Orfitus, prêtre de Bacchus, et les autres prêtres assistans, se sont librement acquittés de leur vœu. Les forces (de la victime) sont closes en leur lieu. La veille des kalendes d'octobre ; Philippe empereur et Titianus consul.* — La qualification de *Mère des Camps* avait été donnée à Otacilia Severa Augusta, à cause de son influence sur l'armée. L'impératrice Faustine jeune avait eu le même surnom. (*Biographie universelle*, tome XIV, page 204.)

dans les cérémonies religieuses il portait des palmes, et plus souvent un pin, en l'honneur des Dieux auxquels on offrait des sacrifices :

M · D · M · I · TAVROBOL ·
DENDROPHOR · VAL ·
SVA · P · F · 1

Enfin, une inscription funéraire, qui consacre la mémoire d'un chevalier romain, offre encore un témoignage en faveur de la colonisation de Valence et de sa prospérité :

D · ET · Q · M ·

MEMORIAE · AETER
PETRONI · CASTI · VET ·
MISSI · HONESTA ·
MISSIONE · EX · LEG ·
PRI · MIN · EX · OPTIO
NE · PROC · DUCENAR ·
ET · VITALINIAE · FLORAE ·
CONIVGI · EIVS ·

1 Ce taurobole a été découvert, en 1786, dans une ancienne voie romaine, sur la commune de Châteauneuf-d'Isère, près de Valence. Sur une de ses faces est sculpté en relief un bucrâne presque effacé; sur une autre on distingue une pomme de pin entre un préfericule, une patère à manche, un gâteau sacré, et le bonnet d'Atys; la troisième est ornée d'un égricrâne ou tête de bélier, entre un aspersoir et un *pedum*; sur la quatrième face est le rameau de pin du dendrophore. (Millin, *Voyage dans les départemens du midi de la France*, tome II.) Ces ornemens prouvent qu'il ne s'agit pas ici d'un sacrifice offert par cette corporation d'ouvriers appelés *dendrophores* par les anciens, et que quelques antiquaires croient avoir été des charpentiers militaires; mais ils démontrent que ce taurobole fut élevé à l'honneur de Cybèle et d'Atys, son favori, dont ils consacrent les attributs mythologiques. (Mosnez, *Dictionnaire d'antiquités et de mythologie*, dans l'*Encyclopédie méthodique*, aux mots *Dendrophore*, *Cybèle*, *Atys*. — Ducange, *Glossaire*, verbo *Dendrophori*; verbo *Centonarii*.)

VIVI · SIBI · PONEND ·
CVRAVER · ET · SVB ·
ASCIA · DEDICAVE
RVNT · [1]

Ajoutons, pour terminer ce qui concerne la situation politique de la colonie de Valence, que cette ville, tour-à-tour rangée dans la province Narbonnaise et dans la province Viennoise [2], suivant les variations que l'extension des conquêtes romaines faisait éprouver à la distribution administrative des pays conquis, fut placée sous l'obéissance des vicaires, proconsuls et préfets envoyés de Rome pour gouverner les Gaules.

OLLIVIER JULES.

(*La suite aux livraisons prochaines.*)

1 DUCHESNE, *Antiquitez et recherches des villes de France.* Paris, Thomas de la Ruelle, 1624, in-8°, page 837. — GUY-ALLARD, *Dictionnaire du Dauphiné*, Ms de la bibliothèque de Grenoble, in-fol., N.° 452-3. — AIMARI RIVALLII, *De Allobrogibus*, loco citato, fol. 42. — NICOLAI BORBONII, *Nugæ.* Basileæ, 1533, in-8°, *ad finem.* — Ces quatre auteurs rapportent cette inscription avec quelques variantes : les leçons d'Aimar du Rivail et de Nicolas Bourbon sont les meilleures, parce que ces deux écrivains ont eu ce monument sous les yeux ; cependant il faut corriger Nicolas Bourbon, qui a écrit DVCE-NARB, au lieu de DVCENAR, *ducenaire*, officier d'armée qui avait deux cents hommes sous son commandement. Cette inscription existait dans la vieille église du prieuré de Saint-Félix, située en dehors des murs de Valence et ruinée pendant les guerres de religion. (*Essais historiques sur Valence*, page 153.) En voici la traduction : *Aux Dieux Mânes, à la mémoire éternelle de Petronius Castus, qui obtint un congé honorable de la légion première minervienne, d'après le choix du procurateur ducenaire et de Vitalinia Flora, son épouse. Ils ont fait placer ce monument de leur vivant et l'ont dédié* SOS ASCIA.

2 *Recueil des Historiens des Gaules*, par DOM BOUQUET, tome I, pages 13, 123 ; tome II, pages 2, 8, 11.

Documens historiques inédits.

RÉCEPTION A VIENNE

DU GOUVERNEUR DU DAUPHINÉ

EN AVRIL 1519.

Je recherchais si la substitution de la langue française à la langue latine avait précédé, dans la rédaction des délibérations des consuls de Vienne, la célèbre ordonnance de François Ier, du 10 août 1539, prescrivant aux tribunaux de prononcer les arrêts *en langage maternel françois*. J'acquis la certitude que les délibérations sont écrites en latin jusqu'au mois de mars 1518; que, de 1518 à 1522, elles sont tantôt en latin, tantôt en français; que, de 1522 à 1530, elles sont rédigées exclusivement en latin; mais que, dès la fin de ladite annnée 1530, le français avait totalement remplacé le latin. Au milieu de ces investigations, que je n'indique que briévement, je trouvai quelques délibérations relatives au passage à Vienne du gouverneur du Dauphiné, et j'ai pensé qu'elles méritaient une place dans la *Revue* de notre province, parce qu'elles donnent une idée des progrès qu'avait déjà faits, dans nos pays, *le langage maternel françois*, tant en prose qu'en vers. J'ai copié les textes

mot à mot, avec l'orthographe du temps; mais j'y ai ajouté, de mon autorité, la ponctuation et l'accentuation, sans lesquelles la lecture de ces pièces offrirait de véritables et inutiles difficultés.

REGISTRE DE 1517 à 1522, F.° 56, V.°.

Délibération et conclusion faicte pour la venue de Mons.r le gouverneur du Daulphiné, nommé Arthaud Goulfier, comte d'Estampe[1], *comment est plus à pleyn contenu au commencement de ce présent livret.*

Aujourd'hui quatriesme jour du mois de mars, l'an de Nostre Seigneur courant mil cinq cent dix huit, en la sale et mayson de ceste cité de Vienne, où estoient et furent assemblés et congrégués[2], à cause de la venue du susdict, Mess.e et honnorables personnes Messire Michel Gauterel, noble homme, Pierre de la Court, seigneur de Buis, Glaude Jossef Garin et Gabriel de Ponas, consuls de la dicte cité, et avecque eux respectable personne Mons.r Messire Jehan Palmier, vybailly de Vienne, Messire Guilliaume Castel, juge ordinaire de Vienne, et honnorables personnes Jehan de Sametoyant, Pierre Venuer, Jehan Melian, Estienne Bouyet, Estienne Sourd dict le petit maistre, Charles de la Tour, Henguerran Guethe et certains aultres, les quels tous ensemble, en meure[3] délibération sur la venue de mon dict seigneur le gouverneur, et si on lui debvoit faire venue, ou non, et de la manière et façon comment l'on debvoit procéder pour l'honneur de la ville; après les oppinions des dessus nommés, lesquels tous ensemble ont esté d'advis et

1 Le gouverneur dont il est question est Artus Gouffier, seigneur de Boisy et d'Oizon, comte d'Étampes et de Caravas, baron de Maulevrier, etc. On verra plus bas la nécessité de l'indication de tous ces titres.

2 Réunis.

3 Mûre.

concluds, sur la dicte venue, que la ville doibve aller au devant de mon dict seigneur le gouverneur, en la meilleure sorte et façon, et le plus honnestement que faire se pourra : et dans la ville, que, suivant les rues par là où il passera jusques à son longis[1], se fassent troys eschaffaulx où seront les personnages qui seront advisés[2], qui parleront et dyront les dicts nécessaires et qui se feront et escripront pour la dicte venue, et aultrement feront, en la dicte venue, tout ce que l'on pourra pour l'honneur de la ville ; à cette cause que ne soit rien imputé à la dicte ville, pour la dicte venue, comme a été faict pour certains aultres gouverneurs passés, envers les quels la ville ne se enquieta[3] pas, dont on cuyda[4] survenir et escheoir plusieurs maux à la dicte ville, comment fust déclaré par les oppinions d'aucungs des susnommés. Des quelles choses susdictes en ai faict le présent escrit, les an et jour dessus, au lieu cidessus ; présents M.e Glaude Vyolet, notayre de Vienne, et Glaude Dunoyer, mandeur de la dicte ville, témoins requis. Signé Beraud.

F.° 57, V.°.

Délibération, en latin, du 6 mars 1518, portant nomination de ceux qui iraient au-devant du gouverneur, et de ceux qui seraient chargés de le haranguer.

F.° 64, V.°.

Le voyage du gouverneur fut retardé pendant plus d'un an :

1 Logement.
2 Avertis.
3 Inquiéta.
4 Pensa.

Nota. La ville de Vienne était réunie au Dauphiné depuis moins de soixante et dix ans, et il existait encore parmi les habitans un levain d'opposition envers les officiers du Dauphin. Il était facile au gouverneur de se venger, ne fut-ce qu'en envoyant plus de troupes en quartier d'hiver. C'est sans doute à quelque vexation de cette nature que la délibération fait allusion, et ce fut pour en éviter de nouvelles que la ville se décida à fêter le gouverneur, lors de son passage.

mais une délibération, en langue latine, du 3 avril 1519, maintient les dispositions arrêtées l'année précédente, et prescrit en sus qu'on fera présent au gouverneur de pistaches, dragées, torches, flambeaux, et de bon vin.

F.° 65, R.°.

Autre délibération, en latin, du 9 avril 1519, portant qu'on achètera du damas rouge pour faire un dais, sous lequel sera placé le gouverneur, lors de son entrée.

F.° 65, V.°.

Entrée de Monseigneur le gouverneur du Daulphiné dessus nommé.

Mon dict seigneur le gouverneur fit son entrée en ceste ville de Vienne, le lundi dix septiesme jour d'avril, l'an de Nostre Seigneur courant mil cinq cent dix neuf, et lui fust allé au devant par les plus gens de bien et apparents de la ville. Aussi lui fust allé au devant, par eau, sur le Rosne (pour ce que le dict seigneur debvoit venir par eau), sur deux grans bateauls, sur les quels fut basti et faict un chasteau, avecque quatre belles tours rondes, ès quatre cantons[1] d'icelui chasteau, dans les quelles tours avoit gens et cappytaines tenant et portant, en belle monstre, guydons et enseignes. Lequel chasteau départit de la cue[2] de l'ile de Sainct Pierre, au quel lieu fust monté pour attendre la venue du dict seigneur. Les dicts chasteau et tours, toujours tournant, et allant au devant du dict seigneur, en grand triumphe; lequel seigneur lors fust salué à grans coupts d'artillierie : estant au dict chasteau, des tambourins, menant et jouant deduys et esbatemens, au devant du dict seigneur, jusques en devant de la rue de la Reclusière, au

1 Aux quatre coins, aux quatre angles.

2 De la queue de l'île de Saint-Pierre, vis-à-vis du territoire de Seyssuel.

quel lieu vint descendre le dict seigneur, et là luy fust faict arengue de sa venue par Monsieur Maistre Michel Gouterel, consul de Vienne. Après ce, vint le dict seigneur à Vienne, acompagné de plusieurs gens de la ville, oultre plusieurs grans seigneurs et archers de sa compagnie, en bel ordre, où luy furent faicts trois eschaffaulx bien acoustrés[1] : le premier au devant de la porte des Prescheurs; le second sur le pont de Gère, et le tiers et dernier au devant de la maison du sg.r Trolliard, où estoient les personnages disant et proférant les dicts et paroles comme cy après est escript et contenu. Au quel seigneur, et à son entrée dans la dicte ville, l'on voulut porter le paylle[2] qui fust faict et ordonné pour sa venue, le quel il recusa, disant qu'il ne luy appartenoit pas; et fust fort joyeux de la venue qui lui fust faicte, comme et chacung pouvoit cognoitre à sa manière : dont, en après, luy en faisant le don ordonné et délibéré par la ville, se offra[3] tout pour la ville en luy remerciant.

S'en suyvent les devys et histoyres faictes, en ceste ville de Vienne, à la venue de mon dict seigneur le gouverneur, l'an et jour dessus.

Et premièrement, au premier eschaffaulx estoient les personnages ci dessoubs dicts.

Premièrement, Paix qui commence à parler ainsi qu'il s'ensuyt :

PREMIER ESCHAFFAULX.

PAIX.

Bien soit venu le parragon[4] d'honneur,
Le très parfait illustre gouverneur
Du Daulphiné, et toute sa noblesse.

1 Ornés.
2 Dais.
3 Offrit.
4 Modèle.

Bien soit venu de Boisy[1] la vraie fleur,
Du roy François[2] le très vrai amateur,
Et des Galloys[3] la supernelle dresse[4] !
Bien soit venu le pillier de prouesse
Dedans Vienne, et sa cour excellente ;
Car en luy seul gist toute nostre attente !

VIENNE.

Bien soit venu le supernel des preux,
Le lys de paix, Artus[5] très valereux,
Le vrai régent dont je suis gouvernée !
Bien soit venu le vray chevallereux,
Autant que Hector en armes valereux,
Et que Alexandre en bataille ordonnée !
Soubs vostre main, seigneur, je suis donnée,
Et, en ce lieu, m'offre votre servante ;
Car en vous seul gist toute mon attente.

CONCORDE.

Puissant seigneur, bonté incomparable,
A ceste fois bénignoleusement[6]
D'amour Vienne vous requiert humblement
Qu'à tout jamais luy soyiez secourable.
Vostre venue, Excellence notable,
A mis nos cœurs en joye véhémente ;
Car en vous seul gist toute nostre attente.

1 L'une des terres dont le gouverneur était seigneur.

2 François Ier.

3 Gaulois.

4 Le suprême droit, la supérieure direction.

5 L'un des prénoms du gouverneur.

6 De son propre mouvement.

VIENNE.

Seigneur puissant, de France gouverneur,
Voyez les clefs les quelles on vous présente,
Pour nous garder comme bon protecteur;
Car en vous seul gist toute nostre attente.

SECOND ESCHAFFAULX.

FORTUNE.

Fortune suis, tournant ma roue doubtable
Sur les humains espouvantablement.
Aux rois gaulois suis toujours amyable,
Et à ses gens aussi pareillement.
Et pourtant doncq, seigneur, sans passement[1],
Regarde icy de la lignée royale
Le roi Allobrox qui, tout premièrement,
Institua la terre dalphinale.
Gouverne la en amour cordiale,
Et de par moi tu seras soubstenu.
Contre fortune homme n'a pouvoir nul.

ALLOBROX ROI.

Pour vous donner entière cougnoissance
Que j'ay régné au royaulme de France
Honnestement, en triumphant en roi,
Allobrox suys, d'Hercule la semence,
Qu'en ce païs dalphinal prins[2] nayssance,
Et des Gaulois fus le sésiesme roi.
Le Daulphiné j'ay tenu sans desroi[3],

1 Sans aller plus loin.
2 Pris.
3 Désastre.

En bonne paix et consolation.
Et pourtant vous qu'êtes leur vray charroy [1]
Je vous requiers que, pour l'amour de moy,
Les mainteniez en paix et union.

TIERS ESCHAFFAULX.

ATTREMPANCE [2].

Accueil d'honneur, seigneur plein d'attrempance,
De par qui France est amplement régie,
Vienne prent si grant réjouïssance
De ta présence, que chascung, sans doubtance,
D'une alliance ton hault nom vivifie.
D'amour vive trestouts [3] se regracie,
Et remercie Dieu nostre créateur
De te avoir mis au païs gouverneur.

RAYSON.

Resplendissant gouverneur magniffique,
Je me soubmets dessoubs ta volonté.
Rayson je suys, que tu tiens ostagique [4],
Et d'en user tu es intallenté [5].

TRIUMPHE.

Tente de paix, immortel gouverneur,
De toute France et Daulphiné dompteur,
Vivifie entre humaine nature [6].
Salut, honneur, comme à son bon seigneur,
Et te présente Vienne de bon cueur,
En te rendant obéyssance pure.

1 Soutien.
2 Modération, douceur.
3 Tout le monde.
4 En ôtage.
5 Et d'en user tu as le talent.
6 Ce vers renferme un souhait pour le rétablissement de la santé du gouverneur.

VERTU.

Vray amateur de la fleur lyliale[1],
Cueur vertueux, de proesse le choix,
Par tes vertus, la couronne royale
Ci est régie au pays des Gauloïs.

SAPIENCE.

Seigneur parfaict, comble de sapience,
Il te plaira, par ta convalescence,
Nous pardonner si, à ta bien venue,
Nous n'avons faict si bien qu'à ta clémence
Trop appartient. Prenant en patience
Nos petits dicts, les quels l'on t'attribue[2],
Et pour la fin, seigneur d'haulte value[3]
Te recommande, soubs ton vouloir unique,
Trestout[4] le faict de la chose publique.

Les Viennois en furent pour leurs dépenses d'argent et d'esprit; car le comte d'Étampes qui allait à Montpellier, avec l'espoir de rétablir sa santé, y mourut un mois après, c'est-à-dire en mai 1519.

MERMET AINÉ.

1 De la fleur de lis.
2 Attribuer est ici synonyme de dédier.
3 Valeur.
4 Trestout est ici synonyme de surtout.

BULLETIN

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire, en l'appliquant à tous les lieux de répression du royaume, à tous les individus qui, à quelque titre que ce soit, sont sous la main de la justice, et en plaçant les libérés sous la protection organisée de la bienfaisance publique, par M. Bérenger, membre de l'Institut. Paris, imprim. royale, 1836, in-8°.

Au moment où l'auteur de l'ouvrage dont nous venons de rappeler le titre a pris la plume, le système pénitentiaire, approuvé, recommandé, exalté par tous ceux qui le connaissent et qui s'en occupent, restait étranger à notre patrie, à cause des obstacles qui s'opposent à son adoption, et de la difficulté de l'appliquer à tous les cas qui se présentent. M. Bérenger a examiné ces obstacles et cette difficulté avec les connaissances qui lui sont particulières et le talent qui le distingue; et les moyens qu'il propose pour en triompher sont si propres à atteindre ce but, que l'adoption de ce système ne saurait être long-temps ajournée. Nous croyons ne pouvoir mieux faire connaître *ces moyens* qu'en offrant à nos lecteurs l'analyse fidèle du beau travail dans lequel il les expose.

Il commence par tracer à grands traits l'*historique de la réforme*. Dans le § qu'il lui consacre, il rappelle les divers essais qui ont été faits depuis son germe à Gand, en 1772, jusqu'à ses derniers développemens en Amérique, en Angleterre et en Suisse. Dans cet exposé succinct et rapide, on suit avec le plus grand intérêt les tâtonnemens et les progrès de cette indispensable réforme.

C'est avec juste raison, selon nous, que M. Bérenger, ainsi que M. Lucas[1], ne font remonter son origine qu'à la prison de Gand. Vainement viendrait-on nous dire que le P. Mabillon en avait eu la première idée; nous répondrions qu'il y a loin du vœu et de l'espoir exprimés à cet égard par le P. Mabillon au système pénitentiaire, tel qu'il est aujourd'hui en usage dans les divers pays qui s'honorent de l'avoir adopté.

Après avoir esquissé son histoire, M. Bérenger s'attache à montrer la *nécessité* de la réforme. Il résulte des documens officiels qu'il cite que le nombre des individus qui, à divers titres, respirent l'air de nos prisons ou de nos bagnes, et qui, par le séjour plus ou moins prolongé qu'ils y font, achèvent de s'y corrompre, est annuellement de 100 à 110 mille. Cette population corrompue absorbe chaque année 12,858,000 francs, et depuis vingt ans elle a occasionné en réparations de bâtimens une dépense qui excède 30,000,000; de telle sorte que si, prenant une période de dix ans, on additionnait le nombre des détenus qui se succèdent chaque année dans nos prisons, on trouverait que plus d'un million d'habitans sont venus s'y plonger plus avant dans le crime, et que leur seul entretien a coûté à l'état au-delà de *cent trente millions!*

N'a-t-on pas le droit d'exiger qu'au moins les sacrifices soient profitables, et qu'il servent à protéger efficacement la société qui se les impose?

Or, peut-on dire qu'il en soit ainsi? Tant s'en faut : dans l'état actuel des choses, bien loin de lui être profitables, ces sacrifices

1 *Du Système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*, tome II, p. 242 et 243.

tournent souvent contre elle, puisqu'au lieu de s'amender, les détenus deviennent ordinairement pires; et cela doit être. Si la société se proposait de corrompre quelques-uns de ses membres, qu'aurait-elle de mieux à faire? elle devrait veiller d'un côté à ce qu'ils fussent désœuvrés, et de l'autre faire en sorte qu'ils fussent en relation intime et habituelle avec des hommes déjà corrompus. Pour peu qu'on veuille y réfléchir, on reconnaîtra sans peine qu'on ne saurait employer de moyen plus efficace; et c'est là précisément ce qui se fait dans nos prisons et dans nos bagnes. Ceux qui s'y trouvent sont le plus souvent trop peu occupés, et toujours livrés à tous les dangers d'un contact habituel et des relations les plus intimes avec des hommes ordinairement adonnés au désordre et quelquefois vieillis dans le crime. Aussi le nombre des récidives devient-il tous les jours plus considérable. On peut justement s'en affliger, mais ce résultat ne doit pas surprendre : on recueille selon que l'on sème.

Entre ces nombreux détenus, il en est cependant qui sont dignes du plus grand intérêt. Parmi eux, indépendamment de ceux qui ont été entraînés par la séduction d'un moment, et qu'un premier délit a conduits dans les prisons, on compte 10,000 enfans ou jeunes gens au-dessous de vingt ans. « Dans l'état actuel des choses, » ajoute M. Bérenger, on peut dire que, coupables ou innocens, » le jour où ils passent le seuil d'une maison d'arrêt ou de justice, » ils sont perdus pour la société; que leur avenir est détruit, et » que le crime s'empare d'eux comme d'une proie qui lui est » destinée. »

N'en est-ce pas assez, sans parler du danger des libérés qui rentrent dans la société, où ils portent leur dégradation, leurs vices et la corruption dont ils sont infectés, pour démontrer la nécessité de la réforme?

Cette sorte de lèpre sociale, peut-on espérer d'en arrêter les progrès?

M. Bérenger répond : « Je le crois fermement. »

Si nous améliorons le moral des prisonniers, nous rendrons, d'une part, les récidives moins fréquentes, et de l'autre, nous aurons moins à craindre de voir, au milieu des populations encore saines, le crime engendrer le crime.

Et voici, en substance, les moyens qu'il recommande : Il faut se hâter d'adopter un système qui embrasse dans son ensemble tous les lieux de répression du royaume, depuis la simple prison où les personnes arrêtées ne sont détenues que quelques heures, jusqu'aux maisons centrales, jusqu'aux bagnes, où s'accomplissent les condamnations à long terme. Il faut que le système suive les détenus dans toutes les situations, avant, pendant et après leur jugement, dans leur translation d'un lieu à un autre, dans les maisons où ils sont momentanément déposés, dans celles où ils subissent leur peine ; il faut enfin qu'il veille sur eux au moment de leur libération, et après qu'ils l'ont obtenue, de manière à les diriger dans la nouvelle carrière qui va s'ouvrir devant eux, à les encourager dans le bien, à leur procurer du travail, et à les protéger contre le préjugé inexorable qui les repousse.

Après avoir fait sentir la nécessité d'adopter et de suivre un système uniforme à l'égard des détenus de divers genres, l'auteur les considère dans les quatre situations suivantes :

1° Dans leur état de translation d'un lieu à un autre ;

2° Dans leur état de prévention et d'accusation ;

3° Pendant l'accomplissement de leur peine ;

4° Dans leur état de libération, lorsqu'à l'expiration de leur peine ils seront rendus à la société.

En parcourant rapidement ces différentes situations, il montre la possibilité et les avantages de ce qu'il propose, qui n'est autre chose que le système pénitentiaire, appliqué à tous les cas auxquels il doit l'être.

Depuis la publication de son ouvrage, les vœux de l'auteur sur la translation des condamnés ont été remplis. Une ordonnance, en date du 9 décembre 1836, a supprimé le hideux service des

chaînes, et prescrit qu'à l'avenir le transport des condamnés s'opérera dans des voitures fermées et par des moyens accélérés.

Nous ne doutons pas qu'il n'en soit de même de ceux qui se rapportent aux autres états par lesquels ils passent, tant il en montre bien la nécessité, la possibilité et les avantages!

C'est en considérant les détenus dans leur troisième situation, celle de l'accomplissement de leur peine, que M. Bérenger développe surtout le système pénitentiaire, dont les bases fondamentales sont : l'isolement de chaque condamné pendant la nuit, — le silence absolu pendant le jour, — le travail, — l'instruction morale et religieuse; — moyens indispensables pour leur amélioration, et dont l'efficacité est heureusement démontrée par une expérience dont les résultats sont désormais irrécusables.

C'est au moment où les condamnés sont parvenus à l'expiration de leur peine et où ils sont rendus à la société, que l'auteur les recommande avec un touchant intérêt et les plus vives instances à la bienfaisance publique, sous la protection de laquelle il les place, tout en démontrant pour eux la nécessité de cette tutelle salutaire. Cette partie de son travail est sans contredit la plus neuve et la plus frappante; elle suffirait seule pour nous autoriser à dire qu'il a bien mérité de cette noble cause et de la société, qu'elle intéresse à un si haut point. Nous regrettons vivement de ne pouvoir le suivre dans ses développemens : l'espace dont nous pouvons disposer s'y oppose; d'ailleurs, il nous faudrait presque les transcrire en entier, tant ils sont précis et substantiels.

« M. Bérenger est à la fois un excellent esprit et une belle ame : » tout ce qu'il propose est sans contredit utile, nous dira-t-on; » mais le moyen de l'exécuter? » — La plus sérieuse objection qui ait été faite jusqu'à présent contre l'adoption du système pénitentiaire, il en convient lui-même, c'est la dépense.

Cette objection mérite d'être attentivement examinée. Eût-elle toute la valeur qu'on lui suppose, M. Bérenger ne croit pas qu'elle doive arrêter le gouvernement; mais il est loin de penser que, pour

obtenir la réforme, il en coûte des sommes aussi considérables que l'on est trop porté à le croire.

Des calculs basés sur des données positives, dont on ne saurait par conséquent refuser d'admettre les résultats, donnent lieu d'affirmer qu'il n'en coûterait pas à l'état plus de 40,000,000 pour appliquer le système pénitentiaire à toute la France. En répartissant cette somme sur dix années, ce ne serait qu'une dépense annuelle de 4,000,000. Il faut bien convenir qu'elle ne laisserait cependant pas d'être considérable; mais il existe bien des ressources pour en alléger le fardeau dès à présent et dans la suite. Nous ne pouvons que les énumérer.

Ainsi, le capital de 3,000,000 de francs, provenant des masses des condamnés morts pendant l'accomplissement de leur peine, qui par ce fait sont demeurées acquises au gouvernement, et dont il peut immédiatement disposer; le produit de la vente des anciennes prisons, qu'il serait nécessaire de réformer; la suppression du denier de poche et son attribution à l'état; le produit plus considérable des travaux, qui résulterait d'une discipline meilleure; l'introduction de ces mêmes travaux dans toutes les prisons du royaume; un mode d'entreprise et d'adjudication plus favorable; enfin la suppression des bagnes, si on la jugeait utile; toutes ces ressources réunies réduiraient au moins d'un tiers, et très-probablement de la moitié les dépenses qu'occasionnerait en France l'adoption du système pénitentiaire, qui ont été évaluées à 40,000,000.

On ne doit point perdre de vue que, pour rendre cette réforme solide et durable, il ne faudrait l'entreprendre qu'avec réserve et prudence, et que ce ne serait pas trop d'y consacrer dix ans; ce qui réduirait à-peu-près à 2,000,000 la dépense annuelle.

On ne saurait se dissimuler que ce ne soit cependant là la partie délicate de la réforme. Nul doute que ce ne soit, comme l'observe M. Bérenger, le motif qui l'a fait ajourner jusqu'ici, et qui a causé l'hésitation du gouvernement à l'entreprendre.

Si cette difficulté, dont il a fait une si juste appréciation, paraissait aussi bien résolue au gouvernement qu'elle nous le paraît à nous-même, il ne lui resterait qu'à mettre à exécution ce que M. Bérenger propose.

Mais il est d'autres objections que l'on peut prévoir, et qu'il convient aussi d'examiner.

« Le système pénitentiaire exige que tous les détenus soient » soumis à la même discipline. Serait-il juste de rendre cette disci- » pline uniforme? Pourrait-on, sans violer tous les principes de » la pénalité, confondre dans le même lieu de répression et sou- » mettre au même châtiment les condamnés aux travaux forcés, » ceux à la réclusion et ceux à l'emprisonnement? »

On peut répondre que cela se fait déjà pour les condamnés à la réclusion, et pour ceux qui le sont à un emprisonnement de plus d'un an : réunis dans nos maisons centrales, ils sont soumis au même régime disciplinaire. — Quant aux condamnés aux travaux forcés, quoique la loi et l'opinion publique considèrent cette peine comme plus grave, l'existence des condamnés aux bagnes, où ils ont plus de liberté, plus d'air et plus de mouvement, est en général plus supportable que dans les maisons centrales. On peut ajouter que celle des détenus dans les maisons centrales est préférable à celle de ceux qui le sont dans les maisons d'arrêt et de justice. De telle sorte que les peines ne sont, en l'état, nullement graduées; qu'elles suivent une gradation inverse de celle qu'elles devraient suivre, sans produire l'intimidation que la loi s'est proposée et que la société doit avoir en vue. Il faut donc chercher d'autres moyens d'obtenir cet effet, qu'il est trop évident que nos diverses maisons et nos bagnes ne produisent pas. Ici s'offre encore le système pénitentiaire avec sa puissante et salutaire influence.

« Mais ce système prescrit le travail et le silence absolu, non- » seulement dans les ateliers, mais encore dans les momens de » repos et dans toutes les circonstances de la vie des condamnés. » Pourrait-on l'obtenir parmi nous? Si on l'obtient aux États-Unis,

» c'est que les directeurs des maisons pénitentiaires y ont le droit
» d'infliger la peine du fouet, et que la crainte de ce châtiment,
» bien qu'on en fasse rarement usage, suffit pour maintenir la
» stricte observation de la règle. »

Il est vrai que cette punition est encore employée dans la plupart des pénitenciers du Nouveau-Monde ; mais l'expérience, même aux États-Unis, prouve que l'on peut obtenir le travail et le silence par les autres moyens dont le système dispose et qu'il avoue partout, sans recourir à ce vil châtiment que nos mœurs réprouvent, que ce système bien entendu condamne comme contraire au but qu'il se propose : témoins les pénitenciers de Westhersfield en Amérique, chez nous, celui de Saint-Germain-en-Laye, auxquels nous pouvons joindre tous ceux de la Suisse.

« Enfin, l'un des plus grands obstacles que l'on peut opposer
» avec raison à la réforme de nos prisons, c'est la difficulté de
» trouver et de former de bons employés, qui comprennent le
» système, qui veuillent s'y associer, et qui joignent à toutes les
» qualités nécessaires la moralité, sans laquelle on ne pourrait
» espérer de leur part une coopération efficace et salutaire. »

On ne saurait nier que ce ne soit, pendant long-temps au moins, l'obstacle le plus réel et le plus difficile à vaincre : nous ne le regarderons cependant pas comme insurmontable. D'abord, nous en sommes prévenus ; on en a triomphé ailleurs ; et puis, on conviendra que, le système pénitentiaire une fois adopté, les fonctions de directeur et d'aumônier des prisons pourront être ambitionnées et honorablement remplies par des hommes appartenant aux classes non-seulement les plus éclairées, mais encore les plus distinguées de la société. Avec le temps on les formera ; et déjà, parmi ceux qui existent maintenant, il s'en trouve qui ne sont pas au-dessous de cette noble tâche. Rien ne serait plus propre à leur inspirer une généreuse émulation que de les entourer de l'estime et de la considération dont ils se montreraient dignes.

L'expérience prouve qu'il suffit d'un seul directeur réunissant

les qualités nécessaires, pour imprimer le mouvement et pour faire marcher dans l'ordre et dans la règle les prisons pénitentiaires les plus vastes et les plus nombreuses. Nulle part l'influence d'un homme sur un établissement n'est peut-être plus sensible et plus efficace. Quelque rares qu'on les suppose, on ne saurait disconvenir qu'il ne puisse s'en trouver un certain nombre qui soient à la hauteur d'une si noble mission. M. Bérenger pense que l'on peut tirer un très-bon parti des congrégations religieuses. Cette opinion ne nous paraît pas pouvoir être raisonnablement contestée.

Nous croyons avoir exactement rappelé les principales idées développées dans le beau travail de notre honorable compatriote. Nous avons hâte d'ajouter que nous n'avons fait qu'en présenter la substance. Nous reconnaissons qu'il y a entre son livre et l'analyse que nous venons d'en faire toute la différence qui existe entre un corps animé, remarquable par la beauté des proportions, par la jeunesse et la force, et le squelette de ce même corps. Heureusement, ceux auxquels ce squelette aurait inspiré le désir de voir et d'admirer le corps dont il n'est que le débris, peuvent le satisfaire, et nous ne saurions trop les y exhorter, en leur promettant une lecture aussi intéressante qu'elle est instructive; nous ne doutons pas qu'elle ne rende tous ceux qui la feront sans prévention et avec l'attention convenable partisans et amis de la réforme qu'il provoque.

Cet ouvrage avait un triple droit à ce qu'il en fût rendu compte dans la *Revue du Dauphiné :* son auteur est né dans cette province, qu'il honore; le sujet qu'il a traité est un de ceux qui, en ce moment, préoccupent et captivent le plus l'attention publique, et nous pouvons ajouter sans crainte qu'il y est traité de main de maître.

Nous nous proposons de revenir sur ce sujet, à cause de son importance et de son actualité, pour examiner plus en détail quelques-unes des idées de M. Bérenger, sur lesquelles notre opinion diffère un peu de la sienne, comme aussi pour en présenter d'autres, qu'il nous semble à propos et utile de discuter.

Nous ne pouvons terminer cet article, sans féliciter notre compatriote de ce qu'après avoir eu le précieux avantage de faire partager ses idées à un grand nombre de bons esprits, il a l'espoir bien fondé de les faire pénétrer bientôt dans nos lois, et plus tard dans nos mœurs.

MEYNADIER.

Chronique littéraire.

La Société des sciences et des arts de Grenoble, d'après les intentions exprimées dans le testament de feu M.me Marie-Anne Brenier, veuve de M. Pierre-Hubert Dubois, et légataire universelle de M. Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, décédée à Paris le 12 mai 1836, met au concours les deux questions suivantes, dont chacune devra être l'objet d'un mémoire spécial :

1° *Prouver par l'Écriture sainte et par la Tradition que le despotisme soit ecclésiastique, soit politique, est contraire au dogme et à la morale de l'église catholique.*

2° *Quels seraient les moyens les plus efficaces pour rendre aux libertés de l'église gallicane leur énergie et leur influence, et pour rétablir en entier l'antique discipline?*

Les auteurs des deux mémoires auxquels la Société aura cru devoir décerner le prix, recevront chacun une médaille de la valeur de mille francs, dont les fonds seront faits par les héritiers de feu M.me veuve Dubois.

Les mémoires seront adressés francs de port à M. le secrétaire de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à la bibliothèque de cette ville. Ils devront être parvenus avant le 1er janvier 1839, époque rigoureuse de la clôture du concours. Les prix seront décernés dans le courant de l'année 1839.

Chaque mémoire sera anonyme, et portera en tête une épigraphe, qui sera répétée sur une enveloppe renfermant sous cachet l'indication du nom de l'auteur du mémoire.

Les mémoires seront écrits en français, sauf les citations qui s'y trouveront contenues.

La source de chacune de ces citations devra être indiquée avec des détails propres à en rendre la vérification facile. Ainsi, outre le nom de l'auteur cité, on aura soin de désigner l'ouvrage, le titre, le chapitre, etc.

— M. Jullien de Paris a rendu compte dans le *Mémorial encyclopédique*[1] du premier volume de la *Revue du Dauphiné*, et a signalé au monde littéraire ce recueil comme devant exercer une heureuse influence sur le développement scientifique et littéraire de notre province. Il a désigné aussi les articles qui lui ont paru mériter l'accueil le plus honorable, et il félicite les écrivains qui, par dévoûment à leur pays et aux lettres, veulent bien concourir à cette publication.

— M. Alfred Allier, imprimeur à Gap, se propose d'éditer prochainement une série de *Lettres sur l'histoire ancienne et moderne de Gap*, par M. Th. Gautier. Cette publication paraîtra par livraisons mensuelles de deux ou trois feuilles.

— M. Paul Molé-Gentilhomme doit publier prochainement dans le feuilleton du journal *le Siècle* une nouvelle sur *Allevard* (Isère). On compte parmi les rédacteurs du feuilleton du *Siècle* un de nos compatriotes, M. J.-G. Chaudesaigues, de Grenoble, qui fournit aussi des articles de critique littéraire à la *Revue de Paris*.

— La *Revue du Lyonnais*, 27e livraison, a rendu compte de la première lettre de M. l'abbé Goudard à M. Combalot. Cet article a été imprimé séparément sous ce titre : *M. de Lamennais, M. Combalot et M. Goudard*. Lyon, Boitel, 1837, in-8°.

1 Livraison de juin 1837, page 378.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

§ 1.

OUVRAGES RELATIFS A L'HISTOIRE DU DAUPHINÉ.

Montagnards (*les*) *des Alpes* (1488), par FABRE D'OLIVET. Paris, Ambroise Dupont, 1837, 2 vol. in-8°.

Le sujet de ce roman est emprunté aux annales des Vaudois qui, après la destruction des Albigeois, se retirèrent dans les vallées de Pragelas, du Queyras, de la Vallouise et de Freissinières. Le journal *le Temps* en a rendu compte dans son feuilleton du 15 juillet dernier.

Je profiterai de cette occasion pour citer un opuscule, fort peu connu et fort rare, sur les Vaudois qui habitèrent pendant plusieurs siècles les vallées du Dauphiné; il est intitulé : *Cinq lettres par un Vaudois des Gaules cisalpines, sur quelques pages d'un livre intitulé : Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun*, etc. (Grenoble, 1784, in-8° de 74 pages.) Ce factum a été attribué, mais contre toute vraisemblance, à l'abbé Blanc, professeur de philosophie au collége d'Embrun. Quant à l'*Histoire du diocèse d'Embrun* (Embrun, P.-F. Moyse, 1783, 2 vol. in-8°), elle est du sieur Albert, curé de Seyne. On trouve dans l'opuscule précité des fragmens d'un poème en langue vaudoise, manuscrit qui date de l'an 1100; il est intitulé : *la noble Leiçon*. Il en existe deux exemplaires originaux sur parchemin, l'un dans la bibliothèque publique de Genève, et l'autre dans celle de Cambridge.

— *Tableau historique et pittoresque de la Grande-Chartreuse et de ses alentours*, par un religieux du monastère. Grenoble, Baratier, 1837, in-8°, pap. vél., avec quatre lithographies de Cassien.

Il existait déjà plusieurs ouvrages sur la Grande-Chartreuse, parmi lesquels nous citerons : *Description des déserts de la Grande-Chartreuse*, composée d'une notice sur la vie de Saint Bruno, de dessins lithograph. et d'un texte explicatif, par G. LETO. Paris, 1820, in-fol. La 1re livr. seule a été publiée. — *Itinéraire de Grenoble à la Grande-Chartreuse, précédé d'une notice historique sur cet établissement*, par CYPRIEN DESMARAIS. Grenoble, 1822, in-18. — *Voyage à la Grande-Chartreuse*, par DURÉ-DELOIRE. Valence, Borel, 1830, in-12, etc.

— *Revue de Vienne*. Prospectus. Vienne, Timon, 1837, in-8° de 4 pag.

Cette *Revue* est annoncée comme devant paraître chaque dimanche par cahiers de 16 pages in-8°, à dater du 20 juillet dernier. Littérature, industrie, commerce, agriculture; tel est le cadre qu'elle se propose de remplir.

— *Notice sur le passage des Alpes par Annibal, ou Commentaires du récit qu'en ont fait Polybe et Tite-Live*, par

le général Saint-Cyr Nugues. Paris, Martinet, 1837, in-8° de 68 pages, avec une carte.

Le général Saint-Cyr Nugues a savamment discuté dans cette dissertation les principaux systèmes émis sur l'itinéraire que suivit Annibal dans les Gaules. D'après son sentiment, une partie de l'armée carthaginoise aurait suivi la vallée de la Drome, et il appuie cette hypothèse sur des raisonnemens puisés aux sources de la stratégie militaire.

§ 2.

OUVRAGES IMPRIMÉS DANS LES TROIS DÉPARTEMENS DE LA PROVINCE DE DAUPHINÉ.

Villageois (les) intrépides, poème, précédé de trois épîtres adressées au curé sujet du poème, par J.-B. Reynier. Gap, Béraud, 1837, in-18 de 103 pag., plus un *errata*.

Nous avons eu jusqu'ici des menuisiers, des boulangers, des perruquiers poètes : voici venir M. J.-B. Reynier, tailleur d'habits à Tallard, sa patrie. Il est bien loin d'avoir le talent de maître Adam, de Reboul et de Jasmin, mais il est fort modeste, ainsi qu'on pourra en juger par le début de sa préface : « Ce n'est pas un chef-d'œuvre, dit-il, » que je présente au lecteur, mais un » petit poème construit par un auteur » qui n'a jamais connu ce que c'est » que d'être enseigné, et qui ne pos- » sède d'autre science que celle que » la nature lui a donnée. »

Des villageois, à l'approche d'un orage, sonnent les cloches sans l'autorisation du curé, qui, ne pouvant les en empêcher, quitte l'église furieux ; tel est, selon l'auteur, le sujet tout historique du poème.

M. Reynier annonce sous presse un *Recueil de chansons et de romances*.

— *Cantate sur l'installation de M. de La Croix, grand-vicaire de Belley, au siége épiscopal de Gap, vacant par la mort de M. Arbaud, son évêque*, par un ami de la religion. Gap, J. Allier, 1837, in-8° de 14 pag.

Hymnus de M. vicario bellicense, DD. de La Croix, constituendo episcopo vapincense, anno Christi MDCCCXXXVII, *vitâ defuncto Ill. RR. DD. F.-A. Arbaud*, religionis ab amico. Vapinci, ex typis J. Allier, 1837, in-8° de 15 pag.

Ces deux opuscules se trouvent brochés ensemble. S'il fallait en croire l'hommage Ms. qui se trouve sur plusieurs exemplaires offerts en don, l'auteur anonyme, qui s'intitule *un ami de la religion*, serait M. Giroud, principal du collége de Gap, mais l'on a su depuis que le véritable auteur de la cantate était M. Belly, du Pont-de-Beauvoisin, qui avait chargé M. Giroud d'en être l'éditeur.

— *Cantate sur le mariage de S. A. R. Mgr. le Duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg*, par M. Monnier, professeur de 3e au collége de Gap. Gap, Allier, 15 juin 1837, in-8° de 8 pages.

M. Monnier, dont le nom est illustré par son affiliation à un nombre considérable d'académies, nous apprend aussi qu'il est *connu par d'autres productions littéraires*. Nous citerons parmi ces productions : *Relation de l'assassinat de Mgr. le Duc de Berry*, suivie de stances. (Avignon, Chaillot, 1820.) — *Strophes sur la mort de S. M. Louis XVIII, roi de France*. (Toulouse, Benichet, 1824.) — *Hommage poétique adressé à S. A. R. Madame, Duchesse de Berry, sur son séjour à Bagnères*. (Toulouse, Corne, 1828.) Ces divers genres de productions donnent à la muse de M. Monnier une grande analogie avec celle des plus illustres poètes contemporains.

— *La Philosophie de tous les âges*, par M. Rey, de Grenoble, conseiller à la cour royale d'Angers. Grenoble, Baudhomme, 1837, in-18.

— *Souvenirs des dernières expéditions russes contre les Circassiens, précédés d'une esquisse rapide des mœurs de ce peuple.* Valence, Borel; Paris, Vaton, 1837, in-8° de X et 84 pages.

Cet ouvrage, dont l'auteur est un de nos compatriotes, a le mérite d'avoir été écrit par un témoin oculaire des événemens qui font l'objet de ses récits. Une diction pure, facile, sans prétention, constituent le mérite littéraire de cet opuscule; qualités beaucoup moins communes qu'on ne le pense. Une étude ingénieuse des mœurs des habitans de la Circassie, une appréciation saine de la politique qui a motivé la campagne des Russes contre les Circassiens, une connaissance juste des intérêts diplomatiques de l'Europe mis en balance par cet événement, rendent fort attachante la lecture de ce petit ouvrage.

— *Des systèmes dans l'exercice de la médecine et de l'homœopathie*, par Ch. Jacquin. Valence, Joland, 1837, in-8° de 61 pages.

— *Procès du sieur Masson, se disant évangéliste*, avec une introduction, une notice historique et un commentaire, par P.-G. Aubré, d'Orléans, pasteur. Valence, Marc-Aurel frères, 1837, in-8° de xij et 96 pages.

— *Nouveau choix de lettres de M.me de Sévigné, spécialement destiné aux petites-séminaires*, par l'abbé ***, directeur des études dans un petit-séminaire. Valence, Marc-Aurel, 1837, 3 vol. in-18.

§ 3.

OUVRAGES COMPOSÉS PAR DES DAUPHINOIS.

Amnistie (de l') et du mariage de S. A. R. le Duc d'Orléans, par A. Bangiret (de Grenoble). Paris, Jules Laisné, 1837, in-32 de 132 pages.

— *Mémoire sur les différens moyens qui peuvent être employés par l'État pour intervenir dans l'exécution des chemins de fer en France*, par M. Constans (de Serres). Paris, Fournier, 1837, in-8°.

— *Leçons et modèles de littérature sacrée*, par M. de Genouse (de Montélimar). Livraison 1re. Paris, l'Henry, 1837, in-8°.

— *Géographie des Géographies, ou nouveau Cours de Géographie ancienne et moderne comparées, avec un traité de cosmographie.* Par J.-F. Queyras (de la Roche en Briançonnais). Paris, Debecourt, 1837, in-12.

ERRATA.

Page 102, ligne 29, lisez : *d'une vive et* mouvante *lumière*, au lieu *d'une vive et* mourante *lumière*.

LETTRE

A M. OLLIVIER JULES,

DIRECTEUR DE LA REVUE DU DAUPHINÉ,

SUR

L'OCCUPATION DE GRENOBLE ET DU GRAISIVAUDAN

PAR UNE NATION PAYENNE

DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE SARRAZINS.

MONSIEUR,

L'EXAMEN que vous avez consacré, dans votre lettre à M. Reinaud sur les invasions des Sarrazins en Dauphiné, au système que j'ai développé sur l'occupation de la capitale de notre province par une *nation payenne*, a fixé mon attention. Je suis flatté qu'un ouvrage qui fut mon début, et que j'entrepris à peine âgé de dix-neuf ans, ait été l'objet de vos recherches. Cet ouvrage laisse beaucoup à désirer; mais ce dont je me crois heureux, c'est d'y avoir rejeté, le premier, un récit fabuleux consigné dans nos livres, et, par là, d'avoir donné lieu à des investigations qui pourront devenir de quelque utilité [1]. Je me félicite que vous ayez reconnu qu'antérieurement à Isarn Grenoble n'était au pouvoir d'aucun peuple infidèle : jusque-

1 Nous ferons remarquer que le chanoine Barthélemy, dans l'*Histoire* manuscrite *du Dauphiné* qu'il a laissée, soutient aussi que le diocèse de Grenoble n'a pas été occupé par les Sarrazins. (*N. du D.*)

là nous sommes d'accord. Je me bornerai donc à dire qu'en me concédant ce fait, vous eussiez dû, il me semble, vous livrer à de plus scrupuleuses recherches sur la seconde partie de ce système et sur les dates des événemens qui s'y rattachent. Permettez-moi de vous présenter quelques observations à ce sujet : peut-être en résultera-t-il une lueur pour la question qui nous occupe. Je tiens, en cela, moins à justifier une opinion émise, qu'à éclaircir, s'il est possible, un point d'histoire ténébreux.

Selon vous, Monsieur, les mots *Payens* et *Sarrazins*, employés dans nos chroniques, sont si rigoureusement synonymes, qu'il suffit qu'une horde quelconque de dévastateurs soit indiquée sous le premier de ces deux noms, pour qu'on doive en induire nécessairement qu'il s'agit des disciples de Mahomet. Penser autrement c'est, dites-vous, une méprise que la critique historique et la connaissance approfondie de nos annales ne permettent plus de commettre, et qui s'évanouit en présence de l'autorité des chroniques, qui, pour désigner les Sarrazins, se servent alternativement de la double locution : *gens pagana, gens Sarracenorum.*

A cette objection, je répondrai qu'un écrivain versé dans la connaissance approfondie de nos annales doit savoir que, si les vrais Sarrazins sont désignés sous cette double locution, nos déprédateurs descendus du Nord ne sont pas moins indifféremment appelés dans nos chroniques : *pagani, gens pagana, multitudo pagana, etc.* [1]. Ce qu'il doit savoir, surtout, c'est que ces mêmes peuples du Nord sont parfois aussi qualifiés de *Sarrazins*, soit que leurs ravages rappelassent ceux des envahisseurs venus de l'Afrique et de l'Espagne, soit qu'on attachât à cette qualification générale de *Sarrazins* une idée de dévastation et de pillage. Quelle que soit d'ailleurs la cause première de ce nom, il suffit d'invoquer à mon appui les seules *Chroniques de Saint-Denis*, où les Normands, qui

1 *Recueil des Historiens de France*, tome IX, pages 17, 34, 50, 125, 134, 367 et 368. *Ibid.*, tome X, pages 188, 213, 214, 302, 308 et 309, etc.

ravagèrent une partie de la France, sous les ducs Richard Ier et Richard II, sont nommés tout à la fois *Payens et Sarrazins*, et où leurs chefs cependant portent les titres de rois de *Noroie* et de *Souabre*[1]. Le roman de *Garin-le-Loherain* me fournit la même preuve pour les Vandres, les Vandales ou Hongrois, qualifiés eux aussi de *Payens* et de *Sarrazins*.

Vous m'opposez ensuite que la seconde invasion des Hongrois, arrivée en 952 et dont la date coïncide avec la fuite de l'évêque Isarn, serait un argument en faveur de mon système, si cette invasion s'était réalisée dans la province de Dauphiné; mais que Conrad-le-Pacifique, fils de Rodolphe II, étant parvenu par un stratagème à fomenter les hostilités entre les Sarrazins établis dans la Savoie et les Hongrois, saisit l'instant où ils étaient aux mains pour les envelopper avec ses troupes et en faire un horrible carnage.

Ici encore vous n'êtes point entré dans un examen approfondi de la question. Le fragment d'un livre du monastère de Saint-Gall, fragment publié par Duchesne et par les Bénédictins, nous apprend que cette bataille, commencée entre les Hongrois et les Sarrazins qu'il fait marcher contre eux du midi de la Provence, des environs de leur forteresse du Grand-Fraxinet, fut si sanglante, que les uns et les autres, cernés de tous côtés par l'armée de Conrad, furent tués ou faits prisonniers. Il ajoute que ce prince combattit ce jour-là avec l'épée et la lance de Saint Maurice, armes que portaient les rois de Bourgogne comme un souvenir du chef de la légion-martyre, et que le dernier Rodolphe légua depuis aux empereurs

1 Le titre d'un chapitre d'une de ces chroniques est ainsi conçu : *Comment le dux Richart envoya à deux roys païens secours querre qui vinrent à grant force de gent, et comment Sarrazins s'en ralèrent en leur pays.* La suite du récit fait voir qu'il est question de bandes *normandes* venues de la *Noroie* et de la *Souabre*, aujourd'hui la Norvège et la Souabe. (*Recueil des Historiens de France*, tome X, pages 308 et 309.) — Un chapitre de la *Chronique de Guillaume de Nangis*, du XIVe siècle, est également ainsi indiqué : *Ci commencent les Chroniques de tous les Rois de France chrétiens et sarrazins*, c'est-à-dire des rois postérieurs à Clovis et de ceux qui ont régné avant lui.

d'Allemagne; ce qui est loin de donner à entendre que le combat ait eu lieu en Savoie, ou près de Saint-Maurice en Chablais. Quant à la date, on doit convenir que les chroniques n'en fournissent aucune de bien précise; de sorte que le plus sûr est de placer cet événement de 952 à 953 ou 954, selon la manière de compter de cette époque. Nous verrons plus bas qu'à défaut de renseignemens plus circonstanciés, nos manuscrits du pays peuvent fournir à cet égard quelques documens; ils nous font connaître que cette invasion des Hongrois s'est réalisée, dans notre province, dans la vallée du Graisivaudan. Ces Barbares, arrivant de la Maurienne, s'emparèrent de Grenoble; mais ils furent défaits peu après aux portes mêmes de cette ville, à l'entrée de la plaine, du côté de Voreppe, et un titre ancien, sur lequel j'entrerai dans quelques détails ci-après, ne laisse aucun doute sur ce fait.

En second lieu, en admettant même que les Hongrois et les Sarrazins aient été taillés en pièces en 952, dans la Savoie, ainsi que vous le prétendez, comment est-il à supposer que ces Sarrazins, dont on venait de faire une si horrible boucherie, qui, avec les Hongrois, avaient été forcés de se rendre ou d'expirer sous le fer du vainqueur, reparussent, subitement, en assez grand nombre et assez formidables pour s'emparer d'une ville fortifiée telle que Grenoble, et la posséder tranquillement pendant l'espace de onze ans? Vous les rendez, en effet, maîtres de notre cité de 954 à 965. Pour donner plus de vraisemblance à votre hypothèse, placeriez-vous maintenant la prise de Grenoble par les Maures avant l'arrivée des Hongrois dans le Graisivaudan, qu'on pourrait toujours vous opposer? Comment se fait-il que ces Maures, avec qui Hugues, comte de Provence, avait fait un traité de paix en 942, à qui ce prince avait cédé de vastes possessions et la garde des Alpes contre ses ennemis, rompent tout-à-coup cette alliance, en 950 ou 951, on ne sait pour quelle cause ni pour quel motif? N'étaient-ils point devenus la plupart de paisibles colons, en se livrant à la culture des terres, en choisissant pour épouses des femmes du pays, en se

soumettant aux comtes et aux barons de la contrée? Comment se fait-il enfin que ces Maures soient restés paisibles possesseurs de Grenoble, après l'entière défaite de leurs frères et des Hongrois aux portes de cette ville; car il ne faut pas oublier que les uns et les autres furent compris dans une seule et même déroute? Ce sont là des suppositions insoutenables, qu'une saine critique rejettera toujours.

Vous voyez, Monsieur, qu'il fallait chercher l'occupation de Grenoble par une nation payenne ailleurs que chez les Maures, ou répéter avec Chorier et ses adhérens que les Maures ont constamment occupé notre sol, depuis leurs premières invasions jusque vers la fin de l'épiscopat d'Isarn. Il est certains cas où il faut tout nier, ou tout admettre. Avec mon système on explique les qualifications de *Payens*, de *Vandales*, même de *Sarrazins;* on comprend la cause de la fuite et du retour d'Isarn. Cet évêque quitte sa ville épiscopale à l'arrivée des Hongres ou Hongrois; il y rentre après leur défaite. Il y a coïncidence entre les dates, les faits et le lieu du théâtre de la guerre.

Je sais qu'il me reste encore à combattre une dernière difficulté, l'inscription de Saint-Donat, où on lit formellement le nom de *Maures*, et où il est fait mention de la fuite d'un évêque de Grenoble expulsé par ces infidèles. Cette dernière difficulté sera bientôt levée : la dissertation qui suit pourra donner à connaître, je pense, de quelle faible autorité doit être un pareil monument [1].

PER MAVROS HABITANDA DIV GRANOPOLIS, ISTA
LIPSANA SANCTORVM PRÆSVL AB VRBE TOLLIT
VSTA IOVINZIACI SIBI REGE PALATIA DANTE,
SANCTVM IN DONATVM VOCERE SEDE NOVAT.
CHELSEME AN GORGIAS LA SERVIR. A. G. ALLAMANT.

1 Cette dissertation est extraite en partie d'une lettre adressée à M. Reinaud, le 19 novembre 1836, sur la même question de savoir si ce sont les Hongres ou les Sarrasins qui envahirent le diocèse de Grenoble, vers le milieu du Xe siècle. La réponse de M. Reinaud fut qu'il ne doutait pas que, dans l'écrit que je publierai, je ne conciliasse tous les suffrages.

Le sens de cette inscription est clair. La date LMIIII (954), inscrite dans un cartouche sur la même façade, se référant au temps de l'épiscopat d'Isarn, on comprend qu'il s'agit ici de cet évêque, qui, fuyant les Maures devenus maîtres de Grenoble, emporte de cette ville les reliques vénérées depuis dans sa nouvelle résidence. Les deux derniers vers nous apprennent que ce prélat reçoit du roi le palais brûlé de *Jovincieu*, qu'il change son nom en celui de *Saint-Donat*, et qu'il y établit son siége. Voyons ce que dit l'histoire, et il restera prouvé qu'aucun évêque de Grenoble n'a transporté à Jovincieu les reliques des saints qu'on honorait autrefois en ce lieu; que le temple qui y existait sous le vocable de ces saints et de la Sainte Vierge est dû au fondateur du second royaume de Bourgogne, et qu'aucun de nos évêques, enfin, n'a transféré, proprement parlant, son siége épiscopal à Saint-Donat.

Le palais et l'église de Jovincieu sont l'ouvrage du roi Bozon : c'est lui qui, la dixième année de son règne (888), y fit transporter de Sisteron et d'Embrun les corps de Saint Donat, de Saint Vincent, de Saint Oronce et de Saint Victor; c'est lui qui fit appeler Jovincieu Saint-Donat, et qui en fit don à l'église de Grenoble, en la personne de l'évêque Isaac, probablement pour le récompenser d'avoir travaillé avec zèle à son élection à l'assemblée de Mantaille. Le témoignage d'Aimar du Rivail, qui possédait diverses terres non loin de Saint-Donat, et qui, en parlant de ce bourg, va jusqu'à citer le jour de la translation des reliques qu'on y vénérait, ne saurait être suspect. On lit dans son histoire manuscrite des Allobroges, datée de 1533 :

Bozo in pago Jovinciaco ædem construxit et edificavit, et indè decimo sui regni anno Sancti Donati à Sisternensi seu Sistaricensi territorio et divorum Vincentii, Oronciique et Victoris corpora à civitate Ebredunensi, quarto nonas maias in id templum transtulit et territorium cum juridictione ipsi templo jure perpetuo reliquit et donavit. (Lib. VI, f.° 219, v.°)

Cet auteur ne dit pas un mot de l'inscription ci-dessus, monument

qu'il aurait, ce me semble, mentionné quelque part, lui qui rappelle de simples inscriptions tumulaires; monument, d'un autre côté, que les religieux de Saint-Donat n'eussent pas manqué de lui montrer avec une sorte d'orgueil, comme une attestation de l'ancienne splendeur de leur église. Même silence de la part de cet auteur, lorsqu'il rapporte, quelques pages après, que le roi Louis, fils de Bozon, confirma, en 894, la donation que son père avait faite de cette église et de ce bourg au diocèse de Grenoble [1].

Cet acte de confirmation, imprimé dans divers ouvrages et dont il existe une copie du XIe siècle dans un cartulaire des archives du diocèse de Grenoble, atteste qu'à cette époque, 894, cette église de Jovincieu était déjà consacrée à Notre Dame et à Saint Donat : *Præceptum vel donum quod pius genitor noster Bozo rex fecerat de ecclesiâ Sanctæ Mariæ seu Sancti Donati, confessoris eximii.* Huit ans après, en 902, on trouve un acte plus positif encore, où il est dit que cette même église, soumise à l'évêque Isaac, était sous les vocables de Sainte Marie, de Saint Vincent et de Saint Donat : *Sacrosanta Dei ecclesia quæ est constructa in honore Sanctæ Mariæ, Sancti Vincentii, sive Sancti Donati, ubi Isaac præesse videtur, quapropter ego* [2], *etc.*

Que conclure de ces deux titres et du passage de du Rivail, si ce n'est que Jovincieu était appelé Saint-Donat, qu'il possédait une église sous ce nom, qu'on y trouvait les reliques des saints dénommés plus haut, long-temps avant qu'Isarn y cherchât un asile, que ces reliques ne provenaient pas non plus de Grenoble, et que dès

1 Deux ans auparavant, en 892, ce même prince Louis avait déjà confirmé à l'église de Lyon les terres de Collonge, de Chélieu, de Chassignieu et de Fitilieu, dans le diocèse de Grenoble, dans les cantons actuels de Virieu et du Pont-de Beauvoisin, terres données à cette église par les rois Charles et Lothaire. (Extrait d'un cartulaire ayant appartenu à l'église de Grenoble, et où sont consignés divers actes recueillis dans le temps par les soins de Saint Hugues, pour constater ses droits sur l'archidiaconé de Salmorenc, contre les prétentions de l'archévêque Guy.)

2 Acte extrait du même cartulaire.

lors cette inscription, arguée de faux, commence à perdre de son autorité [1].

J'irai plus loin : persuadé qu'Isarn ou tout autre évêque n'a point établi à Saint-Donat une résidence de plusieurs années, et que par conséquent ce siége épiscopal, fixé en ce lieu pendant le long séjour des Maures à Grenoble, se réduit, après tout, à bien peu de durée, j'invoquerai l'ancien *bref de la coutume de Saint-Donat*, charte dont je donne ici une copie et qui suffit pour renverser une opinion malheureusement trop accréditée [2]. Cette charte, rédigée

1 En contestant cette occupation du diocèse de Grenoble par les Maures sous l'épiscopat d'Isarn, je suis loin d'en induire que ces infidèles n'aient jamais dû pénétrer dans ce diocèse. Cette partie du Dauphiné, formant l'ancien comté de *Salmorenc*, eut à souffrir plus que toute autre, ainsi que le Viennois, des ravages de ces Barbares, sous le règne des derniers Mérovingiens. Le nom de *Maures* qui est resté à deux villages des communes de Charavines et de Billieu, et le testament du patrice Abbon, daté de 789 et qui mentionne leur séjour au Pin, à Arces et à Collomb ou Collonges, tous lieux du canton de Virieu, en sont une preuve irrécusable. *Moras*, près du Grand-Serre, *Moras*, près de Crémieu, les *Moraux*, commune du Passage, le *Sarrazinay*, commune de Chatenay, les communes de *Serrezins* du Rhône et de *Serrezin* près de Bourgoin, cette dernière appelée aussi autrefois *Sirizin*, les *Mouras*, commune de Pellafol, et d'autres désignations de ce genre, rappellent probablement le même souvenir; mais ceci ne prouve rien quant à l'invasion dont il s'agit. Il ne faudrait pas non plus toujours compter sur de pareilles étymologies qui pourraient devenir erronées. Ainsi le Freyney en Oisans, où l'on placerait volontiers une colonie sarrazine du Grand-Fraxinet, et Sarcenas près de Grenoble, qu'on ferait dériver de *Sarracenum*, sont deux communes dont une partie du sol de la première offre encore de nos jours de nombreux frênes, et dont le nom de la seconde est *Cercenaz* dans des actes du temps de Saint Hugues. On peut citer aussi Mont-Maur, dans le Diois, nommé *Mons Major* dans les anciens titres et dans un acte de 1294 rapporté par Valbonnais (tome I, page 124).

2 *De consuetudine Sancti Donati.*

Brevis vel computatio de consuetudine quam episcopi Gratianopolitanæ urbis, Isaac, Alcherius, Isarnus et Humbertus habuerunt vel tenuerunt seu fecerunt in ecclesiâ Sancti Donati confessoris, quæ est sita in comitatu Viennensi et in vico Jovinciaco. Hi pontifices, congruo tempore, in illâ ecclesiâ, ut voluerunt, ordinaverunt clericos, dederunt pœnitentiam peccatoribus ejiciendo de ecclesiâ et recipiendo ; benedixerunt ibi chrisma in Cenâ Domini et in Parasceven. Est consuetudo ut ibi veniant viri religiosi et potentes et justi et peccatores audire divinum officium : et est insuper alia consuetudo in predictâ ecclesiâ, vel in supradicto loco, ut in suo cimeterio nobiles et potentes, divites et pauperes, sine ullâ contradictione sepeliant, et nummularios,

du temps de Saint Hugues et par son ordre, pour faire valoir ses droits sur cette église, qu'avaient usurpée des seigneurs voisins, sous Mallenus, l'un de ses prédécesseurs, ne cite que quatre évêques qui aient possédé Saint-Donat avant cette usurpation : Isaac, Alcherius, Isarn et Humbert [1]. On comprend pourtant que dans ce cas on n'aurait point oublié de remonter à des évêques antérieurs, si ceux-ci eussent eu des droits quelconques sur ce bourg, si, à plus forte raison, ils y eussent siégé ou séjourné quelque temps. S'il n'en est pas parlé, c'est que sans doute l'histoire et les actes attestaient déjà, comme ils l'attestent aujourd'hui, que Jovincieu ne commença à être au pouvoir de l'église de Grenoble qu'à dater de l'an 888. Le même acte ne fait aucune mention de la fuite d'Isarn à Saint-Donat, de la fondation de cette église par cet évêque, ni de sa longue résidence en ce lieu. Au contraire, il dit simplement qu'Isaac, Alcherius, Isarn et Humbert s'y rendaient *de temps en temps* pour l'ordination des clercs et la bénédiction du chrême, c'est-à-dire quand leur ministère y devenait nécessaire ; ce qui est loin de donner à entendre qu'un de ces quatre évêques y ait fait une résidence de plusieurs années [2]. Ce bref rappelle des chanoines, un cimetière, un hôtel de monnaies, le don du roi Bozon, le consentement des gens du pays ; et si Isarn eût été le fondateur ou le restaurateur de cette église, s'il y eût fixé son siége épiscopal pendant un espace de temps quelconque, lorsque Grenoble était en proie aux infidèles, il est à croire qu'une telle charte n'aurait point omis de faire ressortir ces circonstances.

id est monetarios habeant. Has consuetudines, ut diximus, in vico Jovinciaco supradicti episcopi et canonici Sancti Donati habuerunt et tenuerunt firmiter per donum regis et per consensum episcoporum, seu laicorum nobilium illius regionis. (Extrait du cartulaire manuscrit précité.)

1 Saint Hugues en obtint plus tard la restitution, non sans de grandes difficultés.

2 Rien n'empêche cependant qu'Isarn et d'autres évêques aient eu à Saint-Donat une chapelle épiscopale, où ils exerçaient leurs fonctions lorsqu'ils s'y rendaient.

Il résulte en définitive que cette inscription de Saint-Donat n'offre aucune des garanties qui rendent un monument irrécusable. Elle est évidemment d'une époque plus moderne qu'on ne le croit, et en contradiction manifeste avec l'histoire et nos actes du temps : on ne saurait dès-lors y ajouter foi. On peut dire également qu'elle est, dans tous les cas, bien postérieure à Saint Hugues, par cela même que ce prélat, occupé à recueillir des renseignemens et des titres pour constater ses droits sur Saint-Donat, n'en fait nulle mention. Saint Hugues n'aurait pas négligé d'invoquer avant tout un marbre épiscopal qui aurait prouvé si bien l'autorité exercée par ses prédécesseurs sur Jovincieu, et qu'une population entière ne devait point ignorer qu'il aurait été placé au-dessus de l'église de ce bourg dans un endroit apparent.

Le même jugement est à prononcer sur un hymne qu'on chantait à Jovincieu. Cet hymne est la répétition presque littérale des deux dystiques de l'inscription :

Cùm à Mauris habitanda diù Granopolis esset,
Lipsana Sanctorum præsul habere cavet;
Fertque Iovinziaco; pariter pro sede palatia regis
Sancti Donati nomine ritè sacrat.

S'il m'était permis de hasarder une conjecture, je dirais qu'il est possible que cette inscription ait été élevée lorsqu'on fit réparer l'ancienne église de Saint-Donat, dévastée par les protestans en 1561 et 1562, alors que six siècles avaient dénaturé les faits primitifs, qu'il n'était resté qu'un souvenir vague de fuite et de pillage, et que les gens du pays confondaient sous la dénomination générale de *Sarrazins* les envahisseurs venus du Midi et du Nord [1].

1 Saint-Donat ou Jovincieu dut être saccagé par les Maures dans le VIIIe siècle, lorsque, remontant le Rhône, ils dévastèrent Saint-Paul-trois-Châteaux, Donzère, Valence, les environs de Vienne et tous les lieux sur leur passage. Plus tard, ce bourg et son église furent donnés par Bozon à Isaac, évêque de Grenoble. Les évêques de cette ville se rendaient à Saint-Donat, où ils avaient un chapitre de chanoines et un hôtel monétaire. Isarn fut chassé de Grenoble par une nation payenne, vers 954. Il est probable que toutes ces circonstances, réunies

Il serait possible aussi qu'elle fût l'ouvrage d'un prieur de la famille Alleman, nom qu'on trouve fréquemment écrit Allaman et qui n'a pas dû être étranger à Saint-Donat. L'évêque de Grenoble Sybond Alleman sortait de ce chapitre [1].

Les lettres A. G., sans doute les initiales de deux prénoms, précédant ce nom de famille au bas de l'inscription, et la devise *Chelseme*, c'est-à-dire qu'il s'aime, qu'il se plaît à la servir en *Gorgias*, en vrai courtois, en galant homme, sembleraient en quelque sorte autoriser ma conjecture. Je pourrais, à bon besoin, invoquer encore comme une preuve d'un anachronisme évident le blason sculpté autrefois au-dessus. De quelle conséquence doivent être pour le milieu du Xe siècle une inscription armoriée et une

et confondues à une époque où il ne restait qu'un faible souvenir de ces faits éloignés, auront donné lieu de croire qu'Isarn se réfugia à Saint-Donat pour échapper aux Maures, et que le roi de Bourgogne lui abandonna son palais brûlé pour lui servir d'asile. Il fallait nécessairement dans cette hypothèse représenter Isarn emportant dans sa fuite des reliques précieuses, lui attribuer la fondation de l'église de Saint-Donat, y fixer sa longue résidence, faire revivre les Maures, constater leurs anciens ravages (*usta palatia*), et rendre ainsi contemporains des événemens, relatifs il est vrai à Saint-Donat, mais survenus à des dates bien différentes.

1 En résumé, cette inscription de Saint-Donat paraît bien peu digne de foi; elle n'offre pas plus de certitude historique que cette autre inscription, où figure également Isarn et qu'on lisait dans une salle de l'évêché de Grenoble, au-dessous d'un portrait de cet évêque :

Isarnus, qui est Isarius...., Barnuino, Viennensi archiepiscopo, obtinuit ecclesiam Sancti Donati et Salmoracensem pagum, ubi pontificalia liberè exerceret, donec ecclesiæ Gratianopolitanæ pax à vastatione redderetur; et hæc ab anno 951 *ad* 976. (*Histoire du baron des Adrets*, par M. Martin, aux notes; inscriptions tirées du manuscrit de Charbot, manuscrit dont il m'a été communiqué une copie.)

Qui se douterait qu'une telle inscription est fautive; que ceux qui l'ont composée, que le cardinal Lecamus et son chapitre, chargés de l'examiner, se sont mépris sur l'époque à laquelle vivait Barnuinus? Il ne s'agissait pourtant que de recourir aux anciens titres de l'évêché, où il est question d'Isarn. On y aurait vu que Saint Hugues, se trouvant au concile d'Autun, avait déjà fait ressortir que cet évêque n'avait rien pu recevoir de ce Barnuinus, n'étant pas son contemporain. Qu'on juge d'après cela de l'infaillibilité de pareils monumens. Je suis fâché que cette dernière inscription m'ait moi-même induit en erreur dans un précédent ouvrage, pour avoir cru devoir y ajouter foi un peu trop légèrement. (*Recherches sur les Antiquités dauphinoises*, tome II, page 77.)

devise galante, lorsque l'usage du blason n'a guère commencé que plus de cent ans après?

Il est à regretter dans cette nouvelle incertitude qu'on en soit ainsi réduit à des suppositions plus ou moins fondées, qu'il ne reste de ces siècles obscurs aucun document positif dont l'autorité soit telle qu'elle ne puisse laisser nul doute. Grenoble a été occupé par une nation payenne; voilà le seul renseignement arrivé jusqu'à nous sur ce grand désastre. Peu s'en est-il fallu même que ce souvenir ne parvînt jamais à notre connaissance sans la mention qu'on en trouve consignée dans le double procès qu'eut à soutenir Saint Hugues contre l'archevêque de Vienne et le comte du Graisivaudan. Par bonheur, toutefois, qu'il est facile d'induire des termes et de la combinaison de quelques pièces de ces deux procès que cette occupation de Grenoble n'a pu avoir lieu que sous l'épiscopat d'Isarn, vers le milieu du Xe siècle. N'aurait-on nulle preuve du contraire, qu'une occupation de deux siècles et plus, ainsi qu'on l'a d'abord prétendu, paraîtrait toujours bien peu vraisemblable. Il ne serait d'ailleurs jamais à supposer que Charles-Martel, qui traversa le Dauphiné à la tête d'une armée acharnée à la poursuite des Maures; que Pepin, qui fixa quelque temps son séjour à Vienne, qui établit un camp aux environs de cette ville, qui conduisit en Italie de nombreuses troupes par la route militaire qui passait à Grenoble; que Charlemagne et l'empereur Louis, qui suivirent plusieurs fois et à diverses époques cette même route pour aller au secours des états romains, aient pu laisser au pouvoir des infidèles une ville sur leur passage [1].

1 Le testament du patrice Abbon, daté du 9 des nones de mai, de la 21e année du règne de Charlemagne (3 mai 789), suffit pour attester qu'à cette époque il ne restait plus de Maures dans notre province, et que dès avant la mort du dernier Thierry (737), les terres de nos anciens habitans qui avaient embrassé le parti des infidèles ou qui les avaient attirés dans le pays, étaient tombées en partage aux seigneurs de la contrée. Abbon tenait lui-même à ce titre du roi Théodoric (Thierry de Chelles) et du prince Charles (Charles-Martel) les terres qu'avaient possédées, dans les diocèses d'Embrun, de Gap, de Die et de Grenoble, le clerc Maurenge, Rodobalde et son cousin Riculfe, fils de Rodolphe,

Comment expliquer en même temps cette lettre où Hugues-Capet, proposant à Jean XVI ou XVII une entrevue sur les confins des Gaules et de l'Italie, lui indique Grenoble comme ayant été le

qui, *violateurs de la foi due à leur souverain, s'étaient associés à la nation sarrazine et avaient commis avec elle beaucoup de maux.*

Ce testament en faveur de l'abbaye de Novalaise, dont Abbon était l'un des fondateurs, contient aussi divers legs faits aux églises de Saint-Jean-de-Maurienne, d'Embrun, de Gap et de Suze, soit pour le luminaire, soit pour leur entretien et celui des pauvres, nouvelle preuve qu'aucune de ces églises n'était au pouvoir des Musulmans. Il y est parlé au long de plusieurs mas, de nombreuses métairies et de vastes possessions qui appartenaient à ce patrice, dans ces diocèses, dans ceux de la Tarentaise, de Vienne, de Lyon, de Mâcon, d'Arles, de Toulon et de Vaison, dans le Briançonnais, dans la vallée de Jarenton, depuis appelée la Vallouise, et divers autres lieux dont l'énumération deviendrait fastidieuse. Il n'y est dit nulle part que les Maures en fussent les maîtres. Ce même acte rappelle Walchunus, oncle du testateur, et qui occupait la chaire archiépiscopale d'Embrun. Il nous apprend que son autre oncle Symphorien, évêque de Gap, fut déposé par des hommes qu'il appelle *méchans*, et que le siége épiscopal de cette ville resta vacant après lui; récit dénaturé par des écrivains modernes qui semblent vouloir représenter ce prélat comme une victime des Sarrazins. Bien plus, une dernière preuve concluante qu'il n'y avait plus de Maures dans tout le Dauphiné, c'est qu'Abbon, après avoir parlé des malheurs des temps et de la désolation qui, par suite des ravages et des courses de ces payens, avaient forcé la plupart de ses affranchis et de ses esclaves à se disperser dans les provinces voisines, finit par faire un appel à ceux de ses serviteurs fugitifs que le retour de la tranquillité n'avait point encore ramenés dans leurs foyers.

Plus tard, vers le commencement du Xe siècle, apparaissent dans les Hautes-Alpes de nouveaux Sarrazins. On les voit ravager successivement les environs de Suze, l'abbaye de Novalaise, l'ancienne église d'Oulx, Saint-Jean-de-Maurienne, Embrun, et se fortifier dans nos montagnes; ce qui ferait présumer que cette nouvelle invasion de ces infidèles dans une partie du Dauphiné dut s'opérer par l'Italie, où, quelques années auparavant, ils avaient déjà dévasté une portion du pays de Gênes, Acqui, l'ancien territoire des *Statielliens* (aujourd'hui les provinces d'Acqui et d'Alexandrie) et d'où ils s'étaient avancés du côté des Gaules. (*Chronique de Liutprand; Gallia christiana; Cartulaire du monastère d'Oulx.*) Une charte de ce cartulaire, par laquelle Guiniman ou Winiman, archevêque d'Embrun, qui siégeait avant 1057, cède à la prévôté d'Oulx la moitié de toutes les dîmes qu'il possédait au Monestier de Briançon, s'exprime ainsi : *Sacrosanto Dei ecclesie que edificata est in honore gloriosissimi Laurentii martyris, sita in loco qui dicitur Ulcis, olim destructa à Saracenis, modò reedificata Deo opitulante, ego Guinimanus, etc.* Les auteurs du *Gallia christiana*, en disant que Saint Benoit fut martyrisé à Embrun par les Sarrazins, vers 916, avec une foule de fidèles réfugiés dans cette ville et venus de la vallée de Suze, de celle de Novalaise et du diocèse de Maurienne, semblent indiquer cette même marche des Maures. Le traité de paix que fit le comte Hugues avec ces Barbares, en 942, mit fin pour un temps à

rendez-vous ordinaire des souverains pontifes, lorsqu'ils venaient à la rencontre des rois de France [1].

Les seuls papes, si je ne me trompe, qui aient eu des rapports politiques avec nos rois, ou qui soient venus chercher un asile en-deçà des Alpes, antérieurement à ce Jean, tels que Étienne II, Étienne IV, Léon III, Pascal Ier, Grégoire IV et autres, ont tous vécu justement pendant le laps des deux siècles et plus que Grenoble aurait été occupé par les Maures. Auraient-ils pu, eux et nos rois, s'aboucher dans cette ville, si, comme on le prétend, elle se fût trouvée à la merci des Musulmans.

Comment expliquer aussi trois autres lettres de l'empereur Louis II, de son frère Lothaire et du roi Charles-le-Chauve, adressées à l'archevêque de Vienne Adon, pour le presser de sacrer évêque Bernarius, un des clercs de la chapelle du roi Lothaire, pour qui ce prince venait d'obtenir de l'empereur l'évêché de Grenoble, et qu'il désirait de faire installer dans ce siége le plus tôt possible [2]. Ce même Lothaire qui était allé en Italie faire la guerre aux infidèles, et ce Louis II de qui le pape Adrien disait qu'il combattait sans relâche contre les Sarrazins pour la sûreté de l'église [3], auraient-ils souffert qu'une cité comme Grenoble, un des princi-

ces hostilités jusqu'au moment de leur défaite et de celle des Hongres par Conrad, dix ou douze ans après. C'est à dater de cette époque que ceux d'entre eux qui échappèrent au carnage, ou qui étaient restés dans nos montagnes, retournèrent à leurs premières rapines. Retranchés dans des positions escarpées et proche des grandes routes, ils se mirent à détrousser les passans et à piller la campagne, jusqu'à ce que, disséminés ou réduits en servage, ils cessèrent peu à peu d'être à craindre ; il n'en est plus question vers la fin de ce même siècle.

1 Lettre datée de 994, *Synod. Rem.*, p. 147. — *Recueil des Historiens de France*, tome X, p. 418.

2 *Concil. Gall.*, tom. III, p. 376 et 377. — *Recueil des Historiens de France*, tome VII, p. 560, 571 et 572, ad annum 869. Ces lettres ne sont point datées du jour de leur départ, mais elles portent la date de celui de leur réception à Vienne, des 14 juillet, 1er et 27 août 869. Il paraît qu'il y eut une vacance de plusieurs mois entre la mort d'Hébon et l'ordination de Bernarius.

3 Lettre d'Adrien II à Louis, roi de Germanie.

paux passages des Gaules en Italie, restât au pouvoir d'une poignée de ces Barbares? Auraient-ils envoyé un de leurs protégés dans une ville épiscopale dont eussent été maîtres des infidèles, et sans lui en avoir assuré auparavant la réelle possession? Le roi Charles-le-Chauve se serait-il servi dans sa lettre de ces expressions : *Si vous approuvez ce choix, ordonnez Bernarius, car il ne faut pas que cet évêché de Grenoble reste long-temps sans évêque?* Cette lettre enfin, si cette ville eût été possédée par les Maures, n'aurait-elle pas dû plutôt nous tracer un tableau de cette désolation dans laquelle aurait été plongée une grande partie de la province viennoise? C'était le cas alors, ou jamais, de déplorer la triste destinée d'un diocèse entier en proie aux ennemis du nom chrétien.

L'acte de confirmation de Saint-Donat par l'empereur Louis, fils de Bozon, en faveur de l'église de Grenoble, ne fait également aucune mention de cette désolation, de cet envahissement de tout le Graisivaudan par des infidèles. Loin de là, cette donation, d'après les termes de l'acte, paraît au contraire avoir été faite, en accroissement d'autorité, à un évêque riche et puissant dont les possessions s'étendaient dans le Viennois, le Lyonnais et la Provence, et qui, de plus, était en état de les accroître encore : *vel in antea, Domino propitio, adquirere potuerit.* Ce n'eût point été là un vœu à former pour un évêque expulsé de sa ville épiscopale ou qui succédait à d'autres évêques expulsés depuis long-temps. Bozon, qui siégeait à Vienne, son fils Louis, qui passa deux fois en Italie et qui y conduisit une armée nombreuse en 899, auraient-ils laissé les Maures ou d'autres payens quelconques maîtres de Grenoble et de son diocèse, d'une grande partie de celui de Die, du Gapençais, de l'Embrunois, de la Maurienne, de leurs chefs-lieux et des passages des Alpes, puisqu'on ne craint pas de les rendre possesseurs de toutes ces contrées, c'est-à-dire de près de la moitié de l'ancien royaume de Vienne.

On ne peut rien induire non plus du droit concédé par l'empereur Louis à l'évêque Isaac de bénir le chrême à Saint-Donat,

d'y ordonner les clercs, d'y administrer les autres sacremens et d'y avoir un chapitre de chanoines[1]. Comme ce bourg dépendait de l'archevêché de Vienne, et que son église appartenait à Bozon, qui l'avait fait construire, ce n'était là qu'une simple autorisation accordée à l'évêque de Grenoble de pouvoir disposer de Jovincieu comme d'une église de son propre diocèse. Rien de plus fréquent dans ces siècles que cet exemple d'églises qui, situées dans la circonscription territoriale d'un évêché, dépendaient néanmoins d'un autre, soit pour le temporel, soit pour le spirituel, soit pour les deux juridictions réunies. On a vu précédemment que les terres de Colonge, de Chélieu, de Chassignieu et de Fitilieu, dans le diocèse de Grenoble, furent cédées par les rois Charles et Lothaire à l'église de Lyon, et confirmées depuis par l'empereur Louis, fils de Bozon, en faveur de la même église.

Mais de tous les documens parvenus jusqu'à nous et qui peuvent nous mettre sur la voie de préciser autant que possible l'époque de cette occupation du Graisivaudan par une nation payenne, il n'en est pas de plus précieux ni de plus authentique que l'aveu même de Saint Hugues. Cet évêque, lorsqu'il prit possession du diocèse de Grenoble, eut à soutenir un grand différend avec Guy, archevêque de Vienne, au sujet de l'église, du bourg et de l'archidiaconé de *Salmorenc*, différend porté à plusieurs synodes, aux conciles d'Autun, de Plaisance et de Clermont en Auvergne, et qui ne finit qu'en 1107 par le partage de l'archidiaconé contesté, différend enfin dont Saint Hugues nous a laissé un mémoire intitulé : *De injuriis quas fecit Guido, Viennensis archiepiscopus, ecclesiæ Gratianopolitanæ.*

On lit dans ce mémoire que l'archevêque Guy prétendait que ce bourg de Salmorenc avec ses dépendances (aujourd'hui *Sermorens*,

1 On trouve de pareils chapitres de chanoines à Saint-Chef, à Romans, dans la petite ville de Saint-André et dans d'autres lieux. De même, il y en eut plus tard à Saint-Jean-d'Arve, à Chinins, à la Garde-en-Oisans, à Saint-Geoires, à Saint-Martin-de-Miséré et ailleurs.

commune de Voiron) avait été concédé pour un temps par l'archevêque de Vienne à l'évêque de Grenoble, à l'époque où l'église de cette dernière ville était désolée par les *Payens*, ajoutant que tel était le bruit public. Saint Hugues prouvait au contraire, par écrits et par témoins, que l'église de Grenoble possédait ce bourg depuis bien plus de cent ans, ignorant totalement depuis quand elle en était en possession.

Il est à remarquer d'abord que, s'il suffisait à Saint Hugues de remonter à moins d'un siècle et demi, pour prouver que l'église de Grenoble possédait ce bourg de Salmorenc antérieurement à l'époque où un évêque fugitif fut forcé d'y chercher un asile contre les payens, il paraît fort naturel de croire que cette invasion des payens ne devait pas même remonter si haut. Saint Hugues fut nommé évêque en 1080; ce qui fixerait déjà l'époque de l'invasion en question vers le milieu du Xe siècle.

Ce même manifeste de Saint Hugues nous apprend qu'au concile d'Autun Guy produisit un titre constatant que Barnuinus, archevêque de Vienne, avait concédé à l'évêque Isarn l'église de Saint-Donat et le bourg de Salmorenc, jusqu'à ce que la paix fût rendue à l'église de Grenoble, dévastée et persécutée alors par les payens [1].

Ici ne s'élèvent plus de doutes : on voit évidemment que c'est Isarn lui-même qui fut chassé de son église par cette nation payenne. Saint Hugues en convient; car si, revenu de la première surprise où l'avait jeté cette lecture inattendue, il argue de faux le titre qu'on lui oppose et en fait ressortir les faussetés, ces faussetés, ainsi qu'il l'indique lui-même, sont que Saint-Donat fut donné à l'église de Grenoble par le roi Bozon, et non point par Barnuinus; que cet archevêque et Isarn ne furent pas contemporains, et que d'ailleurs Alcherius, prédécesseur de ce dernier évêque, avait possédé Salmorenc avant lui. S'il avait existé d'autres erreurs dans

1 *Donec Gratianopolitanæ ecclesiæ pax à persecutione paganorum quâ tunc vastabatur redderetur.* Cette seule phrase donne assez à entendre que cette persécution des payens ne dut pas être de longue durée.

le contenu de cet acte, si, par exemple, l'invasion des payens n'avait point eu lieu sous Isarn, mais bien antérieurement à son épiscopat, Saint Hugues n'aurait-il point relevé une méprise qui établissait jusqu'à la dernière évidence la possession de Salmorenc par l'église de Grenoble avant ce même épiscopat d'Isarn, puisque les évêques de cette ville, dès long-temps avant lui, auraient été forcés de chercher un asile dans ce bourg? D'un autre côté, si cette invasion des infidèles sous Isarn n'avait point été un fait si avéré et si généralement reconnu, qu'il n'y avait aucun moyen de le révoquer, l'archevêque Guy n'aurait-il point plutôt cherché à faire remonter cette invasion à une époque antérieure à celle de l'épiscopat de cet évêque, afin de la rapprocher le plus possible du temps de Barnuinus, auteur supposé de la cession[1]?

Isarn fut sacré évêque pendant la vacance de l'archevêché de Vienne, après la mort de Sobon, arrivée le 6 février 951 ou 952, selon la manière de compter de ce siècle. Il siégeait déjà, dans tous les cas, le 9 août de cette année 951, la treizième du règne de Conrad, ainsi que l'atteste un acte dont je possède une copie; de sorte que l'irruption des payens dans le Graisivaudan doit se trouver postérieure à cette même année 951 ou 952.

A cette époque, les Maures établis sur les côtes de la Provence et sur divers points de la grande chaîne des Alpes avaient embrassé un nouveau genre de vie : assimilés aux naturels du pays, par suite de leurs traités avec le comte Hugues, ils étaient devenus sédentaires; ils se livraient à l'agriculture, contractaient des alliances avec les femmes de la contrée et reconnaissaient la suzeraineté des rois de Bourgogne. Comment, dans cet état de choses, auraient-ils subitement rompu la paix, eux pour qui la foi des

1 Il paraît que le but de Guy était de donner à croire, par la contexture de son acte, que le bourg de Salmorenc, où s'était réfugié Isarn lors de la persécution des payens, avait été cédé à l'église de Grenoble en même temps que Saint-Donat, qui était une dépendance du diocèse de Vienne, et qui réellement avait été donné à cette église sous l'épiscopat de Barnuinus.

promesses paraît avoir été toujours inviolable et sacrée? Quel eût pu être en cela leur intérêt? Une preuve certaine qu'ils n'étaient point en guerre avant l'arrivée des Hongres dans notre province, c'est que le perfide Conrad les qualifie d'alliés et qu'il les appelle à la défense de leurs possessions, dans la lettre astucieuse qu'il leur adresse pour les presser de s'unir à lui contre les Barbares du Nord. Il fallait nécessairement dès-lors chercher la cause de cette fuite d'Isarn, soit à Salmorenc, soit à Saint-Donat, si l'on veut, ailleurs que dans une irruption des Maures[1]. L'occupation du Graisivaudan par les Hongres, survenue justement vers le milieu du Xe siècle, de 951 à 954, peut seule y avoir donné lieu.

Je ne dirai point, pour fortifier la masse des probabilités qui me font adopter cette opinion, que ces Hongres venant de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Bourgogne transjuranne, se dirigeant vers les Alpes, il est presque impossible qu'ils n'aient point cherché à s'emparer d'une ville qui offrait un terme à leurs courses, et qu'une preuve de leur séjour se tire des traditions locales répandues dans nos montagnes d'Autrans, bourg bâti, disent les gens du pays, par des Tartares. On reconnaît assez, sous cette désignation, des peuplades descendues d'une région septentrionale. Mais ce ne sont là que de nouvelles conjectures; je prétends recourir à un témoignage plus positif.

Nos chroniques, qui font honneur à Charlemagne de la conquête de Grenoble sur une *nation payenne*, parlent au long d'un siége de sept ans, dirigé selon les unes par cet empereur en personne, selon d'autres par Rolland, son neveu, sur des payens, maîtres de cette ville; d'où l'on doit conclure qu'à l'époque où ces chroniques furent écrites, l'on n'avait point songé encore à transformer ces infidèles en Mahométans. Si nos doutes d'aujourd'hui, si le seul souvenir vrai ou faux de Sarrazins maîtres de notre ville eussent

1 Le mémoire précité de Saint Hugues s'exprime d'une manière trop précise, pour qu'on puisse placer la résidence d'Isarn ailleurs qu'à Salmorenc, pendant tout le temps que dura l'invasion des payens.

existé alors, peut-on supposer que ces chroniques, déjà peu délicates sous le rapport du placement des faits, eussent laissé échapper une si belle occasion de faire marcher Charlemagne ou son neveu contre des Maures, comme on le trouve dans d'autres récits de ce genre. Elles y eussent d'autant plus tenu que Rolland est renommé surtout par ses exploits contre les Sarrazins, et qu'il s'agissait, dans notre siége, de prières, de jeûnes, de constructions de forts, d'oratoires et d'écroulemens subits de remparts devant l'armée chrétienne. Une indication de ces payens n'eût point été déplacée; elle devenait en quelque sorte nécessaire. Une preuve toutefois que ces chroniques n'entendaient nullement désigner des Maures sous cette qualification de *Payens*, c'est qu'on y lit en même temps que ces payens étaient les habitans de Grenoble, qui n'avaient point reçu le christianisme [1]. Ces chroniques citent la tour de Pariset et le château de Boqueron, attribués à Rolland, un mur de construction romaine, le même qui est désigné ailleurs sous le nom de *Mur-des-Sarrazins*, et une tour de l'ancienne porte *Jovienne*, renversés par miracle. Aucune d'elles, enfin, ne parle de ce peuple, ni de Maures, ni d'Arabes; les Vandales et les Saxons sont les seuls peuples qu'on y trouve mentionnés, et l'on sait que les Hongres et en général tous les Barbares venus du Nord sont indiqués souvent dans nos anciennes histoires sous la simple dénomination de *Vandres*, de *Vaudres* et de *Vandales* [2].

1 L'auteur de la *Vie de Saint Ferjus, évêque de Grenoble*, manuscrit cité par du Rivail, et qui place l'occupation de cette ville par des infidèles après la mort de ce prélat, est loin de donner à entendre que ces dévastateurs dussent être des Maures. Il se contente de dire que Grenoble, restreint autrefois par son étendue, se distinguait néanmoins par le circuit de ses murs, par la défense de ses tours, par son opulence et sa population; mais qu'après la mort de Ferjus, dévasté par les ennemis, presque détruit de fond en comble et réduit à un faible bourg, il n'offrit plus que peu d'habitans, et que ses environs restèrent pour ainsi dire déserts. *Sed post Fergeoli necem hostili vastitate orbata est, et ad solum usque penè destructa est, et instar oppiduli redacta, raro cultore, raroque habitatore incolebatur, sicut abundè in vitâ ejusdem Fergeoli legitur.* (Lib. 1, f.° 22, r.°)

2 *Et quidam scriptum reliquerunt Rolandum, Caroli nepotem, Gratianopolim quæ*

Ce siége de Grenoble aurait fini par la reddition de cette ville vers l'an 800. Les habitans, effrayés, se seraient soumis alors à la domination de Charlemagne et auraient embrassé la foi chrétienne, deux circonstances dignes de remarque. Charlemagne, vers la fin du VIIIe siècle, faisait justement la guerre aux Saxons, aux Avares et à d'autres peuplades payennes, répandues soit en Allemagne, soit sur les bords du Danube, pour les contraindre à recevoir le christianisme; il réussit à les amener à son but. La grande analogie qui existe entre ces deux victoires, fixées à la même époque et remportées sur les mêmes Barbares, semble indiquer assez que, dans l'origine, la tradition était que Grenoble fut occupé par des infidèles venus de la Germanie ou des contrées arrosées par l'Ister, et que c'est sans doute ce seul souvenir qui a fait attribuer à Charlemagne la délivrance de notre capitale des mains d'une nation payenne.

Du Rivail dit avoir tiré ces particularités du siége de Grenoble par cet empereur d'anciens monumens ayant appartenu aux Dauphins. On lit aussi dans un fragment d'un ancien registre de la chambre des comptes du Dauphiné, qu'un roi de la Maurienne, forcé de fuir devant des payens venus du Nord, se réfugia dans la *Vallée-Profonde;* que là il fut atteint et attaqué, mais que Pepin accourut à son secours, le délivra et épousa sa fille, nommée Berthe. Ce fragment désigne formellement cette vallée comme étant celle du Graisivaudan, où est situé Grenoble : vient ensuite le récit d'une seconde victoire remportée par Charlemagne sur ces mêmes payens, maîtres de cette ville.

fidem christianam nundùm susceperat, longo tempore obsedisse, et dùm Carolus adversus Wandalas et Saxones bellum gereret..... Quâ re, circâ annum Christi 800, *cives territi religionem christianam susceperunt et se Caroli imperio submiserunt..... In antiquis Delphinorum monumentis legitur Carolum per se Gratianopolim non christianam debellasse acquisisseque.....* (Lib. V, f.° 214, r.°)

Et cùm Rolandus, Caroli nepos, Gratianopolitanos religionem christianam negligentes obsedisset et devicisset, et ipsam legem christianam victi Gratianopolitani suscepissent et se Caroli imperio submisissent..... (Lib. I, f.° 21, v.°)

Rex Mauriannæ obsessus per paganos in valle profundâ, quæ nunc dicitur Vallis Gratianopolis à Gratianopoli dicta (quæ civitas Gratianopolis est situata in pede vallis et Mauriannæ in capite), habuit sucursum à Pupino, rege Franciæ. Qui rex Mauriannæ habuit unam filiam, vocatam Berthiam, quam habuit in uxorem dictus rex Pupinus, ex quâ natus fuit Carolus Magnus. Qui Carolus dictam civitatem quam tunc detinebant pagani debellavit, acquisivit et victoriam contrà paganos habuit; et in signum dictæ victoriæ, in dictâ civitate ad honorem Dei et beati Vincentii fundavit ecclesiam cathedralem, quæ antiquiùs vocabatur ecclesia Sancti Vincentii, nunc verò vocatur ecclesia Beatæ Mariæ. Et est in dictâ ecclesiâ adhuc capella beati Vincentii, cujus collatio pertinet Domino Dalphino et non alteri.

D'autres manuscrits, ne rappelant que la seule victoire de Pepin, ajoutent que Charlemagne fit depuis bâtir à Grenoble une église en mémoire de cette défaite des payens vaincus par son père. Ils placent le lieu du combat à l'une des extrémités de la vallée, à Saint-Vincent-du-Plâtre, commune de Voreppe (*Vorappium*), nom qu'on fait dériver du latin *vorago*, indiquant un gouffre, une ouverture profonde. En ce lieu s'élevait autrefois une église paroissiale consacrée à Saint Vincent, vocable sous lequel nos pères, par une mauvaise allusion au mot *vincere*, se plaisaient jadis à éterniser leurs victoires. Neuf siècles bientôt n'ont point détruit le souvenir de cette grande déroute : les traditions du pays s'accordent à dire qu'à une époque reculée il se livra une sanglante bataille dans cette partie de notre vallée. Il n'est pas rare d'y trouver des armes enfouies, des amas d'ossemens, des cadavres enterrés pieds contre pieds, quelquefois avec des chaînes aux pieds et aux mains, et le plus souvent ayant autour d'eux des signes symboliques, tels que de petits plats en terre cuite, des assiettes, des vases de forme bizarre, renfermant eux-mêmes des ossemens d'animaux, et principalement des têtes de chiens. Ces signes sont placés ordinaire-

ment sur la poitrine du cadavre ou aux deux côtés de la tête [1].

Il est également parlé dans le roman de *Garin-le-Loherain* d'un grand combat livré dans une vallée profonde, et gagné par Pepin, accouru au secours d'un roi de la Maurienne contre des Barbares, aventure qui, à quelque différence de détails et de noms près, se réfère assez à celle de la chronique dauphinoise. Suivant ce roman, Pepin se rend à Lyon, descend le Rhône jusqu'auprès de l'Isère, accompagné de ses paladins et des Français, parmi lesquels se distinguaient les Lorrains; de là il remonte vers le nord-est jusqu'à l'entrée de la vallée, où il rencontre les Barbares.

Maintenant, au milieu de ces divers anachronismes, de cet entourage de merveilleux, de ces récits chevaleresques, est-il si impossible d'entrevoir la moindre lueur, qu'on doive désespérer de rétablir le fait primitif? Faut-il renoncer à tout effort? Il me semble, si je ne me trompe, que ce fait, dépouillé de ses détails, se réduit à ce peu de mots :

Des payens qui s'étaient emparés de Grenoble sont défaits dans la *Vallée-Profonde;*

Les payens défaits dans cette vallée venaient du Nord;

Les payens venus du Nord sont appelés indifféremment *Hongres*, *Vandres* et *Vandales;*

Nos chroniques, qui attribuent à Charlemagne la conquête de Grenoble sur des payens, font également marcher ce prince contre des Vandales.

Que conclure, si ce n'est que ces payens venaient du Nord; qu'ils étaient Vandales, par conséquent des Hongres, et qu'ils furent défaits dans la vallée du Graisivaudan?

Une telle victoire dut offrir à Isarn le moyen de rentrer dans l'entière possession de son diocèse; il dut lever immédiatement des troupes, et, profitant de la consternation des Barbares, repousser

1 Je donnerai plus tard une notice particulière sur quelques découvertes de ce genre faites en ce lieu et aux environs.

les ennemis des diverses positions dont ils s'étaient emparés.

Un éclaircissement qui résulte enfin de cette marche et de cette combinaison de faits, c'est que, viendrait-on à découvrir un monument quelconque où serait constatée, d'une manière certaine, une éclatante victoire gagnée sur les Maures dans le Graisivaudan, vers le milieu du Xe siècle, mon opinion n'en serait pas moins soutenable. Un tel récit, qui au premier abord me paraîtrait contraire, les désignations même de *Sarrazins* prises à la rigueur comme indiquant de vrais Mahométans, et d'autres suppositions de ce genre, quelles qu'elles soient et que je concède d'avance, se concilieront toujours avec mon système.

Cette victoire sur les Hongres, dans la *Vallée-Profonde*, ne peut-elle pas être qualifiée aussi de victoire sur les Maures? Les Maures et les Hongres n'ont-ils pas été défaits ensemble, poursuivis ensemble et regardés par les habitans du pays comme un seul et même ennemi, qu'il fallait exterminer sur tous les points? Pourquoi dès-lors ces vaincus et ces fuyards, du nombre desquels étaient des Maures, n'auraient-ils pas été désignés tous sous une dénomination générale, celle qui était la plus familière dans la bouche du peuple? Le tort de nos écrivains, c'est de ne point être remontés à la source, d'avoir tout dénaturé et confondu à la fois les Barbares, les dates, les faits et les siècles. Il ne s'agissait pourtant que d'examiner l'impossibilité de ce qu'on avançait avec une certaine assurance, et aujourd'hui notre histoire ne serait plus enveloppée de ces épais nuages dont il semble qu'on ait pris à tâche de vouloir l'obscurcir [1]. Il fallait en même temps reconnaître que, si les

1 Les Hongres et les Maures, repoussés ensemble, durent faire cause commune, réunir leurs faibles forces et se réfugier dans nos montagnes. Cette union, qu'on ne saurait contester, jette quelque jour sur des récits qui paraissaient obscurs; elle nous aide à comprendre pourquoi des chroniqueurs de ce temps, entre autres celui de l'abbaye de Saint-Gall, en citant les maux qu'eurent à souffrir des couvens de la part des Barbares, nomment ces infidèles tantôt *Huns*, tantôt *Sarrazins*, quelquefois *Agareni*, qualification appliquée par nos anciens écrivains soit aux hommes du Nord, soit aux Maures. Les noms de Fressinières et de Dormilhouse, que portent deux communes limitrophes dans les Hautes-Alpes, près de l'Argen-

Hongres et les Maures furent ensemble taillés en pièces dans le Graisivaudan par les troupes de Conrad et celles de ses auxiliaires, ce pays était alors occupé par les Hongres et nullement par les Maures, qui, au contraire, venaient de la Provence pour les repousser.

Par ce moyen se trouvent également expliqués les noms de *Trou-du-Sarrazin*, de *Grotte-des-Sarrazins*, de *Balme-des-Sarrazins*, etc, que nos campagnards donnent à divers lieux de notre contrée; concession que je fais, dans la supposition toujours qu'on veuille voir nécessairement des Maures sous cette qualification de *Sarrazins* [1], et qu'on ne puisse pas non plus faire remonter ces indications locales aux ravages de ces Africains, au temps de Charles-Martel. On ne pourra jamais dire, par exemple, que la dénomination de *Trou-du-Sarrazin*, donnée à une grotte, à Voiron, rappelle l'occupation de ce lieu par des Maures, vers le milieu du Xe siècle,

tière, ne seraient-ils point aussi deux souvenirs de cette retraite et de cette alliance? *Dormilhouse*, mot dans la composition duquel entre *haus* (maison, refuge, asile), paraît dériver de la langue runique, et les Sarrazins qui se seraient réfugiés à Fressinières, après leur défaite dans la *Vallée-Profonde*, venaient justement du Fraxinet de Provence ou de ses environs.

1 Ce nom de *Sarrazins* est en usage, auprès des masses ignorantes, non-seulement pour désigner toutes sortes de Barbares, venus soit du Midi, soit du Nord, mais encore pour indiquer les Grecs et les Romains. Il est question de Sarrazins jusque dans les contrées où les Musulmans n'ont point pénétré. Un journal du 15 septembre dernier (*Journal général de France*, N.° 144) annonçait la découverte d'anciens aqueducs romains près de *Bavat* ou *Bavay*, dans le département du Nord, sous des ruines appelées dans le pays *Murs-des-Sarrazins*. Mais, sans quitter le Dauphiné, cette désignation fut aussi donnée à des restes d'aqueducs, près de Vienne, au temple ruiné d'Artas et à d'autres monumens de construction romaine. Aimar du Rivail, qui, de son temps, faisait cette remarque pour ces localités de notre province, ajoute que le peuple appelait communément du nom de *Sarrazins* tout ce qui n'était pas chrétien. Par la même raison, les remparts romains de Vienne étaient appelés autrefois *Murs-des-Sarrazins*. Ceux de Grenoble ont également porté ce nom, ainsi que l'atteste un acte de 1288, qui donne pour confin à l'enclos du couvent des Dominicains une muraille de la ville dite le *Mur-des-Sarrazins*. (Vall., tome II, p. 46.) Croirait-on qu'une telle désignation, adoptée sans le moindre examen, a suffi pour faire croire que les Maures ont occupé Grenoble, et qu'ils ont dû l'entourer d'une enceinte fortifiée?

puisque Salmorenc, au témoignage de Saint Hugues, ne fut point envahi à cette époque par une nation payenne.

Telles sont, Monsieur, les observations que je crois devoir vous soumettre dans l'intérêt de l'histoire, et qui ont déjà été soumises en partie au jugement de M. Reinaud. Je désire qu'elles puissent conduire à une solution satisfaisante. Heureux si je puis en cela indiquer la voie de la vérité ou donner lieu d'y atteindre, je n'aurai point à me reprocher d'avoir soulevé une question totalement inutile. — Dans cet espoir, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J.-J. PILOT.

Grenoble, le 18 mai 1837.

IIe LETTRE

SUR

L'HISTOIRE DE LA VILLE DE GAP.

(1515 à 1563[1].)

Retour vers l'année 1515. — *Priviléges de la ville confirmés par François* Ier. — *Réunion à Gap d'une partie des gentilshommes du Dauphiné.* — *Derniers momens de Gabriel de Sclafanatis.* — *Procès entre cet évêque et la ville.* — (*Année* 1531.) *Noms des familles les plus distinguées de cette époque.* — *Transaction entre la ville et Gabriel de Clermont.* — *Charance érigé en comté par cet évêque.* — *Transaction et sentence arbitrale entre l'université de l'église cathédrale et la ville.* — *Procès entre le pontonnier de Saint-Bonnet et les habitans de Gap.* — *Henri II confirme les priviléges de la ville.* — *Procès entre la ville et les habitans de Montalquier et de Colombis et entre ces habitans et les chanoines prébandés.* — *Procès relatif aux cas royaux.* — *La ville est*

1 Nous rétablissons ici un avertissement qui devait être placé en tête de la 1re lettre sur l'histoire de la ville de Gap, insérée à la page 29 du présent volume.

Pour faire connaître d'où procèdent les extraits qui se trouvent dans la lettre suivante et dans celles qui pourront la suivre, il est nécessaire de transcrire le passage suivant d'une lettre antérieure et encore inédite sur l'histoire de la ville de Gap :

« ..... Permettez-moi de vous dire confidentiellement qu'un hasard des plus » heureux m'a fait découvrir dans les décombres d'un vieux monastère un manu-

soumise aux tailles pour la première fois en 1558. — *Priviléges confirmés par François II.* — (1561.) *Sédition à l'occasion d'une cotisation municipale.* — *Dernière transaction entre la ville et Gabriel de Clermont.* — *Noms des officiers de l'évêque, des consuls et des conseillers municipaux de cette époque.* — *Procès entre la ville et les médecins.* — (1562.) *Préparatifs de guerre par les consuls de Gap.* — *Mention du siége de Tallard par les calvinistes.* — *Exploits du capitaine Furmeyer de Gap et de ses compagnons.* — *Il fait lever le siége de Grenoble.* — *La Casette, gouverneur de Gap, s'empare de la Mure.* — *Combat et prise de Romette par Furmeyer, en* 1563. — *Noms des gentilshommes qui s'étaient joints à ce capitaine.* — *Causes de leur changement de religion.*

Le désir de vous faire connaître les faits et gestes de notre grand réformateur et de vous mettre en face du grand tableau qui les reproduisait (dont, par parenthèse, je n'ai jamais pu trouver le moindre lambeau, malgré les sévères et minutieuses investigations auxquelles je me suis livré depuis la découverte du précieux

» scrit pour le moins aussi authentique que ceux trouvés dans les ruines d'Herculanum ou de Pompéi ; il a pour titre : *La Procession du Saint-Sacrement, chronique gapençaise du XVIIIe siècle, extraite des mémoires de l'un des continuateurs de Raymond Juvenis.* — *Année* 1744. L'auteur prend occasion de rappeler les faits les plus intéressans de l'histoire de notre ville, et principalement les événemens survenus pendant les guerres de religion. L'ouvrage est divisé en deux parties : la première est consacrée à la relation de la brillante cérémonie de la Fête-Dieu ; dans la seconde l'auteur fait parler messire François Barbier, avocat et premier consul de la ville de Gap, qui s'adresse au prince de Conti, commandant l'armée française, campée sous nos murs avec l'armée espagnole. Ce magistrat avait accompagné le jeune guerrier sur le monticule de Saint-Main, qui s'élève au sud-est de la ville : pendant la route et même sur le point culminant, maître Barbier ne cesse de raconter les événemens remarquables qui n'ont pu trouver place dans la première partie du manuscrit, et le prince écoute bénévolement et sans l'interrompre le babil intarissable du consul sur l'illustre cité de Gap..... »

manuscrit de 1744), ce désir, dis-je, m'a fait glisser sur divers événemens survenus dans notre ville pendant l'époque signalée dans ma dernière lettre : j'ai même passé sous silence des faits historiques que je ne puis me résoudre à laisser dans l'oubli. Permettez-moi donc de revenir en l'année 1515, où le grave Claude Olier alla complimenter le jeune roi de France au village de la Rochette, au nom de tous les ordres de la ville.

(1515.) Je ne doute nullement que, dans le discours qui fut adressé à François Ier par notre éloquent vi-bailli, ce magistrat ne lui témoignât la reconnaissance que durent éprouver les habitans de Gap lorsque, étant à Lyon au mois de juin, il voulut bien confirmer par des lettres particulières les priviléges et les libertés de la ville [1]. J'ignore si le vainqueur de Marignan fut harangué de nouveau à son retour d'Italie ; peut-être même me contestera-t-on qu'il ait passé par notre ville à cette époque ; mais, en premier lieu, j'ai pour garant la promesse qu'il avait faite à la Rochette. Je vois, d'un autre côté, qu'après le fameux concordat intervenu à Bologne entre lui et le pape Léon X, il rentra en France par le Briançonnais et le Gapençais, et qu'il se rendit en Provence ; de sorte qu'en suivant cette route il ne put éviter de passer par Gap, puisque le chemin de Tallard par Mont-Gardin, Avançon, Valserres et Lettrel, était toujours frappé d'une juste interdiction [2]. Enfin, s'il faut en croire une tradition orale, un repas aurait été offert au prince, à son passage à Gap. Il trouva délicieuses les poires *gloûttes* qui, au dessert, furent servies avec profusion sur sa table. Oubliant dans la suite le nom qu'elles portaient dans le pays, mais se souvenant de l'agréable saveur de ce fruit, il lui donna le nom de *poires de Gap*, que l'on trouve dans les vieux traités d'horticulture, et auquel on a substitué, dans la suite, celui de *cramoisine* ou de *blanquette*.

1 Cassette des archives de l'Hôtel-de-Ville. Livre rouge, page 246-249.

2 Chorier, *Histoire du Dauphiné*, tome II, livre XV, section 18.

(1524). Mais ce qui est hors de doute, c'est qu'en l'année 1524, le redoutable ennemi de François Ier ayant manifesté le dessein de porter ses armes en France et de l'attaquer par le Dauphiné, toute la noblesse de cette province se leva spontanément et promit de la défendre par ses propres forces. Antoine de Clermont, premier baron du Dauphiné, fut envoyé à Gap avec une partie de ces braves gentilshommes comme à un poste d'où il pourrait, avec plus de facilité et de promptitude, se porter dans les vallées de la Durance, du Guil ou d'Ubaye, si elles étaient attaquées; mais le projet de Charles-Quint n'eut aucune suite, car le roi pénétra lui-même en Italie, où, peu de temps après, il perdit tout *fors l'honneur* [1].

(1525.) Gabriel de Sclafanatis, qui avait tant résisté à la réunion de Gap au Dauphiné, siégeait encore dans cette ville en 1525. Il ne voulut pas terminer sa longue carrière sans avoir eu quelque démêlé avec les manans et habitans de sa ville épiscopale : crainte de prescription, il refusa le paiement de la moitié des dépenses faites par les consuls pour les réparations des portes de la ville, et de fournir aux portiers leur entretien en pain et en vin, selon l'ancien usage. Les querelles de cette espèce n'étaient déjà plus alors soumises au jugement de Dieu; elles étaient portées devant le parlement de la province. Par arrêt du 23 juin 1525, l'illustre compagnie condamna cet évêque à payer la moitié des dépenses, et de plus il lui fut enjoint de ne pas laisser mourir de faim et de soif les honnêtes portiers de la ville [2].

(1526.) Le 11 octobre de l'année suivante, Gabriel de Sclafanatis mourut dans une très-profonde vieillesse et eut pour successeur au siége de Gap ce Gabriel de Clermont, fils de Bernardin et d'Anne de Husson d'Usès, dont je vous ai déjà longuement entretenu [3]. Il faut pourtant vous en parler encore, car des différends

1 Chorier, *Histoire du Dauphiné*, tome II, livre XVI, section 3.
2 Archives de l'Hôtel-de-Ville. Livre rouge, page 237.
3 Chorier, *État politique du Dauphiné*, tome II.

plus graves que ceux terminés par l'arrêt de 1525 s'élevèrent entre cet évêque et la ville, et donnèrent lieu à une transaction dont les témoins méritent de figurer dans l'histoire..... de la ville de Gap; car leurs descendans, s'il en existe encore, verront avec plaisir leurs noms dans cette lettre, si jamais elle devient publique. Il s'agissait cette fois d'une aumône que les évêques étaient tenus de faire le dimanche et le jeudi de chaque semaine aux pauvres de la ville et de sa banlieue, et, ce qui est bien plus important, des libertés et des priviléges de la ville, que l'évêque et ses officiers s'étaient permis d'enfreindre.

(1531.) Or, par une de ces belles matinées d'automne, si communes dans les vallées des Alpes, l'on voyait chevaucher sur le chemin de Gap à la Bâtie-Neuve messire Claude Olier le vi-bailli, les docteurs ès arts et en médecine Jean-André de Flandria et Bernard de Cazeneufve; Baudon-Rostaing, licencié en droit, assesseur et procureur de la ville; Lovan, procureur du roi au bailliage; Jean Fabre, consul moderne; Gratien de Faudon, Gaspard Fabre, Jacques Reynetti, Jacques Gautier, Jean Dupuy, Jean Velin, Jacques Fogasse, François Giraud et Pierre Vervilles, tous nommés par la ville de Gap pour la représenter dans le traité qu'il s'agissait de conclure avec le révérendissime Gabriel de Clermont. Les témoins appelés de part et d'autre se rendaient également à la Bâtie-Neuve, en la compagnie des notables Gapençais que je viens de nommer, les uns à pied, les autres sur de vigoureux destriers : c'étaient noble George de Saint-Marcel, conseiller au parlement et seigneur d'Avançon; Jacques Reynier, docteur en droit; le viguier de Tallard, noble François Duplaissis, Gabriel d'Orcière-d'Ancelle, puis un gentillâtre de Saint-Bonnet, nommé Jean de Bonne, co-seigneur de Laye, moins connu et moins digne de l'être que le fils que devait lui donner plus tard Françoise de Castellane, son épouse. Venaient ensuite Louis de Baron, du mandement de Malibes, diocèse de Vienne, et frère du seigneur d'Avançon; Jacques Bonnardel, Guillaume Salvand, et Pierre Guigues. La

marche était fermée par maître Antoine Olphi, notaire apostolique et delphinal, et par maître Pierre Gontard, notaire apostolique et impérial, l'un et l'autre habitans de Gap.

L'évêque les attendait dans son château de la Bâtie-Neuve, où il les avait précédés. Ils ne tardèrent pas à s'y rendre, car ils ne s'étaient pas détournés de leur route, bien que le sieur de Bonne les eût invités à aller rendre leurs hommages, en passant, à Son Éminence Monseigneur Augustin de Trivulce, prieur du monastère de Romette, emploi que lui avait procuré le roi Louis XII, comme une marque de sa reconnaissance pour l'attachement que ce cardinal et sa famille lui avaient montré à Milan, où elle occupait un rang distingué [1].

Les nobles témoins et les représentans de la ville de Gap furent reçus par le prélat dans la grande salle peinte; et, après de vives discussions, l'on convint des articles suivans :

1° L'évêque se soumet à faire l'aumône aux pauvres de la ville et de son territoire le dimanche et le jeudi de chaque semaine, selon les anciens usages et la coutume immémorée;

2° Défense aux officiers de l'évêque de faire emprisonner aucun habitant de Gap qu'après informations et copie de l'accusation donnée aux consuls, qui auront à examiner s'il ne s'agit pas de quelque cas excepté;

3° Défense audit seigneur évêque de vendre les greffes ou de les affermer, selon les précédentes transactions;

4° L'évêque, non plus que ses officiers, ne pourront imposer aucunes charges ni tailles sur les habitans, qui seuls ont le droit d'aviser aux voies et moyens de faire face à leurs dépenses;

5° Les officiers et officiaux du prélat jureront l'observation des libertés de la ville avant d'entrer en exercice, à peine de nullité de leurs jugemens;

6° L'évêque ne pourra nommer pour ses officiers que des

1 Chorier, *État ecclésiastique du Dauphiné.*

hommes de bonne science et de bonnes mœurs ; et lui-même, il ne s'ingérera en aucune manière dans l'exercice de la justice, tant spirituelle que temporelle, envers les habitans ;

7° Enfin, les citoyens de Gap ne pourront être détenus pour des crimes légers, mais seulement pour des crimes capitaux qui mériteraient peine corporelle [1].

Ce traité de souverain à souverain était conforme et ne dérogeait nullement aux anciennes transactions, et nous laissait soumis à la juridiction de l'évêque ; mais une innovation que Gabriel de Clermont voulut y introduire excita les plus justes réclamations de la part des députés de la ville. Maître Antoine Olphi avait à peine tracé les premières lignes du contrat, que les cris du consul Jean Fabre vinrent tout-à-coup l'interrompre. Le révérend père en Dieu, messire Gabriel de Clermont, issu des vicomtes de Tallard, voulait faire ajouter à sa qualité de seigneur de Gap celle de *comte de Charance*. Le consul jurait qu'il s'opposait à une semblable usurpation : Jamais, disait-il, les devanciers de messire Gabriel n'ont pris la qualité de comte ; le fier et terrible Gaucher de Céreste lui-même et tous ses prédécesseurs se sont contentés du titre d'évêque et seigneur de Gap, et n'ont nullement usé du titre ambitieux de comte, qui, pour parler comme le concile, introduit dans l'ordre ecclésiastique *famosum seculi typum*. Ils furent si modérés qu'ils ne prirent jamais la qualité de prince, que l'empereur Frédéric Ier avait donnée, en 1178, à l'évêque Grégoire, pensant qu'ils ne devaient rien ajouter au titre d'évêque, qui, leur communiquant le nom de voyant, doit leur faire connaître la vanité du monde et de ses titres [2]. Les témoins restaient neutres dans le débat ; les députés de la ville soutenaient leur consul ; mais le viguier de Tallard, messire François Duplaissis, ayant fait observer que déjà le prédécesseur immédiat de Monseigneur de Clermont avait pris le titre

1 Transaction du 10 octobre 1531. Archives de l'Hôtel-de-Ville, sac coté D. Livre rouge, page 198 et suivantes.

2 Paroles de Juvenis, *Mémoires inédits*.

tant contesté, ainsi qu'il apparaissait de divers actes de son épiscopat; que le prélat actuel s'était dit comte de Charance le 30 mai 1528, le jour même où il fit son entrée dans la ville, ainsi qu'il conste du livre rouge déposé aux archives de la maison consulaire, à la page 195, le consul et ses adhérens se virent forcés de consentir à l'insertion du titre de comte de Charance dans le traité qui mit un terme à cette importante querelle, et qui fut homologué par le parlement le 21 mars de l'année suivante.

Vous parlerai-je maintenant d'un procès porté devant la même cour au sujet des tailles, dont l'université de l'église cathédrale prétendait être exempte en vertu des canons et des indults des papes? Eh bien! une seconde transaction du 20 octobre 1531, sous le consulat du même Jean Fabre, de Guillaume Fortune et de Jean Meyer, déclara les canons sans force et les indults sans valeur, soumit les biens de l'université aux charges de la ville, et renouvela les dispositions d'une sentence arbitrale du 19 août 1477, qui permettait à deux ecclésiastiques d'assister aux assemblées de la communauté. Les mêmes députés figurent dans ce traité, ainsi que le conseiller Saint-Marcel, dont les nobles ancêtres soutinrent les droits de la ville en diverses circonstances, et dont les descendans pourront plus tard nous occuper encore [1]. Cependant cette transaction ne fit pas cesser la contestation, car, le 22 décembre 1544, une sentence arbitrale entre l'université et les consuls la condamna au paiement de sa quote-part de la contribution dont étaient frappés par la ville tous les biens-fonds enregistrés et cadastrés; laquelle contribution était destinée à solder les dépenses qui se faisaient *pour la gendarmerie aux dits lieu et terroir de Gap* [2].

(1534.) Je pourrais bien vous entretenir encore des dernières tentatives qui furent faites en 1534, et auxquelles mit un terme l'arrêt du conseil du mois d'août de l'année suivante, pour faire

1 Archives de l'Hôtel-de-Ville, sac coté D. Livre rouge, page 212 et suiv.

2 *Ibidem*, sac coté D.

déclarer que le bailliage de Gap ressortirait du parlement de Provence; mais il est important de ne point séparer les faits et les actes relatifs à la réunion de cette ville au Dauphiné.

(1545-1548.) Je ne m'étendrai pas davantage sur un tout petit procès intenté par le pontonnier de Saint-Bonnet aux habitans de Gap, pour les contraindre à payer un droit de péage, et dont une transaction du 29 juin 1545 les déclara exempts; non plus que sur des lettres royaux donnés par Henri II en 1548, et portant confirmation des libertés et priviléges de la ville; ce qui n'empêchait nullement l'inquisiteur Joachim de la Palisse et le vice-inquisiteur Olivier Textor, l'un docteur en théologie, l'autre savant canoniste, d'intenter des procès aux habitans de la contrée pour je ne sais quel objet [1].

(1551.) Je terminerai la nomenclature de ces petits intérêts par la mention d'un acte de rébellion qu'osèrent se permettre, en 1551, nos vassaux des quartiers de Montalquier et de Colombis. Peut-être se croyaient-ils encore les sujets du Dauphin ou du comte de Provence, à qui, par nécessité, nous les avions cédés en 1271 et en 1282; mais, le 19 juillet de cette même année, ils reconnurent la souveraineté de la ville dans un acte authentique passé à Grenoble devant Jehan Bernard, notaire de Gap, et promirent de garder et observer ses libertés, et tout ce qui serait ordonné par les conseils généraux et particuliers de la communauté. Antoine Gallabrun et Jehan Eymar-Colombis stipulèrent pour les habitans des deux quartiers, et messire Jehan Chalvin, tout à la fois chanoine et consul de Gap, représenta le corps municipal [2]. J'ignore si les habitans de Montalquier et de Colombis se soumirent également à l'église, à laquelle ils avaient eu la sacrilége audace de refuser le paiement de la dîme. Une procédure fut dirigée contre eux, à la même époque, de la part de vénérables Hugues de Saint-

1 Juvenis, *Mémoires inédits.*

2 Archives de l'Hôtel-de-Ville. Livre rouge, page 267.

Marcel, Loys de Rosset et Jacques Thibaut, chanoines de Gap et prébandiers de la dîme des deux hameaux. Jehan Barbier, massier au bailliage de Gap, en fut chargé par le vi-bailli, *escrivant Barthelemy du Mazel, clerc et substitut du greffe du dit bailliage.* L'année suivante, il fut encore fait une enquête par Gaspard Queyrel, notaire royal de la même ville, toujours pour le paiement de la dîme aux trois vénérables chanoines susnommés [1]; et sans doute qu'ils finirent par se libérer avant d'avoir été frappés d'excommunication pour cette violation des lois de l'église.

(1558.) L'année 1558 mérite de figurer dans nos annales d'une manière plus particulière. D'abord, messire Benoit Olier, fils de Claude et vi-bailli du Gapençais, comme l'avait été son père, se joignit au procureur du roi pour intenter un grand procès à l'évêque et aux habitans de Gap, unis cette fois dans la défense, relativement aux cas royaux, que messire Gabriel de Clermont soutenait appartenir à la juridiction de son juge particulier. L'issue en est restée inconnue. Mais une étrange nouvelle qui circula dans la ville le 14 août de la même année, y causa une rumeur dont on n'avait pas vu d'exemple depuis l'emprisonnement d'Othon II [2] : le premier consul venait de recevoir la notification d'une délibération prise quelques jours auparavant par les états de la province; elle soumettait pour la première fois les habitans de la ville libre de Gap aux tailles et aux autres charges ordinaires et extraordinaires du Dauphiné; le rôle en était même dressé. Aussitôt le son lugubre du beffroi se fait entendre; les soixante membres du grand conseil ou plutôt du sénat de la communauté s'assemblent en la maison consulaire. Tous protestent contre cette insultante innovation, tous invoquent les transactions et les priviléges de la ville, ses coutumes, ses franchises, tant de fois reconnus et

1 Archives de la Préfecture.

2 Lequel, soit dit en passant, était évêque de Gap et non empereur, comme on l'a imprimé par erreur dans l'*Histoire, antiquités, etc., des Hautes-Alpes*, par M. Ladoucette, page 373.

confirmés par les papes, les empereurs, les comtes de Forcalquier, les Dauphins de Viennois, les évêques de Gap, les rois de France et autres, qui tour-à-tour ou simultanément ont prétendu à la souveraineté de notre ville; tous écoutent avec attention la lecture de l'antique et vénérable parchemin sur lequel est couché le fameux traité du 7 mai 1378, où le droit d'imposer la communauté est dévolu aux consuls et aux conseillers de la ville, sans qu'aucun potentat civil ou ecclésiastique ait à s'ingérer dans nos finances et à régler notre budget; leur attention redouble en entendant le secrétaire de la communauté appuyer sur chaque mot des pactes et conventions faits avec le roi-dauphin le 8 septembre 1511, où il est dit que les habitans de la ville et de son terroir ne seront point soumis aux tailles et fouages delphinaux, et par conséquent de se rendre à l'assemblée des trois ordres de la province qui se tient pour l'imposition des tailles. On tire enfin de la cassette des archives, où elle reposait à côté de la bulle d'or du souverain pontife Pie II, la lettre du roi Louis XI adressée, le 26 février 1448, *à ses très-chers et bien-amés hommes et citoyens de Gap*, pour les prier de lui faire *don et octroi* de deux florins par feu; ce qui prouvait péremptoirement que nul n'avait le droit de les imposer sans leur libre consentement. Il est donc résolu à l'unanimité de se pourvoir au roi contre la décision des états de la province; ce qui appaise quelque peu les bourgeois et le peuple de la cité, espérant que justice leur serait rendue [1]. Mais le XVIe siècle était supérieurement progressif dans tous les genres : Sa Majesté passa outre, et dès-lors nous fumes contraints, comme nous le sommes encore aujourd'hui, de contribuer aux charges de l'état, nonobstant les transactions, immunités, priviléges, coutumes et franchises, invoqués par le grand conseil municipal de 1558.

C'était bien la peine, en vérité, de faire confirmer par François II, au mois de janvier de l'année suivante, ces mêmes priviléges,

1 Juvenis, *Mémoires inédits.*

lorsque le plus important venait de nous être enlevé, et de faire ensuite enregistrer au parlement, le 29 janvier 1561, les lettres du roi portant cette confirmation [1].

(1561.) Aussi ne faut-il pas s'étonner si, au mois de juillet de cette dernière année, un grand nombre d'habitans refusèrent le paiement de la cotisation d'un sou par florin que le conseil de la communauté avait votée, pour solder les dettes de la ville. Les poursuites amenèrent un soulèvement, pour la répression duquel les consuls, sans préjudice des us et coutumes, se virent obligés de se pourvoir à la cour. Le parlement rendit un arrêt, le 30 juillet, qui permit et autorisa la cotisation; ce qui était conforme, d'ailleurs, à un réglement du 1er février 1560, dans lequel il avait été reconnu que la ville avait toujours joui du privilége de s'imposer, sans la permission ni l'autorité d'aucun magistrat; et il accorda commission pour informer contre les perturbateurs et les séditieux [2].

A cette époque, Farel arrivait dans sa ville natale et entraînait à sa suite, comme nous l'avons vu, ce mauvais pasteur qui *abandonnait son troupeau et la foi de ses pères.*

Chorier prétend qu'en l'année 1559 Gabriel de Clermont fut dépossédé de son siége pour avoir donné dans les erreurs de Calvin; qu'il eut pour successeur Étienne d'Estienne, lequel fut reconnu dans sa ville épiscopale, et que jamais il ne voulut donner sa démission en faveur de ce dernier [3]. Juvenis a soutenu le contraire, comme nous le verrons dans la suite [4]; mais ce qui prouve que l'évêque apostat occupait encore le siége de ce diocèse en 1561, c'est une transaction intervenue cette même année *entre les consuls, manans et habitans de Gap, d'une part, et le révérend père en Dieu*

1 Archives de l'Hôtel-de-Ville. Ces lettres sont sous le contre-scel de la bulle d'or.

2 Archives de l'Hôtel-de-Ville, sac coté D. Les pièces attachées à cet arrêt portent que le cadastre de la ville montait alors à 124,929 florins 3 liards et 1 patac. (*Mémoires inédits* de M. Rochas, page 103, 1re série.)

3 Chorier, *État politique du Dauphiné*, tome I.

4 Juvenis, *Mémoires inédits.*

messire Gabriel de Clermont, évêque et seigneur temporel du dit Gap, d'autre, relativement aux fours que la ville prétendait lui appartenir *jure domini et proprietatis,* et qui lui avaient été violemment enlevés par un roi de Sicile, comte de Provence, à qui l'évêque Oddo (Othon II) les avait cédés, mais qui lui furent restitués par Raymond de Mévouillon, successeur de cet évêque. Clermont, qui cette fois avait oublié de prendre le titre de comte de Charance, soutenait le contraire, et il finissait par rendre les fours à la ville [1].

L'évêque était d'assez bonne composition, comme on le voit par cette transaction, qui terminait encore d'autres différends et réglait, entre autres, les frais du procès soutenu en commun contre le vi-bailli relativement aux cas royaux. Toutes les notabilités de l'époque y figurent. L'évêque est assisté de ses officiers, parmi lesquels on trouve Aymard Gauthier, son juge ordinaire, Simon Davin, son juge d'appeaux, et Spérit Girard, son procureur d'office. Les trois consuls, *honorables hommes* Antoine Gaillard, procureur, Nicolas Cappel, marchand, et Étienne-Philibert Caresme, laboureur, sont, de leur côté, assistés des conseillers municipaux ordinaires. Vous me permettrez, je pense, de citer les noms de ceux dont les familles existent encore dans Gap. D'abord, on voit les sires Jehan de Caseneufve, Nicolas Gaultier, Charles Finette, apothicaire, Jehan David, chirurgien, et Furmin Rochas, avocat; vient ensuite un Raymond Juvenis, bis ou trisaïeul de notre historien; je trouve enfin Jehan et Ariey Blanc, Arnoux Giraud, Jehan-Antoine Gautier, Démètre Combassive, et Georges Colomb. Leurs descendans me sauront peut-être quelque gré de leur avoir fait connaître, s'ils l'ignoraient, que leurs ancêtres faisaient partie du sénat électif de la ville de Gap.

1 Transaction du 1er février 1561. Archives de la Préfecture. — Dans l'exposé des motifs, les consuls se plaignent de ce que les fourniers exigent six deniers tournois par sestier, *et ce néanmoins faut bailler une pougnée de paste nommée pompe.* Il paraît qu'alors on nommait *pompe* ce que depuis on appela *foissou*, et ce qui aujourd'hui n'a plus de nom, car la chose est disparue avec les fours banaux.

(1560.) Enfin, pour ne rien omettre d'essentiel sur les notabilités gapençaises du milieu du XVIe siècle, je terminerai cette longue nomenclature par un procès que j'aurais dû placer quelques pages plus haut, puisqu'il fut terminé par un arrêt du parlement de Grenoble de l'année 1560. Il paraît qu'à cette époque les docteurs en médecine exigeaient des honoraires trop élevés des malades qu'ils avaient sauvés de la tombe, car il est à présumer que les héritiers des défunts n'auraient pas autant marchandé; or, la ville obtint de la cour que le vieux Bernard de Caseneufve, ainsi que Bernard de Flandria, et Jehan Jube, comme lui docteur ès arts et en médecine, guériraient désormais leurs malades à un taux plus modéré que par le passé [1].

Maintenant longue suspension d'hostilités entre la ville et ses évêques, car l'une et l'autre des parties ont des intérêts plus graves à soutenir en commun. Les procès ne reprendront leur cours que lorsque le sang répandu dans les guerres civiles aura abondamment coulé dans les champs du Buzon ou sur le coteau de Puy-Maure.

(1562.) Nous en étions restés, je crois, dans ma dernière lettre, au moment où Guillaume Farel et Gabriel de Clermont abandonnaient la ville pour n'y plus reparaître; c'était vers la fin de l'année 1562, époque à laquelle nos consuls, prévoyant de nouveaux troubles, se préparèrent sérieusement à la guerre. Au mois d'octobre, ils empruntèrent à l'église cathédrale une image de la Madelaine, une statuette de Saint Jean et une crosse à quatre pièces, le tout en argent fin et pesant 25 livres. Au mois de décembre, ils empruntèrent encore une Notre-Dame et un bassin d'argent du seigneur de Claret, deux cents écus d'or du seigneur de la Bâtie-Mont-Saléon, et enfin huit cents écus d'or de je ne sais qui, pour les donner à Gorges, gouverneur de Tallard, en vertu d'un traité par lequel ce gouverneur avait promis à la ville son

1 Archives de l'Hôtel-de-Ville, coffre de bois coté A.

secours contre les rebelles et les factieux, et de nous faire tenir quittes par les consuls et les habitans de Tallard des dommages par eux soufferts à l'occasion du siége qu'ils avaient soutenu, *par amitié pour Gap*, contre les calvinistes, au moment, sans doute, où ceux-ci s'étaient rendus maîtres de cette ville[1]. Nos consuls s'imposaient ainsi une tâche qu'il leur serait bien difficile de remplir au moment du remboursement; mais il s'agissait de défendre la religion de leurs pères, et leur zèle se trouvait au-dessus de leur prévoyance. Si, dans les premiers mois de l'année suivante, ces précautions parurent inutiles, cette même année ne s'écoula pas sans que les craintes de nos magistrats ne vinssent à se réaliser. Malheureusement leurs préparatifs de guerre se trouvèrent insuffisans pour fixer la victoire sous le drapeau de la ville.

(1562.) Il vous souvient qu'au mois de septembre 1562 les habitans de Gap parvinrent à chasser de leurs murs les protestans, qui s'en étaient emparés le 1er mai précédent. Antoine Rambaud, de cette ville, plus connu sous le nom de capitaine Furmeyer, en fut banni à cette époque avec quatre cents hommes qui, comme lui, professaient la religion de Farel. Nos aventuriers se dirigèrent du côté de Montélimar, pénétrèrent dans le Vivarais, firent le siége de la Chapelle, y tuèrent Balazu, et revinrent dans cette première ville. Ils se rendirent ensuite à Romans, où Montbrun les attendait et où ils furent attaqués le lendemain par le duc de Nemours, qui déjà avait défait le baron des Adrets; ils manquèrent d'être tous tués ou faits prisonniers, mais ils parvinrent à s'échapper pendant la nuit. Au point du jour, ils arrivèrent à la Côte-Saint-André : après s'y être repus à la hâte, ils marchèrent pendant toute la journée dans les bois et dans les montagnes, et finirent par rentrer dans Romans[2].

1 Juvenis, *Mémoires inédits*. — Archives de l'Hôtel-de-Ville, transaction du 27 avril 1611.

2 De Thou, livre XXI, IIe volume, page 449.

La ville de Grenoble, occupée par les protestans et assiégée par le baron de Sassenage, était sur le point de capituler vers le milieu du mois de novembre, lorsqu'un secours inespéré vint délivrer les assiégés du péril qui les menaçait. C'était le capitaine Furmeyer qui, à la tête de ses Gapençais, réduits alors à trois cents, suivi de 400 mousquetaires, de 80 cavaliers commandés par Térendel, et de quelques gentilshommes, venait faire lever le siége au péril même de sa vie, car il avait beaucoup d'obstacles à surmonter. Le premier qu'il rencontra fut une muraille de pierres sèches établie dans une gorge entre la montagne et l'Isère, dans l'endroit appelé *les Échelles*. Les paysans qui gardaient ce passage faisaient rouler des pierres sur les soldats qui tentaient de le franchir; néanmoins Furmeyer tente le passage et l'effectue presque sans perte, taille en pièces les villageois et arrive le 15 novembre à Sassenage, où il devait passer le Drac pour se rendre à Grenoble. Le baron de Sassenage en étant informé, y envoie 400 cavaliers avec l'élite de son infanterie. Arrivés sur les bords du Drac, ils se divisent : une partie franchit ce torrent sous la conduite de la Roquette, bâtard de cette maison, pour se tenir en embuscade dans un bois au bord de la rivière, et attaquer les gens de Furmeyer lorsqu'ils seraient parvenus sur l'autre rive, croyant alors pouvoir les tailler en pièces après les avoir enfermés à dos et de front. Mais le courage de notre capitaine rendit ce dessein funeste à ceux qui l'avaient conçu; car, ayant aperçu de grand matin l'ennemi de l'autre côté du Drac, il se disposa à le passer. Il était déjà dans l'eau, lorsque les soldats de l'embuscade se montrèrent inopinément. Furmeyer ne s'épouvante point, et, avec sa présence d'esprit ordinaire, il retourne sur ses pas, les attaque, les bat et les met en fuite à la vue de leurs gens restés de l'autre côté de la rivière; ensuite il franchit le Drac avec le même sang-froid et le même courage pour combattre la seconde division, déjà épouvantée de la fuite de la première, et qui, bien que plus forte en nombre, songe plutôt à se sauver qu'à

combattre et se disperse de tous côtés. Ainsi fut levé le siége de Grenoble [1].

Je laisse maintenant à mon très-honoré ascendant [2] le soin de raconter la suite des prouesses du capitaine Furmeyer et de ses vaillans compagnons de fortune. Maître François Barbier, le consul de 1744, est toujours sur le monticule de Saint-Main, et continue de s'adresser au prince de Conti :

« Ces deux groupes de maisons situées sur le penchant de l'amphithéâtre qui, du chemin de Gap à la Bâtie-Neuve, s'étend jusqu'au point culminant de la montagne de Bayard, et que vous apercevez dans la direction de Chaliol-le-Vieil; cette église rapiécetée placée dans l'intervalle qui les sépare, et qui conserve encore quelques restes d'une belle architecture; cette maison spacieuse recouverte en ardoises et que l'on nomme *le Château,* parce qu'elle est bâtie sur l'emplacement du château féodal qui jadis élevait ses tours jusqu'à la flèche de l'église gothique, dont elle n'est séparée que par le cimetière ; tout cela forme aujourd'hui le village de Romette. Les murs à moitié détruits, les débris de matériaux qui entourent et encombrent ce village, vous annoncent qu'il était autrefois entouré de remparts, comme son nom indique qu'il doit son origine à la puissance romaine, et que, dans son sein, à côté des chaumières qui seules à présent se montrent à vos regards, s'élevaient des édifices somptueux, dont la destruction, commencée au temps des guerres de religion, fut consommée en 1692 par l'armée du duc de Savoie. Alors c'était la petite ville de Romette qui, comme vous le voyez, n'est point à trois lieues de Gap, comme l'a dit M. le président de Thou, mais qui en est à peine éloignée d'une petite lieue. Là se trouvait un fameux monastère qui, d'après Chorier, dépendait de l'abbaye de Saint-Victor de

1 De Thou, livre XXIII, IIe volume, pages 543, 544.

2 François Barbier était le bisaïeul maternel de l'auteur de la présente lettre.

» Marseille, et, selon Juvenis, de l'abbaye de Cluni. A présent, ce » n'est plus qu'un prieuré considérable par ses revenus et par la » nomination à plusieurs bénéfices, desservi par ces deux religieux, » dont l'un est sacristain et l'autre pitancier, que vous avez pu » voir figurer hier avec nos ordres monastiques dans la procession » du Saint-Sacrement. Les habitans de Romette, jadis dans la » dépendance et sous la protection des moines, se livrent aujour- » d'hui avec succès à la culture de leurs jardins ; ils fournissent les » marchés de notre ville de toutes sortes de légumes et surtout » d'excellens et gros raiforts, qui semblent ne pouvoir croître et » prospérer que dans le terroir de cette communauté, laquelle » s'étend de cette grande excavation creusée, du côté de Gap, par » le torrent du Buzon, à cette autre et plus profonde excavation » qu'ont produite à la longue les eaux du torrent de Combe-Noire, » qui la sépare de la Rochette.

(1563.) » Nous étions parvenus, sans de nouveaux troubles, » aux premiers mois de l'année 1563, lorsque le bruit des exploits » du capitaine Furmeyer et de ses compagnons d'armes retentit » dans notre ville. Tout en blâmant le mauvais emploi que nos » bannis faisaient de leur valeur, il n'était pas un Gapençais qui » ne s'enorgueillît du courage qu'ils avaient montré dans leurs » rencontres avec les catholiques, et surtout au passage du Drac, » dont le résultat fut la levée du siége de Grenoble par le comte » de Sassenage; il n'en était pas un non plus qui ne craignît de » les voir se diriger vers leur ville natale, et tourner leurs armes » contre leurs concitoyens; mais alors on ne se battait plus pour » la cité, mais pour la nouvelle croyance que les uns avaient » embrassée, et la foi catholique à laquelle les autres étaient » restés fidèles.

» Laborel, gouverneur de Gap, et la Casette, gouverneur de » Briançon, aussi cruel dans la guerre que le premier était doux » et humain, n'étaient point encore de retour de leur expédition » dans les montagnes qui nous séparent du Graisivaudan; ils

» venaient de réduire en leur pouvoir la place de la Mure, où ils » avaient pris quelques gentilshommes et entre autres Bérenger » du Pipet, qui fut passablement rançonné[1]; mais Laborel avait » laissé le valeureux Chaudan pour le remplacer dans Gap.

» Cependant les gaillards qui accompagnaient le capitaine Fur- » meyer, désireux de revoir la flèche de l'église cathédrale, qu'ils » devaient abattre dans la suite, le forcèrent de prendre la route » de notre ville. Furmeyer résolut alors de surprendre Romette, » honorée, comme Tallard, de la qualité de petite ville par le res- » pectable président de Thou. Feignant d'avoir été envoyé par » Chaudan, il s'approcha des habitans du lieu et les avertit que » l'ennemi n'était pas loin. Tandis qu'il leur parlait, ses soldats se » saisirent des armes du corps-de-garde établi près de la porte, » tuèrent quelques-uns de ceux qui la défendaient et mirent les » autres en fuite. Mangin, qui commandait dans la place, se retire » aussitôt dans le clocher de l'église, mais avec peu de monde, » et met en branle toutes les cloches pour avertir les habitans de » la ville voisine de venir promptement à son secours. Le tocsin » fait lever en masse tous ceux qui dans notre cité sont en état » de porter les armes; ils courent à Romette par le chemin le » plus court, et entourent cette colline étroite que vous apercevez » au-dessus du village, et par laquelle Furmeyer menait ses gens » pour les faire entrer dans la place. Tout-à-coup il se voit presque » entouré par la multitude des combattans de Gap; alors, prenant » courage de la nécessité, il se met avec quinze hommes d'élite » entre Romette et ceux qui venaient l'attaquer, non dans l'espoir » de vaincre, mais pour détourner le péril qui menaçait sa troupe » en se sacrifiant lui-même comme un nouveau Decius. Furmeyer, » vaillamment secondé par ses quinze chevaliers bardés de fer, » tombe avec furie au milieu des guerriers gapençais qu'il ren- » contre dans ce chemin creux qui conduit du Buzon à Romette,

1 De Thou, livre XXIV, IIe volume, page 578.

» renverse d'abord cinquante salades, c'est-à-dire cinquante » hommes de guerre qui portaient cette sorte de casque, taille les » autres en pièces, et s'étant lassé de tuer, il poursuit les fuyards » jusqu'aux portes de leur ville ; puis il s'en retourne à Romette, et » le château se rend aussitôt par composition. Deux jours après, » la milice gapençaise, commandée par ce valeureux cadet de » Charance, sieur de Montalquier, qui dans la suite mérita à si » juste titre l'animadversion de ses concitoyens, revint à la charge » avec le même courage et la même résolution; mais la fortune » ne seconde nullement un si beau zèle; ils sont repoussés de » nouveau par les vingt maîtres que Furmeyer envoie à leur ren- » contre, et Romette reste au pouvoir du vainqueur jusqu'à » l'exécution de l'édit d'Amboise [1].

» Vous désirez connaître, sans doute, le nom de ces quinze » gentilshommes qui sauvèrent le capitaine Furmeyer des mains » de ses compatriotes : je vous dirai donc avec M. le président de » Thou, qui a bien voulu nous les transmettre, parce qu'ils lui ont » paru dignes d'être conservés dans l'histoire, que l'on voyait » parmi eux Saint-Germain, Albert et Martin de Champoléon, » François de Bonne, seigneur des Diguières, les deux Chapans, » Guy de Veynes, David de la Roche, tous braves soldats du pays; » Jean Bontoux de Corp, Claude de Valloy, et deux de Gap » appelés *les Parisiens* [2]. Ajouterai-je, avec le vieux Mézerai, » historien tout aussi judicieux, mais un peu plus mordant que » le président de Thou, que tous ces braves gentilshommes, et » ceux que dans la suite nous verrons déserter la foi catholique, » étaient bien moins choqués des mœurs déréglées et de l'igno- » rance du clergé qu'ils n'*aboyaient* après ses richesses? Dans le » siècle suivant, la plupart d'entre eux ne revinrent-ils pas au

1 De Thou, livre XXXIV, IIe volume, pages 580 et 581. — Videl, *Histoire du Connétable de Lesdiguières*, livre I, chapitre V, pages 19 et 20, édition de Grenoble de 1649.

2 De Thou, *loco citato*.

» giron de l'église, et leur chef futur n'échangea-t-il pas sa nou-
» velle croyance contre l'épée de connétable? »

Tel fut le commencement de la lutte terrible, longue et sanglante, qui s'engageà entre les catholiques de Gap et les protestans de la contrée, et dans laquelle l'historien de Lesdiguières nous fait toujours succomber. Cependant la vive résistance de nos ancêtres lui arrache parfois des aveux pénibles et des cris d'admiration, que je n'aurai garde de passer sous silence lorsque l'occasion de les mentionner se présentera.

THÉODORE GAUTIER,
Bibliothécaire de la ville de Gap.

Gap, le 30 mai 1837.

POÉSIE.

Un de nos correspondans a bien voulu nous communiquer les vers suivans, qu'il a dérobés à l'intimité de l'un des collaborateurs de la *Revue*. Une réunion de littérateurs, parmi lesquels devaient se trouver MM. de Lamartine, Alexandre Guiraud et Émile Deschamps, avait été conviée naguère au château de Beausemblant (Drome). L'homme aimable qui donnait l'hospitalité à ses nombreux amis a fait les honneurs de son manoir envers M. Émile Deschamps dans les vers que nous publions, en le priant de nous pardonner ce larcin. Nous avons l'espérance de pouvoir offrir aux lecteurs de la *Revue* la réponse que fera sans doute M. Émile Deschamps.

(*N. du D.*)

A M. ÉMILE DESCHAMPS.

Beausemblant, juin 1837.

Vers ces temps calmes de ma vie,
Où, jeune encore et dans ces lieux,
Je venais à la poésie
Demander quelques jours heureux;
Quand, de ce feu qui vous domine
Trouvant un éclair oublié,

J'offrais une palme à *Corinne*
Et quelques fleurs à l'*Amitié*[1];
Je me disais : Pour moi ce seront jours de fêtes
Les jours où mes amis, littérateurs, poètes,
Voyageurs, artistes enfin,
De ma si paisible retraite
Daigneront prendre le chemin.
Oubliant là Paris, ce monde tyrannique
Qui, chaque hiver, dévore et nos nuits et nos jours,
Nous aurons du soleil, de l'air, de la musique,
Des lectures souvent, jamais de politique,
Quelquefois de la chasse et du plaisir toujours.
Eh bien! ce rêve heureux de ma jeune pensée
Se réalise en cet instant.

Par malheur, aujourd'hui, ma plume est émoussée,
Mais mon cœur reste vert sous ma tête glacée,
Et ce cœur est joyeux..... Émile! il vous attend;
Il attend des amis qui sont aussi les vôtres,
Comme vous indulgens, poètes comme vous.
Quels plaisirs vont être les nôtres!
O mes amis! accourez tous.

Tenez! le ciel est pur et l'horizon immense :
De mon nid d'aigle j'aperçoi
Ici le Rhône qui s'élance,
Accourt en bouillonnant, passe et fuit loin de moi;
Là le Mont-Blanc dressant sa tête,
Image de l'Éternité,
Où le premier hiver a marqué sa conquête,
Qui survit au dernier été;

1 *Corinne* et *l'Amitié des deux âges*, pièces représentées au Théâtre-Français.

Et plus près la Chartreuse, et là plus près encore
Le vallon si fertile où serpente Galaure,
Galaure aux flots d'argent, au rivage pieux,
Qui se rend en pélerinage
Vers un ravissant hermitage
Qu'elle entoure deux fois de ses bras amoureux ;
Et le pays de Laure, et le berceau d'Estelle,
Et maint objet qui vous appelle
Pour sortir de l'obscurité.
L'embrasement de Troie était une étincelle
Avant qu'Homère l'eût chanté.

Mais quittons cet aspect magique ;
Venez, amis, voici le soir.
Portons nos souvenirs au foyer domestique,
Où nos compagnes vont s'asseoir.
Puis à nous la chronique et le conte de fée ;
A nous le chant, les vers, à nous donc le plaisir !
Et les heures de la veillée
Vont, légères, s'évanouir.

O venez ! le cœur parle et l'ame vous invite ;
Apportez du bonheur où le bonheur habite.
Le bonheur ! Eh bien ! oui. Je le nierais ! Pourquoi ?
Il est si rare sur la terre !
Tout le répand ici, mes enfans et leur mère,
Et leur mère avant tout pour moi.

Et vous, heureux aussi, vous si digne de l'être,
Émile, le meilleur des amis, des époux,
Si vous trouvez du charme où vous le faites naître,
Ce séjour qui m'est cher vous l'aimerez peut-être :
Ne manquez pas au rendez-vous !

H. MONIER DE LA SIZERANNE.

BULLETIN

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

I. *Notice sur le passage des Alpes par Annibal*, ou *Commentaires du récit qu'en ont fait Polybe et Tite-Live*, par le général SAINT-CYR NUGUES. Paris, Martinet, 1837, in-8°. (Extrait du *Spectateur militaire.*)

L'OUVRAGE dont nous allons rendre compte se rattache à la géographie et à l'histoire de notre pays, et rappelle le souvenir d'un épisode célèbre dans les annales de l'antiquité : je veux parler du passage des Alpes par Annibal, sujet fécond qui a inspiré aux commentateurs et aux antiquaires des monceaux de dissertations, mais qui, traité sous l'influence d'appréciations nouvelles, peut offrir encore un grand intérêt, surtout si le problème historique sur lequel il repose semble obtenir une solution satisfaisante.

Les recherches du général Saint-Cyr Nugues ne s'adressent pas à cette classe de lecteurs énervés qui ne déflorent la surface d'un livre que pour y puiser d'éphémères émotions : gravement et solidement écrit, il sera lu des personnes qui recherchent dans l'étude, outre un délassement, d'utiles et sérieux enseignemens.

Le passage des Alpes par Annibal est une question d'histoire et de stratégie militaire d'une assez haute importance. Les jeunes

hommes qui se livrent aux fortes études de l'histoire, les militaires sortis des écoles spéciales, et surtout les officiers attachés à l'état-major liront avec un intérêt particulier la dissertation d'un des généraux les plus habiles de l'armée, qui, à l'aide de ses connaissances en tactique militaire, est venu jeter un jour tout nouveau sur une question si controversée.

L'auteur détermine d'abord le point de départ et le point d'arrivée d'Annibal, pour le suivre plus facilement dans sa marche intermédiaire. Il estime qu'il dut franchir le Rhône près de Roquemaure (Gard), et entrer en Italie par le mont Genèvre. Abordant ensuite les détails, il l'accompagne jusque sur les bords de l'Isère, le fait rétrograder, par les gorges de la Drome et du Buech, jusqu'à Sisteron. L'interprétation que le général Saint-Cyr Nugues présente sur le texte de Polybe, afin de rendre compte de cette marche rétrograde, ne nous a pas paru satisfaisante, avouons-le, et il est obligé, pour étayer son sentiment, d'altérer les termes de Polybe. Je ferai remarquer aussi que, d'après ce système, le passage entre Die et Sisteron, après avoir franchi les gorges de la Drome, dut offrir à Annibal de sérieuses difficultés topographiques, et qu'il doit paraître singulier que de Rochemaure à Valence sa marche se compose d'étapes de six lieues par jour, tandis que dans le reste du trajet ces étapes ne s'élèvent plus qu'à trois ou quatre lieues.

Quant à l'expression dont Tite-Live s'est servi, *ad lævam*, et qui a donné lieu à tant de controverses, le général Saint-Cyr Nugues la commente en stratégiste. L'armée carthaginoise, pense-t-il, campait chaque soir de manière à faire front à l'ennemi, et dès-lors l'aile droite de marche devenait l'aile gauche de bataillle; or, si Annibal, en s'éloignant du littoral du Rhône ou de l'Isère, a tourné du côté de son aile gauche, c'est par conséquent vers la droite qu'ont été dirigés les mouvemens de son armée. Cette explication me semble ingénieuse et bien près d'approcher de la vérité. Parvenu à Sisteron, on comprend très-bien alors qu'Annibal n'a

plus eu qu'à suivre le cours de la Durance pour arriver au sommet des Alpes, et le général Saint-Cyr Nugues rend parfaitement compte de l'itinéraire suivi sur ce point par l'armée carthaginoise.

Une démonstration rigoureuse était impossible sur le sujet si diversement débattu qu'a traité le général Saint-Cyr Nugues. Prenant pour base d'argumentation un fait avoué par les annalistes romains, il a procédé ensuite par voie de calcul et de probabilités, et c'est parmi une foule d'hypothèses qu'il a choisi la plus vraisemblable. Ajoutons que l'étude approfondie qu'il a faite des monumens de l'antiquité, et les connaissances spéciales qu'il possède à un haut degré en stratégie militaire, donnent à son interprétation un grand caractère d'autorité. Cependant il est loin d'avoir terminé les débats qu'a soulevés depuis long-temps l'événement historique sur lequel il a exercé la sagacité de sa plume, et la *Revue du Dauphiné* publiera bientôt sur le même sujet de nouveaux aperçus, dont la conclusion sera, pensons-nous, peu en harmonie avec celle qu'a formulée le général.

Heureuse notre patrie, si elle pouvait se passionner pour ces recherches inoffensives, et ne s'émouvoir que dans ces luttes paisibles de l'intelligence, qui élèvent l'esprit et l'arrachent à la stérile préoccupation des discordes contemporaines!

....YS.

II. *Le Premier Volume des Grans Croniqves de France, dites Croniqves de Saint-Denis, publiées d'après les manuscrits.* Lyon, impr. de Perrin; Paris, Crozet, 1837, in-8° de XIX et 464 pages.

Il est peu de monumens de notre histoire nationale qui aient joui autrefois d'une aussi grande réputation que les *Chroniques de Saint-Denis*. Se proposait-on d'étudier et d'écrire les annales du pays, c'était à ce code des récits de la patrie que l'on puisait avec une crédulité religieuse qui excluait l'examen de la critique. Ce

précieux document, dans lequel les fables et la vérité se trouvent mêlées avec une inconcevable bonhomie, était devenu d'une extrême rareté. Les belles éditions gothiques qu'en ont données les Verard et les Eustace, en 1493 et 1514, ne se trouvent plus que dans les bibliothèques publiques et les cabinets de quelques riches amateurs; d'ailleurs, elles sont loin d'être remarquables par la pureté du texte et l'exactitude des leçons. Or, aujourd'hui que la connaissance de notre histoire nationale est devenue un des besoins les plus impérieux des intelligences studieuses, c'est une heureuse idée de mettre à la portée de la plus grande partie des lecteurs une œuvre qui a été un des monumens les plus populaires des annales nationales. Il a fallu, pour que cette entreprise fût dignement élaborée, le concours de deux hommes voués avec passion aux intérêts de la science et de l'art; ces deux hommes se sont rencontrés, et nous ne craignons pas de dire que la réimpression des *Chroniques de Saint-Denis* donnée par leurs soins est une des créations les plus consciencieuses de la librairie moderne. M. de Terrebasse, député de l'Isère, a collationné les nombreux Mss. des chroniques appartenant à la bibliothèque du roi, revisé les textes, confronté les leçons, et il n'a pas craint de consacrer à ce travail aride des veilles dont les amis de la science connaissent tout le prix. M. Louis Perrin, imprimeur à Lyon, qui, par son goût et l'étude approfondie de son art, rappelle les beaux jours de la typographie au XVIe siècle, s'est chargé de l'impression des *Chroniques de Saint-Denis*.

III. *Archéologie.*

DÉCOUVERTE DE DIVERS OBJETS D'ORIGINE ROMAINE.

Une découverte archéologique importante a été faite, le 8 mai dernier, au hameau de Rufien, près de Bourgoin (Isère). Deux jeunes gens, occupés à défricher un terrain fortement incliné, à 80 mètres au-dessus de la route de Lyon à Grenoble, ont découvert

les objets suivans, que leur facture a démontré être d'origine romaine :

1° Cinq cuillères en argent, de la longueur de 5 à 6 pouces, d'un travail peu soigné. Trois ont le manche terminé par un petit pommeau, et les deux autres l'ont en forme de style, ayant pu servir de fourchette ou de cure-dent. Ces petits ustensiles étaient évidemment destinés à un usage domestique et nullement au culte.

2° Un petit gobelet ou verre à boire en argent, dont les parois sont fort épaisses. Le galbe en est d'assez bon goût, et il est orné extérieurement de tiges de plantes et de rosaces ciselées.

3° Deux casseroles en argent allié d'un peu de cuivre, dont une est fortement oxidée à l'intérieur. La coupe de ces deux casseroles est un demi-sphéroïde aplati à son sommet; les bords sont renversés et plus épais; le manche de l'une est plat, et l'on y remarque des filets circulaires et crénelés près de sa réunion à la coupe; il est orné de deux têtes de dauphin et de deux têtes de cygne. L'autre offre plus d'intérêt : son manche est ciselé à sa face supérieure et présente dans le centre des tiges de plantes enlacées; en dessus, le calice d'une fleur, un oiseau et un papillon; sur les côtés, deux têtes de cigogne, et sous la base du manche, deux têtes de panthère, deux têtes d'éléphant et deux têtes de cygne. En dessous du manche, on lit l'inscription suivante :

C · DIDI · SECVNDI ·
MIL · LEG · AVG · VII ·
VII · MARI ·

Cette légende nous indique que ce vase a été la propriété d'un militaire nommé Caius Didius Secundus, centurion dans la deuxième légion Augusta, et qu'il avait été aussi centurion dans la légion Martia, en admettant que le graveur ait mis un I à la place d'un T dans le mot MARI; erreur dont on trouve de nombreux exemples dans le style lapidaire. Cette légende est tracée au

pointillé. Sur la paroi extérieure du fond on voit aussi un cœur tracé au pointillé. Les ornemens de ces deux ustensiles sont assez gracieux, mais leur goût est loin d'être très-pur.

4° Cinq bagues ou anneaux en or, dont deux de femme, à en juger par la petitesse de l'ouverture; un *pollex* et deux bagues d'homme destinées à être portées à la deuxième phalange.

Deux seulement sont ciselées; l'une recélait dans son chaton une pâte gravée qui a été brisée; l'autre porte un onyx dit *nicolo* sans intaille; cette bague pèse plus d'une once.

La troisième est ornée d'une cornaline sur laquelle est représentée une statuette sur un piédestal et devant un personnage nu qui la mesure avec un compas.

La quatrième porte un *nicolo* sur lequel est gravé un faune monté sur un âne, et en avant deux petits génies portant chacun une palme; plusieurs lettres semblent indiquer le monogramme de l'artiste.

Enfin, la cinquième est également décorée d'un onyx sur lequel est gravé un écureuil qui ronge une noix.

Le travail de ces pierres n'est point d'une grande finesse, il se ressent déjà de la décadence de l'art; néanmoins, leur faire est plein d'esprit et de vérité dans les poses.

6° Six médailles, module ordinaire, d'une très-belle conservation :

L'une d'Hadrien. — Au revers : Cos. III P. P. Un guerrier debout armé d'une lance.

La 2e d'Héliogabale. — Au revers : Conservator Aug. Un aigle placé sur un quadrige.

La 3e d'Alexandre-Sévère. — Au revers : Pax æterna. La Paix debout vêtue de la *stola*, tenant de la main droite une branche d'olivier et une haste de la gauche.

La 4e de Valérien (senior). — Au revers : Concordia milit. La Concorde debout entre deux enseignes militaires.

La 5e et la 6e sont deux médailles de Gallien. — Même revers :

JOVI CONSERVATORI. Jupiter debout tenant la foudre et la haste.

Nous pouvons en quelque sorte affirmer que l'époque des objets dont nous venons de donner une brève description ne dépasse pas le siècle d'Hadrien et s'étend jusqu'à celui de Gallien; nous devons aussi présumer que c'est sous le règne de ce dernier prince, ou peu après, que le centurion Didius Secundus, ou ses héritiers, ont enfoui ce petit trésor, pendant quelque guerre de l'époque.

Tous ces objets, qu'il eût été intéressant de voir acquis par le musée de Grenoble, dont les administrateurs devraient s'attacher à recueillir les monumens archéologiques de la période romaine enfouis dans le sol du département de l'Isère, ont été achetés par le maire de Lyon et déposés au musée de cette ville.

MONNAIES ROMAINES.

Dans le courant du mois d'avril dernier, quatre ouvriers, employés aux travaux d'une route nouvelle de Vienne à Beaurepaire, ont découvert un vase en terre dans lequel se trouvaient 1,200 médailles en moyen-bronze. Cent douze de ces médailles ont été explorées par M. Mermet aîné, de Vienne, qui a eu l'extrême obligeance de nous transmettre les renseignemens que l'on va lire.

Ces médailles sont ainsi distribuées :

A Gordien-le-Pieux, dont le règne commence en	238	1	méd.
A Philippe père. . . . . en	244	1	»
A Otacilia Severa, sa femme . . . . . en	244	1	»
A Trebonianus Gallus . . . . . en	251	2	»
A Volusianus . . . . . en	251	2	»
A Valérien . . . . . en	253	5	»
A Gallien . . . . . en	259	33	»
A Salonina, sa femme. . . . . en	259	3	»
A Claude II . . . . . en	268	41	»
A reporter. . .		89	»

Report. . .		89	méd.
A Aurélien, dont le règne commence . .	en 270	6	»
A Tacite.	en 275	3	»
A Probus	en 276	1	»
A Dioclétien.	en 284	4	»
A Maximien.	en 286	9	»
Total. . .		112	»

La plus ancienne de ces 112 médailles remonte à l'année 238, et la plus récente à l'an 305, époque à laquelle eut lieu l'abdication de Dioclétien et de Maximien ; elles comprennent, par conséquent, une période de 67 ans. Quant aux autres médailles, M. Mermet, qui les a observées, n'en a point rencontré de postérieures au règne de Maximien. On sait que cet empereur quitta et reprit la pourpre plusieurs fois, jusqu'en 310, époque à laquelle son gendre Constantin lui fit donner la mort. Rien n'établit que des monnaies aient été frappées à son effigie postérieurement à sa première abdication. Ainsi le propriétaire du petit trésor que l'on a découvert l'aurait enfoui vers la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe. On peut hasarder deux conjectures sur la cause de cet événement : la persécution dirigée dans les Gaules par Maximien, et les ravages commis à la même époque par les *Bagaudes*, paysans révoltés ; ce ne sont là toutefois que des présomptions.

INSCRIPTIONS TUMULAIRES.

Nous devons à l'obligeance de M. Rancond[1] la communication des deux inscriptions suivantes, découvertes près du Pont-en-Royans (Isère), depuis assez long-temps, il est vrai, mais jusqu'à ce jour restées inédites. La première de ces inscriptions tumulaires

1 C'est par erreur qu'au tome I, page 288, on a écrit le nom de M. Rancond *Ramond*.

consacre la mémoire d'un citoyen romain condamné à l'exil par Tibère; la seconde n'a d'autre importance que d'augmenter le nombre des monumens relatifs à l'occupation romaine dans nos contrées.

D · M · [1]

L · MAECIERT

F · MAELONI

EXCES · OST ·

TIB · ANN · I ·

FIL · SVI · F ·

Voici sur cette inscription l'interprétation proposée que nous livrons au jugement des antiquaires :

Diis Manibus Lucii Mœcierti, filii Mœloni, excessi ostracismo Tiberii. Annuente imperatore, filii sui fecerunt. C'est-à-dire : *Aux Dieux Mânes de Lucius Mœciertus, fils de Mœlonus, mort sous le poids de l'ostracisme de Tibère. Ses fils, avec le consentement de l'empereur, lui ont élevé ce monument.*

D · M ·

C · BICAT

POTITI · P · PI

ET · VIRIAE

TERENIAE

VIVI · SIBI

FECERVNT ·

Aux Dieux Mânes de Caius Bicatus Potitus, primipile, et de Viria Terenia. Ils se construisirent ce monument de leur vivant.

1 La pierre sur laquelle se trouve cette inscription ayant été mutilée, les deux initiales D · M · ont disparu.

IV. *Chronique littéraire.*

CORRESPONDANCE.

A M. le Directeur de la Revue du Dauphiné.

MONSIEUR,

M. Monnier, licencié-ès-lettres, professeur au collége de Gap, membre de plusieurs académies de province et auteur de plusieurs pièces de vers lyriques et monarchiques, parmi lesquelles se distinguent *Mes Adieux aux haricots,* vient de m'adresser, en ma qualité de correspondant de la *Revue,* une épître accompagnée d'une épigramme contre la *Revue du Dauphiné.* Je vous l'envoie, avec prière de la faire insérer dans le plus prochain N.°. Je joins à cet envoi l'opuscule suivant de M. Monnier : *Mes Délassemens poétiques,* ou *Choix de poésies fugitives* (Nismes, impr. de veuve Gaude, 1833, in-8° de 20 pages). Vous y trouverez le portrait poétique de l'auteur tracé de main de maître, sous le titre de *Caméléon politique.*

Je serais désolé, Monsieur, que la bouillante irritabilité de M. Monnier vînt troubler la quiétude de la *Revue :* je supplie donc M. le professeur du collége de Gap de déverser désormais sur moi seul les flots de sa bile, parce que seul j'ai eu l'idée de le recommander aux bibliographes qui se chargeront de rédiger le supplément au *Dictionnaire des Girouettes.*

Recevez, Monsieur, etc.

V.[te] P. COLOMB DE BATINES.

Gap, 18 août 1837.

— Nous n'avions pas le bonheur de savoir que la France comptât parmi ses poètes M. Monnier, et ce n'est pas sans quelque honte que nous faisons cet aveu, car il est messéant de méconnaître les grandes illustrations littéraires du pays. Nous confessons que

M. Monnier est un excellent poète : son irascibilité ne laisse point de doute à cet égard. Une tarentule l'a piqué, assurément, car nous ne saurions attribuer sa mauvaise humeur au refus que le comité de rédaction de la *Revue* a fait de publier une de ses productions lyriques : une aussi mesquine appréciation n'émane pas d'une intelligence qui s'abaisse à parler aux hommes la langue des Dieux. Trouverait-il une offense dans la mention faite dans le *Bulletin bibliographique* de notre dernière livraison, qu'il aurait adressé des odes et des strophes à Madame la duchesse de Berry et à Louis XVIII? Mais, est-ce notre faute si M. Monnier a fait des odes et des strophes? M. Monnier nous épigrammatise : nous l'en remercions, et nous nous faisons un devoir de publier son épigramme que voici :

« Du Dauphiné l'humble *Revue*
» Fait en marchant si peu de bruit,
» Qu'elle est à peu près inconnue
» Jusque dans son obscur réduit.
» Soit qu'elle loue, soit qu'elle blâme,
» Auteurs, restez indifférens;
» Car on dit que la pauvre femme
» Ne peut mordre faute de dents. »

Le conseil est excellent, quoique M. Monnier ne l'ait pas suivi. Mais pourquoi crier lorsqu'on proclame la morsure inoffensive? Nous ne dirons pas que là où il n'y a rien à mordre il n'est besoin d'avoir des dents, et que sous ce rapport la *Revue* n'a rien à démêler avec M. Monnier; au contraire, nous pensons que, quelque insapide et coriace que soit le plus détestable aliment, il peut offrir encore de l'activité à la mastication, et si jamais M. Monnier est friand de faire l'épreuve des morsures de la *Revue*, nous lui rendrons ce petit office d'ami avec une effusion de cœur qui le pénétrera de reconnaissance. Au reste, empressés que nous sommes à lui faire amende honorable, nous prenons l'engagement de publier les vers qu'il nous fera l'honneur de nous envoyer : heureux de servir en

cela les intérêts de sa gloire, et d'annoncer à la France qu'un rival de Lamartine et de Victor Hugo vient de se révéler dans la personne de M. le licencié-ès-lettres du collége de Gap.

O. J.

— On vient de réimprimer dans la nouvelle édition du *Guide diplomatique*, du baron Charles de Martens, donnée par M. de Hoffmanns (Paris, Aillaud, 1837, 3 vol. in-8°, tome I *bis*, appendice III), un opuscule fort rare d'un de nos compatriotes, feu M. le comte d'Hauterive, intitulé : *Quelques Conseils à un jeune Voyageur* (Paris, impr. roy., 1826, grand in-8° de 93 pag.). Cette brochure n'avait été imprimée, ainsi qu'il résulte d'une note mise sur le faux titre, que par épreuves et pour le service exclusif du ministère des affaires étrangères.

M. le comte Alexandre-Maurice Blanc d'Hauterive, conseiller d'état, garde des archives au ministère des affaires étrangères et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, né à Aspres-lès-Corps, le 14 août 1754, est mort à Paris le 27 juillet 1830. Outre plusieurs ouvrages d'économie politique fort estimés, il est encore auteur de deux opuscules sortis comme le précédent des presses de l'imprimerie royale, et comme lui non destinés au public, savoir : *Conseils à des Surnuméraires* (Paris, impr. roy., 1826, in-8° de 98 pag.). — *Conseils à un Élève du Ministère des relations extérieures* (Paris, impr. roy., sans date, mais vers 1816, in-8°). Ces trois opuscules, qui sont anonymes, ne sont pas cités par Quérard dans sa *France littéraire* (tome IV, page 40). Barbier ne cite que le troisième (*Dictionnaire des Anonymes*, tome IV, N.° 22,193). Ce bibliographe (*Ibid.*, tome II, N.° 12,410) attribue à M. de Talleyrand-Périgord une *Notice historique sur le chevalier don Joseph-Nicolas d'Azara*, in-8° de 26 pages, qui, d'après le dire de M. le comte de l'Aubespin, serait de M. d'Hauterive.

M. le comte Auguste d'Hauterive, neveu du précédent et sous-archiviste au ministère des affaires étrangères, publie dans ce moment, sur les documens laissés par son oncle, et avec la colla-

boration de M. F. de Cussy, un *Recueil de traités de commerce et de navigation de la France avec les Puissances étrangères, depuis la paix de Westphalie*. Cette collection fort importante doit se composer de 8 volumes in-8°, dont 6 ont déjà vu le jour (Paris, Rey et Gravier, 1834-1836). M. Cherbuliez a rendu compte des deux premiers dans la *Bibliothèque universelle de Genève* (N.° d'avril 1836, pages 283-297).

— *La Phrénologie*, journal publié par la *Société phrénologique*, renferme dans son dernier numéro un *Voyage phrénologique à la Grande-Chartreuse*, par M. le docteur Ombros. Ce récit a été reproduit en grande partie, avec quelques commentaires signés M. R., dans le *Cercle, revue de la presse littéraire* (N.° du 9 août 1837, pages 401-404).

— M. E.-M. Jouve, élève du Conservatoire, vient de faire paraître le *Prospectus* (Gap, impr. de J. Allier, in-8° de 4 pages) d'un ouvrage de musique religieuse, qui paraîtra prochainement sous le titre de *Harmonies religieuses, recueil de six cantiques ou prières à trois voix, avec accompagnement de piano ou d'orgue*. M. Jouve est déjà connu par plusieurs publications musicales, et notamment par une messe qui a été exécutée dernièrement à Marseille avec beaucoup de succès; son œuvre, dont l'exécution typographique a été confiée à un de nos plus habiles graveurs de la capitale, formera un cahier in-4°.

— On vient de retrouver à Gap une copie de l'histoire inédite du R. P. Marcellin Fournier, intitulée : *Annales ecclesiastici sanctæ metropolitanæ Ebredunensis ecclesiæ;* elle se trouve entre les mains de M. Joseph Vallon. On n'en connaissait jusqu'ici que deux exemplaires; le premier, qui passe pour être l'autographe, se trouve à la bibliothèque publique de Lyon, et forme un in-folio de 822 pages (*Catalogue des Mss. de la bibliothèque de Lyon*, par Delandine. Paris, 1813, tome II, page 72, N.° 806); le second

existe à la bibliothèque royale, *fonds de Fontanieu*, in-fol., coté P. 16. M. Weiss le nomme mal à propos *Fornier* dans l'article qu'il lui a consacré dans la *Biographie universelle*.

— M. Alfred Allier, imprimeur à Gap, vient de mettre sous presse une *Vie du bienheureux Grégoire, évêque d'Amnice en Arménie, et patron tutélaire de Tallard, suivie d'un Panégyrique*, par l'abbé Nicollet. C'est un extrait de celle qui fut publiée en 1680 (Grenoble, Verdier, in-12), sous le titre de *Abrégé de la vie de Saint Grégoire d'Arménie, patron de l'église de Tallart*, par Dupille, docteur en théologie, prêtre aggrégé en l'église cathédrale de Grenoble.

— La Société française pour la conservation des monumens historiques a nommé, dans sa séance du 29 avril dernier, tenue à Caen, M. Ollivier Jules, directeur de la *Revue du Dauphiné*, inspecteur-conservateur des monumens historiques du département de la Drome. Il est inutile de dire que ces fonctions sont gratuites et qu'elles s'accomplissent dans un but purement scientifique. La mission de l'inspecteur est de décrire les monumens dont l'étude intéresse l'histoire de l'art et de signaler ceux dont il importe de maintenir la conservation, afin que la Société puisse allouer des fonds pour leur entretien.

La presse de nos trois départemens n'ayant donné, dans le cours du mois qui vient de s'écouler, aucune production nouvelle, il ne sera pas publié de *Bulletin bibliographique* dans cette livraison.

1.

2.

3.

4.

5.

Adr. de Longpérier. Lith. Borel, à Orléans.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE PASSAGE DE QUELQUES ROIS DE FRANCE

A VALENCE.

Les recherches historiques qui paraissent frivoles au premier aperçu ne sont cependant pas sans utilité, lorsqu'elles tendent à introduire l'exactitude de la chronologie dans la classification des événemens même de peu d'importance, et c'est à ce titre qu'elles obtiennent l'approbation des érudits dont la patience fouille curieusement dans les archives de l'histoire. Les petits faits sont rarement dépourvus d'une valeur au moins relative, parce qu'ils se rattachent presque toujours à des faits plus considérables, dont ils sont le corollaire ou le complément. L'histoire générale, qui, dans sa marche large et rapide, résume l'ensemble des événemens accomplis les plus saillans, dédaigne les détails, tandis que l'histoire particulière, qui recueille diligemment les matériaux que la première choisit et met en œuvre, se plaît dans l'investigation des indices les plus fugaces par lesquels se formule l'existence des générations éteintes. Les révélations du passé portent avec elles l'empreinte d'un charme secret, qui les revêt à nos yeux d'une valeur que souvent elles n'ont pas en réalité; mais cette fiction même n'est

point entièrement privée de résultat, puisque notre curiosité est satisfaite d'avoir arraché à l'obscurité quelques particularités jusqu'à ce jour ignorées ou peu connues. C'est sans doute sous l'influence de cette préoccupation féconde qu'un si grand nombre d'érudits et de littérateurs se livrent, en France, à l'exploration des parties les plus obscures de nos annales nationales. Leurs patientes veilles ont fait surgir de l'oubli une foule de documens rares et curieux, et remis en lumière maints petits récits peu importans dans leur individualité, mais qui, groupés, concourent à élever l'édifice de l'histoire du pays, comme les plus légers matériaux entrent dans le système général de construction d'un vaste monument.

Les recherches auxquelles nous allons nous livrer sur le passage des Rois de France à Valence doivent être appréciées sous ce second rapport. L'exactitude sera tout leur mérite, et ne jetteraient-elles qu'une étincelle de lumière sur l'obscurité de quelques événemens, qu'elles n'auront pas été faites inutilement.

LOUIS VIII.

— 1226 —

Louis VIII est le premier de nos rois dont l'histoire nous apprend le passage à Valence, mais sans qu'elle nous fournisse aucun détail sur cet événement. Ce prince s'étant croisé, à la sollicitation du Saint-Siége, contre Raymond, comte de Toulouse, et les Albigeois, se mit à la tête d'une armée formidable et arriva à Lyon le 28 mai de l'année 1226. Il fit embarquer les vivres et les bagages militaires de l'expédition sur le Rhône, tandis que, suivi de troupes d'élite, il se dirigea, en suivant les rives du fleuve, sur Avignon. Son approche avait répandu la terreur dans le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, et les principales villes de ces contrées s'empressèrent de lui faire parvenir leur soumission. Arrivé au commencement de juin à Valence, il y reçut les consuls de la ville d'Avignon,

qui lui promirent un libre passage sur le territoire de leur cité, et s'engagèrent à construire un pont sur le Rhône pour le trajet de ses troupes. Le 6 juin, le Roi était sous les murs d'Avignon [1].

LOUIS IX.

— 1248 —

Le Roi Saint Louis ayant formé le dessein d'aller en Palestine pour y combattre les ennemis du Christ, était arrivé à Lyon au commencement du mois de juillet de l'année 1248. S'étant remis en marche, il s'arrêta à deux lieues au-dessus de Valence, pour faire le siége du château de la Roche-de-Glun. Roger de Cleirieu, qui tenait ce château en fief de l'empire, prélevait sur les passagers et les bateaux en navigation sur le Rhône des péages onéreux, dont l'octroi lui avait été conféré par une bulle de l'empereur. Ce feudataire, profitant, comme la plupart des autres vassaux de l'Empire, de l'impossibilité où se trouvait son seigneur suzerain d'exercer une surveillance active sur la partie de ses états située en-deçà des Alpes, s'était érigé en tyran et désolait la contrée de ses spoliations et de ses violences. Son manoir, construit d'une manière formidable sur la crête d'une roche qui s'avançait au milieu du Rhône en étreignant son cours, était d'ailleurs très-propre à favoriser ses brigandages. Ses exactions excitèrent la colère du Roi, qui peut-être ne fut pas à l'abri de l'audace du sire de Cleirieu. « Et ay bien » souvenance, dit Joinville, que dessus le Rosne, à la rive, nous

1 *Itinéraire des Rois de France*, dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, par le marquis D'AUBAIS. Paris, 1759, in-4°, tome I, 1re partie. — *Chronique* de GUILLAUME DE NANGIS, traduction, dans la *Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, par M. GUIZOT, tome XIII, page 135. — *Vie de Louis VIII*, dans le *Recueil des Historiens des Gaules*, tome XVII, page 309. — *Chroniques de Saint-Denis*, dans le même volume, page 421. — *Historia Anglicana Matthæi Paris*, dans le même volume, page 767. — *Histoire du Languedoc*, par D. VIC et D. VAISSETTE, tome III, page 355.

» trouvasmes ung chasteau qu'on appeloit la Roche-Gluy, le quel » chasteau le Roy avoit fait abatre, pour ce que le sire du chasteau, » que on appelloit Rogier, avoit grand bruit de mauvais renom, » de destrousser et piller tous les marchands et pellerins qui là » passoient [1]. » Guillaume de Nangis ajoute : « Comme le seigneur » de ce château faisoit souffrir à ceux qui passoient le Rhône » d'illicites exactions, et les dépouilloit injustement de leurs biens, » il l'assiégea (le Roi); et le château lui ayant été rendu assez » promptement, il le fit démolir en partie; ensuite ayant reçu du » seigneur de ce lieu la promesse qu'à l'avenir il renonceroit à ces » injustices et à ces exactions illicites, il lui rendit son château [2]. » Une charte rapportée par les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* prouve que Saint Louis était encore à la Roche-de-Glun le 8 juillet [3]; ce fut, par conséquent, dans le courant des jours suivans que son passage eut lieu à Valence.

Des documens inédits, tirés des archives d'une ancienne maison religieuse de Valence, rapportent qu'après avoir terminé le siége de la Roche-de-Glun, Saint Louis fut hébergé à Valence par le Dauphin Guigues, en son hôtel [4]. Mais il faut remarquer que cette version ne repose sur aucun texte historique contemporain, et que d'ailleurs les Dauphins de Viennois n'ayant aucune suzeraineté sur

1 *Histoire de Saint Loys*, par Joinville, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, collection de Petitot, tome II, page 206.

2 *Chronique* de Guillaume de Nangis, dans le *Spicilège* de D. Luc d'Achery, tome III, page 35.

3 *Histoire de Languedoc*, par D. Vic et D. Vaissette, tome III, page 460, et *Preuves*, page 462. — D'Aubais, *loco citato*. — La famille de Cleirieu n'existe plus depuis plusieurs siècles; elle s'est éteinte en 1338 dans la personne de Guichard de Cleirieu, qui légua sa baronie à Louis de Poitiers, comte de Valentinois. (*Histoire du Dauphiné*, par Valbonnais, tome I, page 342; tome II, page 552.)

4 C'est Guigues, XIIe Dauphin d'après le système généalogique émis par Chorier, dans son *Histoire de Dauphiné*, sur les trois branches des princes qui ont gouverné la province de Dauphiné, système que Valbonnais a judicieusement combattu.

Valence, qui appartenait à ses évêques, feudataires directs de l'Empire, ils ne pouvaient y avoir une résidence [1].

En 1270, Saint Louis, retournant de nouveau en Palestine, passa à Valence ; mais les historiens ne fournissent aucun document à cet égard.

CHARLES VIII.

— 1489 — 1496 —

Une délibération des consuls de Valence mentionne, à la date du 3 mars 1489, que le bruit de l'arrivée du Roi s'étant répandu, il fut arrêté que l'on écrirait à Lyon pour connaître si ce bruit était fondé. Les consuls désignèrent aussi des commissaires pour veiller aux logemens et aux approvisionnemens de bouche, et firent publier des réglemens de police pour le nettoyage des rues, sous peine, contre les contrevenans, de l'amende de trois florins et demi et de la confiscation des fumiers [2]. Mais il paraît que ce bruit était sans fondement, car les registres de l'hôtel de ville de Valence ne renferment aucun autre indice qui fasse présumer la présence du Roi dans les murs de cette ville, silence qui n'est pas démenti par le récit des historiens.

On lit dans les mêmes registres, à la date du 8 mai 1496, une autre délibération dans laquelle il est question de l'arrivée prochaine du Roi, qui, depuis sa malheureuse expédition en Italie, résidait à

1 *Essais historiques sur Valence*, par Olivier Jules. Valence, L. Borel, 1831, in-8°, page 177.

2 *Registre Ms. de l'Hôtel de ville de Valence*, coté 1470 à 1500, N.° 2, armoire 3, lettre BBB, fol. 257 verso : *Deliberationes facte in domo civitatis die tercia marcii MCCCCLXXXIX super facto jocundo adventus domini nostri Caroli, Regis Dalphini.*

Convenerunt Johannes Bossen....., qui deliberaverunt quod quum fuit dictum et pluribus publicatum christianissimus et serenissimus dominus noster Carolus, Francorum Rex Dalphinus, de proximo venturus est ad presentem civitatem.

Lyon, « occupé à faire tournois et joustes, dit Commines, desirant » tousjours ne perdre point ses places et ne luy chaloit qu'il luy » coustat; mais nulle peine ne vouloit prendre pour entendre à » son affaire....., et alloit de Lion à Moulins, et de Moulins à » Tours, et partout faisoit des tournois et des joustes, et ne pensoit » à autres choses [1]. La délibération porte qu'il sera fait présent au Roi d'une tasse d'argent dorée de la valeur de quinze écus, et dans laquelle seraient déposées huit pièces d'or aux armes du Dauphiné, de la valeur chacune de vingt écus, probablement comme symbole de vassalité. Remarquons que le dévouement des honnêtes consuls était singulièrement tempéré par une parcimonie qu'ils ont eu le soin de consigner naïvement dans leur délibération : ils décidèrent qu'on ferait la tasse petite, afin que les pièces fussent plus apparentes. Il ne paraît pas que dans cette seconde circonstance Charles VIII soit venu à Valence ; du moins, le document dont nous venons de parler ne donne à cet égard qu'une simple présomption [2].

LOUIS XII.

— 1511 —

Louis XII, qui résida à Lyon une partie de l'année 1511, afin d'être plus rapproché de l'Italie et de surveiller les mouvemens du théâtre de la guerre, vint aussi fixer son séjour à Valence depuis le 1er juillet jusqu'au 17 août suivant, circonstance qui a échappé aux recherches du marquis d'Aubais, et sur laquelle les registres de l'hôtel de ville de Valence répandent quelque lumière. Le Roi fit son entrée à Valence le 1er juillet de l'année 1511 ; il fut

1 *Mémoires* de Philippe de Commines, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, collection de Petitot, 1re série, tome XIII, pages 199-207.

2 *Registre* Ms. *de l'Hôtel de ville de Valence*, coté 1475 à 1500, N.° 2, armoire 3, lettre BBB, fol. 419.

reçu, à la porte dite *Tordéon*, par les consuls et les habitans réunis, et maître Régnard de Floride lui adressa une harangue. Le Roi avait à sa suite la Reine Anne de Bretagne, sa femme; Charles d'Angoulême, fils de François d'Angoulême qui plus tard fut Roi de France sous le nom de François Ier; Antoine duc de Lorraine et de Bar, comte de Vaudemont; Charles duc de Bourbon et la comtesse de Bourbon; le cardinal de Ferrare; François II d'Orléans, comte de Dunois, duc de Longueville; Charles comte de Nevers; les sires de Dornal et de Baulgonot. La suite du Roi, dans laquelle se trouvaient un nombre considérable de gentilshommes et de prélats, s'élevait, disent les registres municipaux dans lesquels nous puisons ces documens, à dix mille cavaliers, nombre qui paraît fort exagéré. La seule circonstance remarquable, c'est que, Louis XII ayant fait un séjour de près de deux mois à Valence, aucun historien n'ait fait mention de cette particularité. Le Roi toucha pendant deux jours les écrouelles [1]. Remarquons que parmi les personnages illustres qui accompagnaient Louis XII à son entrée à Valence ne se trouve pas François d'Angoulême, qui devint ensuite François Ier. Louise de Savoie, sa mère, va nous en donner le motif : « Le vingt-deuxiesme jour de juin 1511, mon fils fut » pris d'une fiebvre tierce, et le 27, il arriva à Romans au » Daulphiné, et là eut le quart accès de la dicte fiebvre tierce, qui

1 *Registre Ms. de l'Hôtel de ville de Valence*, coté 1510 à 1537, N.° 4, armoire 1re, lettre A, fol. 12 verso : *Notandum quod anno Domini millesimo quingentesimo undecimo et die martis prima mensis julii, christianissimus dominus noster Rex Ludovicus et Anna, christianissima eius conjugalis, et principes eorum, jocundum adventum fecerunt in civitate Valencie per portam Turdeonis, usque domum episcopalem, et fuerunt honorabiliter recepti per consules et cives Valencie, primo ante portam Burgi, in littore Roddani et prope pratum Umberti de Sallionte; et facta fuit arrenga per dominum Regnial de Florido, curatum. Quos commictabantur illustri principes et proceres, dominus Carolus de Angolisma, dux Lotarengie, comes Nivernensis, dominus de Baulgonot, dominus Dornal, comes Longueville, dux Borbonis et contessa Borbonii, cardinalis Ferrarie..... ; tanquam nobiles quam archiepiscopi, quorum numero civitas fuit replocta; et dicebatur quod fuere decem millia equites : qui principes mansionem fecerunt usque XVII augusti. Atque bonus princeps infirmos de escrueles duobus diebus curavit.*

» le print le vingt-huitiesme jour, environ unze heures incontinent » apres disné. Le cinquiesme jour de juillet 1511, mon fils, » pensant estre guery de fiebvre tierce, partit de Romans à trois » heures avant midy, et chemina jusqu'à Valence. Le 24 de juillet » 1511, à douze heures trente minutes, mon fils eut le cinquiesme » accès de fiebvre tierce recidive; car à Valence il recheut en la » fiebvre tierce, de laquelle il croyoit estre guery quand il partit » de Romans. [1] »

Tout ce que l'on sait du séjour du Roi Louis XII et de la Reine à Valence, c'est que la ville, voulant leur donner un témoignage de son dévouement, forma le dessein de faire conduire à ses frais la Reine à Lyon [2]. Celle-ci, par reconnaissance, lui accorda vingt muids de sel, munificence qui paraîtrait mesquine si l'on ne savait qu'au XVIe siècle cette denrée était d'une valeur importante, à cause des droits énormes qui la frappaient et de la difficulté de se la procurer [3].

FRANÇOIS Ier.

— 1516 — 1533 — 1536 — 1542 —

François 1er, vainqueur des Suisses à Marignan et maître du Milanez, était rentré en France à la fin de l'année 1515; le 13

1 *Journal* de Louise de Savoie dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, collection de Petitot, 1re série, tome XVI, page 392.

2 *Registre* Ms. *de l'Hôtel de ville de Valence*, coté 1510 à 1557, N.° 4, armoire 1re, lettre A, fol. 15 : Délibération où il fut conclu que la ville ferait conduire à ses frais la Reine jusqu'à Lyon.

3 *Même Registre*, fol. 23 : Délibération du 31 janvier 1511, c'est-à-dire 1512, d'après le système chronologique encore en vigueur au XVIe siècle, qui faisait commencer l'année au 25 mars. Il fut conclu dans cette délibération qu'on accepterait l'offre de Jean Decombe, qui avait offert de donner 900 florins des vingt muids de sel que la ville avait obtenus de récompense, pour avoir conduit la Reine à Lyon; convenu qu'il se retiendrait les cent écus d'or au soleil qu'il avait prêtés à la ville, à l'arrivée du Roi; et que, dans le cas où les vingt muids de sel seraient exempts des droits de gabelle ordinaires et extraordinaires, qui pouvaient revenir à 100 florins, il en rendrait compte à la ville.

janvier de l'année suivante, il se réunit, à Sisteron, à sa mère, Louise de Savoie, régente de France, et se disposa à revenir avec elle à Paris. Le 14 février, ils firent l'un et l'autre leur entrée à Valence, à quatre heures de l'après-midi. Les magistrats de la ville, suivis des principaux habitans, allèrent recevoir le Roi sur le chemin d'Étoile, qui était la route d'Italie, et le professeur Antoine de Dorne eut l'honneur de le complimenter. Le Roi avait avec lui Madame Claude, sa femme, le duc d'Alançon et une suite nombreuse de gentilshommes. Le surlendemain, les consuls firent présent à la Régente, afin d'obtenir les bonnes grâces du Roi, de deux médailles de la valeur de 100 écus d'or. Il paraît, d'après une délibération de l'hôtel de ville de Valence, à la date du 22 novembre 1515, que cette princesse s'était arrêtée à Valence lorsqu'elle allait joindre son fils à Sisteron [1].

Les registres de l'hôtel de ville de Valence ne font pas mention du passage de François Ier dans les murs de Valence en août 1524, dont parle le marquis d'Aubais [2].

Il résulte de plusieurs délibérations des consuls de Valence que

1 *Journal* de Louise de Savoie, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, collection de Petitot, 1re série, tome XVI, page 399. — *Registre Ms. de l'Hôtel de ville de Valence*, coté 1510 à 1537, N.° 4, armoire 1re, lettre A, fol. 95 verso : *Ad cunctorum noticiam elucescat, quod anno incarnacionis Domini millesimo quingentesimo decimo quinto, et die jovis decima quarta mensis februarii, serenissimus princeps domnus noster dominus Franciscus, Dei gracia Francorum Rex Dalphinus, una cum clarissima domina Claudia, eius conjugalis, ac inclita domina Ludovica, regens Francie, genitrix eius, cum pariter dominus dux Alensonis, cum pluribus proceribus regiis....., intraverunt civitatem Valenciam, hora quarta post meridiem. Quibus obviam affuerunt plures ex civibus apparentibus civitatis, è contra iter tendens apud Stella ; et in itinere arrengam brevem eidem domino nostro Regi fecit egregius dominus Antonius de Dorna, juris doctor.* — Cette délibération, datée du 14 février 1515, d'après le système chronologique dont nous avons déjà parlé, est de l'année 1516, ainsi qu'une autre par laquelle il fut conclu qu'on ferait présent à la Régente, pour avoir son intercession auprès du Roi, de deux médailles jusqu'à la valeur de 100 écus d'or, du 16 février 1515, c'est-à-dire 1516. (Même *Registre*, fol. 96.) — Autre délibération où, sur le bruit de l'arrivée de la Reine, on commit les consuls avec quatre autres particuliers, pour faire tout ce qui serait nécessaire à son entrée, du 22 novembre 1515. (Même *Registre*, fol. 88 verso.)

2 D'Aubais, *Recueil de Pièces*, loco citato.

François Ier, la Reine, le Dauphin et le comte de Saint-Pol, gouverneur du Dauphiné, vinrent à Valence pendant le cours de l'année 1533, ou du moins qu'ils en avaient formé le dessein. Dans la première, qui est à la date du 27 mai 1533, les consuls empruntent cent saumées de sel pour subvenir aux frais que devait entraîner la présence du Roi [1]; dans la seconde, à la date du 24 septembre 1533, il fut délibéré qu'après avoir fait un appel à la bonne volonté du clergé, on offrirait au Dauphin, en signe de joyeuse arrivée, 200 écus, et 100 écus au gouverneur, qui avait écrit aux consuls la lettre suivante :

« Aux consuls de Valence.

» Messieurs les consuls, pour ce que le Roy repouse sur moy » de son liectenent en mon gouvernement de Daulphiné, j'ay bien » volu entendre de luy en quel temps il poura estre à Valence, et » à ce qu'il m'a dict cela poura estre sur la fin d'octobre, dont vous » ay bien volu advertir, affin de donner ordre en bien affaire, tant » pour l'entrée de Monseigneur le Daulphin, que à bien pourvoir » de vivres vostre ville, car il me dobte que l'on y fera quelque » peu de séiour. J'espere y estre deux iours avant son arrivée, » pour voir quel bon trectement on luy fera, que sera la fin, après » avoir prié Dieu vous avoir en sa saincte garde. Escript à....., » ce XVI de septembre (M) VCXXXIII.

» Le Conte de SAINCT-POL » [2].

1 *Registre*, loco supra, fol. 370 : Délibération où l'on donna pouvoir à M. de Dorne et à MM. les consuls d'emprunter de M. Sorman cent saumées de sel pour employer aux frais qu'il faudrait faire à l'arrivée du Roi, de la Reine et de M. le Dauphin.

2 *Registre* Ms. *de l'Hôtel de ville de Valence*, coté 1510 à 1537, N.° 4, armoire 1re, lettre A, fol. 376 verso : Délibération du 24 septembre 1533. « Et premierement » quant à la venue de Monseigneur le Daulphin, pour à laquelle aider Monsieur » le consul a prié et requis les dicts seigneurs d'esglise et docteurs y voloir ayder » aux despenses qui ont à soubstenir, aultrement à protester contre eulx, en cas » que ne se aydent de quelques sommes d'argent, de tous dommaiges que la ville » en pourroit soubstenir. A esté deliberé fere entrée à Monseigneur le Daulphin » et aussy à Monseigneur le Gouverneur le plus convenablement que fere se pourra, » selon la possibilité de la ville, et quant au present ont remis aux commis et ont » advisé donner deux cents escus en valeur à Monseigneur le Daulphin et à Mon- » seigneur le Gouverneur cent escus, avec les paroles convenables. »

Les registres de l'hôtel de ville ne font pas mention du séjour de François Ier à Valence pendant l'invasion de la Provence par Charles-Quint, en 1536. Le Roi passa cependant une grande partie du mois d'août à Valence, d'où il dirigeait les opérations de la campagne. « Ledit seigneur Roy estoit à Valance, raconte Guillaume du » Bellay, non seulement comme le patron et chef de navire en sa » poupe, ordonnant et commandant de poupe en proue, mais, » outre le renfort qu'il envoyoit journellement audit sire de Mont- » morency, fortifioit laditte ville, et y assembloit telle force, » que, là où à nostre camp il fust ores advenu quelque desastre, » l'Empereur eust trouvé ledit seigneur en barbe, prest et appa- » reillé de luy donner incontinant une autre bataille » [1].

Ce fut pendant le séjour de François Ier à Valence que mourut à Tournon son fils aîné le Dauphin François. Ce jeune prince, s'étant arrêté à Tournon, s'y livrait passionnément aux exercices de son âge. A la suite d'une partie de paume faite par une des plus chaudes journées de l'été, il but imprudemment de l'eau glacée : saisi d'un froid mortel, il succomba le quatrième jour aux accès d'une fluxion de poitrine. Les courtisans et la politique du temps ne manquèrent pas d'attribuer cet événement au poison, que les agens de l'empereur auraient fait prendre au Dauphin : un Italien nommé Montecucullo fut la victime de ce genre d'accusation, qui n'a presque jamais reposé sur les plus simples élémens de certitude, mais qui pendant long-temps a été un facile instrument des passions politiques. Quand vint l'instant d'annoncer au Roi cette triste nouvelle, « sans grande et moult perplexe difficulté ne fut la deliberation » de choisir le moyen, l'entrée, l'exorde et commencement de » harengue, pour faire entendre au pere une si dure, cruelle et » triste nouvelle : il estoit force toutesfois de la luy faire entendre, » et n'estoit chose que longuement on eust peu dissimuler; mais

1 *Mémoires* de Guillaume du Bellay, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, collection de Petitot, 1re série, tome XIX, page 75.

» il estoit extremement malaisé de trouver homme qui en voulust
» entreprendre la charge.

» En ceste fluctuation et perplexité d'election et choix de per-
» sonnage qui entreprist de porter ceste doloureuse parole, ne se
» trouvoit autre quelconque à propos, que monseigneur Jean,
» cardinal de Lorraine, pour estre de plus long temps familier et
» privé du Roy : mais, de l'heure qu'il eut mis le pied à la chambre,
» propos et paroles luy faillirent, et oncques ne sceut tant asseurer
» sa contenance, que le Roy de prime face ne cogneust à son
» visage qu'il avoit eue quelque facheuse et malheureuse nouvelle ;
» et, comme si le cueur luy eust presagé et dit ceste infortune, luy
» demanda incontinent quelles nouvelles de son fils. Monseigneur
» le cardinal se trouva la langue attachée aux levres ; et, quoy
» qu'il l'eust naturellement faconde et diserte, il luy mascha plus
» qu'il ne prononça, et dit seulement, en beguayant, que certai-
» nement il luy estoit empiré, mais qu'il falloit avoir en Dieu
» esperance de la guarison. — J'enten bien, dist le Roy alors,
» vous ne m'osez de premiere entrée dire qu'il est mort, mais seu-
» lement qu'il mourra bien tost. — A ces mots respondit monsei-
» gneur le cardinal, en le confessant par signe plus que de bouche.
» Et lors n'eussiez veu sinon larmes, ny entendu sinon sanglots et
» souspirs des assistans. Le Roy, jettant un hault souspir, qui fut
» ouy des autres chambres, se tira sur une fenestre, seul et sans
» mot dire, avecques le cueur pressé de deuil, et reprimant ce
» deuil outre la commune naturelle puissance, jusques à ce que,
» sur le confliet d'entre constance et nature, il fut contrainct de
» jetter un autre souspir ; et lors, tendant la teste nue, les yeux,
» les mains et la pensée au ciel : « Mon Dieu, dist-il, je n'ignore
» point qu'il ne soit raisonnable que je preigne en patience et en
» gré tout ce qui procede de toy ; mais dont me peult venir, ne
» dont doy-je esperer et attendre, sinon de toy, ceste constance et
» force de cueur? Desja tu m'as affligé par diminution de seigneurie
» et de la reputation de mes forces, tu m'as adjousté maintenant

» ceste perte de mon fils ; que reste plus à present, sinon que tu me » deffaces du tout? et quand ton plaisir seroit d'ainsi le faire, » enseigne moy au moins et me faits cognoistre ta volonté, afin » que je n'y resiste, et me conferme en ceste patience, toy qui » seul es puissant de ce faire, aydant et renforçant la naturelle et » humaine infirmité. »

» Telle fut son oraison en substance, finie par semblables propos » religieux et chrestiens ; mais les souspirs et larmes de ceux qui » me les recitoient, accompagnez d'une admiration et merveille » d'une si grande constance en cueur de pere, les empescherent de » me compter le surplus, et moy, en semblable cas, de maintenant » ne m'arrester plus longuement sur ce propos » [1].

Il paraît d'après l'*inventaire* du marquis d'Aubais que, pendant le mois d'août de l'année 1542, François Ier passa rapidement à Valence [2]. Les registres de l'hôtel de ville de Valence sont muets à cet égard.

CHARLES IX.

— 1564 —

Le Roi Charles IX ayant eu dessein, en 1564, de visiter son royaume, les villes qui devaient faire partie de son itinéraire furent prévenues de son prochain passage. Valence se mit en mesure, le 5 juillet, de pourvoir aux moyens de lui faire une réception solennelle ; ses consuls ordonnèrent un péréquation sur tous les habitans jusqu'à la somme de 2,000 livres tournois [3]. Le Roi arriva à Valence vers la fin du mois d'août, comme le prouve un édit qu'il y donna à

1 *Mémoires* de Guillaume du Bellay, collection citée, tome XIX, pages 78-79-80. — *Mémoires* de Tavannes, même collection, tome XXIII, pages 237-238.

2 D'Aubais, *Pièces*, etc., loco citato.

3 *Registre* Ms. *de l'Hôtel de ville de Valence*, coté 1564 à 1574, N.° 7, armoire III, lettre BBB, fol. 5.

cette époque concernant *les cabaratiers, les aubergistes et les choses nécessaires à la vie par tout le royaume*, édit qui éprouva de vives résistances et que son auteur, Jules Brancaccio, napolitain, fut obligé de justifier dans un écrit [1].

Les registres de l'hôtel de ville de Valence gardent le silence sur le séjour de Charles IX dans cette ville, mais Jehan de la Maison-Neufve nous a conservé les détails des fêtes qui furent célébrées dans cette circonstance, et nous allons reproduire fidèlement la relation qu'il a publiée à ce sujet.

DESCRIPTION

DE LENTREE DU ROY CHARLES IX

EN SA VILLE DE VALLENCE,

AVEC SONNETS OU ÉPIGRAMMES,

COMPOSEZ PAR I. DE LA MAISON-NEUFUE, DE BERRY.

Sur le chemin de Romman, deuant le premier portal qui est deuant la porte de la ville, du costé que le Roy debuoit faire son entrée, y auoit vne Renommée, sur vn eschafault avec esles [2] (comme l'antiquité l'a depaincte), sonnant d'une trompette le renom des Valois, en l'honeur du Roy Charles IX. Puis la deuise des deux collonnes entrelassées, et en escrit *Pietate et Iusticia*, et aux deux coustez, les armoiries du Roy, de la Royne et du Daulphiné, biparties aux escussons. Puis vn estuit [3] en façon de rocher, sur vn petit eschafault à main droicte, asuré par dedans, et semé de fleurs de lys, ou estoit vne fort belle et sage fille, qui luy presenta les clefs.

1 Thuani, *Histor.*, lib. XXXVI, ad annum 1564.

2 Ailes.

3 Boutique, loge, réduit, petite grotte.

Vers sur la première deuise.

Quand la cité et peuple de Valence
Vit arriuer de son Roy l'excellence,
Le desirant humblement receuoir,
Fet preparer deuises de sçauoir,
Pour honorer sa Magesté Royalle,
Et recognoistre vne fleur Lilialle,
Dont en l'honeur de Charles tant bien né,
Auons icy nostre stile ordonné
A rechercher sur chacune deuise
Vn sens, qui pres cil de l'auteur auise,
Et le discours est en prose deduict,
Puis le subiect est en sonnetz reduict,
Ou Renommée on peut voir introduicte,
Pour honorer le Roy auec sa suytte.

Comme le Roy commence à approcher de la cité, Renommée introduicte à parler leue sa voix vers le peuple, disant ainsi :

SONNET. RENOMMÉE.

Arreste toy icy, peuple, auec moy,
Pour admirer la haulte renommée
Des Roys Gaulois, maintenant animée
En la vertu de Charles noble Roy.
Ces deux pilliers qu'entrelassez tu voy,
Et l'alliance aussi tant estimée
D'vne Iustice et Pieté aimée,
Monstrent le Prince obseruateur de loy,
Dont à present Valence (d'humble zele)
De ce rocher produict vne pucelle,
Qui le salue et vient les clefs offrir.
A sa grandeur seray tousiours compaigne,
Et voleray maint pays et campaigne,
Pour son renom, soubz ce rond descouurir.

Au premier portal, au dessoubz des armoyries royalles, ces vers estoyent comme il s'ensuit :

Nunc tandem toties oculisq; animisq; petitum
Presentem aspicimus ; vicit presentia famam,
Et patulis leti excipimus te, Carole, portis.

A la porte de la ville, les deux Gemeaux estoient dans une vue, en l'air, sur la mer, qui faisoyent sortir vne fulguration, monstrant leur puissance (comme dieux) sur vn nauire periclitant.

Vers au dessoubz.

Comme la mer s'abbat quand les frères d'Heleine
Appaisent le courroux de la voulte des cieux,
Ainsi voyant mon Roy me guigner de ses yeux,
le sen fuir de moy et la crainte et la peine.

Sur la seconde deuise à l'entrée de la dicte porte.

RENOMMÉE. SONNET.

Le hault pouuoir d'vn sublime Monarque,
Comme vn chasteau de force enuironné,
De nul effort n'est non plus estonné
Que le nocher asseuré de sa barque.
Ceste deuise aux yeux Royaux remarque
Qu'ores estant dignement couronné,
(Si son pays en paix est ordonné,)
Il vaincra Mars et sa guerriere Parque.
Soient donc vniz, Sire, voz ans tant beaux,
A l'aduenir comme ces deux Gemeaux,
A voz subiectz en royalle concorde.
De vostre sang tous les Princes yssus,
Estans par vous benignement receuz,
Accueilliront voz honneurs sans discorde.

Dedans la ville estoit la premiere deuise, en vn petit canton[1] fourcheu, nommé la place des hommes. Au cousté droict, estoit vn Thesée, qui, par sa prouesse, auoit raui l'amour d'vne des Nymphes de Proserpine. Au cousté gauche, y auoit vne Dame, tenant vn fuseau plain de fil retors en la main gauche, et estoit nommée par le compositeur Prudence heroine, et cela en l'honeur de la Royne, comme il appert par ces vers qui estoient escris au dessoubz :

Par ce filet retors d'vn pouce non mortel,
Ie conduy de Thesée et la vie et la gloire,
Pour faire voir à tous ce qu'on ne ponuoit croire,
Qu'vne femme peut bien rendre vn homme immortel.

Entre les deux deuises y auoit vn Minotaure, dans vn Dedalus, et ainsi escrit au milieu, à ses deux coustez :

Neutrumq; et vtrumq; videtur.

Et au dessus ces vers latins :

Corpore consuetum populos terrere biformi,
Monstrum deposito patitur nunc claustra furore,
Auspiciis nutuq; tuo.

Sur la troisiesme deuise.

SONNET. RENOMMÉE.

Qui est ce monstre enclos en ce Dedale,
Que de voz yeux, Sire, vous contemplez?
Ce sont deux corps de nature assemblez,
D'vn pire effaict que d'Eliogabale.
Minos voyant l'aduenture fatale,
Auecques dueil, eut les esprits troublez,

1 Petit coin, petite place.

Dont contemplant ces corps ainsi coublez,
Les meit dedans ceste prison claustrale.
Quand discord a les guerres suscité
Dans les pays de vostre auctorité,
Il a produict chose plus prodigieuse.
Doncques, ô Roy, si par celicq destin
Vous condamnez ce grand trouble intestin,
Vainqueur serez de guerre monstrueuse.

Apres, deuant le logis de mons. le Chancelier y auoit vn chainne planté, signifiant l'arbre de Minerue, et vn dictum : *Ciues seruatos.*

Sur la quatriesme deuise.

SONNET. RENOMMÉE.

Comme l'oyseau trouue sa sauuegarde
Dedans vn arbre, à l'heure de la nuict,
Ainsi le Roy, oyant bellique bruict,
Dessoubz ses bras son peuple contregarde.
Pour ses subiects ses forses il hasarde,
Puis de victoire obtient l'excellent fruict,
Et en renom rend son hault faict instruict,
Dont tout pays l'admire et le regarde.
Or, par cest arbre a l'oracle Apollin,
Iadis sacré, vn esprit Sibyllin,
Sire, le peuple (en bon heur) vous desire,
Il se repose en vn espoir certain,
Que vous estant guidé du Ciel haultain,
Le mettrez hors de son cruel martire.

Plus hault en la maison, ou souloit estre le chasteau de Milan, attaché pour enseigne y auoit vne Nymphe, dedans vn chart assise, tenant vn tambourin de la main gauche sur le genou, et des espies de blé auec le grain : propos qui peult signifier abondance, appro-

chant du songe de Ioseph. Deux lions trainoient le chart; plus oultre, vn ieune filz marchoit deuant vn lion, tenant vn rond, comme vn monde, chose qui reuient à la pellote ronde que Darius enuoya au ieune et preux Alexandre; et quand cest enfant se retournoit, le lion retardoit son pas et baissoit ses deux pattes de deuant.

Vers de la dicte deuise.

Encor que mon Attis soit plein d'obeyssance,
Si doubtoy i'en l'aimant de son desir la fin,
C'est pourquoy ie l'exerce a patience, affin
D'auoir moindre plaisir et plus grande asseurance.

Sonnet à ceste cinquiesme deuise.

RENOMMÉE.

Dedans son chart ceste Dame est montée,
Pour receuoir de Charles la grandeur,
Et luy apporte en sa main (par grand heur)
La graine (au chef d'vne Seres) antée.
D'vn iuuenceau la grace est presentée
A l'œil Royal, mesurant la rondeur
Du rond qu'il voit, qui luy promet l'honeur
De rendre Gaule à ses edicts domptée.
Du Roy Henry, iadis vostre bon pere,
Sire, voyez l'esperance prospere
De la deuise en ce noble Croissant.
Vostre couronne est tant auctorisée,
Que toute Europe, en maintz lieux diuisée,
Admirera vostre age florissant.

Plus oultre, deuant S. Iehan, pendoit du cousté droict en la maison d'Hemeri vne deuise, ou estoit vne ieune Dame, toute nue, et liée à vn rocher, sur le bord de la mer, et vn grand poisson,

monstre marin, se presentoit deuant elle pour la deuorer, et la Dame requeroit l'aide du Roy Perseus, representant le Roy Charles IX. Le dict Perseus estoit sur l'autre bord auec vne compaignie de seigneurs, qui la leur monstroit du doy. Dictum en latin : *Saluti Valentiæ.*

Vers latins.

Credula dum patris studeo patrieq; saluti,
Vincior, et monstro despondeor esca marino,
Nimeus hic adsit (recreor quod vindice) Perseus.
Et spero, et spiro.

Sonnet à la sixiesme deuise.

RENOMMÉE.

Pourquoy ont faict les cruelz attacher
Ceste Pucelle (estimée tant sage),
Si ce n'estoit quelque augure, ou presage,
Qui la retint en ce ferme rocher?
Ce Vehemoth marin la vient chercher,
Qui de la mer occupe maint passage,
Comme vn brigand de meurtrir a l'vsage,
Ne cherchant rien que le simple accrocher.
En ses liens desire se remettre,
Soubz vostre appui, ô Sire, et Royal sceptre,
Et vous reclame en son affliction.
Espoir luy dict qu'estes son vray Persée,
Et chrestien Roy, qui de vertu posée
Pouvez dompter sa tribulation.

Au carré du Roulle, vn Hercules estoit painct ieune, et couuert d'vne peau de lion, tenant vne massue en bas; de sa bouche sortoient plusieurs filletz d'or, qui tiroient des deux coustez deux trouppes d'hommes, ayant puissance comme fils de Iuppiter, et suyui par sa prouesse.

Vers du pourtraict.

Ne pensez plus, Gaulois, qu'Hercules soit viellart,
Car, puis que nostre Roy, sur l'esueil de son age,
A sa langue des siens attache le courage,
Nous le debuons pourtraire en iouuence au gaillard.

Sonnet à la septiesme deuise.

RENOMMÉE.

Icy est painct Hercules en ieunesse,
Qui de sa bouche espand fillez dorez,
Dont des deux pars les hommes sont tirez,
Comme Royal, aimé par sa prouesse.
Or, nostre Roy, par vertu et haultesse,
Faict que ses ans ieunes sont honorez,
Suiuant desia les faicts tant decorez
Des Roys bien nez, iadis pleins de sagesse;
Vn Salomon ores il represente,
Et ses subiects de graces tant contente,
Que tout son peuple à l'aimer est raui,
Dont il sera par ses notables Princes
Et grands Seigneurs, parmi toutes prouinces,
Comme vn chrestien Hercules ensuiui.

Apres le carré du Roulle, à l'entrée de la grand rue estoit vne Minerue qui portoit les deux coullonnes d'Hercules de la main droicte, et vn serpent à troys testes deuant elle, et auoit les pieds sur les armeures monstrant conculquer Mars auec ses discords. Au dessus d'elle, le Roy Charles estoit assis dans vne chaire tenant vne main de Iustice pendent en bas, et sa main gauche tenoit sur l'espaule de Minerue, laquelle tendoit son bras gauche sur vne compagnie d'hommes, et vn rameau en la main tendu sur leurs

testes, de quoy les arrosoit, et de l'autre cousté ou elle estoit plus tournée, y auoit vne compagnie de femmes qui tournoit le doz comme fuyans, et chassées par son pouuoir.

A l'entour du pourtraict, ce dictum estoit escrit en latin :

Desola eos Deus; cadant a consiliis suis.

Sur la huictiesme deuise.

SONNET. RENOMMÉE.

Voyez ici la chrestienne Minerue,
Qui faict le laict d'vn rameau degouter
Dessus ceulx la qui bien sçauent gouter
Ceste vertu qui les hommes conserue;
D'autre cousté la troupe qui est serue,
Pleine de crime, elle veult reiecter,
Le serpent triple à ce se vient ietter,
Mais le hault Dieu du venin la preserue.
De Medicis la Royne Catherine
Contre le mal porte la medecine,
Et d'Hercules les coullonnes soustient,
Car sa grandeur administre iustice
Et piété auec toute pollice,
Dont sa vertu le Roy son fils maintient.

Au carré de monsieur de Mens y auoit vn Roy Dauid tenent vne harpe en la main droicte, et tandoit l'autre main vers vn monstre qui estoit bandé, ayant face hydeuse, les iambes d'vn chieurepied et les bras d'vn griphon, et le dict monstre auoit arraché le poulmon d'vn homme soubz luy à la renuerse, et de la main gauche tenoit le poulmon ensanglanti et le pressoit, dont le sang degouttoit à terre.

Sur la neufuiesme deuise.

SONNET. RENOMMÉE.

Iusques à vous, Prince venerable,
I'ay dict les faicts des Roys et Empereurs.
Car ie dy tout, le bien et les erreurs,
Autant le mal que ce qui est louable.
Diomedes, iadis tant execrable,
Ne fut en ses tyranniques fureurs
Que les larrons, qui sont faulx acquereurs,
Par qui l'enfant pupille est miserable.
Comme vn Dauid, qui fust esleu de Dieu,
Sire, voyez, puis questes en ce lieu,
La cruaulté que faict ceste Chimere.
Le peuple estant des malings martiré,
Dessoubz vostre esle ores s'est retiré,
Vous cognoissant estre Roy debonnaire.

Plus oultre, à l'endroit du Mouton, y auoit vne Iustice assise sur vne tortue, pour monstrer la tarde expedition des iuges, et tenoit vn liure en hault de la main droicte, et vn ieune enfant deuant elle, et dans le liure y auoit escrit LVCRVM, dont elle auoit trois grands sacs autour d'elle, et plusieurs bourses pandues à sa ceincture.

Vers au dessoubz.

Iuges qui par faueur ou aultre affection
Recognoissez la robe vsans de deception,
Qui sans honte engagez le deu de vostre office
Soubz le iou vsurier d'vne aueugle auarice,
Destournans au profit de vos maisons les loix,
Fuyez deuant les yeux de Iosaphat françoys.

Sur la dixiesme deuise.

SONNET. RENOMMÉE.

Pourquoy Iustice a elle en sa main pris
Vn trebuchet? c'est pour faire droicture
A vn chacun en equitable cure,
Et qu'hommes tous soient à bien viure apris.
Les iuges faulx, dignes d'estre repris,
Sont descouuers en ceste pourtraicture,
Car cherchent mieux des bourses l'ouuercture,
Que des proces visiter les escrits.
Vous, Sire, donc, qui ce beau Royal sceptre
Tenez en main, ne veullez pas permettre
En vostre temps telz imposteurs regner;
Faictes iuger et le pauure et le riche,
Et vostre regne onc ne viendra en friche,
Gardé de Dieu qui vous feit couronner.

Vn peu plus bas, pres les troix Roys, y auoit vne table d'attente blanche et vuide, et au dessus en escrit : *Expetationi Principis;* et au dessoubz : *Ne quid maius ve minus ve.*

Sur l'onziesme deuise.

SONNET. RENOMMÉE.

Des fruicts d'autonne espoir ioyeux apporte
Ce beau printemps en ses bourions nouueaux.
Ainsi la France en ses florons tant beaux
Met sa fiance et son grand deuil transporte.
Voyant son Roy sage, elle se conforte.
Ceux qui ont beu aux cabalins ruysseaux.
Sur blanc papier ses faix grands et royaux
Luyre feront d'escriture non morte.

Ce qui a faict, Sire, les Roys priser,
Et empereurs d'escrits eterniser,
C'est leur vertu aux auteurs liberale.
Ce tableau net posé deuant voz yeux
Attend auteurs, qui d'escrits copieux
Extolleront vostre grandeur Royalle.

Plus oultre, pres le Dauphin, y auoit vn Roy ieune tout debout, qui leuoit la main dextre en hault, et la gauche vn peu baissée, tendue vers le Temps, qui estoit tiré en personnage deuant ledict ieune Roy, à qui il tendoit vn petit esmoucheau comme à chasser les mouches, et de l'autre main tenoit vne verge tornée en façon de crosse, et soubz ses pieds auoit vne croix et vn liure, et monstroit le dict Temps comme deux faces, celle de dessus en façon d'vn ieune personnage, qui estoit comme vn masque, et l'autre de dessoubz à demi, estant laide et contrefaicte.

Vn dictum en latin : *Felix temporum reparatio.*

Sur la douziesme deuise.

SONNET. RENOMMÉE.

Ianus fuct painct auec double visage,
Pour le passé et futur regarder,
C'estoit pour mieux preuoir et succeder
A maints succés, ce que faict l'homme sage;
Or, en ce monde on voit maint personnage
Comme ce masque vn dol contregarder
Dans le cueur faict, pensant ses faicts guider
Soubz la couleur de son fardé langage.
Salomon dict que le ray mis aux yeux
De tous oyseaux, qui, pour voler aux cieux,
Sont emplumez, est entreprise vaine.
Cil qui sans fard veult viure en vnion,
Doibt demonstrer par sa religion
Qu'en faicts et dicts il a vie certaine.

Au bout de la grand rue, à l'entrée de la ramée pres le Temple, le Roy Charles neufuiesme estoit tiré en vn tableau assis sur vn grand cœur, et Verité du cousté droict luy presentoit vn liure; de l'autre cousté estoit Iustice qui luy presentoit vn sceptre et de la main gauche tenoit vne ballance, et soubz leurs pieds des hommes armez couchez et estendus.

Vers au dessoubz.

Soit des Cesars rommains le triumphe chanté,
Que tout l'honneur du monde eschaye à leur partage,
Encor par dessus eux i'auray cet auantage
Que ie suis sur le cœur de mon peuple porté.

Sur la treziesme deuise.

SONNET. RENOMMÉE.

De voix, de cœur, d'esprit, d'entendement,
Prince excellant, vostre peuple galique
(Voyant en vous vne face angelique)
Los vous soubhete auec accroissement;
Vostre grandeur vniuersellement
Desia reluict comme vne astre celique,
Dont tout pais vous voyant magnifique,
Vous cherira perpetuellement.
Iustice fait le Roy aux cieux attaindre,
Quand Verité de son fil le vient ceindre,
Et qu'Equité fait obseruer ses loix;
C'est celle la, Sire, qui vous faict ore
Plus clair que n'est la reluisante aurore,
Et qui la paix donne au regne gaulois.

Ainsi que le Roy fut venu au bout de la ramée, vn beau ieune enfant gentilhomme et bien apris, monstrant bien le lieu d'ou il estoit venu, estant soubz la ramée le premier deuant la troupe

valentienne comme Paranimphe de la cité, feit vne briefue harangue au Roy, qui auoit vne face ioyeuse, monstrant qu'il auoit agreables les propos dudict enfant; et quand il eut acheué de dire, le Roy sortit hors du poisle, plein d'allegresse, monstrant vne adresse auguste et royalle, feit en grand dexterité voltiger son cheual. O combien y eut il de personnes presentes qui, voyans sa grace et face angelique, comme la deuise du cœur la attachée le monstrait, leuoient le cœur en hault auec souspirs d'affection de l'esperance future, il est aux bons espris, et mesmes à ceux qui l'ont veu facille à iuger.

Apres, marchoit Monsieur, frere du Roy, nommé Alexandre, duc d'Orleans, qui, en son maintien, graces et vertus, bien donne à cognoistre que desia aux ieunes ans, par faicts historiques, il espendra la memoire de sa grandeur aux siecles futurs par ce rond vniuers, comme ce preux Macedonien dont il porte le nom.

La estoit Monsieur le prince de la Roche Surion, grand gouuerneur du Dauphiné, qui representoit, par son excellence, vn ancien Cesar rommain.

Puis, Monsieur Alfonse d'Aest, duc de Ferrare, tant noble et tant excellent, qu'il represente bien la maturité et sagesse du pere, et les bonnes meurs de ceste vertueuse et royalle princesse, madame Renée de France, fille du tres chrestien Roy Lois, qui par les croniques est appellé pere du peuple.

Monsieur Leonor d'Orleans, duc de Longueuille, de qui le nom tourné dict Ore Roland en los, y estoit aussi, addroit et dispost, qui donne à cognoistre qu'il est desia vn Oliuier ou vn Roland par la vertu qui le faict reluire.

La estoient maints grands seigneurs de France, entre lesquelz estoit le premier Monsieur Anne de Montmoranci, Connestable de France, qui a porté l'espée deuant quatre Roys, plein d'honneur et de sagesse, bien meritant renom à la posterité, et qui iustement ha l'effaict de sa deuise qui est Aplanos, c'est à dire sans macule et sans reproche, deuise que ses anciens peres ont tousiours porté.

Puis Monsieur de Bourdillon, Mareschal de France, plein de bon conseil et iugement, qui a acquis des son ieune age aux armes, louange et renom.

La estoit aussi Monsieur de Sipierre, cheuallier de l'ordre du Roy et premier gentilhomme de sa chambre. A qui le Dieu guerrier Mars presente les armes, auec l'honeur des cheualliers Centaures, qui iadis tant ont esté renommez.

Apres, Monsieur de Danuille, cheuallier de l'ordre et gouuerneur du Languedoc, nommé Henry de Montmoranci, de qui le nom tourné est ainsi : En ton cri hardi nommé, qui suiuant la grand sagesse de Monsieur le Connestable son pere, monstre qu'en faicts genereux il est vn Hannibal.

La estoit Monsieur le comte de Raingraue, cheuallier de l'ordre, vaillant et magnanime, qui representoit vn vertueux Scipion.

Semblablement Monsieur de Suse, cheuallier de l'ordre, hardi comme l'espée, ayant aux armes louange merité.

Auec la trouppe estoit Monsieur de Tournon, comte de Roussillon, cheuallier de l'ordre, tant debonnaire et honorable, que son renom en louange doibt estre exalté.

Puis, Monsieur de Brissac, nommé Timoleon de Cossé, fils de ce noble seigneur Mareschal de Brissac, de qui il represente les faicts vertueux, ainsi que le bon grain semé en la bonne terre, qui redonne le semblable fruict dont il estoit premierement engendré; car en soy les vertus et actes bellicques de son vaillant pere, comme heritier de ses graces, il vient representer.

Plusieurs autres nobles cheualliers de l'ordre et seigneurs de France accompaignoient le Roy à son entrée.

Deux ou trois iours apres l'entrée du Roy, arriua la Haltese de Monsieur de Sauoye, de qui rememorant l'honeur et l'excellence, sur la deuise de ses anciens peres, pour honorer sa grandeur, les Muses, pour faire que d'vn prince tant magnanime la fin de l'ouure soit couronnée, chantent vn sonnet comme il s'ensuit.

F. E. R. T.

Fortitudo Eius Rhodum Tenuit.

SONNET.

Faueur du ciel à voz ayeux ordonne
Au monde rond renom perpetuel,
Le Rhodien a veu leur actuel
Faict genereux, qui aux siecles resonne;
Eterniser fera vostre personne
Le hault destin, qui d'vn los mutuel
Vous a donné le nom d'Emanuel,
Nom excellent qui iusqu'aux cieux floronne.
Roy Chiprien soit, par diuin merite,
Le fils aisné de vostre Marguerite,
Dame d'honeur s'il en est soubz les cieux;
Tout l'vniuers, ô prince venerable,
Voit la splendeur de vostre faict louable
Comme vn soleil au matin radieux.

Sonnet presenté à un notable et vertueux gentilhomme, Monsieur des Essars, premier consul d'Auignon, pour l'entrée du Roy.

Comme Paris à vostre royal sceptre
Baisse la teste et recognoit son Roy,
Comme iadis dessoubz l'Auguste loy
Romme a voulu ses puissances demetre,
Ainsi desire Auignon se soubsmetre
Soubz vostre main, au Martien effroy
Qui a troublé la catholique foy,
Ce que nul Roy chrestien ne doibt permetre,
Se cognoissant du gaulois heritage

Iadis yssu, vous vient faire l'hommage
Que le subiect doibt à son souuerain,
Voyez l'icy situé sur le Rone.
Esperant, Sire, vn iour soubz vostre trone
Voir l'age d'or apres l'age d'airain.

LOUIS XIII.

— 1629 — 1632 — 1642 —

Louis XIII, de retour, en avril 1629, de sa courte campagne du Piémont, où il était allé faire lever le siége de Casal, entrepris par les Espagnols sur le duc de Mantoue, son allié, se dirigea, en traversant le Dauphiné, sur le Languedoc, pour y réduire quelques petites places du Vivarais que les protestans occupaient sous le commandement du duc de Rohan. Il arriva le 8 mai à Valence, en partit le 14, à la tête de 10,000 hommes, franchit le Rhône et mit le siége devant Privas, que Montbrun-Saint-André défendait avec une garnison de 1,200 hommes. Après avoir essuyé un assaut, et n'étant plus en état de résister, la place se rendit à discrétion le 28 et fut livrée au pillage.

Ces détails, extraits des monumens historiques contemporains recueillis par des témoins oculaires, ne laissent aucun doute sur la durée du séjour du Roi à Valence, qui est fixée du 8 au 14 mai [1]. Cependant un document inédit, tiré des archives du couvent des Recollets de Valence, indique des dates bien différentes; il ne fixe l'arrivée de Louis XIII à Valence qu'au 13 mai, et ne prolonge son

1 *Mémoires* de Richelieu, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, collection de Petitot, seconde série, tome XXIV, page 431 et suiv. — *Mémoires* de Rohan, même collection, tome XVIII, page 411 et suiv. — *Mémoires* de Pontis, même collection, tome XXXII, page 108. — *Histoire du Languedoc*, par D. Vic et D. Vaissette, tome V, pages 569-570, et *Preuves*, page 377.

séjour que jusqu'au 22 ou au 23. Il est inutile de faire remarquer que ce document, qui ne paraît pas être contemporain, ne présente pas, pour ce qui est relatif à l'exactitude des dates, les mêmes caractères de certitude que la narration de Richelieu et surtout les lettres émanées de Louis XIII : toutefois nous le rapporterons, parce qu'il jette quelque lumière sur l'emploi du temps du Roi à Valence; il s'agira seulement de rectifier les dates : « Le 13 may » 1629, le Roi Louis XIII arrivant à Valence, de retour du » Piedmont, le lendemain 14, le reverend frère Croge, accom- » pagné de trois recollets, le fut saluer et lui fit une petite harangue » dans l'evesché, remerciant de son affection, en le priant que » son plaisir fust de nous la continuer. Sur quoy le Roy fit res- » ponse : Je vous ayme, priez Dieu pour moy; je ne veux pas que » ma maison serve à autre chose que pour les Recollets[1]. Et le 22 » dudit mois, Sa Majesté, accompagnée de plusieurs princes de sa » cour et Messieurs les evesques de Valence, de Grenoble et de » Viviers, vint entendre messe dans la dite maison (des Recollets), » qui n'avait aucune couverte, excepté une petite cabane de sapin, » qui y fut faite expressement pour celebrer la dite messe, après » laquelle le frère Croge lui fit encore une petite harangue de » remerciement; sur quoy le Roy protesta encore qu'il nous » aymoit et se recommanda aux prières des religieux. Alors quatre

1 Il faut savoir, pour l'intelligence de ce passage, qu'en vertu d'une cession du 26 janvier 1450, faite par les habitans de Valence au Dauphin Louis XI, ce prince acquit une certaine étendue de terrain situé près de l'une des portes de la ville dite porte *Saulnière*, sur lequel il fit construire un hôtel, qui après lui appartint au domaine des Rois de France. En 1626, Louis XIII ayant autorisé à Valence la fondation d'un couvent de Recollets, ces religieux lui demandèrent par requête, en 1627, la cession de l'ancien hôtel élevé par Louis XI, afin de faire construire leur église sur son emplacement. Le Roi leur fit cette cession par lettres données au camp de la Rochelle au mois d'octobre de l'année 1628. Les actes et lettres-patentes ci mentionnés sont inédits et se trouvent en expédition dans une liasse provenant des anciennes archives du couvent des Recollets de Valence, actuellement déposées aux archives de la préfecture de la Drome. Cette liasse n'est point cotée. — Voyez aussi les *Essais historiques sur Valence*, par Ollivier Jules. Valence, L. Borel, 1831, in-8°, pages 177 et 320.

» recollets se presenterent pour l'accompagner à Privas, que sa » dite Majesté allait assieger, là ou les recollets temoignerent » l'affection qu'ils avaient tant pour leur religion que pour leur » prince. Le devot frere Bonaventure d'Amiens y fut tué dans les » tranchées, en exhortant et animant les pionniers, et frere Marin » eut le bras percé, estant monté avec les enfans perdus sur un » bastion qui fut gaigné sur les huguenots » [1].

Il paraît, d'après l'itinéraire dressé par le marquis d'Aubais, que Louis XIII, dans deux autres circonstances, coucha à Valence, le 11 septembre 1632 et le 25 février 1642; mais les registres de l'hôtel de ville étant muets à cet égard, il est probable que ce prince n'y fit point de séjour [2].

Je terminerai ces rapides recherches par quelques détails relatifs aux cérémonies et aux usages célébrés par les magistrats de la cité, à l'occasion de l'entrée des Rois et Princes du sang à Valence.

Nous avons vu que, lorsqu'un de nos Rois devait arriver à Valence, le conseil de la communauté se réunissait et chargeait les consuls de prendre toutes les mesures de police nécessaires pour rendre au prince les honneurs dus à son rang. Le but de ces mesures était de faire entrer dans la ville les approvisionnemens nécessaires à la consommation de la suite du prince, de répartir, pour se les procurer, des impôts sur tous les citoyens, de déterminer l'ordre à observer en l'occurrence, de disposer et préparer les réjouissances et ébattemens publics. Le jour advenu, des échafauds étaient dressés, sur lesquels étaient joués des mystères ou des devises et des

1 La pièce manuscrite de laquelle est extrait ce fragment est tirée du curieux et riche cabinet de M. de Terrebasse, député de l'Isère; elle provient sans doute du fonds des anciennes archives des Recollets de Valence, car, en explorant ces mêmes archives, qui appartiennent aujourd'hui au dépôt de la préfecture de la Drome, nous y avons trouvé des notes historiques relatives au même événement.

2 *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, par le marquis d'Aubais, loco citato.

allégories, comme nous l'avons vu dans la relation de l'entrée de Charles IX; les rues étaient tendues de tapisseries ornées de devises et jonchées de feuillages.

Cependant les consuls, en robes rouges et en chaperons noirs, s'avancent hors des murs de la ville en belle ordonnance, suivis de toutes les confréries de métiers, chacune avec sa bannière et ses prévôts revêtus des marques de leur dignité. Le doyen des consuls présentait au Prince les clefs de la ville dans un bassin d'argent, avec quelques pièces de monnaie, comme symbole de vassalité, tandis que les autres officiers de la commune lui faisaient des présens en épices, en dragées et en vins fins. Il paraît, d'après les documens du pays, que les vins étaient l'offrande ordinaire, comme étant une des productions naturelles de la contrée de meilleur aloi. Ces vins, appelés *vins d'honneur,* étaient de diverses qualités : on distinguait le vin de la bouche, *vinum de bochâ,* dont la table des Dauphins de Viennois était servie, le clairet, *vinum claretum,* le vin de mère-goutte, *de purâ guttâ,* enfin le vin de liqueur, *vinum superlativum.* Tous ces cadeaux étaient faits en assez grande abondance, pour qu'ils pussent alimenter le cortége du Prince, car les Rois ne voyageaient pas alors, comme aujourd'hui, à leurs frais : les villes étaient obligées par les lois féodales de les héberger et défrayer. Les consuls profitaient ordinairement de cette circonstance pour solliciter du Prince la concession de quelques priviléges en faveur de leur cité, ou la confirmation des anciennes franchises et libertés municipales, dont l'autorité rivale des évêques tendait sans cesse à restreindre l'étendue. Alors l'archiviste et le notaire de la communauté tiraient du chartier les bulles et les diplômes des Empereurs d'Allemagne et des Rois de France, dressaient des *vidimus* et actes confirmatifs que le Roi octroyait et approuvait gracieusement, en y faisant joindre par son chancelier son grand scel en cire verte.

Les gens de la commune, ayant accompli leur tâche, se mettaient à la suite du Prince, qui bientôt recevait les hommages et les

harangues latines et grecques, entremêlées souvent de syriaque et d'hébreu, des graves professeurs de l'université. Le recteur était en tête, habillé de sa grande robe noire fourrée d'hermine blanche, avec son chaperon fourré de même et son bonnet carré garni d'une houppe de soie blanche, précédé de ses bedeaux en robes mi-partie de rouge et de bleu, armés de leurs masses d'argent doré; puis venaient le chancelier en chaperon bordé d'un passement de soie verte, avec un flocon de même sur son bonnet carré, le doyen des arts, le doyen des langues, le secrétaire et les professeurs. Après eux marchaient en bon ordre les suppôts, les familiers, et les écoliers distribués en classes et conduits par leurs prévôts. Ces prévôts représentaient divers symboles des sciences et des arts, tels que la physique, la logique, la métaphysique; chacun d'eux récitait son compliment, dans lequel se trouvait la devise du rôle qu'il remplissait.

Arrivé aux portes de la ville, le Prince y était reçu par l'évêque à la tête de son chapitre, assisté du clergé des couvens et prieurés et de l'abbé général de l'ordre de Saint-Ruf avec ses religieux. Le prélat se présentait devant lui tête nue, comme le devait faire le vassal en présence de son seigneur suzerain, et lui offrait les symboles de la vassalité, tels que des pièces de monnaie. Ordinairement le prince profitait de cette circonstance pour faire renouveler entre ses mains la prestation de foi et hommage que lui devait le prélat, depuis la réunion du comté de Valentinois au royaume. L'évêque, la tête découverte, debout à cause de sa qualité de noble, et les mains entre celles de son seigneur, lui promettait d'être bon et fidèle vassal, et de s'acquitter de tous les devoirs de la vassalité suivant l'ancienne et la nouvelle forme de fidélité; après quoi il le baisait à la bouche, tandis que les roturiers baisaient à genoux leur suzerain au pouce, ce qui était une forme particulière au Dauphiné. Le juge-maje de l'évêque dressait alors acte de la prestation de l'hommage. Les consuls n'omettaient pas d'intervenir dans cette conjoncture, et de réclamer du prince que l'évêque jurât dans

le même acte le maintien des libertés et franchises de la ville : le Roi déférait d'autant plus volontiers à leur requête, qu'il trouvait par-là le moyen de soumettre plus immédiatement à son autorité son vassal ecclésiastique, plus disposé à la méconnaître que la bourgeoisie.

Toutes ces cérémonies terminées, le Roi entrait dans la ville, et c'est alors que commençait le triomphe des magistrats municipaux : toutes les réjouissances publiques s'exécutaient par leur ordre ; elles étaient aussi le fruit de l'inventive fécondité de leur imagination. Les jeux bizarres, les déguisemens, les allégories morales, les farces théâtrales, s'offraient aux regards de la multitude étonnée. Enfin, la milice urbaine, revêtue de hocquetons, armée de piques et plus tard d'arquebuses à mèche, faisait retentir sur les pas du Prince le cri joyeux de *noël!* avec grandes et bruyantes arquebusades.

D'autres circonstances, mais bien moins solennelles, venaient encore imposer à la munificence des consuls de nouveaux sacrifices ; elles avaient lieu à la venue dans leur cité des Princes du sang ou de quelques grands dignitaires de l'état. Ainsi voyons-nous dans les registres de la municipalité que les ducs de Bourgogne et de Berri étant arrivés à Valence en octobre de l'année 1701, on commanda pour les recevoir un dais somptueux [1].

En septembre 1721, M. le chevalier de Marcieu étant venu prendre possession du gouvernement de la ville, on lui fit présent d'une paire de pistolets [2].

1 *Registre des délibérations de la municipalité de Valence*, 30 septembre 1700, fol. 173 : Délibération par laquelle les consuls sont chargés de pourvoir aux choses nécessaires à l'entrée des ducs de Bourgogne et de Berri ; — 27 février 1701, fol. 179 : Délibération où il fut conclu qu'on vendrait le dais qu'on avait fait faire pour le passage de MM. les Princes, attendu que M. l'intendant avait marqué qu'on ne le leur présentât pas. — *Nota.* Par conclusion du 15 novembre 1701, ledit dais fut donné à M. l'évêque, qui avait témoigné qu'on lui ferait plaisir d'en faire présent au chapitre de Saint-Apollinaire.

2 Même *Registre*, 16 septembre 1721, fol. 135 verso : Délibération où il fut conclu qu'on ferait tous les honneurs possibles à M. le chevalier de Marcieu, pourvu du gouvernement de Valence, et que la ville lui ferait présent d'une paire de pistolets.

En 1760, au mois de juillet, M. le chevalier de Vaux fut installé dans la même charge avec des honneurs semblables. On lui fit cadeau aussi d'une paire de pistolets et d'un fusil [1].

Le marquis du Mesnil, lieutenant-général et commandant la province, fut accueilli, en mai 1762, avec plus de pompe : on lui offrit des vins d'honneur et une paire de pistolets de la valeur de 800 livres [2].

Enfin, en 1767, au mois d'octobre, on reçut honorablement M. de la Tour-Videau, procureur-général du parlement de Grenoble, alors en tournée [3].

Les registres de la municipalité de Valence et les sources historiques imprimées ne nous ont pas offert d'autres documens relatifs au passage et au séjour des Rois de France à Valence.

1 Même *Registre*, 20 juillet 1760, fol. 47 : Délibération où il fut conclu qu'on ferait à M. le chevalier de Vaux, pourvu du gouvernement de Valence, les mêmes honneurs qu'on avait rendus à M. le chevalier de Marcieu, en 1749, et qu'on lui ferait présent d'un fusil et d'une paire de pistolets.

2 Même *Registre*, 2 mai 1762, fol. 15 verso : Délibération où il fut conclu qu'on rendrait à M. le marquis du Mesnil, lieutenant-général et commandant la province, tous les honneurs qui lui étaient dus à cause de sa dite qualité, qu'on lui offrirait le vin d'honneur et autres choses d'usage en pareille circonstance, qu'on lui ferait présent d'une paire de pistolets dont la valeur n'excéderait pas 800 livres, qu'il y aurait un feu d'artifice et une illumination générale, et qu'on ferait faire deux fontaines de vin pour le peuple.

3 Même *Registre*, 11 octobre 1767, fol. 18 verso : Délibération où on laisse à la prudence de MM. les consuls de rendre à M. de la Tour-Videau, procureur-général, qui faisait sa tournée pour la première fois, tous les honneurs qui lui étaient dus.

POÉSIE.

ELLE...!

Moi, vouloir l'oublier, Elle, enivrante idole...!
Livrer mes vingt-deux ans et leur fraîche auréole,
Comme une fleur flétrie, au vent de l'abandon,
Me condamner au deuil des ames orphelines,
Perdre au ciel mon étoile, et mêler des épines
A mon oreiller d'édredon!

Moi, vouloir l'oublier, Elle, blanche colombe...!
Enfouir mon bonheur comme au fond d'une tombe,
Au terrestre chemin désormais marcher seul,
De rians souvenirs dépouiller ma mémoire,
Sur mon luth inspiré, sur mes rêves de gloire
Jeter un funèbre linceul!

Oh! non, mille fois non! car ici, sur la terre,
Voué par le destin aux pleurs, à la misère,
Pour vivre j'ai besoin de l'aimer à toujours;
Son ame est l'oasis du désert que j'habite,
Sa pensée est le toit sous lequel je m'abrite
Contre l'orage de mes jours.

Ma muse, faible enfant encore dans les langes,
Chérubin fugitif des célestes phalanges,
A déjà bégayé son nom inspirateur;
Et pour chanter un jour, belle de poésie,
Il faut qu'elle s'abreuve aux sources d'ambroisie
Qui font un Éden de son cœur.

Quel autre nom de vierge emmiellerait ma bouche?
Quel autre ange gardien répandrait sur ma couche
Ces songes gracieux qui dorent le sommeil?
Et quelle autre pensée, entr'ouvrant ma paupière,
Me sourirait d'amour, comme une tendre mère
Sourit à son fils au réveil?

Dans mes convulsions d'insomnie et de fièvre,
Où puiser désormais ailleurs que sur sa lèvre
Ce calme qui m'endort et rafraîchit mon sang?
Et quand de toutes parts l'illusion s'envole,
Où trouver l'espérance ailleurs qu'en sa parole,
Au son si doux, si caressant?

Moi, vouloir l'oublier, si jeune, si jolie,
Si pleine de candeur et de mélancolie,
Avec ses yeux si beaux sous leur voile de deuil,
Et ses longs cheveux noirs, tombant sur ses épaules,
Comme au champ du repos le feuillage des saules
Pleurant sur la croix d'un cercueil!

Oublier ses soupirs, son haleine embaumée,
Pareille au vent du soir, à travers la ramée,
Quand il trempe son aile au calice des fleurs,

Sa main, sa blanche main, qui dans la mienne tremble,
Sa voix mélodieuse, argentine, et qui semble
Un écho des sublimes chœurs!

Oublier sa belle ame, aux vertus sans mélange,
Dont le moule est au ciel sous la forme d'un ange,
Ame, jumelle sœur de l'ame des élus,
Qui souffre et s'étiole, ici-bas exilée,
Qui voudrait, souffle pur, déjà s'être envolée
Là-haut où l'on ne souffre plus!...

Non...! car, si je trônais au poétique empire,
Pour un de ses regards où j'aime tant à lire,
Je donnerais ma harpe aux chants délicieux;
Si j'errais comme un sylphe aux voûtes éternelles,
Pour un de ses baisers je donnerais mes ailes,
Et ma place au banquet des cieux.

Non...! car passé quinze ans l'amour n'est plus un rêve
Que la nuit fait éclore et que le jour enlève,
Un éclair qui s'éteint aussitôt qu'il a lui,
Un bonheur idéal dont l'attente nous leurre,
Si frêle et si léger qu'à peine si l'on pleure
Lorsque tout espoir s'est enfui.

A mon âge, l'amour est plus qu'une espérance;
C'est un besoin réel, une sainte croyance
A laquelle jamais on ne peut dire adieu;
C'est un culte où le cœur s'immole en hécatombe,
Et dont la piété ne cesse qu'à la tombe,
Comme celui qu'on rend à Dieu.

Ainsi je l'aimerai toujours, sans lassitude,
Dans le bruit des cités, ou dans la solitude,
Joyeux dans les plaisirs, triste dans les douleurs,
Comme les verts rameaux aiment un frais zéphyre,
Comme un pêcheur sa nef, comme un barde sa lyre,
Comme l'abeille aime les fleurs.

CHARLES CHANCEL.

DEUIL.

A M.me ADÉLAÏDE DE B.....T.

Comme aux jours de printemps se flétrit une branche,
Courbée aux aquilons et veuve de ses fleurs;
Au printemps de tes jours, ainsi ta tête blanche,
Veuve de tout appui, languissamment se penche
Sous le vent des douleurs.

Comme un saule pleureur sous sa verte ramure
Cache un tronc qu'ont vieilli la pluie et les autans;
Éparse, dénouée, ainsi ta chevelure
Retombe sur ton sein, et voile ta figure
Fanée avant le temps.

Le soir, quand le soleil luit à peine aux collines,
D'un pas silencieux tu foules le gazon
Qui couvre, au champ des morts, tant de saintes ruines,
Et là, sur une croix, tristement tu t'inclines
Pour dire une oraison.

Quelques pieds au-dessous, à l'ombre d'un melrose,
Endormi pour toujours, un cadavre repose :
C'est ta fille !!! à quinze ans, mûre pour le trépas,
Sous tes brûlans baisers sa paupière s'est close
A l'obscurité d'ici-bas.

Beau lis, étiolé sur cette plage aride,
D'amour et d'espérance elle embaumait tes jours ;
Comme un flot transparent, que nul souffle ne ride,
La vie en rêves d'or pour toi coulait limpide,
Pour toi le ciel riait toujours.

A ses jeux enfantins tu te mêlais, folâtre,
Pour l'étreindre en tes bras tu ployais le genou :
Les voluptés du bal, les plaisirs du théâtre,
Valent-ils le baiser que ta bouche idolâtre
Déposait sur son cou ?

Quand pour elle venait l'heure d'être couchée,
Tu posais doucement sa tête à l'oreiller ;
Joyeuse, dans tes mains tu la tenais cachée,
Et sur le bord du lit légèrement penchée,
Tu la regardais sommeiller.

Puis, le regard tourné vers la voûte éternelle,
Pensive, tu disais avec un long soupir :
« Qu'elle vive, Seigneur ! car moi, je vis pour elle,
» Et si la mort vers vous l'emporte sur son aile,
» Oh ! faites-moi mourir ! »

Dieu n'a pas entendu...! ta fille, pauvre mère,
Comme un de ces parfums qu'on aime à respirer,
S'est envolée aux lieux où monte la prière;
Et toi, courbée au joug, tu restes sur la terre
Toute seule pour la pleurer.

Seule!... non, non! mon luth célébrera ses charmes,
Déjà, comme le glas ses cordes ont gémi;
Allégeant pour ton cœur le fardeau des alarmes,
Il prend aussi le deuil et partage tes larmes,
Comme un pieux ami.

Ah! qu'elle était jolie, avec son front d'ivoire,
Avec son frais sourire et ses grands yeux d'azur,
Sa voix aux sons mielleux, sa chevelure noire,
Et son sein qui battait, sous sa robe de moire,
Si candide et si pur...!

Et de tous ces trésors fugitifs, éphémères,
Dont tu gardais l'espoir de parer tes vieux ans,
Il ne te reste rien que des peines amères,
Rien que le vide affreux des riantes chimères
Dont tu caressais ton printemps!

Comme au sein de la nuit s'éteint un météore,
Elle a fui de ce monde, à cet âge où l'amour
D'un heureux avenir nous apporte l'aurore,
Où sous nos premiers pas des roses vont éclore,
Où la porte des cieux s'ouvre à nous chaque jour.

Maintenant le chagrin te ronge, Adélaïde,
Ton esquif naufragé se brise sur l'écueil;
Repoussant des cités le séjour insipide,
Tu voudrais, dans le fond de quelque Thébaïde,
T'ensevelir comme au cercueil.

Sous les sombres replis de ton ame en ruines,
Le dégoût de la vie a poussé des racines,
Et lasse de souffrir, tu voudrais, dès demain,
Sur l'aile de la mort, te soustraire aux épines
Du terrestre chemin...

Mais l'orage jamais n'ébranle l'atmosphère
Sans laisser après lui l'horizon calme et bleu;
Tu te consoleras en songeant, pauvre mère,
Que ta fille n'a pris son vol loin de la terre
Que pour aller vers Dieu.

Trêve donc à tes pleurs, trêve à ton insomnie.....
Revenue aux climats d'où Dieu l'avait bannie,
Elle y reçoit le prix de ses nobles vertus,
Et chante, en des torrens de joie et d'harmonie,
La gloire des élus.

Pour vivre avec la foule elle n'était pas née;
Au-delà du tombeau, rieuse et fortunée,
Elle devait puiser à des sources de miel;
Son sort était d'avoir la tempe couronnée
Des feux de l'arc-en-ciel;

D'être une ombre légère, un parfum qui s'envole,
Un papillon céleste, un lutin rose et blanc,
Un sylphe diaphane, à la douce parole,
Avec des fleurs aux mains, au front une auréole,
Et des ailes au flanc;

D'avoir là-haut un trône, et d'être sœur des anges,
De folâtrer parmi leurs vermeilles phalanges,
Mêlant à leur amour son amour fraternel;
De partager, comme eux, l'encens et les louanges
Qui montent d'ici-bas aux pieds de l'Éternel...

CHARLES CHANCEL.

Documens historiques inédits.

RÉCIT DU COMBAT D'ANTHON,

PAR

MATHIEU THOMASSIN, CONSEILLER DU ROI LOUIS XI[1].

MESSIRE Lois de Challons, seigneur d'Arlay et prince de Orenge, homme et vassal du Daulphin, comme dessus est déclairé, voyant le royaulme bien au bas et en petit estat, et que le roi daulphin avoit petite puissance; voyant aussi que tous les nobles du pays du Daulphiné portant armes estoient demourés à la bataille de Verneuil, comme dessus est dict, et que le Daulphiné pour lors estoit de petite et povre deffence, mist en son dampné propos et delibera de conquerir et usurper le Daulphiné; et voyant qu'il n'avoit point de port sur la riviere du Rosne pour entrer au Daulphiné, procura et fit tant que la relessée de feu messire Bertrand

1 Extrait du *Registre dalphinal, rédigé par* MATHIEU THOMASSIN, *en vertu des ordres de Louis XI,* Ms. de la bibliothèque de Grenoble, in-fol. en parchemin, coté N.° 452-4, fol. 103 verso, 106 verso. Cette relation est d'autant plus digne de créance qu'elle émane d'un témoin oculaire; elle peut servir aussi de pièce justificative à l'article de M. le vicomte de Leusse sur le même événement. (*Revue du Dauphiné*, tome I, page 289.)

de Saluces, qui estoit mort en la dicte bataille de Verneuil, lui remist et transporta tous les droits et actions qu'elle pouvoit avoir au chasteau d'Anthon et aux chasteaux de Columbier et Saint-Romain, où la dicte relaissée n'avoit point de droit.

Et sous couleur du dict transport, l'an 1428, près de la fin du mois d'avril, le dict prince envoya de ses gens devers la dicte relessée, qui estoit dedans le dict chastel d'Anthon, qui les mist dedans et s'en alla tantost après. Le dict prince y envoya deux cents hommes d'armes, lesquels passerent par le port d'Anthon et fournirent le chastel de gens d'armes et de traict, puis prindrent le dict Columbier et Saint-Romain, et le garnirent aussi de gens. Paravant le dict prince avoit mise grosse garnison au chasteau d'Aulberive près de Vienne. Après qu'ils eurent ainsi garnies secretement les dictes places, ils les firent fort fortifier, puis coururent par les mandemens des dictes places et autres du pays voisines, en prenant prisonniers bestes et autres biens de ceulx du pays, et firent forte guerre au Daulphiné, qui dura jusques à la bataille d'Anthon. Au Daulphiné n'avoit point de gouverneur; car, quant messire Mathieu de Fouex, comte de Cuminge, gouverneur du Daulphiné, lesquel estoit compaignon d'armes du dict prince, sceut que le dict prince vouloit faire guerre au Daulphiné, laissa le pays et resigna sond office à messire Raoul, seigneur de Gaucourt, lequel vint à Grenoble pour prendre la possession du dict office; et après ce qu'il l'eut prinse, vindrent nouvelles que du tout la guerre estoit ouverte; dont il fut bien esbahy, disant : Fauldra il que le pays se perde en mes mains? Fut mise la chose en deliberacion qu'il estoit de faire; la chose estoit mise comme en desespoir, veu qu'on avoit souvent escrit au roy daulphin qu'il voulsist pourveoir, et qu'il avoit rescript que, consideré les grans affaires qu'il avoit, qu'on feist le mieulx qu'on pourroit : veu aussi que le pays estoit despourveu de gens de deffence. Touteffois fut deliberé qu'il estoit expedient que le dict gouverneur incontinent se transportast à la Coste-Saint-Andrieu près des dicts ennemys, et qu'il menast

avecques luy messire Jehan Girard, son lieutenant, messire Jehan Dury, messire Loys Portier, Jehan de la Barre, tresorier, et moy consilier dalphinal, et des nobles ce qu'il pourroit avoir, et que là on advisast au mieulx qu'on pourroit sur la deffence du pays ; et fut dict que, pour les avoir, falloit faire empruncts parmy le pays pour avoir argent promptement, et puis on feroit une taille pour restituer tout : ainsi fut faict. Monseigneur le gouverneur après la dicte deliberacion allast au royaulme au pays de Bellay, où estoit ung cappitaine appelé Rodigues de Villendras du pays d'Espaigne, lequel il amena avecques ses gens, et leur fut baillé argent pour passer et passerent sur le pont de Vienne. Messire Humbert de Grollée, mareschal de Daulphiné, capitaine des frontieres de Lyonnois et de Masconnois, fit amas de gens ce qu'il peut tant du Daulphiné que d'ailleurs; lesquels, avecques les gens du dict Rodigues, mes dicts seigneurs gouverneur et mareschal tout droit menerent devant Aulberive et y donnerent l'assault. Ceulx de dedens au commencement vaillamment se deffendirent, puis eurent le cueur failly et se rendirent leurs biens saulves. Après ce qu'ils eurent rendu la grosse tour, l'ou fut esbahy comment ils avoient esté si lasches de ainsi tost se rendre, attendu que la tour estoit forte et de grande deffence, et qu'ils estoient beaucoup de gens dedens bien abilliés : ils s'en allerent ung baston au poing. Après ce que la dicte tour fut rendue, Monseigneur le gouverneur en fit abbatre la pluspart; l'autre demourant y est encores, en signe que la place et le seigneur ont esté rebelles à leur prince et infeaulx, et de ce doit avoir grande souvenance et memoire perpetuelle.

2° De la dicte place d'Aulberive Monsieur Monseigneur le gouverneur et Monseigneur le mareschal, avec la dicte compaignie, s'en allerent par toutes les places que le Bourguignons tenoient, et les prindrent toutes jusques au chastel de Columbier, qui estoit très bien fortiffié et y avoit bonne garnison. Là mirent le siege et dedens peu de temps après donnerent plusieurs assaulx; finablement le dict chasteau fut prins et tous ceulx qui estoient dedens, et fut le samedy 10 de juing 1430.

3° Le dict prince partit de Bourgongne à grande et noble armée, tant pour renforcer ses gens qui dejà estoient au Daulphiné comme pour le conquester, et passa le Rosne au port d'Anthon le dict jour, ignorant que le dict Columbier fut prins, et quant il fut dedens le chasteau d'Anthon, il se fit appeler Daulphin de Viennois et donna les offices du pays; et des chasteaux, villes et autres biens du dict pays il disposa à son plaisir, et les distribua de bouche à ceulx qui estoient avecques luy, en soy moult glorifiant et disant qu'il les feroit tous riches; mais sa gloire ne dura gueres, Dieu mercy.

4° Mes dicts seigneurs gouverneur et mareschal desirant tirer à Anthon pour mettre le siege devant, et pour dechasser ceulx qui y estoient, ignorant que le prince y fust arrivé, y envoyerent Daulphin le herault pour savoir du comment des Bourguignons. Quant il fut là, il trouva le dict prince; il fut prins et detenu, et par luy il sceut comment Columbier estoit prins : et pour ce il fit sonner ses trumpeites, et à toute son armée qui moult faisoit beau veoir, à belles bannieres et estandarts desployés, desmarcha du dict Anthon pour tirer au dict Columbier en belle bataille bien ordonnée. Et envoya deux gentilshommes pour scavoir comment il estoit du Columbier : lesquels furent prins et interrogués où estoit le prince, et respondirent qu'il estoit près de là au rivaige d'ung boys, où il faisoit des chevalliers pour donner la bataille.

Lors mes dicts seigneurs gouverneur et mareschal misrent deliberation qu'ils devoient faire, et plusieurs grandes difficultés y avoit de donner bataille sans le sceu et commandement du roy daulphin; mesmement consideré qu'ils estoient peu de gens au regard des ennemis, et si la bataille se perdoit, tout le pays seroit perdu sans nul contredict et en après tout Languedoc et Lyonnois; par ainsi le demourant du royaulme seroit en bransle d'estre ainsi du tout perdu. Et puis fut dict au contraire que attendre la licence et secours du roy ce estoit *nyant*, veu que le prince estoit si près et en si grande armée. D'autre part de non donner bataille et lesser aller par le pays l'armée du prince et deffendre les places, que ce

n'estoit que guerre guerroyable pour gaster le pays et à la fin le perdre. Et par ce fut deliberé et conclu de courre sur les dicts Bourguignons et de les surprendre, et par celluy moyen, à l'aide de Dieu, on viendroit au dessus et seroit saulve le pays, veu que le prince avoit très mauvaise querelle et venoit contre son scele, ses promesses et son serment, et contre les appointements qui paravant avoient été prins avecques luy de non faire guerre, ne donner dommaige au pays. Ceste conclusion prinse, Rodigues dist : Mes gens sont estrangiers et de diverses nations, je ne me oseroys pas bien fier en tous, pour ce, je vous prie que me faciez cest honneur que j'aie l'avant garde, et à l'aide de Dieu je m'y porteray tellement que vous en serez bien contens.

Mes dicts seigneurs gouverneur et mareschal eurent consideration aux parolles du dict Rodigues, et à ce qu'il estoit estrangier et avoit liberalement octroyé de venir au secours du pays, luy passerent sa requeste, dont il les remercia et fut très joyeulx. Ce faict fut cryé que incontinent chascun fust monté et habillié, que l'on oyst messe et se mist chascun en bon estat, et puys on beust legierement. Après fut dict publiquement que, s'il y avoit personne qui eust point de paour, qu'il se retirast : lors chascun respondit qu'il avoit bon cueur. Puis leur fut dict : Vous serez tous riches en ceste journée; le prince d'Orenge vient assaillir en notre pays à son très grand tort, et nous avons juste et raisonnable cause de nous deffendre; Dieu nous aidera; pour ce ne soyez esbahis s'ils sont plus que nous.

L'avant garde, la bataille et les esles, selon le peu de gens qu'il y avoit, furent très bien ordonnées, et chascun avoit très grand cueur et joyeulx de bien faire son devoir; et ainsi se departirent du lieu de Columbier pour aller au devant du dict prince, qui desjà estoit en une grande plaine entre Anthon et Columbier, faisant ses chevalliers, comme dict est; et quant il vit les Dalphiniens, il n'en fit pas grant compte, veu le petit nombre qui estoit au regard de ses gens, et ne tenoit pas moins que, quand viendroit à l'assemblée,

que Rodigues et ses gens ne s'enfouyssent, et que du demourant tantost on viendroit au dessus.

Quant nos gens furent près, à coup subitement et à grand cry frapperent dedens les gens du prince, tant qu'ils les rompirent et mirent en desarroy : et adonc le prince honteusement s'enfouyt et fut poursuy jusques au port d'Anthon, où il passa, et laissa sur la place sa banniere et son estandart et toute son armée, de laquelle y en eut plusieurs mors, en especial le comte de ....., et sa compaignie d'Alemans qu'il menoit là fut la plus grande mortalité; et des vifs la plus grande part fut emprisonnée et les uns s'enfouyrent.

La dicte desconfite par la grace de Dieu fut faicte l'an mil CCCCXXX, le XIe jour de juing, qui estoit dimanche et la feste de la Saincte Trinité et de Saint Barnabé, appostre. — *En bon jour bonne œuvre.*

BULLETIN

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

I. *Esquisse du Comté de Savoie au XIe siècle*, par M. Replat. Grenoble, impr. de Prudhomme; Paris, Bergounioux; Annecy, Prevost, 1836, in-8°.

Pour peu que l'on étudie l'histoire du Dauphiné, on remarque combien les annales de cette province sont étroitement liées à celles de la Savoie. Les peuples de ces deux contrées, ceux du moins dont le territoire était assis sur la rive droite de l'Isère, issus d'une origine commune, ne formaient qu'une seule race pendant la période gauloise; conquis par les Romains, leur fusion fut plus étroite encore, et lorsque les nations du nord se jetèrent sur la Gaule méridionale, ils furent soumis aux mêmes envahissemens et aux mêmes transformations sociales. Une séparation nettement tranchée ne s'élève entre eux qu'à la chute du troisième royaume de Bourgogne, lorsque la féodalité, devenue assez vigoureuse pour secouer le joug des derniers rois bourguignons, érigea des fiefs que la suzeraineté impuissante des empereurs d'Allemagne laissait dans une indépendance à-peu-près complète. Dès cette époque commence pour la Savoie et le Dauphiné une ère de nationalité bien distincte, et l'individualité des deux peuples puise même

au sein des inimitiés rivales un caractère particulier d'hostilité, qui ne s'est effacé naguère que sous le nivellement de la civilisation moderne. Cette communauté de mœurs, d'intérêts, de relations, qui unit pendant long-temps le Dauphiné et la Savoie, et plus tard leurs luttes et leurs rivalités nationales, forment des liens historiques indissolubles et que l'on ne peut briser sans morceler les annales de ces deux contrées; aussi est-il vrai de dire qu'il ne sera possible de reconstruire avec vérité et fidélité l'existence passée de la province de Dauphiné, qu'en puisant à pleines mains dans les souvenirs de la Savoie.

Les ouvrages produits sur les annales savoisiennes doivent donc être d'un grand intérêt pour nous, Dauphinois, surtout lorsqu'ils se rattachent aussi intimément à notre province que celui de M. Replat. En effet, des deux parties dont se compose son œuvre, la première, le siége de Briançon, est exclusivement consacrée à narrer un épisode dont le drame se développe dans les hautes régions de nos Alpes et dans la Tarentaise. Le XIe siècle, époque choisie par l'auteur pour en étudier la forme sociale, les mœurs, la physionomie individuelle, est bien loin de nous, et jusqu'à ce jour il est resté presque lettre close à nos appréciations. Mais si la tâche était ardue, a-t-il fallu aussi beaucoup de patience et de sagacité à l'investigateur pour nous en reproduire l'image, dont le galbe presque effacé gisait sous les ruines du passé. Évoquer de l'oubli les siècles éteints avec leur vivante allure n'est point chose de petite entreprise : il est besoin de méditer avec intuition les monumens de l'époque dont on recueille les débris dispersés, pour former ensuite de ces membres tronqués une homogène et compacte unité, comme l'artiste restitue, d'après quelques ruines, un édifice antique dans sa perfection originelle, comme le géologue retrouve dans quelques ossemens arides les générations antédiluviennes. Et certes la tâche de l'historien exige de plus puissans efforts d'intelligence, car l'artiste et le géologue procèdent en vertu de lois pour ainsi dire mathématiques et de règles déterminées par

l'observation et la science, tandis que l'historien, aux travaux d'érudition pure qui lui donnent la connaissance des faits, doit joindre aussi cette inspiration qui lui révèle au vif l'humanité.

Nous ne dirons pas que toutes ces qualités brillent éminemment dans le livre de M. Replat, ce serait là une de ces robustes adulations que la presse départementale a rarement la vigueur de produire, mais elles ont heureusement inspiré ses récits et guidé ses recherches. Sous sa plume, tout n'est pas rigoureusement vrai, et les faits se revêtent à sa voix des fictions du roman, mais il en fait l'aveu lui-même, parce qu'ayant « entrepris de renfermer dans un » cadre léger quelques détails sur la vie et les mœurs de nos » pères », il a pensé que « les fables valent bien la prose du positif, » surtout si l'on considère que des fables sont elles-mêmes des » faits, en tant qu'expression vraie des opinions du temps qui leur » a donné cours et prêté croyance. »

Espérons que M. Replat ne bornera pas à cette première étude ses recherches d'artiste : le champ de l'histoire doit être fécond dans sa patrie, et les échos doivent y retentir souvent du nom de l'illustre Jean de Muller.

II. *Feux-Follets*, par Léon Ménabréa. Grenoble, Prudhomme ; Paris, Édouard Legrand, 1836, in-8°.

Les nouvelles et les récits qui composent ce joli volume révèlent une imagination initiée aux rêveries douces et un peu mystiques de l'école allemande. L'étude du cœur humain y est analysée dans ses rapports avec ce sentiment intime de l'art qui devient si saisissant sous la plume magique d'Hoffmann, et l'on sent que l'auteur des *Feux-Follets* s'est inspiré du génie qui a créé les merveilleuses féeries des *Contes fantastiques*. Nous sommes loin de dire que le talent de M. Ménabréa se borne à celui de l'imitation ; nous sommes au contraire heureux d'avoir saisi entre sa pensée et celle du conteur allemand une analogie qui est un présage favorable de son avenir

littéraire. Il est facile de voir que c'est dans la contemplation des beautés de la nature et à la source des émotions de son cœur qu'il a puisé les aperçus les plus délicatement sentis de la vie intellectuelle. *L'Orgue de Saint-Georges*, nouvelle dans laquelle la création d'une délicieuse jeune fille tranche nettement à côté de celle du maître de chapelle, le vieux Bach, nous a semblé surtout une œuvre irréprochable, pleine de grâce, remarquable par une touche fine et naïve. En s'abandonnant aux caprices de sa riche imagination, rendons grâce à M. Ménabréa d'avoir eu le bon goût de ne pas nous traduire les impressions de la *Folle du Logis* dans ce langage péniblement incorrect, sonore et vide, que tant de jeunes écrivains ont eu la vanité naïve de croire être une révélation du génie et de l'originalité. Une diction pure sans afféterie, correcte sans pédantisme et sans froideur, vive et parlante sans incohérence et faux enthousiasme, vaudra toujours mieux que l'accumulation de mots hybrides et l'accouplement du substantif et de l'adjectif, qui, obligés de s'accorder en genre et en nombre, sont cependant d'irréconciliables ennemis.

III. *Vie de Saint Hugues, évêque de Grenoble, suivie de la Vie de Hugues II, son successeur, d'un extrait d'une Biographie de Saint Hugues, abbé de Léoncel, et d'une Notice chronologique sur les Évêques de Grenoble*, par Albert Du Boys, ancien magistrat. Grenoble, impr. de Prudhomme, in-8° de 504 pages.

Notre histoire nationale au moyen-âge est enfouie tout entière dans les annales ecclésiastiques : c'est qu'alors le mouvement social, le drame de la vie des peuples, s'agitaient dans le cercle de l'élément religieux ; le clergé, ce corps vigoureux et si fortement trempé, embrassait dans son action la marche des intelligences ; les agitations politiques, les révolutions nationales, les oscillations de la société entière s'accomplissaient sous son influence, ou plutôt

il dominait seul ; il était l'ame et la vie du corps social. Aussi les monumens qui ont consacré le souvenir de son existence doivent-ils être l'objet d'une étude profonde pour qui veut saisir au vrai la physionomie des temps passés. C'est sans doute sous l'empire de cette conviction que l'auteur de la *Vie de Saint Hugues* a conçu et exécuté son œuvre. Nous nous bornons aujourd'hui à signaler cet ouvrage remarquable à l'attention des personnes qui se livrent aux fortes études de l'histoire, et qui s'occupent plus particulièrement des annales de notre province ; dans un article plus étendu nous examinerons sa portée historique. Nous ne voulons pas clore ces lignes sans rendre à l'exécution typographique de la *Vie de Saint Hugues* l'hommage qu'elle mérite : l'art de l'imprimerie qui a trouvé naguère en MM. Perrin, à Lyon, et Desrosiers, à Moulins, deux habiles interprètes, doit compter aussi parmi les artistes les plus dévoués à son développement et à ses progrès M. Prudhomme, à Grenoble. La *Vie de Saint Hugues*, sortie de ses ateliers, est un des beaux volumes enfantés par la presse départementale, tant par la correction du texte que par l'élégance de l'exécution.

IV. *Lettre à M. Gautier, conseiller de préfecture des Hautes-Alpes, sur les Antiquités de Gap*, par M. Pierquin de Gembloux. Grenoble, impr. de Barnel, in-8° de 32 pages [1].

Cette dissertation, remarquable par le parti que l'auteur a su tirer de la philologie pour éclaircir les obscurités archéologiques qui entourent le berceau de la cité dont il dévoile l'origine, peut offrir, il est vrai, quelques conclusions contestables, mais elle se distingue par la sagacité de la critique et une grande habileté d'interprétation. Là où les textes parlent clairement, la discussion

1 Cette lettre a été imprimée dans le *Patriote des Alpes*, N.os des 29 et 31 août, 5, 7 et 9 septembre dernier.

doit se taire; mais lorsque les monumens historiques n'ont laissé que des traces effacées, alors s'ouvre pour l'érudition la carrière des conjectures, et c'est alors dans l'emploi de ces moyens pour arriver à la découverte de la vérité que la science est appelée à déployer toutes les ressources de l'analogie. O. J.

V. PALÉOGRAPHIE GALLO-GRECQUE ET ROMAINE.

NOTICE SUR DEUX INSCRIPTIONS INÉDITES TROUVÉES A CARTHAGE ET A MARSEILLE.

A M. le Directeur de la Revue du Dauphiné.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous communiquer deux inscriptions inédites : l'une a été trouvée dans les ruines de Carthage, la plus ancienne des colonies romaines; elle n'est pourtant pas en langue punique, ainsi qu'on serait en droit de l'espérer, parce qu'il paraît que là, comme ailleurs, le despotisme romain s'attacha à détruire la langue nationale, afin de faire exclusivement triompher la sienne. Cette proscription de la langue natale et la destruction générale des monumens qui en consacraient l'existence, soit paléographiques, soit numismatiques, expliquent suffisamment pourquoi les monumens puniques sont aussi rares à Carthage que les monumens celtes ou grecs dans les Gaules.

L'inscription sur laquelle je vais appeler votre attention offrirait par elle-même peu d'intérêt, si on l'assimilait à celles que l'on découvre journellement sur presque tous les points de la vaste étendue de l'empire romain, et dont Grævius, Gronovius, Muratori et surtout Gruter ont fait de si précieuses collections; cependant, comme il arrive souvent qu'une inscription et même un simple fragment peuvent ouvrir la voie à des découvertes importantes en géographie et en histoire, il faut se garder de les dédaigner. Quant à l'inscription qui fait l'objet de ces considérations, elle se

recommande par des particularités remarquables : elle a été découverte à Carthage en mai 1837, avec d'autres fragmens de paléographie grecque ; elle est écrite en caractères cursifs anciens dont voici la distribution. (*Voyez la planche ci-contre, N.° 1.*)

Il est assez difficile de déterminer l'époque de cette inscription ; cependant, comme sous Auguste et même sous César les M ne se formaient point comme deux A minuscules accouplés ; comme l'A lui-même ne ressemblait non plus à un *lambda* minuscule isolé, dont on prolongerait la queue, il est à-peu-près certain que l'inscription consacrée aux mânes de C. MANLIVS est tout au moins antérieure au règne de ces deux empereurs, et que l'on doit par conséquent la classer parmi les plus anciennes que nous possédions, quoique postérieure au Ve siècle de la fondation de Rome.

Ici se présente une difficulté. Dans toutes les inscriptions romaines un V surmonté d'un tilde devient ou un signe mathématique, ou indique une dignité. D'après ce principe, il faudrait lire ou 500 ou 55 ans, ou bien encore *quintumvir* : or, ni l'une ni l'autre de ces versions ne pourrait fournir un sens ; il est donc évident que le graveur a voulu annoncer que cette lettre était l'initiale d'un mot abrégé, et ce mot, je n'hésite pas à penser que c'est VIXIT, comme dans un grand nombre d'inscriptions V$\overline{P}$ signifiait VIR PERFECTISSIMVS.

Quel était maintenant ce C. MANLIVS ? Appartenait-il à l'illustre famille de ce nom ? Pourquoi dès-lors cette orgueilleuse modestie et dans le choix de la pierre tumulaire et dans le dédain de toute espèce de désignation honorifique ? Autant qu'il est permis, en l'absence des documens historiques, de se livrer au hasard des conjectures, je ne serais pas éloigné de présumer que cette pierre tumulaire consacrât la mémoire de ce MANLIVS, dont la naissance fut le résultat de l'opération césarienne, et que Pline dit être entré dans Carthage à la tête d'une armée [1]. Ces circonstances

1 *Hist. nat.*, lib. VII, cap. IX.

N°. 1.

D· M·
C·MANLIVS
MERCVRIVS
V̄·ANNIS
QVINQVAGIN
IA

N°. 2.

ΑΘΗΝΑΔΗϹ
ΔΙΟϹΚΟΥΡΙΔΟΥ
ΓΡΑΜΜΑΤΚΟϹ
ΡΟΜΑΙΚΟϹ.

pourraient seules, en effet, expliquer d'une manière satisfaisante le luxe et la brièveté de l'inscription, que la forme de la pierre annonce suffisamment avoir fait partie d'un monument beaucoup plus important détruit sans doute par les Barbares.

Reste encore un obstacle à lever. Pourquoi ce surnom de MERCVRIVS donné à MANLIVS? En voici peut-être la cause : le talent de la parole était héréditaire dans la famille à laquelle appartenait MANLIVS, et lui-même avait une haute réputation d'éloquence; l'épithète de MERCVRIVS faisait donc allusion à cette noble faculté.

Je ne crois pas devoir expliquer l'erreur commise par le graveur dans la dernière ligne : il est clair que c'est par inadvertance qu'il a placé un I là où devait se trouver un T [1].

La seconde inscription a été trouvée en 1833 près de Saint-Victor, à Marseille, dans les fouilles du port de carenage. Elle est en grec, et cette circonstance ne doit pas nous surprendre, car non-seulement Marseille était une colonie phocéenne, mais le grec était encore langue parlée dans les Gaules jusqu'au VIe siècle de l'ère chrétienne. Ce monument en marbre blanc est d'une belle conservation, et voici le texte de l'inscription qui le décore. (*Voyez la planche ci-contre, N.° 2.*)

Cette légende est parfaitement claire : elle est incontestablement l'enseigne d'un grammairien. Chez les Romains, les symboles des établissemens d'instruction publique n'offraient pas ce caractère. Vers le milieu du siècle précédent on a découvert dans les ruines d'Herculanum un indicateur de ce genre, dans lequel était représentée une scène de fustigation infligée à un écolier indocile en présence de ses camarades effrayés. Ici au contraire c'est ATHENADES, FILS DE DIOSCORIDES, qui apprend à ceux qui de Gallo-Grecs veulent devenir Gallo-Romains qu'il est GRAMMAIRIEN ROMAIN.

Mais qu'était-ce qu'un grammairien dans la Gallo-Grèce, et à

1 Cette inscription appartient à M. Pascal Coste, auteur du magnifique ouvrage sur les *Monumens du Caire*.

quelle époque vivait celui dont cette inscription vient de nous révéler le nom ?

La grammaire n'était pas alors l'art si facile d'éplucher les mots et de constater leur valeur. Son but était de commenter, d'analyser, d'interpréter les ouvrages célèbres et plus spécialement les productions poétiques, de manière à en développer le sens littéral et les beautés cachées. L'inscription que l'on vient de lire nous révèle le nom d'un professeur de cette classe et le seul que nous ait légué l'antiquité. Ausonne, il est vrai, nous a laissé la liste des professeurs de rhétorique ou de grammaire qui de son temps illustraient la cité de Bordeaux, et Sydoine-Apollinaire a pris le même soin. Une inscription conservée à Aix constate l'état de l'instruction publique dans les Gaules méridionales au Xe siècle, et des actes du siècle suivant nous apprennent qu'il existait dans la même ville un CANONICVS GRAMMATICVS [1]. Mais ces monumens sont d'une époque bien plus rapprochée de nous, et d'ailleurs ils ne se réfèrent qu'à des grammairiens latins, tandis que dans l'inscription de Marseille il s'agit d'un grammairien gallo-grec enseignant la langue latine : c'est qu'évidemment le latin était alors dans la Gaule une langue étrangère, tandis que le grec était pour ainsi dire l'idiome national.

Ainsi que le fait très-bien observer M. Fauriel, la grammaire et la rhétorique étaient les deux branches littéraires qui excitaient le plus d'émulation parmi les Gallo-Romains au Ve siècle, et leurs maîtres en cette étude, d'après le témoignage de Strabon, furent les rhéteurs marseillais d'origine grecque. Les bornes étroites de cet article ne me permettent pas d'entrer ici dans quelques détails relatifs à l'opinion émise par M. Fauriel sur l'anéantissement de la langue grecque dans le midi des Gaules au Ve siècle. Il y a de justes motifs de penser que cet idiome y fut en vigueur jusqu'au VIIe siècle, époque à laquelle s'opéra d'une manière générale la substitution du latin.

1 Pitton, *Annales de la sainte Église d'Aix*, page 103.

A quel siècle remonte l'inscription découverte à Marseille? ses caractères graphiques révèlent-ils l'ère de Périclès ou celle d'Auguste? Voici d'après quelles particularités on peut rechercher son origine : une lettre, l'M, reproduite dans la troisième et la quatrième ligne se trouve écrite de deux manières différentes : dans la troisième ligne, elle est formée cursivement, quoique d'une dimension égale à celle des autres lettres; dans la quatrième ligne, sa forme est capitale. Or, que conclure de cette variante, sinon que l'alphabet grec venait récemment d'adopter dans le tracé de la lettre M la forme cursive, peu vulgarisée encore, et dont l'introduction, d'après un buste antique de Ménandre, remonterait à l'époque où florissait ce poète, c'est-à-dire vers l'année 345 avant l'ère vulgaire. L'admission des quatre lettres doubles dans l'alphabet grec date aussi de l'archontat d'Euclide (403); mais comme un certain nombre d'années durent s'écouler avant que cette innovation eût pénétré à Marseille, il est probable, en adoptant un moyen terme pour déterminer l'âge de notre inscription, que le fils de Dioscorides enseignait la grammaire romaine à Marseille au moins 300 ans avant notre ère. Enfin, en terminant, je ferai remarquer que les Romains ne laissèrent jamais graver sur les édifices des inscriptions conçues dans une langue autre que la leur, à moins qu'elles n'offrissent une traduction latine, et que l'inscription de Marseille ayant été trouvée parfaitement intacte, elle a dû être ensevelie avant l'invasion romaine ou du moins à l'époque de la conquête.

PIERQUIN DE GEMBLOUX.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

§ 1

OUVRAGES RELATIFS A L'HISTOIRE DU DAUPHINÉ.

Vie de Saint Hugues, évêque de Grenoble, suivie de la Vie de Hugues II, son successeur, d'un extrait d'une Biographie de Saint Hugues, abbé de Léoncel, et d'une Notice chronologique sur les Évêques de Grenoble, par ALBERT DU BOYS, ancien magistrat. Grenoble, imprim. de Prudhomme, 1837, in-8° de 504 pages.

— *Lettre à M. Gautier, conseiller de préfecture des Hautes-Alpes, sur les Antiquités de Gap,* par M. PIERQUIN DE GEMBLOUX. Grenoble, impr. de J.-L. Barnel, 1837, in-8° de 32 pages.

— *Lettre pastorale de Mgr. l'Évêque de Gap* (NICOLAS - AUGUSTIN DE LA CROIX), *à l'occasion de son installation.* Bourg, impr. de Bottier, 1837, in-8° de 23 pages.

— *Essai sur l'installation de M. de La Croix, grand-vicaire de Belley, au siége épiscopal de Gap, vacant par la mort de M. Arbaud, son évêque;* par A. GIROUD. Gap, impr. de J. Allier, 1837, in-8° de 12 pages.

Cet opuscule n'a aucun rapport avec celui qui est cité à la page 135.

— *Chant lyrique composé à l'occasion de l'arrivée de M. de La Croix, évêque de Gap, dans son diocèse, et exécuté en présence de Sa Grandeur par les musiciens de cette ville;* paroles de M. MONNIER, licencié-ès-lettres, professeur de 3° au collége, musique de M. l'abbé CLARAMOND, organiste de la cathédrale. Gap, Allier, 1837, in-8° de 8 pages.

— *Revue de Vienne, 1re livraison, septembre.* Vienne, impr. de Timon, 1837, in-8° de 40 pages.

Les principaux articles contenus dans cette 1re livraison sont : 1° une Introduction du rédacteur en chef, M. René (M. Fétau); 2° une Notice sur l'origine et l'établissement de la bibliothèque et du musée de Vienne, par M. Delorme, conservateur de ces établissemens; 3° une Lettre de M. le chev.er Joseph Bard, de la Côte-d'Or.

— *Vie de Félix Neff, pasteur dans les Hautes-Alpes.* Toulouse, impr. de Cadaux, 1837, in-12.

Félix Neff est mort en 1829.

§ 2.

OUVRAGES IMPRIMÉS DANS LES TROIS DÉPARTEMENS DE LA PROVINCE DE DAUPHINÉ.

— *Galerie chrétienne,* ou *Abrégé de l'histoire des vrais témoins de la vérité et de l'évangile, avec une introduction et des notes,* par C. BONIFAS, pasteur de l'église réformée de Grenoble, et E. PETIT-PIERRE, ministre du Saint-Évangile. Grenoble, impr. de Prudhomme, 1837, tome Ier, in-8° de 28 et 388 pages, avec une gravure.

— *Manuel de Philosophie, à l'usage*

des élèves qui suivent le cours de philosophie, par C. Mallet. Grenoble, impr. de Prudhomme, 1837, in-12, 2e édit.

— *Études philosophiques*, par le même. Grenoble, imprim. de Prudhomme, 1837, in-8° de 314 pages.

Complément de l'ouvrage précédent.

— *Doctrine chrétienne*, ou *grand Catéchisme à l'usage du diocèse de Grenoble, précédé d'une instruction préliminaire sur les fondemens de la religion, imprimé par ordre de Mgr. Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble.* Grenoble, impr. de Baratier frères, 1837, in-12 de xj et 362 pages.

— *Catéchisme de Grenoble, suivi d'instructions sur les fêtes*, par Mgr. Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble. Grenoble, impr. de Baratier frères, 1837, in-18 de 181 et 55 pages.

— *La Lyre du XIXe siècle*, ou *Recueil de cent morceaux de poésie*, par C. Gros, *extraits des meilleurs auteurs de notre époque.* Vienne, Girard, 1837, grand in-18 de 288 pages.

— *Les Psaumes de David, suivis de cantiques et de prières.* Nouv. édition, Valence, impr. de Marc-Aurel frères, 1837, in-12 et in-24; avec musique.

— *Commentaire sur l'épître de l'apôtre Paul aux Galates, précédé d'une introduction critique et suivi d'une traduction nouvelle*, par A. Sabbinoux, pasteur-aumônier au collége de Tournon. Valence, impr. de Marc-Aurel frères, 1837, in-8° de XXXII, Liij et 320 p.

Ce travail consciencieux, plein de science et de vie, sera certainement accueilli par tous les amis d'une exégèse éclairée à la fois et pieuse ; on se plaîra à encourager ce premier essai d'un travail fait à la manière des Allemands. (*L'Évangéliste, N.° du 1er septembre* 1837.)

§ 3.

OUVRAGES COMPOSÉS PAR DES DAUPHINOIS.

— *Traduction du livre VII des Pandectes, accompagné d'un commentaire, précédé d'un exposé des principes généraux du droit de propriété et de ses principaux démembremens, particulièrement de l'usufruit*, par C.-A. Pellat, de Grenoble. Paris, Alex. Gobelet, 1837, in-8.

— *Œuvres complètes de Malebranche.* Ouvrage publié par MM. de Genoude (de Montélimar), et de Lourdoueix. Paris, Sapia, 1837, tome Ier, in-4°. Il y aura 2 volumes.

— *Pères (les) de l'Église, des trois premiers siècles*, trad. en franç. sous la direction de M. de Genoude (de Montélimar). Paris, Sapia, 1837, t. Ier, in-8.

Cette publication importante comprendra 12 vol.; M. A. Bonnetty a rendu compte du premier dans les *Annales de philosophie chrétienne* (tome XIV, N.° 80, p. 141-146); il renferme : 1° *Discours préliminaire*, par M. de Genoude; 2° *Tableau historique des premiers siècles de l'église*; 3° *Notes*, par M. de Genoude; 4° *Tableau chronologique des événemens, soit sacrés, soit profanes, qui se sont passés durant le Ier siècle*; 5° *Tableau des conciles et des papes du Ier siècle*; 6° un extrait de Saint Jérôme sur la *manière de traduire*; 7° *Notice sur Saint Clément et traduction de son Épître aux Corinthiens*; 8° *Épître catholique, attribuée à Saint Barnabé*; 9° le *Livre du pasteur d'Hermas*; 10° les *Constitutions apostoliques*; 11° des *extraits de Papias, de Saint Denis l'Aréopagite et de Saint Hégésippe*; 12° enfin, la *Deuxième Lettre de Saint Clément.*

— *Chemin de fer de Paris à Bordeaux.* Deuxième lettre, par A. Corréard (de Serres). Paris, impr. de Fournier, 1837, in-8° de 16 pages. (Voyez la *Revue*, tome II, page 136.)

— *Mémoire sur la législation relative à la vente du mobilier des mineurs*, lu à l'Académie des Sciences morales et politiques, par M. Berriat-Saint-Prix (de Grenoble). Paris, Langlois, 1837, in-8° de 32 pages.

C'est un extrait du *Journal des Avoués*, tome LIII. Le même auteur vient de faire insérer dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires* (tome III, nouv. série) un article sur les *chirurgiens-barbiers*.

— *Élémens de Géographie*, par M. Ach. Meissas (de Gap). Paris, V.e Maire-Nyon, 1837, in-12.

C'est le texte du cours professé par l'auteur au collége Charlemagne.

— *Notice sur les Fruitières de la Franche-Comté*, par M. Baude (de Valence), député, dans le *Journal d'Agriculture pratique*, N.° de juillet 1837.

— *Rapport sur les Statistiques civiles du ministère de la justice*, par M. Bérenger, député de la Drôme. — *Mémoires sur les moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire*, par le même. Ces deux ouvrages sont insérés au tome I.er de la seconde série des *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques* (Paris, Firmin Didot, 1837, in-4°); le second a été aussi imprimé à part in-8°, et il en a été rendu compte dans la *Revue*, tome II, page 123.

ERRATA.

Page 135, col. 2, lisez : *par M. Rey, curé de Goncelin*, au lieu de *par M. Rey, conseiller à la cour royale d'Angers.*

Page 200, effacez : *M. Weiss le nomme mal à propos Fornier, dans l'article qu'il lui a consacré dans la Biographie universelle.*

RAPPORT

SUR LES STATISTIQUES CIVILES

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE [1].

Depuis plusieurs années, le Gouvernement s'est livré avec une honorable persévérance à la recherche des faits qui peuvent être de nature à l'éclairer sur la marche de l'administration de la justice.

1 M. Bérenger, député de la Drome et membre de l'Institut, a bien voulu permettre la reproduction dans notre *Revue* de ce travail remarquable, qui a été accueilli avec un vif intérêt au sein de l'Académie des sciences morales et politiques. Les vues émises par l'auteur sur quelques parties de notre système de législation civile et sur l'organisation judiciaire en France, soulèvent de hautes questions qui peuvent trouver d'honorables contradictions et provoquer de la part de la science et de l'expérience de vives controverses; mais nous ne doutons pas aussi qu'elles ne heurtent les appréciations mesquines et si vigoureuses de l'intérêt personnel. C'est d'ailleurs, en France, la destinée des choses bonnes et utiles d'être stygmatisées, à leur naissance, du sceau de la réprobation; et c'est au nom de la sainte prescription des abus et d'un amour profondément enraciné de la routine qu'elles sont proscrites et rejetées avec dédain. Mais la vérité, comme ces fruits paresseux qui se développent lentement sous un climat rigoureux, finit par venir à maturité, et jamais il ne faut perdre courage à la proclamer hautement, car c'est là le seul moyen de la rendre populaire et de faire éclater son évidence. Tel est le but qui nous a guidé en insérant dans la *Revue du Dauphiné* la discussion à laquelle un de nos compatriotes s'est livré sur une question qui ne peut manquer d'exciter un examen approfondi et les méditations des hommes graves et éclairés. Le rapport de M. Bérenger, lu aux séances de l'Académie des sciences morales et politiques des 21 février et 18 juin 1835, a été imprimé dans le tome I de la seconde série des *Mémoires* de cette Académie. (Paris, Firmin Didot, 1837, in-4°, pages 473 et suiv.) (*N. du D.*)

Les tables statistiques qu'il a publiées offrent des documens précieux qui, après une période de temps suffisante pour compléter et mettre en lumière les enseignemens qu'ils renferment, serviront puissamment à introduire dans nos lois et dans l'ordre judiciaire les améliorations que l'expérience aura fait juger utiles.

M. Renouard, secrétaire-général du ministère de la justice, qui a donné les soins les plus constans à ces recherches, vous a demandé l'autorisation de lire un mémoire sur une partie des tableaux qui en constatent les résultats, et particulièrement sur ceux qui se rapportent à la justice civile, comme pour appeler la science à seconder le Gouvernement dans l'accomplissement d'une œuvre qui réclame, à si bon droit, le concours de tous les esprits éclairés.

Vous avez écouté cette lecture avec tout l'intérêt qu'elle commandait, et vous avez donné mission à une commission [1] prise dans les trois sections de législation, de morale et de statistique, de vous présenter un rapport sur ce travail.

Cette commission, qui a bien voulu me charger d'être son organe, aurait désiré saisir cette occasion pour embrasser d'un même coup d'œil l'ensemble des statistiques criminelle et civile, et vous communiquer en même temps les réflexions que lui aurait suggérées ce double examen.

Mais elle a craint d'être entraînée à des développemens trop étendus, et elle a cru devoir ne porter son attention que sur les seuls documens qui font l'objet particulier du mémoire que vous lui avez renvoyé, se réservant de vous entretenir plus tard de la statistique criminelle.

Les tableaux de celle-ci ont été accueillis avec une grande faveur, non-seulement en France, mais encore dans la plupart des états de l'Europe, où ils ont servi de modèles à de nombreux travaux du même genre.

1 Composée de MM. Benoiston de Château-Neuf, Blondeau et Bérenger.

On peut prédire aux comptes rendus de la justice civile le même succès, surtout lorsqu'ils auront été rendus plus complets.

Jusqu'ici il n'en a été publié que deux : l'un, qui comprend une période de dix années, commence au 1er septembre 1820, et finit au 31 août 1830 ; il se borne à faire connaître le nombre des affaires portées devant les cours et tribunaux du royaume, pendant cette durée de temps ; il fait connaître aussi le nombre des affaires arriérées : l'autre, qui embrasse la seule année judiciaire écoulée du 1er septembre 1830 au 31 août 1831, renferme, outre les documens de même nature que ceux compris dans la précédente, quelques autres tableaux d'une réelle importance.

Ainsi, indépendamment des nomenclatures déjà publiées, on y trouve l'état des affaires portées devant les tribunaux de commerce, celui des appels des jugemens des tribunaux de première instance aux cours royales, et celui des jugemens des juges de paix aux tribunaux de première instance. Il renferme aussi un état bien précieux des faillites ouvertes et déclarées depuis le 1er janvier 1817 jusqu'au 31 décembre 1826, avec l'indication de leurs divers modes de réglement, des sommes auxquelles elles se sont montées, et des diverses positions du failli après la faillite.

Voilà déjà un progrès, et ce progrès ira toujours croissant, car l'espoir nous est donné de voir ajouter incessamment de nouvelles tables, qui feront connaître le nombre des affaires introduites et jugées dans chaque justice de paix ; qui indiqueront le produit des droits d'enregistrement dans les diverses localités, la nature des actes notariés les plus fréquens dans chacune d'elles, enfin la nomenclature, par classes, des questions graves auxquelles donnent lieu celles des dispositions de notre législation civile dont l'interprétation entraîne le plus de difficultés et soulève le plus de doutes.

Un autre perfectionnement nous est encore promis. L'année judiciaire, différente chez nous de l'année commune, a servi jusqu'ici de mesure aux tables périodiques du ministère de la justice. Il importait de changer cet ordre et d'adopter un mode de

temps uniforme qui rendît plus facile la relation de ces tables avec le mouvement commercial, agricole et industriel, dont la décroissance ou le progrès est marqué chaque année par l'autorité administrative et les statisticiens du 1er janvier au 31 décembre, et non du 1er septembre au 31 octobre. Ainsi les tables statistiques comprendront désormais tous les documens recueillis dans le cours de l'année civile; innovation propre à favoriser la comparaison des faits dont une certaine analogie nécessitera le rapprochement.

Tel est, Messieurs, le sommaire des objets que renferment les statistiques civiles déjà connues, et de ceux qu'on se propose d'y comprendre par la suite.

« Lorsqu'on publie de pareils documens, dit M. Renouard, on » prévoit rarement quels résultats ils produiront. »

La statistique, en effet, Messieurs, n'est autre chose qu'une sorte d'enregistrement des faits. Elle ne les interroge pas, elle les constate. Elle n'est point une science, mais un dépôt dans lequel la science puise les matériaux qu'elle emploie. Ce qui garantit sa sincérité, c'est qu'elle est neutre entre tous les systèmes; elle s'arrête devant l'examen, parce que son caractère essentiel est la certitude, et que la certitude cesse souvent là où l'examen commence.

Quelques personnes ont pu trouver dans la publication de ces tables l'inconvénient d'initier le public à des détails qui de leur nature devraient demeurer secrets, et d'exposer à la critique ceux des tribunaux où les affaires sont traitées avec le plus de lenteur. M. Renouard s'élève avec raison contre cette susceptibilité : « Dans » nos temps modernes, dit-il, les seuls élémens durables de puis- » sance et de force résident dans le libre concours de la raison » publique.... Garder le secret sur les faits, c'est étouffer dans » son germe ce salutaire esprit de réforme qui veut allier la » modération et la réserve à l'amour du progrès. »

On doit louer l'administration qui proclame de tels principes. La publicité, sous un gouvernement représentatif, est en effet le moyen le plus efficace et le plus prompt de préparer l'amélioration

du sort des peuples. C'est par elle que les vérités utiles se révèlent, qu'elles intéressent l'opinion à leur triomphe, et qu'après s'être concilié toutes les convictions, elles surmontent sans peine toutes les résistances.

Le but d'une bonne législation doit être de simplifier l'administration de la justice, afin de hâter l'expédition des procès, et, s'il se peut, d'en diminuer le nombre.

Or, les tableaux publiés par la chancellerie renferment des documens qui, à cet égard, font naître de sérieuses réflexions. Nous demandons à l'Académie la permission de lui soumettre quelques-unes de celles qu'ils nous ont suggérées.

Nous avons d'abord été frappés du nombre prodigieux des procès civils intentés et poursuivis chaque année. Nous voyons que, depuis le 31 août 1830 jusqu'au même jour 1831, il y a eu 122,852 affaires inscrites aux rôles des tribunaux civils de première instance, et 135,767 aux rôles des tribunaux de commerce; en tout, au-delà de 258,000.

Ce nombre, comme nous le disions, est excessif : en supposant qu'il n'y ait que deux parties engagées dans les deux tiers des causes, et trois ou un plus grand nombre dans l'autre tiers, on acquiert la triste certitude que sur 32 millions d'habitans, six cent mille sont en instance chaque année devant nos seuls tribunaux civils.

Le devoir du législateur, comme celui de la science, est de rechercher s'il ne serait pas possible de remédier à un tel état de choses.

Ici, on ne peut pas espérer, comme pour la législation criminelle, de trouver ce remède dans les progrès de la civilisation et des lumières; ces progrès diminuent inévitablement le nombre des crimes, mais ils sont sans influence sur celui des procès civils, dont le nombre au contraire augmente avec l'aisance publique, et à mesure que le commerce et l'industrie, en se développant, créent des rapports et des intérêts nouveaux.

C'est en simplifiant : 1° la forme des procédures; 2° la législation générale, et 3° le mode d'administration de la justice, qu'on peut espérer de parvenir à diminuer pour les citoyens les occasions de plaider, et qu'on peut leur faciliter les moyens d'obtenir une justice plus prompte.

Nous allons envisager sous ces trois points de vue les avantages que peuvent nous promettre les statistiques judiciaires.

Si elles ont pour objet les divers actes de la procédure civile, elles feront facilement connaître ceux qui sont superflus et sans utilité pour la bonne instruction des affaires; une fois signalés, ceux-là devront être nécessairement supprimés.

Les Romains avaient créé dans l'origine une multitude d'actions, qui, s'appliquant à chaque espèce de contestations, embarrassaient souvent la marche de la justice, et jetaient un grand trouble dans son administration; il fallait beaucoup d'habileté pour ne pas s'égarer dans ce dédale de formules, dont l'inobservation entraînait de nombreuses nullités, et obligeait à recommencer des procédures toujours ruineuses. Plus tard, à la vérité, ils corrigèrent un peu ce vice de leur première législation, mais elle ne demeura pas moins chargée de formalités. Après tant de siècles, sommes-nous beaucoup plus avancés? ne subissons-nous pas à notre insu l'influence de cette législation romaine, si défectueuse en cette partie, et pourtant si belle, si parfaite à d'autres égards? Nos formalistes n'y ont-ils pas puisé d'une manière trop absolue le principe que le droit ne peut être efficacement protégé que par la forme? et par un excès de précautions, n'ont-ils pas trop souvent abusé de ce principe?

Nous tenons particulièrement des Romains une distinction qui, pour l'exercice de la plupart des actions réelles, a trouvé place dans notre code, sans cependant y conserver la même précision, et qui consiste à séparer constamment ce que les légistes appellent le *possessoire* et le *pétitoire*.

Par l'effet de cette distinction, on est obligé de parcourir les

divers degrés de juridiction pour faire décider quelle sera celle des parties qui possédera l'objet du litige pendant la poursuite du procès principal, c'est-à-dire pendant l'instance qui aura lieu pour faire juger à qui en définitive appartiendra la propriété. Ce mode de procéder nécessite deux procès pour le même objet. De là se sont élevés des doutes sur l'utilité de cette double action. On se demande si elle n'est pas pour nous l'effet d'un vieux préjugé; s'il ne serait pas plus simple de laisser la possession à celui qui jouit, et de plaider sur-le-champ au principal. On réduirait ainsi le litige à un seul procès, et l'on éviterait une multitude de formalités qui, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, ne sont réellement profitables qu'aux agens judiciaires; et comme quelques mesures conservatoires seraient jugées utiles, soit pour empêcher que l'état des choses ne fût changé ou modifié, soit pour autoriser en certains cas la continuation du nouvel œuvre, soit dans les circonstances très-rares où la propriété elle-même ne reposerait avec certitude sur la tête de personne, il y serait pourvu par des dispositions simples et d'une exécution facile, qui seraient confiées au juge du pétitoire.

La ligne qui sépare les deux actions, possessoire et pétitoire, est parfois si imperceptible, qu'il est très-souvent difficile au magistrat le plus exercé de la discerner; de là, tant d'erreurs sur la compétence, erreurs qui, au lieu des deux procès dont nous nous plaignions tout à l'heure, en exigent habituellement un troisième, celui devenu nécessaire pour fixer la juridiction.

Voyez dès-lors quelle surcharge d'affaires sur les rôles de nos tribunaux! C'est à la statistique à rectifier nos idées sur les avantages ou les inconvéniens de ce système. Nul doute que, si les recherches sont dirigées vers cet objet, on ne reconnaisse que le nombre des procès auxquels donne lieu l'exercice des actions possessoires ne soit immense, et comparativement hors de toute proportion avec l'exercice des autres natures d'action.

Les fonctions des juges de paix en deviennent très-délicates à

remplir : cependant ils ne sont placés si près des populations qu'afin de pourvoir à ceux de leurs besoins qui sont les plus faciles à satisfaire : exiger d'eux au-delà des lumières les plus naturelles, c'est se tromper sur le but de leur institution.

Il serait bon aussi que la statistique nous fît connaître le nombre des procès que cet ordre de magistrature parvient à éteindre par la voie de la conciliation; sans nul doute, on trouverait que ce nombre est peu considérable : c'est qu'effectivement la loi est sans cesse éludée; la conciliation est devenue une vaine formalité; les parties comparaissent rarement en personne; et c'est le plus souvent le même fondé de pouvoirs, qui, envoyé par le même avoué, se présente pour demander acte de non-conciliation à l'égard de plusieurs affaires à la fois.

Ainsi l'intervention du juge de paix, qui devait arrêter le procès à son origine, ne devient plus qu'une occasion d'augmenter encore les frais au préjudice des parties.

A quelles causes doit-on attribuer cette inexécution de la loi? Cest à la statistique à nous les révéler. Ou le défaut habituel de conciliation provient de la mauvaise volonté des plaideurs, ou il est le fait du magistrat, ou il doit être attribué à quelque vice de l'institution. Dans le premier cas, il y aurait à examiner s'il ne serait pas utile qu'une obligation plus rigoureuse de se présenter elles-mêmes fût imposée aux parties, et s'il ne conviendrait pas que cette obligation fût accompagnée d'une sanction efficace; dans le second, il y aurait lieu de vérifier s'il n'y aurait pas négligence de la part du juge; et dans le troisième, il faudrait rechercher si la répugnance des parties à se concilier ne proviendrait pas de ce qu'étant une fois décidées à paraître devant lui, et à faire ce qu'elles considèrent comme le premier acte d'une instance, elles ne regardent pas leur amour-propre comme engagé à aller plus loin, et si ce n'est pas le caractère de juge dont le magistrat de paix est revêtu, qui devient le véritable obstacle à la conciliation.

Dans un pays où nous avons porté avec notre gloire nos codes

immortels, en Pologne, où l'administration de la justice est en quelque sorte calquée sur la nôtre, on a soigneusement séparé les fonctions conciliatrices du juge de paix de ce qu'elles ont chez nous de purement judiciaire. Celles-ci appartiennent à un véritable juge; les premières sont exclusivement confiées à l'homme le plus considérable de la localité, et qui par cela même est supposé avoir le plus d'autorité morale sur ses concitoyens; les parties savent qu'en se présentant devant lui elles ne commencent pas un procès, et que leur démarche au contraire, toute de paix et de bon procédé, a pour objet de le prévenir en préparant les voies à un accommodement.

D'un autre côté, l'éminent citoyen à qui la loi confie le soin de cette conciliation met sa gloire à l'opérer; son attention comme ses efforts se concentrent sur ce qui fait l'unique objet de sa mission; jaloux d'accroître, en la justifiant, cette confiance publique, seule et noble rétribution d'une magistrature placée au niveau des fonctions les plus hautes et les plus enviées, car les siennes sont exercées gratuitement, il attache aux succès qu'il obtient un double intérêt d'amour-propre et de conscience; et le même sentiment qui sert de mobile à son zèle lui en assure le prix.

C'est ainsi qu'une intervention réelle et puissante éclaire, rapproche, apaise les esprits, étouffe à la fois dans leur germe le litige et l'irritation qu'il a fait naître, et donne à la société cette garantie que si un procès n'a pas été prévenu, c'est qu'il était inévitable.

En un mot, la multiplicité de nos formes judiciaires, les frais exorbitans qu'elle occasionne, le grand nombre d'officiers et d'agens qu'elle exige, appellent toute la sollicitude du gouvernement. Les efforts qu'il fera pour simplifier la procédure civile, pour abréger la durée des instances et pour diminuer le nombre des procès, seront accueillis avec reconnaissance par le pays.

Le second ordre de faits que la statistique est destinée selon nous à mettre en lumière, et dont la connaissance peut amener le

même résultat, comprend ceux qui se rapportent à la législation générale. A cet égard, sa marche est toute tracée; elle n'a qu'à suivre la classification adoptée par nos codes, en tenant compte cependant des rectifications dont l'expérience a pu faire reconnaître l'utilité : ainsi les personnes, les biens, les différentes modifications que subit la propriété, les modes divers de l'acquérir et de la conserver, telles sont les principales divisions auxquelles elle doit s'attacher.

C'est surtout lorsque la législation offre deux voies pour régler le même ordre d'intérêts, que la statistique doit s'étudier à recueillir les faits qui peuvent servir a indiquer la meilleure. Pour être mieux compris, je prends un exemple : deux sortes de contrats sont offerts au choix de ceux qui s'engagent dans les liens du mariage, pour en déterminer les effets; l'un est connu sous le nom de régime de la communauté, l'autre sous celui de régime dotal.

Ce dernier, que nous tenons des Romains, et qui était particulièrement en usage dans nos provinces de droit écrit, formait le droit commun dans ces provinces. Par lui, la femme tenue dans un état continuel de soumission, traitée presque en incapable, étrangère à toutes les chances du mariage, à la bonne comme à la mauvaise fortune de celui au sort duquel elle s'est liée, apporte sa dot dans l'union qu'elle contracte, la reprend entière lorsque cette union est rompue; et soit qu'elle ait contribué par son travail et son économie à accroître l'aisance commune, soit que ses dissipations aient entraîné la ruine du mari, elle conserve sa position; elle n'est personnellement ni plus ni moins riche, après comme avant; se trouvant ainsi légalement désintéressée dans les affaires d'une société aux actes de laquelle, cependant, il est impossible qu'elle n'ait pas pris une grande part.

Au contraire, dans le régime de la communauté, que, selon les uns, les Germains nous ont transmis, que, selon d'autres, nous tenons des Gaulois, et qui formait notre droit coutumier, la société conjugale n'est point une fiction : la femme, traitée à l'égal de

l'homme, n'apporte pas seulement dans le mariage sa dot, elle y apporte son intelligence, le plus souvent son industrie, sa valeur personnelle enfin, qui n'est jamais dédaignée à ce point de n'être comptée pour rien; elle s'associe donc en réalité à tous les actes de l'union. Comme elle sait qu'elle participera aux pertes ainsi qu'aux bénéfices, elle trouve dans cette certitude un motif de redoubler de surveillance, de s'immiscer dans les affaires de son mari, de suppléer à l'activité qui lui manque, ou de l'arrêter à temps, lorsque, par des spéculations hasardeuses, il se dispose à provoquer témérairement les faveurs de la fortune.

De ces deux systèmes, quel est le meilleur? C'est encore à la statistique à nous l'apprendre. Elle fera connaître celui qui produit les unions les plus heureuses, qui offre le moins de scandales, de séparations, de crimes; celui où la ruine des époux est la moins fréquente, où la femme ayant plus d'action sur la société, et conséquemment plus d'influence sur l'éducation des enfans, ceux-ci ont le mieux répondu aux soins qu'on a pris d'eux; celui enfin qui, après la dissolution du mariage, donne lieu à moins de procès pour le réglement des droits des intéressés.

Toutes les branches de la législation peuvent être ainsi soumises à une épreuve sûre et décisive. La statistique offrira les moyens de reconnaître quelles sont celles qui appellent la réforme.

Le dernier ordre d'investigation que nous nous sommes proposé d'indiquer devrait, ce nous semble, embrasser tous les faits qui se rattachent à l'organisation judiciaire, c'est-à-dire au mode d'administrer la justice.

Si l'on est frappé de la multitude d'affaires portées chaque année devant nos tribunaux civils et de commerce, on ne l'est pas moins du nombre prodigieux d'officiers que l'administration de la justice emploie, et qui reçoivent un salaire, soit du trésor public, soit directement des plaideurs : ainsi, magistrats des divers degrés, juges de paix, greffiers, avocats, avoués, agréés, huissiers,

excèdent trente-sept mille [1]. Et si l'on ajoute un nombre plus que triple de personnes employées à divers titres par les magistrats ou par les officiers ministériels de tous les ordres, en qualité de secrétaires, de clercs, d'expéditionnaires, de recors, etc., etc., on reconnaîtra que l'administration de la justice absorbe un personnel de plus de 150,000 individus ; et en supposant que les deux tiers d'entre eux soient mariés, ou soutiennent leurs familles, et que chaque ménage se compose de quatre personnes, on trouvera que ceux qui vivent de cette administration s'élèvent au nombre de plus de 550,000 ; et cependant on ne comprend dans cette énumération, ni 9,000 notaires, qui, dans divers cas, concourent aussi à l'exécution des prescriptions des tribunaux, ni 3,460 employés de l'enregistrement, dont une partie sont préposés à la perception des droits judiciaires.

A la vue d'un tel état de choses, en présence de cette population exubérante d'auxiliaires de la justice, on ne peut se défendre de la pénible pensée que le travail de tant d'hommes doués d'instruction, d'aptitude et d'activité, n'est productif que pour eux ; qu'il est perdu pour le pays, et sans valeur réelle pour la masse ; car, en échange de l'argent que ce travail procure, il n'apporte rien de positif dans l'association générale ; emploi stérile de facultés qu'une autre destination aurait pu rendre fécondes, et qui ne présente

1

Cour de Cassation.	
Magistrats, greffiers, huissiers. .	74
Cours Royales.	
Magistrats et greffiers.	1131
Avocats.	1956
Avoués	411
Huissiers	150
Tribunaux de première instance.	
Magistrats et greffiers	3296
Supplémentaires *non salariés*. .	1118
A reporter.	8136
D'autre part.	8136
Avocats.	4663
Avoués	3158
Huissiers	8206
Greffiers des tribunaux de commerce.	218
Greffiers des tribunaux de police.	104
Agréés auprès des tribunaux de commerce, environ.	2000
Juges de paix	2846
Supplémentaires des juges de paix, *non salariés*.	5692
Greffiers des juges de paix. . .	2846
TOTAL.	37869

pas même l'avantage secondaire attaché à des occupations en apparence moins sérieuses, à la culture des beaux-arts, par exemple, qui du moins ont pour résultat d'adoucir les mœurs et d'embellir la vie.

Et quand on songe à la somme de prospérité et de bien-être que ces nombreuses intelligences pourraient répandre avec une direction meilleure, on regrette qu'au lieu de se mettre ainsi au service de toutes les passions, de tous les dissentimens, et d'ajouter, par le secours qu'elles leur prêtent, au malaise social qui en est la suite, elles ne s'exercent pas sur des objets d'un intérêt plus réel, d'une utilité plus générale, et qui soient propres à accroître ce patrimoine national de richesses et de gloire, l'œuvre de chacun, et la propriété de tous!

On se demande d'ailleurs si cette multitude d'officiers judiciaires n'agit pas elle-même sur le nombre des procès, de telle sorte que si leur concours est indispensable pour l'expédition des affaires, on ait à craindre que les procès ne soient à leur tour suscités, fomentés, entretenus, pour le besoin de tant de familles qui s'alimentent de nos misères?

Cet immense personnel est rétribué de deux façons; les uns le sont par le trésor de l'État : ceux-là reçoivent de lui 14,109,870 fr.; les autres, en portant leurs émolumens au minimum du traitement du juge de première instance le moins rétribué, c'est-à-dire à 1,250 fr., et bien peu d'entre eux s'en contenteraient, reçoivent directement des plaideurs au-delà de 180,000,000 de francs annuellement, ce qui fait une contribution totale levée sur le pays, de près de 200,000,000 de francs.

A cette somme énorme, payée chaque année par les plaideurs, il faut ajouter l'intérêt du capital des offices. Ce capital ne peut que s'élever très-haut; il est difficile de l'évaluer avec précision. Cependant, si l'on considère que le nombre des officiers judiciaires qui ont la propriété de leurs charges est de plus de 24,000, que ces charges se sont vendues depuis 5 à 6,000 fr. jusqu'à 4 et

500,000 fr., et que le terme moyen de leur valeur vénale ne saurait être fixé au-dessous de 20,000 fr., on trouvera qu'il n'est guère possible d'élever à moins de 500,000,000 de fr. la valeur totale des offices judiciaires[1]; valeur fictive, qui ne repose sur rien de réel, qu'une loi de finances a en partie créée, qu'une autre loi de finances, qu'un simple acte de la volonté législative peut détruire, mais qui, tant qu'elle existe, force les titulaires à grever leurs cliens d'un surcroît d'honoraires considérable, afin de recouvrer les intérêts de ce capital, intérêts qui, calculés au 5 pour cent, augmentent encore de 25,000,000 le tribut levé chaque année sur ceux qui ont le malheur d'avoir des procès. Et cependant, si quelques tableaux statistiques pouvaient être consacrés à constater le produit des taxes judiciaires ordonnancées par les magistrats au profit des officiers de justice, peut-être arriverait-on à la démonstration que ce produit est loin de représenter même l'intérêt du capital des offices. D'où la conséquence que, pour s'indemniser de cet intérêt et pour retirer de leur industrie un produit qui suffise à l'entretien de leurs familles, les officiers judiciaires se trouvent dans la nécessité de percevoir de leurs cliens bien au-delà des taxes qui sont autorisées par la loi.

Enfin, à toutes les charges que je viens d'indiquer, et qui pèsent exclusivement sur les plaideurs, il faut ajouter les droits prélevés par le fisc, et qui entrent directement dans ses caisses : ce sont ceux de greffe, de timbre, ceux perçus sur les actes judiciaires,

1 L'administration des domaines a obtenu une évaluation à-peu-près semblable par un calcul fait d'une autre manière : selon elle, les cautionnemens fournis par les notaires, avoués, greffiers et huissiers, s'élevaient en totalité à 59,665,783 fr.; or, en supposant que le montant du cautionnement de chaque officier représente un huitième de sa valeur, on arrive au capital de 477,326,264 fr. Mais on s'accorde généralement à reconnaître que ce calcul, ainsi que celui qui élève à 500,000,000 le capital des offices, est fort au-dessous de la réalité. Beaucoup de personnes portent ce capital à un milliard, dans lequel la valeur des offices de la ville de Paris seulement serait comprise pour 120 millions.

lesquels s'élèvent annuellement à près de 22,000,000 de francs [1]; ce qui porte la totalité du tribut judiciaire à environ 250 millions.

Un tel état de choses mérite la plus sérieuse attention : en offrant à la statistique un nouvel ordre de faits à explorer, il sollicite de sa part des recherches qui conduiront à apprécier avec certitude les inconvéniens qui peuvent être attachés au mode actuel d'administrer la justice.

Une réforme non moins importante, et qui, si quelque jour on la jugeait admissible, serait de nature à simplifier considérablement ce mode, dépendrait de la solution d'une autre question qui jusqu'à présent n'a pas été sérieusement soulevée, ou qui du moins ne l'a été qu'imparfaitement, au commencement de la révolution française, c'est celle de l'utilité des appels.

Nous nous bornerons à en indiquer les difficultés sans prétendre les résoudre.

Les peuples modernes ont admis, en quelque sorte de concert, que l'obligation de parcourir plusieurs degrés de juridiction était une condition essentielle à la bonne administration de la justice. Cet assentiment presque unanime de leur part est-il l'effet d'une nécessité qu'on s'est généralement plu à reconnaître, ou plutôt résulte-t-il d'un ancien préjugé qui, sans être fondé sur rien de sérieux, s'est, comme tant d'autres erreurs, perpétué de siècle en siècle?

Si l'on consulte l'histoire des temps reculés, on trouve que de toutes parts il n'existait d'abord qu'une seule juridiction, qui était souveraine; la théorie des appels était inconnue. Seulement,

[1] Savoir :

Actes judiciaires	4,025,650 fr.	4,107,733
Droits et demi-droits en sus	82,083 fr.	
Actes extra-judiciaires		7,709,819
Droits de greffe		4,057,893
Droits de timbre sur les actes purement judiciaires, par approximation		6,000,000
TOTAL		21,875,445

lorsqu'il y eut des rois, on recourut à eux dans quelques cas rares où l'on avait à se plaindre de la prévarication des juges, et quelquefois de l'insuffisance des lois : le prince alors prononçait seul. Plus tard, le nombre de ces recours croissant, il fut obligé d'instituer auprès de lui un conseil pour les examiner : plus tard encore, le même motif fit multiplier des conseils semblables dans les provinces, et c'est ainsi qu'avec le temps l'usage des appels et celui des divers degrés de juridiction s'établirent.

Pour devenir permanent, un tel mode de procéder a dû se fonder sur l'opinion que les derniers degrés offraient plus de certitude du *bien jugé* que le premier. On se demande sur quoi cette certitude pouvait reposer : était-ce sur les lumières plus étendues ou sur le plus grand nombre des juges qui formaient le dernier degré? Pourquoi, dans ce cas, ne pas transporter tout de suite les mêmes garanties au premier tribunal? celui-ci réunissant alors toutes les conditions d'une bonne justice, si sa décision eût pu sans inconvénient devenir souveraine, les parties eussent été ainsi dispensées d'aller plus loin.

Il est un point hors de toute contradiction, c'est que la certitude du *bien jugé* ne se reconnaît à aucun signe ; cette certitude n'est accordée aux arrêts d'aucun tribunal : une triste expérience l'a malheureusement trop démontré. L'intelligence des hommes est si diverse, les facultés de l'un ressemblent si peu à celles de l'autre, qu'on ne saurait être surpris si tous ne voient pas de même, si tous n'apprécient pas un fait ou n'envisagent pas une question de la même manière.

Des notes tenues avec soin dans plusieurs tribunaux des divers degrés, composés conséquemment d'un nombre de juges différent, et recueillies à des époques diverses, ont constamment donné pour résultat que, sur cent décisions judiciaires, au-delà de la moitié étaient rendues à la majorité d'une seule voix, qu'un quart l'étaient à la majorité de plus d'une voix, et qu'à peine si un autre quart obtenaient l'unanimité.

A la vérité, la statistique ne pourrait constater officiellement de pareils faits sans s'exposer à compromettre le secret des délibérations; mais si l'on trouvait le moyen de rendre leur divulgation possible, en garantissant aux magistrats l'indépendance de leurs opinions, il en jaillirait assurément la démonstration la plus évidente que la certitude du bien jugé ne s'appuie sur aucune base solide, et qu'il faut perdre l'espoir de jamais l'obtenir complète.

Cette démonstration une fois acquise, il en résulterait que plus on multiplierait les degrés de juridiction, plus on augmenterait l'incertitude des jugemens, et qu'il faudrait revenir à l'usage des temps primitifs, où chaque tribunal prononçait souverainement et terminait en dernier ressort toutes les contestations portées devant lui.

L'État n'a par lui-même nul intérêt à l'existence des appels, car il n'en prend aucun au sort des procès; peu lui importe en effet que l'objet en litige appartienne à l'une plutôt qu'à l'autre des parties qui se le disputent; il serait même fâcheux qu'il eût et surtout qu'il manifestât par ceux qui le représentent quelque préférence à cet égard; ce qui lui importe, c'est que cette guerre privée ne se prolonge pas, c'est que les procès soient terminés promptement, et que les citoyens ne perdent pas à plaider un temps et des facultés qui seraient plus utilement employés s'ils servaient à l'accroissement de la fortune publique.

Mais si l'État est désintéressé sur ce point, ne doit-il pas placer sa sollicitude ailleurs? Quand on songe à cette multitude de familles, qu'on peut évaluer au soixantième de la population, qui sont annuellement engagées dans des contestations privées, peut-il rester indifférent? ne doit-il pas attacher le plus grand prix à ce que la paix renaisse parmi elles, et à ce que les contestations qui les divisent ne s'éternisent pas?

S'il était possible d'évaluer tout ce que la prospérité publique perd à la poursuite d'un si grand nombre de procès; si l'on calculait tout ce qu'il en coûte en faux frais, en courses et voyages, en

temps perdu, en abandon des affaires, en chômage de travaux, en ralentissement ou en cessation d'industrie, en faillites qui en sont le plus souvent la suite, on serait étonné de la valeur énorme qui est ainsi dissipée sans utilité pour la masse et à son grand dommage; valeur qui, s'ajoutant à l'immense tribut déjà prélevé sur nos passions ou nos misères par le fisc et les officiers de justice, le double peut-être, et au-delà.

Cependant les plaideurs agissent malheureusement comme si l'intérêt que trouve l'État à ce que le nombre des procès soit diminué, et à ce qu'ils soient terminés dans le plus court délai, n'existait pas pour eux. Celui qui doit élève toujours difficultés sur difficultés, afin de prolonger le litige et d'éloigner l'époque de sa libération, espérant la rendre plus facile en l'ajournant. Il parcourt dans cet espoir les divers degrés de juridiction, et il ne s'aperçoit pas que cet ajournement double sa dette et qu'en définitive, obligé de payer, il aura perdu son repos, négligé le soin de sa famille, celui de ses affaires, et consommé sa ruine.

Pour lui comme pour l'État, la meilleure justice n'est donc pas seulement celle qui réunit toutes les conditions qui assurent sa bonté, c'est surtout la plus prompte.

Envisagée sous un autre point de vue, la question des deux degrés de juridiction prend un caractère plus grave encore. A-t-on en effet assez réfléchi à tout ce qu'il y a de périlleux dans cette faculté d'appeler d'un tribunal à un autre? a-t-on assez remarqué combien l'autorité des jugemens s'en trouve affaiblie, combien la justice elle-même en est déconsidérée? Ce droit conféré à chaque citoyen d'attaquer l'autorité de la chose jugée ne détruit-il pas tout respect pour elle? car si la décision du premier tribunal n'est pas une chose sacrée, comment celle du tribunal plus élevé le serait-elle? Et ce qui est digne de méditation, c'est que l'incertitude du bien jugé que nous considérions tout à l'heure comme une conséquence naturelle de la faiblesse humaine, c'est la législation elle-même qui la consacre par l'établissement des deux degrés de

juridiction. Par la faculté de l'appel, rien n'est légalement certain, tout est mis en doute ; les décisions de la justice ne sont plus aux yeux de la loi, comme à ceux des peuples, que des événemens à-peu-près fortuits, des chances plus ou moins heureuses d'une fortune presque toujours aveugle ; avec ce système, plus d'illusions, désenchantement complet, la justice est mise à nu.

N'admettez au contraire qu'un seul tribunal, souverain dans ses arrêts, la justice redevient ce qu'elle doit être, ce qu'elle était jadis ; elle est la vérité légale, elle est la certitude ; l'autorité de ses décisions demeure entière, car nul ne peut la contester, et avec le temps les esprits s'habituent à la respecter et à s'y soumettre.

Voilà, Messieurs, les raisons du doute sur l'utilité des deux degrés de juridiction.

Voici quelques objections :

1° Après avoir parcouru le premier degré, les affaires, peut-on dire, arrivent mieux instruites devant le second tribunal, qui est ainsi plus en position d'asseoir un jugement équitable.

Cette observation peut avoir quelque poids ; mais ce qui détruirait sa gravité, c'est que la même divergence d'opinions est tout aussi marquée dans les décisions des magistrats du second degré que dans celles du premier ; la présomption du bien jugé y est tout aussi douteuse ; et sur le tout, si cette objection avait un côté sérieux, elle s'appliquerait également à toutes les affaires à l'égard desquelles les tribunaux de première instance jugent souverainement. Or, se plaint-on pour celles-ci de l'insuffisance de l'instruction ?

Il est d'ailleurs une chose qui est de nature à frapper tous les esprits, c'est la multitude des cas pour lesquels la loi n'établit qu'un seul degré comparée au petit nombre de ceux pour lesquels l'appel est admis : ainsi, sur près de 260,000 affaires portées devant nos tribunaux civils et de commerce [1], nos tribunaux du second degré

1 Je n'ai pas besoin de dire que sur ce nombre 27,317 causes civiles ont été ou abandonnées ou terminées par transaction. Les statistiques judiciaires ne font pas

ne sont saisis que d'environ 10,000 appels[1]. Comment alors résister à la force de cet argument : Si une seule juridiction suffit au jugement de près de 250,000 affaires, pourquoi ne suffirait-elle pas également à celui de 10,000?

2° Une autre objection consisterait à dire que ce qui semblerait justifier la faculté de l'appel pour certaines causes, c'est qu'elles sont plus importantes. Cela est vrai; mais il faut reconnaître aussi que les causes jugées en dernier ressort par nos tribunaux de première instance, ne présentent pas pour la plupart des questions moins ardues que les autres; et que si leur valeur est moindre, elles ont le plus souvent, dans leur rapport avec ceux qu'elles concernent, une importance égale; car le citoyen pauvre, dont mille francs sont toute la fortune, a un intérêt tout aussi puissant à être bien jugé que l'homme riche, dont le patrimoine en litige a une valeur centuple.

3° Une dernière objection serait puisée dans l'impossibilité où seraient les parties de faire réparer l'erreur des premiers juges, si la voie de l'appel leur était interdite.

Mais d'abord ne pourrait-on pas répondre : Si vous admettez une fois la possibilité de l'erreur, pourquoi priver les parties intéressées dans les 250,000 causes que nos tribunaux de première instance jugent souverainement des moyens de la faire réparer, et pourquoi n'accordez-vous ce privilége qu'aux personnes intéressées dans les 10,000 causes pour lesquelles la voie de l'appel est exclusivement réservée?

On répondrait ensuite : Si l'erreur est en fait, on aura, pour tous les cas prévus par la législation, la voie de la requête civile; si elle est en droit, c'est-à-dire s'il y a violation de quelque loi, la cour de cassation, dont l'utilité pour maintenir l'uniformité de la jurisprudence ne saurait être contestée, y pourvoirait, comme,

connaître combien d'affaires de commerce ont été rayées des rôles par les mêmes causes.

1 9,968.

dans l'état actuel, elle pourvoit aux réglemens des juges, aux renvois d'un tribunal à un autre, dans les cas où des motifs de parenté, de suspicion ou de prévention locales forcent à recourir à de tels moyens. En un mot, les mêmes règles qui s'appliquent aux 250,000 affaires dont les tribunaux de première instance sont dans ce moment souverainement saisis, seraient observées à l'égard des 10,000 qui sont portées devant les cours royales.

Mais ce qu'il y a de frappant dans cette question relative à la nécessité des deux degrés de juridiction, c'est que l'État n'a pas reconnu cette nécessité pour lui-même : il s'en est affranchi dans beaucoup de cas. Ainsi les tribunaux de première instance jugent souverainement la plupart des contestations qui l'intéressent personnellement, notamment celles qui ont pour objet la perception des droits d'enregistrement. On ne peut contester que de telles causes ne soient difficiles et importantes ; comme elles se rattachent presque toujours à l'appréciation des contrats, elles soulèvent des questions de droit souvent délicates, et qui réclament toute la sagacité des magistrats. L'État, pour ces sortes d'affaires, s'est seulement réservé la voie du recours en cassation.

Enfin, une dernière remarque à faire, c'est que le gouvernement, par le projet de loi présenté dernièrement aux chambres, dans lequel il propose d'élever la compétence des tribunaux du premier degré à 2,000 fr. pour les valeurs mobilières, et à 100 fr. de revenu pour les actions *immobilières*, donne un grand poids à l'opinion qui considérerait le second comme inutile ; car cette augmentation de compétence produisant l'effet de réduire de beaucoup les cas dans lesquels la faculté de l'appel sera permise, une telle réduction fortifierait nécessairement tous les argumens qui militent en faveur de la suppression du second degré. Il en résulterait qu'au lieu de 10,000 appels portés actuellement devant les cours royales, il y en aurait à peine 4 ou 5,000. Serait-ce la peine alors d'avoir deux justices, d'en avoir surtout une qu'on pourrait considérer comme privilégiée pour les riches ? serait-ce la peine

de conserver une seconde juridiction, qui coûte à l'État en traitemens presque autant, ou à treize cent mille francs près, que celle par l'intervention de laquelle 250,000 affaires sont annuellement terminées, qui à elle seule nécessite un personnel de 1,200 magistrats, de 400 avoués, de 2,000 avocats, et d'une multitude d'individus qui leur servent plus ou moins directement d'auxiliaires? serait-ce la peine surtout de maintenir un ordre de juridiction qui, comme on l'a dit, entretient dans l'esprit des peuples ce doute continuel sur la bonté des arrêts de la justice, je dirais même cet état permanent de rébellion contre la justice elle-même? En ne conservant enfin qu'un seul ordre de magistrature, constitué de manière à offrir toutes les garanties désirables, et dont les membres ayant tous le même rang, la même autorité, ne seraient plus distraits par cette ardeur d'avancement qui trouble maintenant tant de précoces ambitions, ne trouverait-on pas dans cette organisation plus d'indépendance? et une telle magistrature, qui pourrait être mieux traitée, puisqu'elle serait composée d'un personnel moins considérable, et qui serait ainsi plus satisfaite de son sort, n'apprécierait-elle pas mieux la seule récompense qui soit vraiment noble, la seule susceptible d'être enviée, celle qu'accorde l'estime publique, et qui ne manque jamais au magistrat religieux observateur de ses devoirs?

Je viens, Messieurs, de soulever une question grave, qui touche à beaucoup d'intérêts, et qui, si elle pouvait être discutée autrement que d'une manière scientifique, serait de nature à rencontrer de nombreuses oppositions et à éveiller de vives susceptibilités. Sa solution, je le reconnais, doit être l'œuvre du temps; car dans l'état actuel des mœurs, la nécessité des deux degrés de juridiction, la faculté de l'appel, sont des doctrines qui, de la part des peuples modernes, peuvent être considérées comme des articles de foi sociale; elles sont pour eux une sorte de religion. Lors donc qu'elles n'auraient pour base qu'un préjugé ancien, il y aurait peu de prudence à réformer cet ordre de choses avant qu'un tel préjugé fût

dissipé, ou tout au moins considérablement affaibli. En attendant, c'est à la science à éclairer la question, et on reconnaîtra que si elle peut être agitée quelque part sans inconvénient, c'est sans nul doute dans son sanctuaire.

Telles sont, Messieurs, les principales réflexions que les tables statistiques de la justice civile nous ont suggérées : ces documens, destinés à jeter un grand jour sur toutes les branches de notre législation, méritent de fixer toute l'attention de l'Académie, et le mémoire de M. Renouard, qui renferme tant de vues saines, qui offre tant d'aperçus nouveaux, est également digne et de votre intérêt et de vos suffrages.

M.in BÉRENGER,

Conseiller à la Cour de cassation, membre de l'Institut.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LES GUERRES DE RELIGION

EN DAUPHINÉ [1].

Avec le commencement du XVIe siècle éclate contre le catholicisme la grande révolte de Luther, dont les doctrines novatrices ne tardèrent pas à être dépassées par ses disciples et ses émules. De ce nombre fut Calvin, qui fut en France le créateur et l'organe de la réforme religieuse à laquelle son nom est resté attaché. Proscrit, il se réfugia à Genève, qui devint le siége de ses enseignemens et de sa puissance.

La proximité où se trouva le Dauphiné de cette Rome nouvelle du calvinisme, fut une des circonstances qui favorisèrent puissamment dans cette province l'établissement et la propagation du protestantisme. Les sombres défilés des montagnes du Graisivaudan et de la Savoie prêtèrent leurs secrètes issues aux relations qui se formèrent entre Calvin et ses coreligionnaires du midi de la France. Les messagers mystérieux chargés d'être les instrumens de ces

1 Cet Essai doit servir d'introduction à une seconde édition du roman de *Rodolphe de Francon*, dont l'auteur prépare les matériaux.

communications trouvaient dans la profondeur des gorges alpines et l'hospitalité des montagnards un asile contre les persécutions de la police de François Ier et des Guises; les prédicateurs de la réforme, expulsés de la terre natale, venaient cacher leur tête proscrite dans ces impénétrables retraites, et, conduits par des guides fidèles, franchissaient les frontières et se réfugiaient à Genève, où le simulacre de l'indépendance religieuse déguisait mal le despotisme spirituel de Calvin.

Mais ce n'est pas à cette considération accessoire qu'il faut se borner pour expliquer les progrès que fit en Dauphiné et en Provence la grande hérésie du XVIe siècle, et découvrir les profondes racines qu'elle ne tarda pas à y jeter. Il y a dans l'histoire des mœurs et des croyances des peuples un tel enchaînement de causes et d'effets, que lorsqu'on veut rendre compte philosophiquement d'un fait de quelque valeur, on est presque toujours obligé de remonter bien au-delà de l'époque à laquelle il se rattache : ainsi ferons-nous pour expliquer les dispositions qui ont favorisé parmi les habitans du midi de la France la popularité des doctrines de Calvin.

Le paganisme, qui dura dans nos campagnes jusqu'au VIIe et au VIIIe siècle, comme l'a prouvé M. Beugnot dans ses savantes recherches, était à peine éteint dans les Gaules, que les Arabes musulmans, sous le nom de *Sarrazins*, tentèrent d'y porter par le fer et le feu la religion de Mahomet. On sait comment la rude épée de Charles-Martel les refoula vers les Pyrénées. Mais ils ne furent pas totalement expulsés de l'Aquitaine et de l'Occitanie. Ils s'emparèrent de Narbonne et s'y maintinrent long-temps; ils firent de là des excursions fréquentes jusqu'à Nîmes, et même jusqu'à Avignon (734), que les auteurs arabes désignent sous le nom de *Roche d'Aueyoun* [1].

1 *Des Invasions des Sarrazins en France*, par M. Reinaud, 1836. — *Chronicon Moissiacensis Cœnolsii.* — Sismonde de Sismondi, *Histoire des Français.* — Ladoucette, *Histoire et Topographie des Hautes-Alpes.* — L'abbé Barthélemy, *Manuscrit sur l'histoire du Dauphiné.*

Repoussés encore par Pepin, Charlemagne et Charles-le-Chauve jusqu'en Navarre et en Catalogne, les Sarrazins recommencèrent leurs invasions en France sous les faibles successeurs de ces monarques; ils y revinrent non-seulement par terre, mais par mer, et vers la fin du IXe siècle ils infestaient de leurs pirateries et de leurs brigandages les côtes de la Provence et les rivages du Rhône.

(906.) Déjà ils avaient pénétré plus d'une fois dans l'intérieur du Dauphiné, de la Maurienne, et jusque sur les limites du Piémont, mais ils n'y avaient pas établi de domination régulière et permanente, quand la trahison d'un grand prince leur facilita la conquête des Alpes.

(940.) La dévastation de Fréjus, de Toulon et de tout le littoral de la Provence par ces pirates avides et audacieux, la destruction des couvens et des églises, l'effroi, les souffrances et la fuite des populations entières, réveillèrent enfin la sollicitude de Hugues, comte de Bourgogne, qui résolut de délivrer à jamais ses sujets de brigandages sans cesse renaissans. Il fit demander une flotte à l'empereur de Constantinople, son beau-frère, et au moment où cette flotte jetait l'ancre dans le golfe de Saint-Tropez (942), il s'avança par terre avec une armée nombreuse pour attaquer le château Fraxinet, qui servait de port aux Sarrazins, et leur ouvrait par la Méditerranée une entrée sur la France. Il les attaqua dans cette retraite avec la plus grande vigueur, et les obligea de se retirer sur les hauteurs voisines. Mais au moment où ces Barbares semblent menacés d'une ruine inévitable, Hugues apprend que Béranger, qui peu de temps auparavant s'était enfui en Allemagne, se disposait à revenir lui disputer la couronne d'Italie. Alors, au lieu d'achever l'extermination des Sarrazins, il traite avec eux, leur rend le château Fraxinet et leur maintient toutes les positions qu'ils occupaient, leur livre le col de Tende, le mont Viso, le Saint-Bernard [1] et les principales sommités des Alpes, à la condition

1 Liutprand, dans Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, tome II, pag. 462, 463. — *Recueil* de Dom Bouquet, tome IX, page 6, et tome VIII, page 207.

que le passage de l'Italie sera fermé par eux à son rival. Dès ce moment ces infidèles s'établissent dans le Diois et les Baronnies, dans le Gapençais, l'Embrunois, le Briançonnais et le Graisivaudan; ils bâtissent des forts, ils y épousent les femmes du pays et s'y adonnent à la culture de la terre : seulement ils paient de légers tributs aux princes de la contrée. Quant à ceux qui occupaient les hauteurs, ils rançonnaient les voyageurs et tuaient ceux qui faisaient quelque résistance.

Cependant, en plusieurs lieux, les habitans et les seigneurs du pays cherchèrent à s'affranchir de ce joug odieux. En 960, les Sarrazins furent chassés du mont Saint-Bernard, grâce aux efforts de Saint Bernard de Menthon, qui remplaça par un hospice où les voyageurs étaient secourus le repaire où ils étaient dépouillés. Ils furent expulsés également de Grenoble vers 965 et de Gap vers 972. Enfin le château de Fraxinet[1] fut pris en 975 par Guillaume, comte de Provence, qui avait rallié à lui tous les chrétiens du pays et quelques seigneurs courageux, parmi lesquels on cite Gibelin de Grimaldi.

Mais dans plusieurs hautes vallées des Alpes, telles que le *Val-Freycinières* et la *Vallouise* dans le Briançonnais, et dans quelques montagnes du Bas-Dauphiné, les Sarrazins, qui étaient devenus agriculteurs, se maintinrent encore pendant assez long-temps, grâce à l'opportunité naturelle des lieux qu'ils habitaient, et au peu de convoitise qu'excitaient de la part des seigneurs les champs de leurs vallées froides et stériles. Cependant ils furent forcés d'abjurer l'islamisme au moins en apparence; mais pendant long-temps, ils ne furent chrétiens que de nom, et des sentimens de révolte spirituelle couvèrent dans leurs cœurs. Or, en 1147, Pierre de Bruys, natif des Baronnies en Dauphiné, ressuscita les doctrines des iconoclastes, qui devaient plaire à ces populations mal converties, qui dans leurs vieilles affections religieuses proscrivaient aussi les

1 Le château de Fraxinet était resté 80 ans au pouvoir des infidèles.

images et les signes extérieurs comme des symboles d'idolâtrie. Bruys eut de nombreux sectateurs (1147-1150), avec qui il saccageait les églises, brûlait les images, abattait les croix et renversait les autels. Il fut bientôt forcé de fuir en Languedoc, où il fut brûlé vif; mais il laissa des disciples qui n'attendaient qu'une occasion pour venger le martyre de leur maître.

(1160.) Cette occasion ne tarda pas à se présenter. Pierre Valdo ou de Vaud, marchand de Lyon, suscita peu d'années après une nouvelle hérésie, qui s'établit avec une grande facilité dans les hautes montagnes du Dauphiné, et qui existait encore plusieurs siècles après dans le *Val-Freycinières*, la *Vallouise* et quelques autres vallées de l'Embrunois et du Briançonnais [1]. On sait que la secte dont Valdo fut l'apôtre se propagea rapidement dans le Languedoc et dans le diocèse d'Alby, et qu'une croisade fut dirigée contre elle, la croisade des Albigeois.

Vers la fin du XIVe siècle, les Vaudois des Hautes-Alpes furent l'objet de persécutions cruelles de la part de l'archevêque d'Embrun et d'une chambre d'inquisition établie auprès du parlement de Grenoble. Cette chambre était présidée par François Bourel, le Laubardemont de cette époque. Les proscrits furent jetés en masse dans les prisons d'Embrun et de Grenoble, leurs biens confisqués, et leurs principaux prédicateurs condamnés au feu. Cependant les plaintes des victimes parvinrent jusqu'à Louis XII, qui fit informer à ce sujet. Il ordonna (1501) qu'on mît un terme à ces cruautés judiciaires, qu'on rendît aux Vaudois emprisonnés et dépouillés leur liberté et leurs biens, et il défendit qu'ils fussent inquiétés à l'avenir. Ce décret royal fut confirmé par une bulle du pape. L'église romaine, comme on le voit, sanctionna la protection accordée à la tolérance religieuse.

De nouvelles rigueurs furent exercées contre ces malheureux en 1513; mais elles ne purent anéantir leur secte vivace, qui se

1 Ladoucette, *Histoire et Topographie des Hautes-Alpes.*

maintint dans plusieurs lieux du Valentinois [1], de l'Embrunois, du Briançonnais et de l'Oysans, en Dauphiné.

On voit que la dernière date que nous venons de citer se rapproche beaucoup de celle à laquelle nous avons rapporté la naissance des hérésies de Luther et de Calvin. D'ailleurs tous les auteurs du XVIe siècle s'accordent à dire que les réformateurs de cette époque rencontrèrent un grand nombre de sectateurs de Valdo répandus dans le Dauphiné, qu'en s'unissant à eux ils trouvèrent l'avantage de s'enter sur une secte déjà ancienne, et que de leur côté les Vaudois se jetèrent avec empressement dans les bras des nouveaux religionnaires, qui leur offraient une assurance de protection et peut-être un espoir de vengeance contre de communs ennemis.

Le Dauphiné était donc une terre bien préparée pour recevoir le germe de la révolte spirituelle des sectateurs de Calvin contre l'autorité de l'église romaine; aussi l'hérésie nouvelle s'y alluma-t-elle rapidement comme un vaste incendie, depuis les plaines du Valentinois et les vallées des Baronnies jusqu'aux hautes montagnes de l'Embrunois, du Champsaur et du Briançonnais.

Saint-Paul-trois-Châteaux, Montélimar, Valence, furent le théâtre de scènes de violence et d'exécutions sanglantes provoquées par les Guises. Maugiron et La Motte-Gondrin appuyèrent par la force des armes les mesures de rigueur ordonnées par la cour. Ce dernier, assassiné dans une émeute populaire, expia cruellement les supplices auxquels il avait livré deux ministres de la secte nouvelle.

Après avoir expliqué les causes locales et particulières qui préparèrent le succès du protestantisme en Dauphiné, nous devons donner une analyse rapide des guerres civiles que fit éclater dans cette province le fanatisme religieux, également exalté chez les nouveaux religionnaires et chez les catholiques.

1 *Histoire des Vaudois*, par Jean-Paul Perrin. Genève, 1628.

Ces guerres civiles se résument, pour ainsi dire, dans un petit nombre d'hommes célèbres, dont nous allons tracer le portrait en peu de mots.

Le premier qui se présente dans l'ordre des temps est le baron des Adrets. Ce guerrier fougueux[1] avait fait ses premières armes à la trop célèbre bataille de Pavie; il avait ensuite servi en Piémont, et il y était devenu colonel-général des légionnaires de Dauphiné. Ici nous devons rappeler un fait qui jette un grand jour sur son caractère. Des Adrets s'était jeté avec ses gens-d'armes et ses soldats dans la ville de Montecalvo, dont Dailli de Péquigny était gouverneur. Cette ville fut emportée d'assaut par les Espagnols : des Adrets fut pris par les vainqueurs, ainsi que ses équipages, outré de ce revers, il en attribua la cause, peut-être avec raison, à la négligence et à la pusillanimité de Péquigny. Quand il eut recouvré la liberté, il demanda à cet officier le prix de sa rançon et de ses équipages enlevés par l'ennemi, et le cita devant François II pour le forcer à ce qu'il appelait une restitution légitime. Les Guises étaient tout-puissans dans les conseils du jeune monarque : leur crédit fit absoudre Péquigny et condamner des Adrets. Ce dernier, furieux, jura qu'il se vengerait des auteurs de cette iniquité.

Lorsque les premiers orages des guerres civiles grondèrent en Dauphiné, que l'effervescence populaire grandit, et que les protestans s'ébranlèrent pour venger leurs souffrances passées, des Adrets se jeta à la tête des mécontens, organisa leur révolte et puisa dans son animosité contre les Guises les élémens nécessaires pour fomenter au sein de son pays les dissensions civiles. Sa haine donnait à son courage une vitalité féroce que le massacre de ses

1 La jeunesse de des Adrets fut contemporaine des derniers exploits de Bayard ; mais un siècle entier semble séparer ces deux hommes, dont l'un fut le type le plus pur de la générosité et de la loyauté chevaleresques, et dont l'autre représenta cette génération nouvelle de guerriers, élevée par nos troubles civils dans les habitudes du meurtre, de la licence et de la trahison.

ennemis ne parvint jamais à assouvir. Impétueux et brave, il s'élançait aux combats, non pour y conquérir la gloire militaire, mais pour y étancher cette inextinguible soif de vengeance que ne pouvaient éteindre les larmes et le sang des victimes de la guerre. Sa première campagne fut signalée par une série de rapides triomphes : avec une étonnante rapidité il se multipliait sur tous les points menacés par les troupes ennemies, et partout où se trouvait une créature des Guises brillait sa terrible épée. La Motte-Gondrin assassiné à Valence, Maugiron chassé de Grenoble, Romans et Saint-Marcellin punis de leur résistance par le pillage, lui avaient laissé le champ libre dans la province de Dauphiné. Bientôt après il soumet Lyon sans coup férir par la terreur de ses armes, parcourt le Forez, le Vivarais, l'Auvergne, avec ses bandes victorieuses et sanguinaires, bat le comte de Suze à Valréas, et menace d'envahir la Provence et le Languedoc. « Autant le » craignoit-on, dit Brantôme, que la tempête qui passe par de » grands champs de bled ; jusques là que dans Romé on appré- » henda qu'il n'armât sur mer, et qu'il la vînt visiter, tant sa » renommée, sa fortune et sa cruauté voloient partout ! »

Mais les succès prodigieux de cette campagne de 1562 ne devaient pas se renouveler pour le baron des Adrets. La soif de la vengeance l'avait fait entrer dans le parti des réformés, son orgueil froissé l'en fit sortir.

Le duc de Rohan-Soubise ayant été nommé à sa place au gouvernement de Lyon par le prince de Condé, des Adrets vit avec rage ses services méconnus, et vers le même temps ayant intercepté un billet de Coligny qui l'appelait « *un lion furieux dont* » *il falloit souffrir l'insolence à cause de son utilité pour la cause* » *qu'il servoit* », le baron, irrité de se voir traité si légèrement par l'un des principaux chefs de son parti, songea dès-lors à nouer des intelligences avec les catholiques et eut une entrevue avec le duc de Nemours. Enfin, il se disposait à se venger du prince de

Condé par une trahison [1], quand MM. de Montbrun et Saint-Auban le surprirent et l'arrêtèrent. Le traité d'Amboise, conclu cette même année, lui sauva la vie. Plus tard il combattit pour les catholiques; mais sa verve guerrière s'était amortie, sa fureur de lion s'était éteinte, et, détesté des huguenots, méprisé de tous les partis, il vit cette gloire rapide d'une année, qui avait passé comme un sanglant météore sur son existence, faire place à l'obscurité profonde qui enveloppa sa vieillesse oubliée et flétrie.

Mais ses premières victoires n'avaient pas été perdues pour les réformés du midi : il leur avait révélé le secret de leurs forces, et appris à triompher des armées royales; d'ailleurs à son école s'étaient formés un grand nombre d'hommes de guerre; en sorte que le protestantisme en Dauphiné ne manqua pas de chefs non moins distingués que lui, et animés d'un enthousiasme religieux plus sincère.

Montbrun, que nous venons de nommer, n'avait pas cette expérience militaire que des Adrets avait acquise dans ses campagnes d'Italie, mais il apportait à la cause de la réforme l'autorité d'un grand nom et d'une haute puissance seigneuriale. Depuis longtemps il menait train de prince dans son immense château des Baronnies [2] : il y logeait quelquefois cent maîtres, outre vingt pages, ses commensaux; et quand l'argent manquait à ses folles prodigalités, il s'en procurait par la force, comme au XIIe siècle, en allant piller les terres de ses voisins. D'ailleurs il avait gagné l'affection des réformés avant même que des Adrets eût combattu pour eux, car il fut un des premiers seigneurs du Dauphiné qui embrassèrent la religion nouvelle; sectaire dur et intolérant, tous les moyens de prosélytisme lui étaient bons : il faisait venir de Genève des ministres de l'évangile, et il forçait à coups de bâton

1 « Des Adrets ne fit jamais si mal pour sa réputation que puisqu'il s'étoit mis » en cette danse bonne ou mauvaise, il ne la continua jusqu'au bout, sans changer » de parti, et sans se révolter à l'autre, dont mal lui en prit, etc. » (Brantôme.)

2 Contrée du Dauphiné limitrophe du Comtat-Venaissin.

ses vassaux catholiques à aller au prêche. C'est ainsi qu'il se préparait à combattre pour la *liberté de religion*.

Seul, avec ses gens, il avait résisté, à main armée, à l'autorité du parlement et du gouverneur de la province, qui avaient voulu le faire arrêter. Cependant, menacé d'être assiégé par une armée entière, il avait cédé à l'orage, et s'était enfui à Genève; mais, aux premiers bruits de guerre civile, il avait reparu et s'était retrouvé dans les rangs de l'armée de des Adrets. Avec son caractère altier, impatient du frein de l'obéissance, et accoutumé au commandement, Montbrun dut se trouver à l'aise, quand la trahison de son chef l'appela à le remplacer.

Il semble que dans le caractère de des Adrets la cruauté était un calcul pour inspirer l'effroi; tandis que Montbrun, moins prodigue de carnage, ne répandait le sang que par fanatisme : quand il forçait une ville à se rendre à discrétion, il accordait la vie sauve aux soldats et protégeait les propriétés des particuliers; mais rien de ce qui appartenait au culte catholique n'était épargné : il passait prêtres et moines au fil de l'épée; il pillait et incendiait églises et abbayes.

Montbrun soutint avec succès pendant plusieurs années la guerre de partisans dont le Dauphiné était le mouvant théâtre; et plus d'une fois il battit les armées royales de cette province. En 1574, il marcha contre l'arrière-garde du roi Henri III, qui assiégeait Livron, la défit et pilla les bagages de ce prince. Quand on lui reprocha cette action, il se contenta de répondre : « Le jeu et les » armes rendent les hommes égaux. » Puis le roi lui ayant écrit pour redemander ses bagages : « Il m'écrit comme roi, s'écria » Montbrun, comme si je le reconnaissais! en temps de guerre, » avec le bras armé et le cul sur la selle, tout le monde est » compagnon. »

Il devait bientôt après expier la témérité de ce propos : poursuivi entre Die et Pontaix par le général de Gordes, qui avait des forces supérieures, il voulut, contre l'avis de son lieutenant Lesdiguières,

engager un combat inégal; il fut vaincu et fait prisonnier. Le parlement le condamna à mort, et Henri III lui refusa sa grâce.

Son courage ne l'abandonna pas sur l'échafaud; il mourut le 15 août 1575, profondément regretté de ses coreligionnaires, dont il avait pendant long-temps servi la cause avec tant de constance et de gloire.

Nous venons de nommer le vainqueur de Montbrun : nous devons consacrer quelques lignes à ce général catholique, qui laissa une mémoire également respectée de tous les partis.

Bertrand de Simiane, seigneur de Gordes, fut appelé au poste difficile de lieutenant de roi en Dauphiné, après que les cruautés de la Motte-Gondrin et l'injuste partialité de Maugiron, ses prédécesseurs, eurent soulevé l'indignation des huguenots contre la cour et les catholiques. Il fut accueilli avec faveur par le parlement, dont le premier président Truchon, le président Prunier-Saint-André et la plupart des membres étaient partisans de la tolérance et de la modération; mais il eut à lutter contre le procureur-général, Pierre Bucher, qui portait dans ses fonctions ce zèle outré qui égare si souvent à des époques de troubles les membres du ministère public. Il fut aussi dans la nécessité de contenir d'une main ferme les intrigues d'une partie de la noblesse catholique, qui, soit par fanatisme religieux, soit par mécontentement de la destitution de Maugiron, se plaignait sans cesse de sa modération envers les réformés et de sa sévérité excessive envers ceux qui voulaient soutenir le culte de leurs pères. Par une fermeté entremêlée d'adroites condescendances, Gordes intimida ou gagna les principaux membres de cette noblesse, et tint la balance égale entre les deux partis pour leur faire respecter l'édit de pacification. Puis, quand les huguenots reprenaient les armes, ils trouvaient en lui un adversaire habile et intrépide, le seul qui, depuis la naissance des guerres civiles, eût été capable de leur disputer la victoire.

Quand le général de Gordes reçut des ordres de la cour pour faire exécuter à Grenoble le massacre de la Saint-Barthélemy, il

refusa de s'associer à cet acte de perfidie sanguinaire. Aussi généreux, mais plus prudent que le vicomte d'Orthès, commandant de Bayonne, il prit la précaution, d'après le conseil de Prunier-Saint-André, de se faire soutenir par le parlement de Dauphiné dans sa noble désobéissance. Il réunit les membres de cette compagnie et leur demanda leur avis motivé sur la convenance de la mesure ordonnée par le roi. Le premier président Truchon, le président de Bellièvre, M. de Fiaussayes et M. Emery s'élevèrent avec beaucoup de force et d'éloquence contre *cet assassinat en grand*, qu'ils appelèrent non-seulement *criminel et impie*, mais *impolitique*. Ils entraînèrent les suffrages du parlement tout entier, qui exhorta de Gordes à persister dans sa résolution de *sauver tant de sujets du roi*.

Les chefs du clergé catholique de la province, et surtout Jean de Montluc, évêque de Valence, et François d'Avanson, évêque de Grenoble, donnèrent en cette occasion une nouvelle preuve de leur tolérance évangélique, qui ne s'était jamais démentie, et ils approuvèrent hautement la résistance du lieutenant de Dauphiné aux ordres de Charles IX.

Cependant les massacres qui avaient eu lieu le jour de la Saint-Barthélemy à Paris, à Lyon et dans les principales villes de France, réveillèrent jusque dans le Dauphiné la fureur endormie des huguenots. Gordes se prépara à combattre ceux qu'il n'avait pas voulu assassiner. Laissé par la cour dans un dénuement complet d'argent et de munitions, il suppléa, à force d'habileté, à toutes les ressources qui lui manquaient. Il empêcha les réformés de s'établir dans le Viennois et le Graisivaudan, les poursuivit dans le Valentinois et le Diois, et remporta sur eux d'éclatantes victoires. Après avoir montré la prudence et la profondeur d'un homme d'état, il déploya toutes les qualités d'un grand capitaine. Il mourut à Montélimar le 20 février 1578, en faisant preuve jusqu'à son dernier moment d'une incroyable activité. Pendant les douze années qu'il passa dans l'exercice de sa charge de lieutenant de roi

en Dauphiné, sa vie, consacrée au bien de son pays, fut dévorée par des fatigues physiques, des chagrins et des inquiétudes morales qui ne lui laissèrent aucun repos. Attaché au parti conservateur, qui finit par triompher en France, il n'obtint pas la gloire qu'auraient méritée son habileté, sa générosité et sa constance : la postérité, injuste à son égard, comme elle l'est trop souvent en semblable circonstance, réserva ses palmes les plus brillantes pour les chefs du parti novateur, et la réputation du sage, tolérant et courageux de Gordes fut presque entièrement éclipsée par l'éclat qui entoura le nom du plus grand de ses rivaux, Bonne de Lesdiguières.

Nous allons, en terminant, esquisser le portrait de cet homme extraordinaire, qui fut peut-être la plus grande célébrité de la province de Dauphiné.

Lesdiguières, qui devait s'élever bien plus haut que Montbrun et des Adrets, était parti de plus bas. Il avait reçu le jour dans les montagnes du Champsaur, près de Gap : sa famille n'avait pas d'illustration, elle était pauvre, et quoique plusieurs auteurs aient assuré qu'elle était d'une noblesse très-ancienne, on peut, à cet égard, émettre quelques doutes; car ces auteurs, tels que Videl, son secrétaire, et Chorier, doivent être suspects de partialité en faveur du grand connétable et des Créqui-Lesdiguières, qui succédèrent à sa fortune, à son nom et à une partie de sa puissance en Dauphiné. Quoi qu'il en soit, François de Bonne de Lesdiguières gagna ses titres, s'il n'en avait pas, sur les champs de bataille. Il commença d'abord par être simple archer dans la compagnie de M. de Gordes, lieutenant de roi en Dauphiné. Il embrassa ensuite le parti de la réforme avec ardeur et bonne foi : il servit sous des Adrets et Montbrun, et devint l'un des officiers les plus distingués de ce dernier.

L'échec éprouvé par Montbrun dans les gorges de Die avait jeté du découragement et fait naître des germes de dissension parmi les réformés de Dauphiné. Le Diois et les Baronnies ne s'entendirent

pas avec le Gapençais, le Champsaur et l'Embrunois, pour le choix d'un chef. Enfin, Lesdiguières, proclamé dans les Hautes-Alpes généralissime des huguenots de la province, finit par se faire reconnaître également dans le Bas-Dauphiné.

Lesdiguières s'éleva à toute la hauteur de génie d'un grand capitaine quand il put réunir une armée assez nombreuse pour combattre en rase campagne. Il avait inspiré à ses troupes cette confiance qui naît de la victoire et qui la donne à son tour. Il profita de la terreur que Montbrun et des Adrets avaient répandue par leurs sanguinaires exécutions, en annonçant qu'il serait aussi rigoureux que ses devanciers ; mais il ne tint pas complétement parole, et il ne les égala pas en cruauté : il savait répandre l'effroi par des menaces qu'il n'exécutait que rarement ; il montra même quelquefois à propos une clémence magnanime. Fidèle à la bannière qu'il avait suivie, Lesdiguières repoussa avec indignation les avances qui lui furent faites par M. du Gua-Bérenger, son beau-frère, pour l'engager à embrasser le parti de la cour. Au reste, M. du Gua lui-même avait dit au roi Henri III : « Sire, je lui écrirai, puisque » vous le commandez ; mais s'il m'en demande conseil, je lui dirai » qu'il advise à son honneur plus qu'à toutes choses du monde. »

Quand la cause de la réforme devint en quelque sorte celle de la légitimité par l'avénement de Henri IV au trône, Lesdiguières, animé d'une nouvelle ardeur guerrière, vit toutes les armées et toutes les forteresses de la Ligue en Dauphiné céder à ses armes victorieuses. Il se répandit ensuite comme un torrent sur la Provence, et fit trembler l'ambitieux d'Épernon, qui rêvait déjà dans son gouvernement une indépendance féodale. Lui-même consolida si vigoureusement sa domination en Dauphiné, qu'on l'appelait le *roi-dauphin*, ou le *petit dauphin ;* aussi Henri IV, chez qui la loyauté du langage recouvrait une grande finesse de caractère, comprit qu'il fallait accepter de bonne grâce une autorité à laquelle il n'aurait pas la puissance de porter atteinte : il combla de faveurs et de caresses ce *vieil huguenot,* comme il l'appelait avec

son apparente bonhomie, et il lui accorda généreusement tout ce qu'il ne pouvait pas lui refuser.

Lesdiguières, pourvu du gouvernement de Dauphiné à la place d'Ornano, se montra aussi grand administrateur qu'il avait été habile capitaine. Il s'attacha à remettre l'ordre et la paix partout où il avait porté le désordre et le ravage; il répara tous les désastres qu'il avait semés sur ses pas en déchaînant la guerre civile sur son pays, et il dota la province d'une foule d'établissemens utiles. Il fit tracer des routes à travers les montagnes, fit construire des ponts sur les rivières et les torrens, et resserra le Drac dans des digues qui garantissaient Grenoble du danger d'être submergée par ses flots. Cette ville dut aussi à ses soins de notables embellissemens et l'agrandissement de son enceinte. Élevé à l'école de l'insurrection, Lesdiguières avait parfaitement compris la nécessité du pouvoir, et il comprima avec une main de fer les germes de toute sédition nouvelle. Aussi quand le protestantisme ralluma les feux de la guerre civile, sous Louis XIII, dans la France méridionale, depuis le Rhône jusqu'à l'Océan, il ne put porter ses brandons en Dauphiné : courbés sous l'inflexible joug du connétable de Lesdiguières, les huguenots n'osèrent et ne purent relever la tête.

Dans le cours de cet ouvrage, où l'histoire tient presque autant de place que le roman, nous avons voulu montrer cet homme illustre dans la seconde phase de sa vie. Nous avons dévoilé quelques-unes de ses faiblesses, et suivi le héros politique jusque derrière la toile où s'arrête la dignité de l'histoire. Tous nos récits ont été fondés sur des documens contemporains et dignes de foi, car nous ne nous serions pas permis de flétrir par de vaines fictions cette imposante figure. Nous avons puisé dans quelques livres ascétiques très-peu connus des détails intéressans sur les rapports qui existèrent entre Lesdiguières et Saint François de Sales, ces deux hommes si grands et si divers, et qui exercèrent, chacun à leur manière, une si irrésistible autorité. C'est dans ces rapports

avec le sublime apôtre de la Savoie, bien plus que dans les entretiens du père Cotton, quoi qu'en disent les biographies de Lesdiguières, que l'ancien général des huguenots de Dauphiné puisa les premiers germes de son retour à la foi catholique. D'ailleurs, comme homme politique, il était depuis long-temps fort mécontent de ses coreligionnaires, qu'il appelait des brouillons et des séditieux et qu'il traitait avec une extrême rudesse. Il ne demandait pas mieux que de pouvoir, sans blesser sa conscience, mettre entre eux et lui la barrière de son abjuration. Ainsi, quand il se convertit en 1623 et qu'il reçut le lendemain l'épée de connétable, il avait perdu depuis long-temps toute foi et toute affection pour la réforme.

Trois ans après cette éclatante conversion, Lesdiguières [1] mourut chargé d'années et de gloire. On peut dire de lui que, quoiqu'il ait changé de religion, il ne changea pas de parti politique. Quand il se fut une fois attaché à la cause de Henri IV et de la légitimité royale, il ne crut pas pouvoir l'abandonner pour se remettre à la tête de ses anciens amis, quoique ceux-ci lui offrissent en 1620 d'être leur généralissime avec des appointemens de cent mille écus. On doit donc reconnaître qu'il eut dans sa conduite politique de la dignité et de la constance.

La gloire de Lesdiguières est restée populaire dans les Alpes du Dauphiné : les villageois les plus instruits du Champsaur et du Briançonnais lisent la *Vie du Connétable* dans leurs longues soirées d'hiver [2]; les moins éclairés en font une espèce de demi-dieu à proportions colossales, l'entourent d'un prestige exagéré, et, dans leurs naïves traditions, ils placent le nom de *Lesdiguières* à côté de deux grands noms qui font retentir le monde, celui de *César* et celui de *Napoléon*.

....YS.

1 Lesdiguières, mort en 1626, était né en 1553.

2 L'hiver dure sept à huit mois dans ces hautes montagnes.

COUBLEVIE.

» Les maisons, au hasard, sous les arbres perchées,
» En groupes de hameaux sont partout épanchées. »

(*Jocelyn*, 6e époque, par M. DE LAMARTINE.)

QUELQUES hameaux épars, suspendus en amphithéâtre sur le versant oriental du bassin de Voiron, composent la commune de Coublevie [1], la plus riche du canton, tant par son sol que par son industrie; c'est aussi la plus verdoyante et la plus poétique de la contrée : elle étale avec coquetterie ses beautés naturelles aux regards du paysagiste qui la visite. On trouve dans son ensemble une grande variété de collines boisées, des plaines riantes et des vallons délicieux, qui forment partout de paisibles retraites, de frais bosquets ou des points de vue admirables. Des chemins sinueux, tantôt unis, tantôt montueux, toujours bordés de haies vives, s'ouvrent passage sous de longues voûtes d'arbres touffus. Les habitations, jetées sans ordre au milieu de jolis vergers, se mêlent aux arbres qui les couvrent de leur feuillage; des fontaines coulent de toutes parts en ruisseaux d'argent; la vigne grimpe

1 Coublevie, formé de *copula via*, double voie, double chemin; en effet, cette commune a été de tout temps traversée dans toute sa longueur par deux routes importantes : la route, aujourd'hui royale, de Voiron à Grenoble, et la route, devenue départementale, de Voiron aux Échelles dans la Savoie.

sur les coteaux ou s'enlace amoureusement au cerisier de la plaine, et caresse de ses pampres vagabonds les récoltes abondantes qui mûrissent à ses pieds.

Coublevie était avant la révolution un lieu de plaisance pour la noblesse voironnaise, qui possédait la plus grande partie de son territoire; de jolies maisons bourgeoises représentent aujourd'hui son aristocratie, et dominent les hameaux comme les châteaux féodaux dominaient jadis nos bourgades.

Dans la description pittoresque de cette commune, l'objet qui s'offre d'abord sous les couleurs les plus romantiques, c'est le vieux château de Traconnière [1], que, depuis des siècles, on a cessé de réparer; il se présente dans sa forme antique comme la première page de l'histoire de Coublevie. Ses murailles décrépites ne semblent plus retenues que par le manteau de lierre qui les enveloppe. Cet amoncellement de masures n'offre aucun caractère précis d'architecture; placé isolément sur une petite éminence, au milieu d'un sombre paysage, il se dessine sur l'horizon comme une ombre gigantesque, et produit à la fois un effet bizarre et imposant. L'imagination des hommes, avide d'émotions, a peuplé cette solitude d'être fantastiques.

Non loin de Traconnière, le château de Beauregard, assis sur une vaste terrasse, attire la vue, tant par sa belle position que par l'élégance de sa forme; le bon goût qui a présidé au choix de sa situation, la richesse et la solidité de sa construction moderne, offrent, par le rapprochement de ce château avec celui de Traconnière, le contraste de la civilisation et du moyen-âge.

Le château de Beauregard, qui fut la demeure du dernier Mistral ou co-seigneur de Voiron, a été converti depuis douze

1 Traconnière, formé de *trac*, vieux mot français que l'on trouve dans Marot, fait par apocope du féminin *trace*, qui est pris ici pour chemin; de *trac* on a fait par extension, dans le patois voironnais, *tracou* et *tracoulet*, chemin, petit chemin. Traconnière, suivant le dictionnaire de Ménage, veut dire un lieu où se réunissent plusieurs *tracs* ou chemins.

ans en un couvent de religieuses de l'ordre de Saint Bruno. Ces pieuses cénobites ont attaché à leur établissement une école gratuite, où plus de cinquante jeunes filles de la commune reçoivent chaque jour les bienfaits d'une bonne éducation.

Les hommes de progrès verront dans cette mutation une nouvelle preuve de la marche ascendante de la civilisation : la féodalité farouche et altière a fait place à une association religieuse aux mœurs douces et bienveillantes, qui répand l'instruction autour d'elle. Telle est en France la destinée de ces derniers vestiges de l'aristocratie oppressive des seigneurs : la piété y élève l'autel d'une religion protectrice du pauvre, ou l'industrie, toujours appuyée sur des institutions libérales, y plante la bannière de l'indépendance.

C'est de Beauregard que, par une belle matinée de printemps, il faut contempler le grand et imposant tableau que la nature déroule à la vue : le riche vallon de Voiron s'ouvre en entonnoir et se développe en vertes campagnes ; les arbres, les vignes et les maisons, semés capricieusement, se rencontrent partout en groupes gracieux et pittoresques ; des bois de châtaigners descendent des montagnes voisines et viennent se répandre par bouquets et par clairières au milieu des champs et autour des maisons. D'un autre côté, la vaporeuse plaine de Moirans, dépôt limoneux d'un immense lac dont on peut reconnaître encore les bords déploie toutes les richesses de sa puissance végétale, dans un vaste cadre formé de hautes montagnes aux flancs décharnés et de verts coteaux, qui se prêtent mutuellement par leur contraste une teinte plus vive de poésie.

C'est là que, dans les premiers instans du jour, se passe un spectacle vraiment *féérique*, capable d'exciter les plus vives inspirations : le soleil levant, encore caché pour Coublevie, vient en flots de lumière éclairer les beautés du paysage ; l'astre flamboyant illumine de ses premiers rayons les clochers des jolis villages, les vitres et les tuiles brillantes des nombreuses maisons

de campagne; des gerbes rayonnantes jaillissent alors de toutes parts, et font apparaître les toitures comme des foyers éblouissans. Parfois une légère vapeur se dresse sur la Dent de Moirans, balance quelques instans dans les airs son panache humide; puis, cédant mollement à la brise du matin, se détache comme la plume blanche que l'oiseau abandonne au vent. A ces ravissantes images, ajoutez la douce impression que jette dans l'ame le son mélancolique et religieux des cloches, appelant à cette heure les ames pieuses à la prière; l'Isère, qui, à cette distance, n'est plus une rivière pressant tumultueusement ses eaux bourbeuses, mais un large ruban argenté se déroulant majestueusement sur un tapis de verdure, et vous aurez dans cet admirable ensemble un magique tableau que l'œil peut aisément embrasser sans confusion. L'imagination du poète, éblouie par tant de merveilles, quelque riche et quelque vibrante qu'elle soit, ne trouve rien à créer dans cette harmonieuse combinaison des beautés de la nature.

Si l'on reporte ses regards sur Coublevie, chaque accident du sol produit un site nouveau : le sauvage et le champêtre sont liés par des transitions toujours agréables et toujours imprévues. Dans une gorge profonde, la rivière de Morge a rongé le rocher pour s'y creuser un lit où elle précipite ses eaux écumantes; quelques usines animent seules cette solitude, et ces fabriques, ornement étranger au paysage, jetées çà et là sur cette rivière, suspendent momentanément son cours rapide pour briser ensuite ses flots en cascades artificielles.

Près des bords de la Morge, l'ancien château de la Tivollière a perdu tout son prestige féodal; l'imagination peut seule réédifier avec ses ruines la maison de plaisance des anciens seigneurs de Voiron, où tant de vaillans chevaliers venaient se reposer de leurs fatigues guerrières.

Des pensées de chevalerie que font naître les débris de ce noble manoir, passant aux idées religieuses qui s'y liaient si intimément autrefois, on cherche l'église de Coublevie. Arrêtée sur le penchant

d'une colline, elle s'élève et domine la campagne comme une pensée de Dieu domine dans notre ame tous les autres sentimens; son clocher pyramidal et ouvert livre aux vents sa voix d'airain, qui vibre pour tous les grands événemens de la vie. Cette église vient d'être restaurée avec le goût que l'on voit présider aujourd'hui à tous les édifices de ce genre, c'est-à-dire sans aucune étincelle de ces inspirations pieuses qui enfantèrent au moyen-âge l'architecture gothique, si profondément empreinte de religiosité.

La position de l'église de Coublevie, placée à la jonction de plusieurs chemins, révèle son ancienne origine : la piété des premiers chrétiens avait élevé des chapelles à la croisée des routes, pour recevoir la prière des voyageurs [1]. Lorsque la population des campagnes se fut accrue, la résidence des prêtres fixés dans les bourgades étant trop éloignée des nouveaux centres d'agglomération des fidèles, on agrandit les chapelles les plus proches pour en faire des églises paroissiales [2] : celle de Coublevie conservait toutes les marques des additions successives qu'elle avait reçues depuis la fondation de la chapelle de Saint-Pierre, qui forme encore aujourd'hui le chœur de la nouvelle église.

A Coublevie, comme dans tous les villages, le cimetière est placé autour de l'église : douce pensée qui a voulu rapprocher les plus vives douleurs des plus touchantes consolations [3]. Un vaste *Sully,* centre de réunion pour les habitans, étendait naguère ses rameaux protecteurs sur ce champ du repos, comme pour adoucir

1 Plus tard, lorsque le zèle religieux se fut relâché et que les besoins d'une plus grande population eurent multiplié les chemins, au lieu de chapelles, on éleva des croix à tous les embranchemens, comme on le fait encore aujourd'hui dans nos campagnes.

2 L'établissement des paroisses des campagnes ne remonte pas au-delà du IVe siècle.

3 Anciennement les cimetières étaient hors des villes, ainsi qu'il en était ordonné par la loi des douze tables. Charles-le-Grand renouvela cet ordre dans ses *Capitulaires,* lib. I, cap. 159 : depuis on établit les cimetières autour des églises.

aux morts les rigueurs de la tombe [1]. C'est à l'ombre de cet arbre funéraire que l'on se réunissait avant et après les offices divins : les vivans et les morts, ainsi rapprochés chaque jour pour un culte commun, continuaient à former une seule famille, et le même sol réunissait en même temps les souvenirs du passé et les espérances de l'avenir.

Par une rencontre imprévue, qui rappelle les plus grandes préoccupations du moyen-âge, on voit au-dessous de l'église de Coublevie la maison forte de Dorgeoise : ce rapprochement accidentel, mais sympathique, révèle tout ce qui constituait la puissance féodale, sa force morale et sa force physique ; c'est en effet par l'alliance du christianisme avec les armes conquérantes des Barbares du Nord (cimentée aux pieds de Saint Remy par le baptême du fier Sicambre) que la féodalité, toujours guerrière et toujours animée de sentimens religieux, a pris naissance. Toutes les formes architecturales de la maison de Dorgeoise indiquent son ancienneté ; elle semble être restée debout comme un type de ces nombreuses forteresses qui couvraient le sol de la province pendant le XIVe siècle [2]. A voir ses quatre tours lugubres, rondes et alongées en forme de lance, percées de meurtrières, avec leurs

1 On dit que le grand Sully avait obtenu un édit de Henri IV, par lequel il était ordonné aux maires et aux échevins des mandemens du royaume de faire planter un ormeau dans le cimetière de toutes les paroisses, au-devant de la principale porte de l'église, afin que les habitans qui venaient entendre la parole de Dieu pussent, avant et après les offices divins, discourir sous son ombrage de leurs intérêts et de ceux de la paroisse. En Dauphiné, l'orme fut remplacé par le tilleul. Le peuple des campagnes, par reconnaissance pour celui qui avait provoqué une mesure aussi paternelle, donna à cet arbre le nom de *Sully*, qu'il a conservé dans quelques parties de la France. L'usage de placer des arbres au-devant des églises paroissiales est très-ancien dans les provinces du midi. L'orme était au XIIe siècle le palladium de la cité ; on le trouve dans presque toutes les descriptions des vieilles villes ; c'était un lieu de rendez-vous ; de là le proverbe : *Attendez-moi sous l'orme ;* un centre d'intérêts commun, la bourse des gens d'affaires, le palais des manans et le témoin vivant de tous les engagemens. Les arbres de la liberté ne sont qu'un ressouvenir de l'arbre féodal.

2 Guy-Allard dit dans son *Dictionnaire du Dauphiné* qu'en 1339 on comptait dans le seul Graisivaudan plus de neuf cent cinquante maisons fortes.

cabinets voûtés, à portes étroites et basses, à petites fenêtres grillées jusque sous le toit, l'imagination vous reporte involontairement à ces temps orageux et anarchiques où le châtelain ne se croyait en sûreté que derrière les épaisses murailles d'une citadelle. En parcourant ces grands couloirs, ces immenses appartemens mal éclairés, où l'on descend comme dans une prison, le cœur frissonne dans l'appréhension de rencontrer à chaque pas un de ces farouches guerriers à l'armure retentissante; enfin, si l'on s'assied sous le vaste foyer féodal, ne croit-on pas entendre résonner la voix sonore du chapelain, lisant pendant les longues soirées d'hiver la légende dorée, tandis que les damoisels devisent d'amour ou racontent les vieilles prouesses des chevaliers.

La construction de la maison de Dorgeoise remonte a ces époques de guerres privées où les seigneurs dépensaient le patrimoine et la vie de leurs vassaux sous les plus frivoles prétextes. Le droit de bataille était un des plus anciens priviléges de la noblesse du Dauphiné; il lui fut confirmé dans les franchises que Humbert II accorda à la province, lors de la cession qu'il en fit à la couronne de France. Les dauphins, à leur avénement proclamaient par serment le maintien de ces libertés; ainsi, tandis que le sage Charles V réprimait les querelles armées dans ses beaux domaines de France, il était obligé de les reconnaître dans cette province, et d'y souffrir la réparation ou reconstruction d'un grand nombre de maisons fortes qui s'élevèrent sous son règne. Cependant le défiant Louis XI, avide de changemens et de pouvoir, broyant sous sa main de fer tous les priviléges de la noblesse, força celle du Dauphiné, par son édit de 1451, à renoncer aux guerres particulières. Les maisons fortes devinrent alors sans utilité; celles qui étaient placées dans d'agréables positions quittèrent leur aspect guerrier, pour se convertir en maisons de plaisance; le plus grand nombre, que la sûreté d'une meilleure défense avait perchées comme des aires d'aigle entre le ciel et la terre, furent abandonnées. Leurs ruines, riches de l'isolement dans lequel elles sont

tombées et colorées du vernis des siècles, ont rempli nos campagnes de souvenirs historiques et de visions mystérieuses. L'imagination oisive du voyageur s'impressionne à l'aspect de ces nombreux débris qui poétisent notre vieille province; elle les peuple, au gré de ses fantastiques rêveries, d'être surnaturels, et donne de l'actualité à ce monde invisible par lequel Perrault a charmé les plus doux momens de l'enfance.

H. BLANCHET.

TACTIQUE INDUSTRIELLE[1].

La religion a ses hypocrites, la politique ses utopistes, la médecine ses charlatans, la jurisprudence ses rabules; comment l'industrie n'aurait-elle pas son cortége de parasites, elle qui est répandue partout, qui joue un rôle si puissant dans la société moderne, et qui n'est rien moins qu'une partie de notre civilisation? Résumant une portion des intérêts matériels, elle met en jeu toutes les forces actives des hommes, et établit entre elles une lutte où l'amour du travail et du gain, l'émulation, la cupidité et la fourberie occupent alternativement et souvent à la fois le terrain. Dans le coup d'œil rapide que nous allons jeter sur les aberrations industrielles de notre époque, nous mettons hors de cause les travaux et les entreprises utiles, les applications consciencieuses, et en

1 Un de nos collaborateurs, M. Gourju, de Bezaudun, destinait à la *Revue du Dauphiné* quelques considérations sur le charlatanisme des entreprises industrielles, et surtout des sociétés en commandite par actions, dont on fait aujourd'hui un abus qui ne trouve de parité que dans la complaisance des dupes à se laisser décevoir, lorsque a paru dans la *Revue Française*, tome II, page 341, un article fort remarquable sur le même sujet. M. Gourju l'ayant jugé bien supérieur au travail qu'il avait préparé, et ayant trouvé qu'il remplissait le but auquel il s'était efforcé de parvenir, a pensé que la reproduction de cet article dans la *Revue du Dauphiné* serait un service à rendre aux lecteurs de notre recueil, afin de les prémunir contre les séductions industrielles. C'est avec l'assentiment du Directeur de la *Revue Française* que nous reproduisons cet article. (*N. du D.*)

général tous ces efforts laborieux qui tendent à l'augmentation des richesses et du bien-être, par l'emploi honnête, intelligent et bien entendu de nos facultés. Nous ne parlerons que de cette industrie fantastique, de ces spéculations soufflées qui ont acquis un si prodigieux développement de nos jours, et qui ruinent tant de gens crédules par l'appât d'un bénéfice exagéré et par des promesses que le plus simple bon sens devrait désavouer.

Il est inexact de dire que deux classes de gens composent la société, et que l'une de ces classes vit des dépouilles de l'autre : non; le travail, heureusement, offre partout assez d'avantages pour qu'on puisse s'y livrer avec honneur et profit; mais il est néanmoins vrai que dans chacune de ces deux classes il existe une fraction d'hommes qui exploite l'autre : l'une vit de fraudes et de mensonges, de ruses et de subterfuges, et l'autre se repaît de crédules et chimériques espérances, jusqu'à ce que l'illusion se termine par la disparition des capitaux.

Le public est saisi d'une fièvre ardente pour les entreprises de tout genre; les capitalistes veulent de grands dividendes, de forts intérêts, et jamais un placement ne leur paraît trop hasardé s'il est accompagné d'une promesse de gros bénéfices. L'association, la *réunion de forces collectives*, comme on dit en industrie, sont devenues le grand véhicule de toutes les opérations bonnes et mauvaises; les actions inondent la France et pénètrent dans les demeures les plus obscures, où elles vont souvent absorber l'épargne de l'ouvrier et les économies du petit capitaliste. Tout ce mouvement, cette rotation rapide d'entreprises qui naissent et qui meurent, sont créés par un petit nombre de spéculateurs qui étudient et exploitent habilement, tantôt en grand, tantôt en petit, les faiblesses et l'incurie d'un certain public. Prospectus perfides, annonces pompeuses, et quelquefois des compérages organisés sur une grande échelle, sont les armes de ces maraudeurs industriels. Ces trois moyens offrent chacun séparément les nuances les plus variées; et, combinés entre eux, ils deviennent quelquefois

redoutables pour les plus expérimentés. Leur application se modifie selon la nature et l'importance de l'entreprise, selon la plus ou moins grande fertilité du champ à moissonner, et surtout selon l'intelligence des actionnaires futurs qu'il s'agit d'enrégimenter.

L'association a épuisé dans ces derniers temps toutes les formes imaginables; elle s'est appliquée aux plus minces comme aux plus colossales entreprises, et la société en commandite semble être devenue un infaillible moyen de succès, qu'il soit question de fabriquer du sucre de betteraves, d'exploiter une imprimerie ou de créer des lignes de communication de deux cents lieues. Il est néanmoins certain que l'association en industrie n'est point une panacée absolue; qu'elle ruine certaines entreprises, aussi bien qu'elle peut en faire prospérer d'autres; et si, dans quelques cas, des forces collectives donnent de merveilleux résultats, le trop grand morcellement d'intérêts, l'absence d'une administration vigoureuse et économe, sont souvent une cause de ruine pour des opérations qui seraient excellentes entre les mains de particuliers armés de capitaux, et encouragés par la perspective de profiter sans partage de tous les bénéfices.

Les canaux, les chemins de fer, les banques publiques, l'exploitation des richesses minérales offrent une vaste carrière aux spéculateurs de l'ordre le plus élevé. Là, les annonces, les prospectus et les manœuvres de tout genre n'apparaissent qu'avec une certaine modération. L'importance de l'entreprise lui garantit une assez grande publicité, et les autorités financières qui s'en emparent en général lui donnent un relief suffisant pour lui préparer un bon accueil. Aussitôt qu'une opération de cette espèce, appuyée par des banquiers célèbres, est connue, le gros des capitalistes se précipite vers la puissance qui distribue les actions; leur chiffre, dans les entreprises les plus récentes, varie de 500 fr. à 1,000 fr. Mais il est rare, même en se présentant les poches remplies d'or, qu'on puisse se procurer, dès le premier jour, ces titres précieux : toutes les actions sont placées avant la conclusion de l'affaire.

Cependant le nom du pétitionnaire est inscrit sur un registre, avec indication du nombre d'actions qu'il souscrit; cette circonstance seule éveille déjà l'appétit de l'actionnaire; mais lorsqu'il apprend le lendemain que les souscriptions dépassent le capital social deux, trois fois, dix fois, son ardeur augmente avec la difficulté de se procurer des actions. Enfin, tout se régularise, et il se trouve que la masse des actions reste entre les mains du banquier, qui estime lui-même que l'opération est bonne, et que son capital est bien placé. Il se décide cependant à se dessaisir de quelques-unes, moyennant une légère prime de 10, 20, 30 pour cent, et l'heureux acheteur est enchanté de son côté d'en être quitte à si bon marché. Une fois ce mouvement d'ascension imprimé, les actions sortent successivement avec des primes de plus en plus fortes, et le banquier n'en conserve qu'un petit nombre pour influer, dans certaines circonstances, sur le cours des titres émis. Si, pendant son exécution, l'entreprise gagne en crédit, il n'est pas rare de voir rentrer les actions de nouveau dans les caisses du banquier, puis en sortir pour la seconde fois, et doubler, par ce mouvement de va et vient, les primes et les bénéfices. Pendant ce temps-là, les intérêts sont d'ailleurs toujours servis avec le capital bien entendu. Vient la mise en activité de l'entreprise; alors les actions se dispersent comme par magie; elles se trouvent entre les mains du public, qui devient réellement et irrévocablement propriétaire du canal, du chemin de fer ou de l'usine. L'intérêt est régulièrement servi sur le capital; mais les dividendes et les autres bénéfices ne se réalisent pas; le prix de l'action tombe, il revient au taux nominal, descend quelquefois au-dessous, et trop heureux l'actionnaire qui conserve un intérêt de 1 ou 2 pour cent, en échange des dividendes de 20 et 30 pour cent qui lui avaient été promis.

S'agit-il de la création d'une banque publique, au capital de 5 ou 6 millions divisés en actions de 1,000 francs? dans la huitaine, les souscriptions se montent à 60 millions. Telle maison a souscrit pour 8 millions, telle autre pour 10 millions, quoique le capital

social ait été fixé à 6 millions seulement : n'importe; les souscriptions sont réparties au marc le franc, c'est-à-dire celle de 10 millions prend le sixième des actions, et ainsi de suite; celui qui n'a souscrit que pour une, deux, dix actions, n'a rien : les grands financiers ont tout absorbé. Il désire cependant vivement prendre quelques actions dans la banque publique, soit parce que l'opération lui paraît bonne en elle-même, soit parce qu'il espère se faire ouvrir par cette participation un crédit dans l'établissement. Il s'adresse aux gros souscripteurs; mais les actions ne sont pas encore créées; l'affaire est à peine ébauchée, et il faut se contenter d'une *promesse d'action* qui ne se délivre, au reste, que moyennant une prime plus ou moins élevée. Ces titres provisoires circulent comme des valeurs réelles, se grossissant de primes, et, au moment de l'émission de l'action, le prix nominal de celle-ci est souvent dépassé d'un tiers ou de moitié.

Aussitôt que l'affaire est en activité, la progression s'arrête, et les actionnaires attendent avec anxiété les comptes du premier semestre. Les raisons alors ne manquent pas pour justifier l'absence du dividende : c'est la mise en train de l'opération, ce sont les frais de premier établissement, les commissions pour la vente d'actions, et une foule d'autres articles qui figurent ordinairement sur le premier mémoire des gérans ou des administrateurs.

Jadis, les actions des canaux et des grandes entreprises industrielles représentaient des sommes considérables; on avait des coupons de 25,000 francs, du double et du triple, et il n'était pas rare de voir des actions de 100,000 francs. Avec de pareilles sommes, l'agiotage devenait difficile, la rotation rapide des titres impossible. Le calcul dominait l'entraînement, et les moyens de séduction devenaient inefficaces en présence de pareilles valeurs : aussi ces sortes d'actions restaient-elles ordinairement pendant de longues années dans les mêmes familles. Les actions de 500 francs sont de création tout-à-fait moderne; on a voulu les rendre accessibles à tous; et, pour perfectionner le système, il n'est pas rare de voir créer des coupons de 50 francs.

Après les chemins et les canaux viennent les mines et les exploitations métallurgiques. Ici, l'action du prospectus et de l'annonce devient plus nécessaire; il faut éclairer les amateurs par des calculs, par des raisonnemens, par des hypothèses. L'imagination de l'entrepreneur suit son cours, et, à l'aide d'un rédacteur de prospectus, l'affaire est présentée sous les couleurs les plus brillantes. Elle peut être de plus d'un genre; elle est à créer ou elle existe : dans le premier cas, il n'y a point de limites pour le capital social, et s'agit-il, par exemple, de mettre des houillères en exploitation, on ne parle plus que par millions. Le concessionnaire estime sa propriété toujours à la moitié ou aux deux tiers du capital social; il se fait gérant de l'entreprise et commence par réaliser les actions qui lui sont attribuées; vient ensuite l'émission des autres actions dont le produit servira à faire marcher l'opération, à exploiter la houille enfin. Les travaux préparatoires, la construction des galeries, l'achat des machines d'épuisement et d'extraction, les bâtimens d'exploitation absorbent bientôt le capital social, moins cependant la part du concessionnaire; les produits arrivent lentement ou n'arrivent pas du tout; alors on fait un appel de fonds, interdit à la vérité par l'acte de société, mais nécessité par les circonstances; quelquefois aussi on crée une nouvelle série d'actions. Les travaux reprennent, et, dans les circonstances les plus heureuses, l'actionnaire n'est plus inquiété; il se passe de dividende et d'intérêts, pourvu qu'on le laisse en repos. Mais il arrive aussi que, malgré tous les sacrifices, une liquidation devient inévitable. Alors une nouvelle société se forme, et les annonces amènent de nouvelles victimes. Il existe dans le centre de la France une exploitation houillère qui a fait deux fois une opération de ce genre. Son propriétaire l'a d'abord mise en actions, en s'adjugeant un capital immense sur le produit de ces actions et en conservant la gérance : au bout de quelques années, il fallut liquider; le gérant acheta l'exploitation au quart de ce qu'il l'avait vendue, la remit de nouveau en actions, resta gérant, et obtint une seconde liquidation qui le laissa définitivement maître du terrain.

Dans la même région, une autre houillère faisait depuis longtemps de mauvaises affaires, faute de débouchés et de voies de communication ; on imagina de consommer la houille sur les lieux, en établissant une verrerie ; il se trouva que l'expédient était mauvais, que le verre ne se vendait pas plus que la houille. Alors le propriétaire eut recours à l'*action*. Aidé du système commanditaire, il réunit un capital quadruple de la valeur de son affaire, se paya grassement, se fit de forts appointemens comme gérant ; et il est presque convaincu que ce qui ne valait rien entre ses mains sera excellent entre celles de deux mille actionnaires, auxquels on paie des intérêts avec leur capital, tandis qu'ils attendent des dividendes résultant des bénéfices de l'usine.

Nous parlons là d'exploitations organisées. Si elles étaient bonnes, les propriétaires les garderaient ; car pourquoi se défaire d'une bonne affaire ? pour se retirer et jouir du repos ? point du tout ; ils restent gérans, directeurs, etc. Il peut arriver que l'opération soit bonne ; oui, mais elle n'est bonne alors qu'entre les mains de celui qui la possède ; il lui donne des soins particuliers et économiques ; souvent une partie du capital est amortie. Mise en actions, le capital se trouve de suite doublé, triplé, tandis que ses produits restent stationnaires ou diminuent quelquefois ; alors l'affaire devient détestable ; on ne sait à qui s'en prendre, et les actions descendent rapidement au niveau des intérêts, si toutefois ceux-ci ne sont point servis sur le capital.

On comprend facilement que tout cela ne se fait pas sans dépense d'imagination et sans renfort de stratagèmes. Un ingénieur est presque toujours chargé, avant la mise en actions, de faire un rapport favorable sur la mine, sur la qualité et la richesse des produits, sur la facilité des débouchés. La pièce est bien et dûment signée de son nom. Tous les journaux de la capitale la reproduisent moyennant salaire : elle ne figure point comme annonce, mais elle est disposée de manière à faire croire qu'elle émane de la rédaction du journal, et l'annonce qui se trouve sur la quatrième page

corrobore en quelque sorte cette opinion. C'est sous de pareils auspices que l'émission des actions commence. Si le rapport est habilement dressé, l'actionnaire est plein de chaleur et les vœux des spéculateurs se réalisent facilement; si au contraire l'émission languit, on a recours à d'autres moyens. On trouve, par exemple, un matin dans un journal, qu'on a découvert dans telle mine (c'est la mine en question) un énorme *filon* de la plus grande richesse; que cette circonstance porte les prévisions de bénéfice au double, au triple. On décrit le filon, on donne sa puissance en mètres et millimètres; bref, la chose paraît certaine et l'actionnaire cède à un raisonnement qui porte sur un fait incontestable. Devenu propriétaire d'une portion de la mine, l'intérêt, le hasard ou la curiosité le conduisent sur les lieux; il descend, le journal à la main, dans les galeries, demande le *filon*, que personne, à son grand étonnement, ne connaît; on s'explique, et, après de longs pourparlers, on conclut que le filon a été inventé à Paris.

Est-il question d'une fonderie de fer, le minerai rend toujours 40, 50 et quelquefois même jusqu'à 70 p. %; la chimie ne saurait se tromper; on base les calculs là-dessus; on établit de hauts-fourneaux, non pas un ou deux, mais quatre, cinq, pour faire de prime-abord une concurrence redoutable aux anciens établissemens. On fabrique des masses de fer; personne cependant n'en veut, car il est cassant, aigre et impropre à la plupart des usages; le prix en est d'ailleurs fort élevé, à cause de la difficulté des communications : l'usine a été construite dans un désert, et quelquefois loin du combustible. Telle est la condition de plusieurs forges en France.

Règle générale : les exploitations minérales à *créer* sont défavorables à ceux qui s'y intéressent; ce n'est qu'après avoir amorti d'immenses capitaux, ou, pour nous servir d'un terme plus précis, après les avoir enfouis et perdus, qu'on peut espérer des produits par la suite des temps. On a fait des sacrifices séculaires dans les mines d'Angleterre, avant que de les rendre productives pour leurs propriétaires, et souvent la troisième génération à peine a-t-elle

profité des dépenses faites par la première. En France, les usines du Gard viennent à l'appui de notre assertion, et cependant combien de grands capitalistes ne se sont pas laissé séduire par les plans magnifiques et grandioses qui ont précédé la réalité; il n'y a aujourd'hui que leur désappointement d'actionnaires qui puisse se comparer à leur premier enthousiasme. Mais ces exemples ne servent à rien; un grand spéculateur qui se vantait d'avoir *creusé profondément le cœur de l'actionnaire,* ajoutait qu'il était incorrigible. En effet, tous les chemins de fer établis en France ont mal tourné sous le rapport économique. L'un d'eux devait coûter, d'après le devis des ingénieurs, quatre millions; la longanimité des actionnaires s'est laissée aller au double de cette somme. Il fallait encore deux millions; mais la faillite est venue terminer la difficulté. Leçon perdue! le prix des actions d'un chemin de fer non encore terminé s'est presque doublé dans ces derniers temps, et les actions de deux autres chemins à peine commencés ne se cèdent qu'avec une prime de 25 ou 30 p. %. Quant aux produits, on ne s'en inquiétera que lorsque les intérêts ne seront plus servis.

En descendant vers un autre ordre d'entreprises exigeant des capitaux moins considérables, l'astuce des spéculateurs redouble. Ils cherchent avant tout à mettre quelques noms honorables en avant, et les députés, les pairs de France, les gens titrés, figurant en première ligne sur la liste de souscription, se rendent involontairement complices de fâcheuses opérations. Avec ces noms, on établit des prospectus où l'exagération ne le dispute qu'à l'impudence. L'annonce est portée à des dimensions cyclopéennes, et souvent des sommes considérables sont dépensées avant la réalisation d'une seule action. Ce n'est plus sur des propriétés que de pareilles spéculations s'exercent, c'est sur une idée qui paraît exploitable; c'est une entreprise littéraire, l'exploitation d'un brevet ou d'une invention quelconque. Pour monter une entreprise de ce genre, il ne faut pas une obole. Après avoir obtenu l'assentiment de quelques hommes en vue, on loue un bel appartement;

le tapissier le meuble à crédit, et immédiatement après cette garniture d'emprunt, toutes les feuilles de la capitale annoncent que le siége de la société est dans tel hôtel, telle rue; qu'elle est sur le point de se constituer. Les annonces et articles de journaux redoublent, c'est un feu roulant; des émissaires prônent partout l'entreprise, et des *lanceurs*[1] offrent des actions accompagnées des plus brillantes promesses. Le moyen de résister à des attaques si bien dirigées!... Nous avons dit que très-souvent ces spéculateurs n'avaient pas un sou; ils obtiennent les annonces par l'intermédiaire de courtiers auxquels ils accordent, outre un paiement qui s'effectue sur la première recette, un certain nombre d'actions; le logement ne se paie qu'au bout de trois mois, les meubles au bout de six, au bout d'un an, quelquefois jamais. N'importe : ainsi organisés, ils remplissent les bureaux de commis et reçoivent des visiteurs. Ceux-ci, séduits par la magnificence du local, par une apparente activité, prennent une part dans l'entreprise; les actions industrielles, c'est-à-dire celles que le gérans s'adjugent, sont les premières détachées de la souche. En général, l'émission des actions ne se fait avec quelque succès qu'après la constitution de la société. Pour hâter celle-ci, on choisit quelques prête-nom qui prennent, moyennant une contre-lettre, deux, trois, quatre cents actions. Voyant l'affaire aussi avancée, le véritable actionnaire n'hésite plus, et il est complétement rassuré par un pareil précédent, se doutant peu que ces actions se remettent immédiatement en circulation pour faire de nouvelles dupes. Toutes ces sociétés ne manquent jamais d'avoir des conseils de perfectionnement, des comités de surveillance et d'administration, et, malgré ces précautions, il est arrivé plus d'une fois à un actionnaire de trouver le déménagement tout fait quand il se présentait à la caisse pour toucher les intérêts du semestre.

1 On appelle dans le jargon industriel des hommes qui s'occupent spécialement du placement d'actions et de la mise sur pied d'une entreprise, des *lanceurs*. Ce sont en général des individus d'une grande habileté et qui possèdent une entière connaissance des affaires.

On fonde un grand nombre de sociétés sur des bases qui offrent des apparences assez spécieuses. On réunit, par exemple, dans le prospectus les *bons résultats* d'un certain nombre d'entreprises analogues, en élaguant les années qui présentent des pertes : on parvient ainsi à établir des bénéfices de 10, 15 et 20 p. %. On part de cette formule pour conclure que l'opération projetée fera nécessairement d'aussi bonnes affaires. L'actionnaire éviterait ce piége s'il songeait que toute entreprise à fonder amortit presque toujours un capital qu'on ne retrouve plus; qu'elle réduit le bénéfice par la concurrence, et qu'il faut qu'elle se crée des débouchés ou une clientelle pour ses produits. Il y a peu d'années qu'il n'existait en France que sept ou huit compagnies d'assurances maritimes; les nouvelles entreprises qui se produisirent, en très-peu de temps, au nombre de huit ou neuf, espéraient les mêmes profits que les anciennes; mais il arriva qu'elles partagèrent tout au plus les bénéfices avec celles-ci, car les assurances n'augmentèrent pas dans la proportion des nouveaux établissemens, et les actionnaires furent fort étonnés de ne recevoir aucun dividende, après avoir été affriandés par le chiffre des bénéfices des anciennes compagnies. Pareille manœuvre est employée pour la pêche de la baleine et de la morue, pour les sucreries de betterave. On établit pour la première le compte de tous les armemens de baleiniers qui ont *donné des produits;* de cette manière, on ne peut manquer de trouver un assez beau résultat. On développe cette donnée dans le prospectus; on prouve, à n'en pas douter, que par toutes sortes d'améliorations on dépassera les profits qui ont été faits jusqu'à présent; cette illusion dure ordinairement dix-huit mois, jusqu'au retour des baleiniers : heureux alors l'actionnaire qui n'a point perdu son capital!

Le sucre de betterave fait presque autant de bruit que les chemins de fer, et il est devenu l'objet d'une infinité de spéculations. On a monté un assez grand nombre de fabriques par actions; l'une d'elles a déjà fait faillite, et les autres sont dans une position très-

peu brillante. Il est constant qu'un tiers des fabriques de sucre indigène travaille aujourd'hui à perte, qu'un autre tiers se soutient difficilement, et que le troisième tiers seulement, qui comprend les plus anciennes fabriques, produit avec bénéfice. D'un autre côté, on sait que la betterave exigedes terres de choix et qu'elle ne prospère pas partout. N'importe : un spéculateur possède quelques centaines d'arpens de mauvaises terres, il ne sait qu'en faire ; ne trouvant pas à les louer, il y fonde une sucrerie par actions. Tous ses calculs sont empruntés aux meilleures fabriques du Nord, et il prouve, nonobstant sa mauvaise terre en friche, que son usine à construire donnera des produits, du moins égaux, sinon supérieurs. Ces prospectus, qui servent plus tard de base aux articles et annonces de journaux, sont souvent rédigés avec tant d'art, on y répond d'avance à toutes les objections avec une telle apparence de bonne foi, que des gens qui ne manquent pas absolument de prudence s'y laissent prendre. Les *lanceurs*, chargés de *pousser* l'affaire, ont, d'ailleurs, toujours une si grande masse d'argumens à leur disposition, que le capitaliste, au bout de quelques jours de réflexions et de pourparlers, se décide à prendre des actions. Alors on met le soc de la charrue dans le sol sablonneux, et l'on cultive la betterave, au grand étonnement de tous les voisins, qui obtiennent à peine de l'avoine dans de semblables terres. Tout le monde, à l'exception de l'actionnaire, est d'avance convaincu du mauvais résultat; mais les gérans ne s'en inquiètent guère ; ils se sont débarrasés à un prix exorbitant d'une mauvaise propriété, et c'est là tout ce qu'ils demandaient.

On sait que tous les employés dans ces sortes d'entreprises, sans en excepter les garçons de bureau et les hommes de peine, sont forcés de devenir actionnaires : c'est une condition *sine quâ non* pour occuper la place qu'on leur offre. Ils emploient leur petit pécule, laborieusement acquis, à l'achat de ce qu'ils croient une charge, une place inamovible ; mais, hélas ! souvent au bout d'une campagne, au bout de dix-huit mois, la liquidation arrive, et c'est

au plus si le pauvre employé sauve du naufrage ses appointemens arriérés. Ce mode de placer des actions entraîne toujours une superfétation dans le personnel; on ne craint pas de grossir l'état-major; outre que cela procure de l'argent comptant, cela donne une bonne apparence à l'affaire.

Les sociétés en commandite et par actions sont aujourd'hui tellement multipliées, qu'il y a une immense quantité d'actions bonnes et mauvaises en circulation. Les derniers venus ne craignent pas d'accepter, à défaut d'argent, contre leurs titres embryonnaires, des actions déjà connues sur la place, qu'on réalise plus tard par tous moyens. Cet échange s'est quelquefois pratiqué sur une grande échelle, et il arrivait souvent qu'on donnait de bonnes actions pour de mauvaises; le capitaliste s'apercevait, mais un peu tard, qu'il avait troqué, sinon de l'or, du moins un titre passable pour des assignats.

Plus une affaire est mince et insignifiante, et plus il y a de danger à y prendre des actions. Pourquoi, d'abord, la met-on en actions? Les associations ne sont pas nécessaires pour exploiter des librairies, des imprimeries et des fonds de boutique; les capitaux et l'industrie individuelle s'acquittent parfaitement de cette mission. La gestion d'un homme qui fait agir dans sa propre affaire ses capitaux et son intelligence est toujours plus économique, plus active, que celle de gérans qui n'agissent pas pour leur propre compte et qui ont mis leur capital à l'abri, en réalisant promptement leurs actions, soit industrielles, soit autres. Ce sont des considérations qui devraient mettre le capitaliste en garde, indépendamment de celles qui pourraient naître du fond des choses.

Outre les journaux quotidiens qui se chargent de prôner indistinctement dans leurs colonnes et sur la page des annonces toutes les entreprises possibles, il y a des publications spéciales qui appartiennent ou qui sont entièrement à la dévotion de certains grands spéculateurs. Elles contiennent l'examen critique des affaires qui surgissent quotidiennement dans la capitale et dans les provinces.

Comme il y a plusieurs partis politiques, de même il y a plusieurs communions industrielles et financières; il en résulte tout naturellement une guerre et une opposition, comme en politique. Chaque feuille vante les affaires de ses patrons, en dépréciant le plus possible celles de ses rivaux. C'est un combat de chiffres où les dividendes naissent et disparaissent dans les vingt-quatre heures; tout l'art consiste à démolir par une arithmétique hardie les entreprises dans lesquelles on n'a point d'intérêt, et d'entourer celles dont on possède les actions de tous les prestiges du *tant pour cent*. Ces feuilles, sans être un guide suffisant pour les capitalistes, peuvent cependant les préserver de bien des périls.

Ce qui semblerait être particulièrement la boussole des gens embarrassés de leur argent, ce sont les *cotes des actions industrielles*, dont les éditions se multiplient chaque jour davantage. Dans ces feuilles, le prix des actions les plus obscures comme des plus répandues et des plus accréditées est coté en apparence très-exactement. En les comparant entre elles on y trouve toutefois des différences : telle entreprise perd dans l'une et gagne dans l'autre, et il faut croire que l'ame compatissante des rédacteurs ne se refuse pas toujours à signaler la hausse d'une action ou d'un titre qui ne se vend jamais, ou d'indiquer le dernier cours par le mot *bénéfice* seulement, sans fixer la quotité de ce bénéfice. Que peut-on conclure, par exemple, sur la valeur d'une action dont le chiffre est suivi des mots *pas de vendeurs*, et que ces actions sont en émission? Ne convenait-il pas de dire tout simplement : pas d'acheteurs? cela serait plus clair et plus vrai. Si l'on compare par aventure les annonces des journaux et la cote des actions, il n'est pas rare de trouver dans la dernière feuille le chiffre du capital nominal accompagné du mot *perte*, ou d'un nombre plus significatif que le mot, tandis que l'annonce établit irréfragablement que la compagnie est en bénéfice et en prospérité croissante.

Que de précautions à prendre pour naviguer avec quelque sécurité sur cette mer industrielle où le bien et le mal sont confondus,

où la fraude est si souvent mêlée à la vérité, et où les hardis flibustiers restent ordinairement impunis. Le gouvernement, la législation, ne sont point restés impassibles en présence d'un pareil spectacle, et déjà l'année passée la fantasmagorie des primes en librairie et en imprimerie s'est évanouie devant une mesure législative. Les réformes, du reste, ne sauraient se faire en un jour; car elles sont autant du ressort des mœurs et de la morale que du domaine de la législation. La société en commandite échappe à l'action du pouvoir, et à peine peut-il prévenir dans les sociétés anonymes les plus saillans abus. Le conseil d'état cependant exerce une surveillance sévère sur la formation des actes de société de cette dernière catégorie ; il porte ses investigations sur les données premières de l'entreprise tout aussi bien que sur la position des gérans, et il écarte toutes les évaluations exagérées pour les apports, de même qu'il réduit les prétentions des chefs d'entreprises lorsqu'elles sont trop fortes. Depuis quelque temps il raye les clauses qui attribuent des intérêts aux actions avant la mise en activité de l'opération et avant qu'il y ait des bénéfices. Aussi, sur deux cents sociétés anonymes qui se sont fondées depuis trente ans, un huitième à peine a succombé, tandis que les sociétés en commandite et par actions offrent une proportion quatre ou cinq fois plus forte. On voit que l'intervention du gouvernement dans l'industrie n'est pas sans utilité.

L'AGONIE.

« Quand l'hiver a soufflé sa dernière froidure,
» Quand sous un blanc linceul se débat la nature,
» Et que de ses glaçons avril vient l'affranchir;
» Quand le sol de verdure et de fleurs se colore,
» Et qu'un tiède soleil, en souriant, le dore,
» N'est-il pas bien dur de mourir?

» Quand des bords africains la constante hirondelle
» Arrive, et qu'on la voit effleurer, d'un coup d'aile,
» Le toit de ses amours, que son chant vient bénir;
» Quand d'un feuillage épais le vieil ormeau s'habille,
» Et qu'un couple amoureux s'ébat sous la charmille,
» N'est-il pas bien dur de mourir?

» Quand on a dix-sept ans, l'ame et la tête neuves,
» Quand toutes deux encor d'amertume sont veuves,
» Et qu'aux élans d'amour elles viennent s'ouvrir;
» Quand au livre de vie abonde encor la marge,
» Et que pour le bonheur notre espérance est large,
» N'est-il pas bien dur de mourir?

» Il le faut cependant!..... car je respire à peine :
» Ma vie, en râles sourds, s'enfuit à chaque haleine,
» Mes lèvres ont tari la coupe des douleurs,
» Et je sens que déjà vers la tombe je penche,
» Comme la fleur des monts courbe, sous l'avalanche,
» Son front brillanté de couleurs.

» O mes sœurs! que la vie est une étrange chose!...
» Naguère j'étais gaie, et ma joue était rose,
» Et souvent je disais : « Mon avenir est beau!... »

» Pauvre folle! aujourd'hui tout espoir m'abandonne;
» Feuille à feuille je vois se flétrir ma couronne
» Sur le marbre noir d'un tombeau.

» Et pourtant j'assistais à la dernière fête!
» D'un bouquet de jasmin j'avais orné ma tête,
» Et mon pied bondissait sur le parquet glissant;
» Mon front pur s'animait d'une teinte vermeille,
» Et quand un mot d'amour m'arrivait à l'oreille,
» Je souriais en rougissant.

» A vous encor l'amour, jeunes filles folâtres,
» A vous les voluptés des fêtes, des théâtres,
» A vous encor le bal et son charme enivrant;
» A moi les noirs cyprès, et la triste prière
» Qu'une famille en deuil, à genoux sur ma pierre,
» Viendra réciter en pleurant!

» Adieu! mes sœurs; ce mot est bien cruel à dire :
» Il flétrit l'espérance et défend le sourire,
» Il emporte notre ame avec son dernier vœu;
» L'heure sonne où bientôt, libre de toute entrave,
» La mienne va quitter sa dépouille d'esclave,
» Et s'envoler au ciel.... Adieu! »

Quatre jours écoulés, à l'heure où la nuit tombe,
Où dans sa vieille tour remonte la colombe,
Un prêtre murmurait quelques psaumes de deuil,
Et tandis que tintait la cloche funéraire,
Quelques vierges en pleurs aux vers du cimetière
Jetaient en pâture un cercueil.....

CHARLES CHANCEL.

L'abondance des matières n'a pas permis de joindre à cette livraison un *Bulletin littéraire et scientifique.*

LETTRE

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DU DAUPHINÉ

SUR LES

DÉCOUVERTES EN AGRICULTURE.

MONSIEUR,

Me permettrez-vous de vous faire encore le confident de mes doléances? Celui que l'on écorche a bien le droit de crier un peu, et se plaindre est en mainte occurrence la seule consolation qui reste à la victime : *Res sacra miser*. Après ce préambule dans le genre insinuatif, je viens à ma chose sans autre circonlocution.

J'ai eu l'honneur de vous dire dans ma précédente lettre que Messieurs les agronomes parisiens, qui ont inventé le ver à soie, comme chacun sait, et se livrent à son éducation depuis cinq ou six ans en-çà, ont proclamé du plus haut de leur chaire que nous, parias de province, qui depuis trois siècles avions cru avec naïveté élever ce précieux insecte, source de nos richesses, avons été dupes au contraire d'une erreur grossière à l'endroit de cette besogne. Vous avez vu par quelles raisons démonstratives le père des sericicoles, M. Camille Beauvais, et ses disciples ont prouvé cette proposition; en sorte qu'en présence de si imposantes autorités nous étions, à notre propre jugement, convaincus d'impuissance, et, dans notre abattement, nous restions confus. Quelque terrible

que fût l'excommunication lancée contre nous par le souverain pontife des vers à soie, cependant au fond de notre ame fermentait encore un levain de révolte, car l'orgueil ne se soumet pas aisément aux puissances, et aux yeux d'aucuns l'infaillibilité de M. Beauvais était contestable encore; mais aujourd'hui l'anathême vient de plus haut lieu, et s'insurger contre lui serait grave péril. Or, la sentence qui nous jette ainsi hors la loi, ce n'est pas dans le *Journal des progrès agricoles* qu'il faut la rechercher, non plus dans le *Moniteur de la propriété*, voire dans les *Mémoires de la Société centrale d'agriculture* : c'est à la source officielle de laquelle émanent toutes les vérités qui se disent en France qu'il faut recourir, au *Moniteur universel* enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Voici le cas.

Vous savez, Monsieur, que le commerce et l'industrie ont en France un tuteur chargé de veiller à leurs intérêts, d'imprimer une impulsion favorable à leurs efforts, d'exercer sur eux enfin un patronage d'autant plus éclairé qu'à la connaissance des détails il doit réunir l'intelligence des appréciations générales. Ce tuteur n'est rien moins que le ministre du commerce, que vous croyez être peut-être un honnête industriel versé dans la fabrication des calicots et des lins, ou bien possédant en sa tête toute la science économique des Smith et des Say. Point, Monsieur, c'est mieux que cela, car c'est un avocat initié au dédale de toutes les cautèles du code de la procédure, nourri des subtilités du droit civil, savant jurisconsulte, destiné à devenir un illustre garde-des-sceaux, mais qui, sortant de cette ornière battue, s'est vu intronisé à la tête de la population commerçante du royaume, en vertu de cet axiome qu'un avocat est bon à tout, même à fondre des monnaies et des écus, et qu'il suffit d'acheter dans les écoles un diplome de licencié en droit pour avoir une capacité encyclopédique, une aptitude universelle. C'est là un des miracles de notre régime politique, un des phénomènes les plus significatifs de notre progrès social. Or, M. le ministre, originaire du département du

Nord, où la production de la soie est lettre close, ayant un jour quelque souci de savoir par quel miracle le Créateur avait confié à un petit insecte le soin de tisser les plus splendides étoffes, voulant étudier aussi les mystères de cette industrie, si considérable dans la balance du commerce national, droitement s'est rendu au milieu des ombrages de Senart, forêt mémorable long-temps dans les mélodrames du Boulevard, et depuis peu fameuse par le domaine royal des Bergeries, qu'administre M. Beauvais. C'est dans ce *sanctuaire*, pour me servir de l'expression d'un agronome humanitaire, que M. Beauvais *élabore l'élément séricicole pour le socialiser ensuite dans son perfectionnement au profit de l'universalité.* Cela n'est pas clair, mais c'est profond et beau. Donc, arrivé aux Bergeries, M. le ministre y a surpris M. Beauvais (qui s'y attendait) au milieu d'une foule d'élèves accourus de tous les points de la France pour y étudier l'éducation du ver à soie. Mais mieux vaut laisser ici s'exprimer la relation officielle, dont on sera charmé, car, depuis les bulletins de la grande-armée, le *Moniteur* a rarement inhumé dans ses colonnes de la prose aussi pompeuse : « La France et l'étranger n'ignorent plus aujourd'hui que » M. Camille Beauvais obtient chaque année, par une méthode » rationnelle et savante, des résultats jusqu'à ce jour inouis dans » l'éducation des vers à soie..... Ces résultats, cette mé- » thode..... feront la gloire de M. Camille Beauvais; ils ajoute- » ront à celle de la France et surtout à sa richesse. » L'exorde est joli, et c'est bien de l'honneur qu'on fait à la France d'accoupler sa gloire à celle de M. Beauvais, sur qui l'Europe entière a les yeux ouverts. Oh! prêtres des Faux-Dieux, jusques à quand frapperez-vous vos tymbales sonores? « Après avoir été introduit » dans la grande magnanerie, M. le ministre n'a pas tardé à être » frappé de la beauté et de l'énergique vitalité d'une quantité » innombrable de chenilles, éclatantes de blancheur, prenant » alors leur bruissant repas, et se préparant à filer leurs riches et » mystérieuses enveloppes..... De nombreuses questions ont été

» adressées à M. Beauvais et aux élèves : chaque réponse, chaque » explication portait son intérêt; car nous devons dire qu'outre » la grande éducation, il en existait sur divers points de l'établis- » sement plusieurs autres partielles et toutes d'expérience. La plus » importante de ces dernières, reléguée dans un pavillon à part, » était une éducation d'après la méthode méridionale, si l'on peut » toutefois appeler *méthode* une antique routine qui malheureuse- » ment n'a pas toujours la raison pour complice. Cette éducation » comparative, confiée spécialement aux soins des élèves praticiens » du midi, a fixé d'une manière toute particulière l'attention de » M. le ministre..... Là, au milieu des vers à soie, dans un espace » de quelques pieds carrés, s'est improvisé un petit parlement » agronomique, où le gouvernement, la pairie et nos départemens » du midi, l'Isère, la Drome, l'Ardèche, le Var, c'est-à-dire » une partie de la France *sérifère*, avaient leurs représentans. On » n'a parlé que soie et mûriers, et on en a parlé long-temps. » M. Camille Beauvais est resté complétement étranger à cette » longue conversation. Par un sentiment plein de générosité et de » délicatesse, il a voulu être jugé sans être entendu. On s'est » enfin séparé avec la conviction profonde, parce qu'elle résulte » des faits, qu'avec un simple changement de procédé, et en sub- » stituant la méthode des Bergeries à celle qui est généralement » suivie dans le Midi, on pouvait d'une manière certaine doubler » au moins, dans quelques années, la production de la soie en » France, imprimer un nouvel élan à notre agriculture, à l'indus- » trie et au commerce du pays..... » [1].

N'admirez-vous pas, Monsieur, l'ébahissement de ces Messieurs qui, n'ayant jamais vu de vers à soie, tombent en stupeur à l'aspect de ces *chenilles éclatantes de blancheur, prenant alors leur bruissant repas, et se préparant à filer leurs riches et mystérieuses enveloppes*, et qui, transportés d'aise à ce spectacle, se mettent à confabuler

1 *Moniteur* du 14 juillet 1837.

gravement sur ce qui leur était inconnu naguère, et concluent avec sagesse que la *routine, routine antique*, règne dans les dix mille ateliers du midi de la France, tandis que la vérité seule reluit sous le toit de M. Beauvais, c'est-à-dire *dans un espace de quelques pieds carrés?* Pour achever le tableau, voyez sur l'arrière-plan M. Beauvais qui, par *un sentiment plein de générosité et de délicatesse, reste étranger à cette longue conversation, afin d'être jugé sans être entendu*, et se dérobant à son propre triomphe, comme Turenne, chargé de palmes immortelles, se cachait dans la foule pour échapper à sa gloire. Heureux, trois fois heureux M. Beauvais, qui élève officiellement ses vers à soie, entouré de ministres, de généraux et de pairs de France! Si, mal avisé, il eût végété en province, force lui eût été de planter ses mûriers sans emphase et de produire des cocons sans métaphore. Heureux ministre! qui, au sortir de l'atelier, peut aller, avec un égal succès, discourir sur la pêche de la baleine, les chemins de fer et le sucre de betterave, toujours loué pour l'excellence de ses jugemens dans le *Moniteur universel*.

Ce sont là de ces facéties agronomiques dont on berne les administrateurs et les administrés aussi, et qui plus tard, réduites en chiffres dans les comptes statistiques, figurent noblement au budget parmi les encouragemens accordés à l'agriculture. « Lisez l'histoire, » Monsieur, et comparez le passé avec le présent. Pour moi, je » ne fais autre chose, dit quelque part l'ami Paul; c'est la meilleure » étude qu'il y ait. » Or, je trouve que, du temps de nos pères, un ministre issu de bas lieu et que son génie avait élevé à la tête des affaires, homme rare, dont le nom est resté attaché à une des plus belles époques de notre prospérité nationale, Colbert enfin, pendant sa longue carrière ne cessa de favoriser le développement du commerce et de l'agriculture du royaume. Mais était-ce aux spéculateurs de l'Œil-de-Bœuf et aux doctes logés à l'Orangerie de Versailles qu'il prodiguait les deniers de l'état? Point : son intelligente sollicitude allait découvrir dans les villes les plus obscures et loin de la capitale le mérite méconnu, et savait distribuer d'utiles

largesses aux efforts accomplis dans le fond des provinces sans ostentation et sans éclat. Mais, à dire le vrai, ce système serait peu du goût de cette foule parasite d'agrologues et d'industriels de cabinet, qui, gonflés de découvertes, de projets de perfectionnement et de recettes à brevet, assiégent à toute heure le pouvoir pour lui arracher la finance du contribuable.

Pour faire bref, Monsieur, il est donc résulté du synode assemblé aux Bergeries de Senart, sous la présidence de M. Beauvais et sous les auspices de M. le ministre du commerce, que nous, gens du midi de la France, n'avons point de méthode pour l'éducation du ver à soie, et que ledit ver à soie n'est congrûment administré qu'à Paris; ce que le synode a formulé par ce canon : *Quæstio subtilissima, utrùm chimæra in vacuo bombinans possit comedere secundas intentiones : et fuit debatuta per decem hebdomadas in concilio Senariensi*[1]. Jetés ainsi hors du giron de l'église, sans qu'il nous reste l'espoir d'en appeler au futur concile, on a eu hâte de nous traiter comme de pauvres Hurons privés des lumières de l'évangile, dont M. Beauvais est le Christ, et vite on nous a expédié des missionnaires *in partibus infidelium*, pour nous initier à la révélation du maître. La chose mérite d'être récitée[2].

Une réunion de citoyens animés du zèle du bien public, les uns praticiens habiles, les autres théoriciens éclairés, tous mus par l'amour de leur pays, a créé naguère dans le département de la Drome une société d'agriculture, institution louable entre toutes, lorsque son action s'accomplit sous l'influence de vues populaires, et dans le but de réaliser le bonheur matériel des classes laborieuses, car, en dehors de cette destination, elle tomberait dans le domaine de ces sociétés bavardes qui parlent intarissablement sans

1 *Pentagruel*, livre II, chap. VII.

2 Nous devons ajouter que, parmi les personnes qui ont accompagné dans cette circonstance M. le ministre du commerce aux Bergeries de Senart, se trouvaient des propriétaires des départemens méridionaux de la France, dont les lumières et l'expérience n'ont pas été les complices du charlatanisme parisien.

agir, et dont la mission semble être de pousser jusqu'à ses dernières limites la frivolité du babil. Persuadée qu'une des branches de l'industrie locale la plus digne d'être améliorée, était la production de la soie, cette société a élevé une magnanerie expérimentale, dans laquelle les procédés employés par les plus habiles éducateurs du pays devaient être mis en usage, concurremment avec les perfectionnemens introduits par MM. Darcet et Beauvais. Pour arriver à ce but, dont le résultat était d'offrir le tableau comparatif des méthodes anciennes et des méthodes nouvelles, la marche était simple : il s'agissait d'abord de faire construire un atelier d'après le système de M. Darcet, opération d'autant plus facile, que l'architecte chargé de ce soin avait sous les yeux un specimen en relief; il importait ensuite de confier la direction de l'établissement à un éducateur du pays, qui eût été dans cette application l'organe de la société d'agriculture. C'était là une manière de procéder rudimentaire que le bon sens et les convenances réclamaient, que ce respect que chacun doit porter à son pays commandait de suivre, et qui eût été vraiment populaire. Mais comme en presque toutes les choses de ce monde les moyens les plus simples sont ceux que l'on a le moins de pente à employer, la société d'agriculture, pensant autrement, s'est jetée dans les bras des Parisiens pour exécuter ses desseins.

Lorsque cette nouvelle nous advint à Bezaudun, grande fut la rumeur au comice agricole. Le secrétaire seul de la commune loua hautement la chose, car il tenait du *Constitutionnel* que depuis feu Parmentier, qui faisait du sentiment avec la pomme de terre, M. Beauvais, qui fait de l'enthousiasme avec le ver à soie, est aujourd'hui l'agronome le plus *conséquent* de notre époque. Mais les autres membres entrevirent que la société d'agriculture se mettait naïvement en position de se faire donner les étrivières, que Messieurs de Paris, flairant cette chevance, allaient, selon leurs us, exploiter l'aubaine au profit de leur gloire, et qu'après avoir humé l'huître ils nous donneraient les coquilles.

A Dieu ne plaise que j'ai dessein de déverser le blâme sur l'honorable éducateur, pour me servir du mot admis dans la langue agronomique, qui a reçu mission de venir nous éclairer et de s'instruire, je pense, car il est des leçons à recueillir à tout âge, et le maître peut apprendre aussi souventes fois que l'élève. Ce qu'en ceci je trouve à reprendre ne s'adresse point à la personne, mais à la chose. Étranger à notre département et dégagé de ces liens qui attachent si intimément l'homme à la terre de la patrie, par le vice même de sa position indifférent aux besoins du pays et méconnaissant les exigences locales, il était clair qu'il opérerait exclusivement dans l'intérêt général de la science, tandis que l'homme dont le cœur eût été mu par le dévouement de la nationalité, au lieu de résoudre une question purement scientifique, se fût efforcé de ramener ses expériences au point de vue de l'utilité pratique. Vous allez voir, Monsieur, combien cette préoccupation, facile à prévoir et qui ne pouvait échapper qu'à des esprits prévenus, éclate avec évidence dans la curieuse épître que je trouve imprimée dans le *Journal des progrès agricoles*[1]. Je la relate en son intégrité, car les monumens de ce genre doivent être reproduits fidèlement; en retrancher une partie serait affaiblir la leçon que nous devons y puiser; y ajouter est chose impossible, par d'excellentes raisons que je laisse aux esprits sains et droits à deviner.

LETTRE DE M. HENRI BOURDON A M. C. BEAUVAIS.

« *Faventine, près Valence*, 12 *juin* 1837.

» Jusqu'à présent, mon cher Monsieur Camille, tout va à
» merveille; de tous côtés chacun crie au miracle. Nos vers sont
» magnifiques, une égalité parfaite; pas un muscardin dans un
» local jusqu'ici, chaque année, infecté du terrible fléau! Déjà

1 *Le Cultivateur, Journal des progrès agricoles.* Paris, in-8°, juin 1837, p. 363.

» nous avons des cocons ; ce sont ceux fournis par les vers à trois » mues que vous savez se trouver mêlés dans la race ; en vingt et » un jours leur éducation a été faite. Demain ou après-demain, » toute ma première division va monter : vingt-quatre jours d'édu- » cation ! Aujourd'hui leur voracité est prodigieuse ; je brûle de » les voir dans la bruyère, car je tremble toujours ; dans ce pays- » ci on nous raconte tant d'histoires de catastrophes subites, que » je n'ose pas chanter victoire avant la fin ; cependant les plus » heureux résultats semblent s'annoncer pour nous. Notre ma- » gnauderie est trop petite ; nous improvisons aujourd'hui une » magnauderie supplémentaire.

» Vous ne vous figurez pas quelle impulsion est donnée dans » ce pays : j'ai fait ces jours-ci de nouvelles excursions à Crest, » Saillans, Loriol, Étoile, etc., pays où j'avais déjà passé avant » l'éducation. J'ai visité un grand nombre de magnauderies, et » partout j'ai vu les idées nouvelles implantées : alimentation » fréquente, température élevée, grand degré d'humidité, avec » beaucoup d'air. Ceux qui naguère donnaient trois ou quatre » repas en donnent maintenant douze, et les vers vont à mer- » veille, et chacun me remercie. Je suis maintenant reçu comme » un libérateur du genre humain ; on vient me chercher de toutes » parts ; on veut que je voie les vers ; il semble que ma visite va » leur porter bonheur ; les éducateurs plus avancés, et qui ont » entre les mains l'appareil de ventilation, sont dans l'enchan- » tement ; peu encore ont les filets, mais on y supplée, autant » que possible, par les papiers percés, et chacun veut, l'an pro- » chain avoir des filets. Vous ne pouvez vous figurer quel chan- » gement subit s'est opéré : les *bonnes femmes* elles-mêmes ont » mis leurs lunettes et voient clair ; incessamment les boiteux » marcheront. Honneur à vous, mon cher Monsieur Camille ! votre » nom est partout prononcé avec un saint respect ; celui de M. » Darcet est en vénération, et très-incessamment la révolution va » s'opérer.

» Je n'aurais vraiment pas cru que les choses *auraient* marché » si vite; je ne veux pas dire pourtant qu'il n'y ait encore bien » des encroûtés; mais patience! En général, on trouve que les » éducations marchent à merveille cette année, et lorsque je » questionne les éducateurs, je vois que l'on a eu recours à l'ali- » mentation fréquente, à la haute température, etc. La beauté de » nos vers dans leurs premiers âges, leur vitalité, leur accroisse- » ment rapide, ont éveillé l'attention, et chacun a imité; quel- » ques-uns toutefois se trouvent qui n'avouent pas avoir imité et » prétendent opérer ainsi depuis long-temps; mais peu importe, » pourvu que le bien soit produit! Quant à nous, nous opérons » au grand jour : à tous les momens de la journée, l'atelier de » Faventine est ouvert, et il s'y fait une procession continuelle; » chacun admire l'ordre et la facilité des opérations; les filets » appliqués au délitement, au dédoublement, à la catégorisation, » font un effet prodigieux. M.lle V..... est des plus enchantés; » elle vante toutes nos méthodes et ne tarit pas d'éloges. Nos » jeunes magnaudeuses sont émerveillées, et c'est à qui n'ira pas » dans les ateliers *Dandolo;* j'ai été obligé d'alterner les tours » pour ne pas faire de jalouses.

» Ce matin, nous avons levé de la quatrième mue nos vers » les moins avancés, ceux du MIDI; pas un retardataire n'est » resté sur la litière; l'expression *pas un seul* doit être prise dans » toute son étendue. Plusieurs personnes assistaient à cette magni- » fique levée. Toutes les levées se sont ainsi faites; aussi n'avons- » nous d'autres sections que celles faites par les diverses éclosions. » *Égalité parfaite.* Que ne pouvez-vous avoir une longue-vue pour » voir l'intérieur de notre atelier-modèle!

» Depuis trois jours, l'hygromètre marque 90°; les éducateurs » à l'ancienne méthode sont effrayés pour nous et s'étonnent de » mon calme : pour toute réponse je leur montre les gaînes supé- » rieures avec leurs ouvertures aspiratives et les filets..... » Honneur au maître! reconnaissance des élèves! »

Eh bien! Monsieur, la lecture de cette épître familièrement écrite avec abandon de cœur ne vous prouve-t-elle pas que son auteur a été loin de consacrer la mission dont il était chargé à l'examen et aux succès des intérêts matériels du pays, tandis qu'il appert lucidement que le triomphe de son système et de la cause du patron assiége toutes ses pensées? Aussi, voyez quelle préoccupation personnelle éclate naïvement dans ses moindres paroles; non que je le blâme d'être plein du sujet qu'il poursuit et qui, à ses yeux, ne saurait être l'objet de trop de vénération, *quid cytharâ, tubâ, vel campanâ dignius!* mais précisément à cause de cette prédilection exclusive qui a fait avorter en ses mains, comme le verrez bientôt, le bénéfice que l'on attendait de ses travaux. Ne s'applaudit-il pas d'être en quelque sorte un messie agronomique : *Chacun me remercie..... Je suis reçu comme un libérateur du genre humain; on vient me chercher de toutes parts; on veut que je voie les vers; il semble que ma visite va leur porter bonheur..... Incessamment les boiteux marcheront.....;* et l'enthousiasme poussé à sa dernière péripétie se termine par l'apothéose du maître : *Mon cher Monsieur Camille! votre nom est partout prononcé avec un saint respect.....* Il serait féroce, Monsieur, de se railler de la candeur de ces épanchemens épistolaires. Il est des ingénuités qu'un galant homme, violemment épris de l'objet de sa passion, peut verser dans le sein de l'intimité, mais on doit *se garder de les montrer aux gens,* et M. Beauvais, qui s'est vite empressé de les livrer à la publicité, entre des *considérations sur la jachère* et un article sur *l'amélioration de la race bovine,* poussé à cette manifestation sans doute par *ce sentiment de générosité et de délicatesse* qui lui dissimule l'éclat de sa gloire, selon l'expression du *Moniteur,* a joué un fort méchant tour à son disciple; car de froids plaisans, de ces esprits grossiers, des gens de province enfin, pourraient bien voir dans ces lignes les confidences d'un amour-propre tout-à-fait excentrique, tandis que, jugeant plus sainement, nous ne devons y apercevoir que les inspirations d'une

idée fixe exprimées parfois en termes un peu vifs et poétiques, mais excusables à cause de l'entraînement qui les a dictées.

Tel était donc, Monsieur, le mandataire que la société d'agriculture de la Drome avait investi du soin de diriger ses travaux d'expériences. Placé entre deux influences contraires, comme l'avez vu, dont l'une devait triompher au préjudice de l'autre, la pente naturelle du cœur humain devait le conduire à favoriser exclusivement ses affections personnelles.

En toutes les affaires de ce monde, la critique loyale, et point tracassière s'entend, est chose bonne. Dans le domaine de la politique, elle règne en souveraine, elle est même la base de notre régime constitutionnel; dans celui de la littérature, elle exerce aussi sa domination tyrannique, mais elle tient, dit-on, les balances d'une main inégale et ne se pique guère de bonne foi : pourquoi n'agiterait-elle pas les lueurs de son flambeau au milieu des discussions théoriques qu'a fait surgir la passion dont notre enthousiaste nation s'est éprise pour l'agronomie, qu'il ne faut pas confondre avec la culture de la terre? l'une est le mot, l'autre est la chose. Ce que l'on appelle *le progrès* n'est lui-même qu'un développement de la critique; et c'est au nom du progrès, mot sonore, qui couvre de son égide tant de sérieuses puérilités et de graves sottises, que je me permettrai d'appeler votre attention à l'endroit des expériences élaborées naguère par la société d'agriculture de la Drome sur l'éducation des vers à soie. Je sais bien que je touche ici à l'arche sainte, et que les sociétés scientifiques sont extrêmement chatouilleuses à l'encontre de leur honneur et de leur dignité; mais j'espère que mes paroles seront si droiturières et inoffensives, quoique inspirées par l'amour de la vérité, que l'épiderme du plus impressionnable agronome n'éprouvera pas la plus légère surexcitation nerveuse. D'ailleurs la recherche de la vérité ne blesse jamais les esprits raisonnables et justes; ce ne sont pas eux qui veulent que l'on mette la lampe sous le boisseau.

Je vous ai déjà dit, Monsieur, que la société d'agriculture de la

Drome avait élevé deux ateliers destinés à l'éducation des vers à soie. Dans l'un se trouvaient mis en œuvre les perfectionnemens de M. Darcet : je ne parle pas de la méthode de M. Beauvais, parce qu'elle est celle de tout le monde, si ce n'est qu'il a fait avec fastuosité ce que pratiquent sans bruit depuis soixante ans les éducateurs de France, de Piémont et d'Italie. Dans le second, construit d'après les anciens procédés, la manière locale devait être adoptée, et c'est en suivant cette marche que pouvait s'établir un parallèle entre deux méthodes rivales. Les expériences ont eu lieu, et la société d'agriculture, réunie en assemblée générale, a livré leurs résultats à la publicité. De ces résultats, Monsieur, je vous entretiendrai d'après les documens publiés par la société, empêché que je fus d'assister à sa réunion solennelle par la coupe dernière de mes luzernes; car nous faisons état à Bezaudun qu'un chargement de fourrage vaut bien une discussion. Je sais bien que MM. Jaume Saint-Hilaire et Soulange-Bodin pensent au rebours, et que dans leurs discours d'apparat la matière à traiter est ample, depuis Abel qui offrait au Seigneur les prémices de ses troupeaux, jusqu'à Cincinnatus qui passait alternativement du consulat à la charrue; mais qu'importe que l'homme primitif fût obligé de se nourrir de fruits sauvages, lorsque nous, race civilisée et dégénérée, vivons de bon potage? et d'ailleurs est-il séant de parler de l'âge d'or dans un siècle où l'on ne rêve que chemins de fer? Encore un mot : chacun, par le temps qui court, jette sa profession de foi à la tête des gens; souffrez aussi que je dise la mienne : paysan, les théories sont à mes yeux lettre close, et j'estime que la meilleure méthode est celle qui produit le plus, déduction faite des dépenses. Maintenant que vous connaissez ma pensée toute nue, j'aborde le fait, comme on dit en justice.

Trois onces de graine environ, provenant de trois espèces différentes, ont été livrées à l'éclosion dans les deux ateliers dont j'ai parlé : graine de *Sina*, fournie par M. Beauvais; graine de Lamastre (Ardèche); graine de Piémont. Ces trois espèces ont donné les

produits suivans : — Système de M. Darcet : graine de *Sina*, 84 livres; graine de Piémont, 93 livres; graine de Lamastre, 104 livres. — Système ancien : *Sina*, 32 livres; Piémont, 94 livres; Lamastre, 140 livres.

En comparant ces résultats entre eux, un prodige émané de l'*antique routine* frappe d'abord. Une once de graine du pays, de Lamastre, a produit 140 livres de cocons, succès presque inoui dans les fastes *séricicoles*, c'est-à-dire 36 livres de plus que d'après le système compétiteur. La graine de Piémont donne aussi l'avantage à l'ancienne méthode; reste l'espèce *Sina* qui seule a obtenu une grande supériorité dans l'atelier Darcet. De ce dernier fait m'est avis que voici la cause : d'abord M. le rapporteur de la société d'agriculture a fait sagement observer que la graine de *Sina*, depuis long-temps soumise aux influences d'une alimentation hâtive combinée avec une température élevée, a dû éprouver une altération notable par le traitement inopiné de l'ancienne méthode[1]; puis il résulte d'un second rapport dressé par M.lle Vincent, directrice de l'éducation-modèle sous le patronage de M. Bourdon, que les vers provenant de cette graine ont été élevés, pendant la durée de leur premier âge, dans l'atelier Darcet, sous l'influence d'une température et d'un régime alimentaire dont ils ont été privés brusquement en les transférant dans le second atelier. En fallait-il davantage pour leur inoculer tous les germes de destruction? Vous l'avouerai-je aussi tout bas? médiocrement soignés, moins bien nourris, ces pauvres vers à soie! leurs funérailles étaient convoitées comme un triomphe, et tandis que leurs heureux confrères, en état de pléthore, *prenaient leur bruissant repas et filaient leurs mystérieuses enveloppes*, eux, chétifs et délaissés, luttaient contre la famine. Ce n'est point là de la sensiblerie pittoresque; M.lle Vincent elle-même en fait l'aveu : « Nous ne leur

1 *Bulletin de la Société d'agriculture de la Drome*. Valence, Aurel frères, 1837. in-8°. Rapport de M. Johanys, page 303.

» avons pas toujours donné des repas aussi abondans que nous » l'aurions désiré, à cause de la difficulté que nous avons eue » quelquefois à nous procurer de la feuille »[1]. Je puise une seconde preuve de l'état de délaissement où se trouvaient ces vers dans la lettre congratulatoire de M. Bourdon, que l'on doit toujours citer avec un nouveau plaisir : « Nos jeunes magnaudeuses sont émer- » veillées, et c'est à qui n'ira pas dans les ateliers Dandolo; jai été » obligé d'alterner les tours pour ne pas faire de jalouses. » Vous entendez, Monsieur? *c'est à qui n'ira pas dans l'atelier Dandolo :* voilà le mot du problème. Et qui donc a pu inoculer cette répulsion à d'ignorantes filles de campagne, dont assurément l'intelligence ne se haussait à deviner à laquelle des deux méthodes rivales appartenait l'excellence? Une partie du travail ayant été frappée de réprobation à leurs yeux, leur petit amour-propre, mu de jalousie, dédaignait de s'y livrer avec zèle, et c'est sous l'influence de ce sentiment mauvais qu'elles s'acquittaient de leur tâche. Tout corvéable travaille mal.

Sans vouloir pousser jusqu'à l'indiscrétion cette recherche, contentons-nous du triomphe que dans cette lutte l'ancienne méthode a obtenu. A vrai dire cependant, il faut regretter que les investigations du directeur de l'établissement de Faventine ne nous aient pas révélé les causes qui ont porté le trouble dans une éducation si prospère, et qui surtout ont frappé de stérilité la graine de *Sina*. En l'absence d'observations spéciales, il faut se borner à reconnaître que cette espèce tend, en France, à dégénérer chaque jour; l'éclatante blancheur de ses cocons s'altère généralement, et ne conserve sa couleur primitive que dans quelques cantons privilégiés des Cevennes et du Vivarais. Vainement renouvelle-t-on la graine : M. Ghera, en ayant reçu de la Chine en 1826, a constaté à Pavie sa dégénérescence et son infériorité.

De ce qui vient d'être dit, Monsieur, il appert que les espèces de

1 *Bulletin de la Société d'agriculture de la Drome*, page 319.

vers à soie les plus usuelles dans notre département, celles qui ont été consacrées par le temps et l'expérience, ont obtenu par le traitement des anciens procédés la supériorité sur la race étrangère, supériorité sans doute peu notable en elle-même, mais importante dans les circonstances actuelles.

Si maintenant nous nous enquérons de la qualité des cocons, nous trouvons que la balance est à-peu-près égale. Dans chaque atelier, 40 livres de cocons ont donné 3 livres de soie, et les produits de l'un et de l'autre ont été jugés médiocres par les plus habiles filateurs du pays. Cet aveu est formel dans le rapport fait à la société d'agriculture : « Nous avouerons, dit M. le rapporteur, que nous n'avons pas trouvé dans les cocons toutes les » qualités que l'on aurait pu désirer »; ce qui, dans le style restrictif des académies, veut dire qu'ils étaient détestables. Mais n'allez croire, Monsieur, que cette décision soit rendue en dernier ressort : il en a été fait appel à Paris; de grâce, prenez le *Journal des Débats* du 3 août dernier, et vous y verrez que M. Bourdon, rendant compte au ministre du commerce du résultat de ses travaux à Valence, déclare que « la magnanerie-modèle » établie à Valence..... a donné pour vingt quintaux de feuilles » non mondées des produits proportionnels de 155, 150 et 145 » livres de cocons *reconnus excellens* par les filateurs du pays »; et comme, en vertu d'un principe de notre progrès social, les succès ainsi que les révolutions doivent s'élaborer à Paris, M. Soulange-Bodin, parlant des mêmes résultats, a proclamé au sein de la société royale d'agriculture, et l'on dit qu'il ne riait pas, que « la beauté et la bonté des cocons ont été *vivement appréciées* par » les premiers filateurs du pays, lesquels ont été *d'autant plus* » *étonnés*, que l'opinion généralement reçue est que les cocons » d'une éducation hâtive sont faibles : là se trouve donc *bien* » *marquée* l'influence du climat artificiel que donne une tempéra- » ture douce et élevée »[1]. Là se trouve *bien mieux marquée* encore

1 *Journal d'Économie rurale*, N.° VII, page 206.

l'influence de la prévention et de la vaine gloire. *Ah! Monsieur Fleurant, ce n'est pas tout que d'être civil, il faut aussi être raisonnable.* Vous ménagez peu notre intelligence; car, quelque robuste que puisse être notre candeur, nous pouvons encore *apprécier vivement* votre véracité et votre discernement. Mais ce n'est pas tout, et M. Soulange-Bodin, poursuivant sa carrière, ajoute : « Dans l'atelier Darcet, le produit a été de 155 livres de cocons pour 20 » quintaux de feuille, tandis que dans le pays la moyenne est de » 70 à 80 livres quand la réussite est assez bonne. » Or, l'atelier Darcet n'a produit que 150 livres pour 20 quintaux de feuille; d'où la conclusion que Messieurs de Paris ont jugé à propos d'exagérer les produits de leur système et de déprécier singulièrement les nôtres. Mais, allez-vous dire, Monsieur, quelques livres de plus ou de moins, c'est peu, et vous faites une chicane qui dénote un esprit provincialement étroit; d'ailleurs le panégyrique comporte l'hyperbole, et si vous étiez initié aux joies du système laudatif, vous sauriez que l'encens n'est jamais assez épais et la victime assez opime. Qu'il soit fait selon votre cœur, Monsieur, et admettons pour *la progressivité de la science* les conclusions du même journal, « que les faits observés cette année dans le midi, tels qu'ils ressor- » tent du rapport de M. Soulange-Bodin, *nous paraissent sans* » *réplique* »[1]. Voilà une noble et véridique manière d'écrire l'histoire de l'industrie!

Tout en faisant, Monsieur, cette large concession, qu'il me soit permis d'examiner rapidement quelle a été l'influence des deux systèmes sur la vitalité des vers à soie. Le rapport fait à la société d'agriculture de la Drome ayant établi le nombre de cocons de chaque variété nécessaire pour égaler un poids de 250 grammes, il est facile de connaître dès-lors leur nombre total, et partant de conclure que l'atelier ancien a produit un excédant de près de 2,000 cocons. Il serait sans doute puérile d'établir exclusivement

1 *Même Journal.*

des appréciations sur une différence aussi minime, mais dans un *atelier-modèle* tout a de l'importance. Or, si l'on reconnaît que les graines admises aux deux épreuves étaient identiques et qu'elles ont été soumises au même procédé d'éclosion, il devient évident, autant que l'évidence puisse être parmi les choses de ce monde, que les différences signalées dérivent du mode d'éducation postérieur, et que par conséquent le nouveau système a été moins favorable à la vie du ver à soie. Sans doute telle n'est pas l'opinion de M. Bourdon, puisqu'il s'écrie dans sa lettre à M. Beauvais : « De » tous côtés, chacun crie au miracle ; nos vers sont magnifiques, » pas un *muscardin* dans un local jusqu'ici, chaque année, infecté » du terrible fléau ! Déjà nous avons des cocons..... Pas un seul » retardataire n'est resté sur la litière ; l'expression *pas un seul* » doit être prise dans toute son étendue. Plusieurs personnes » assistaient à cette magnifique levée : *toutes les levées* se sont » ainsi faites. » Vous avez entendu, Monsieur, *pas un muscardin!* Eh bien! écoutez maintenant M.lle Vincent : « Au délitement du » réveil du quatrième âge, dit-elle dans son rapport, nous avons » trouvé dans l'atelier Darcet trois ou quatre muscardins non » efflorescens, et depuis ce moment jusqu'à la montée nous en » avons eu de temps en temps un ou deux.....; en totalité, le » nombre a été au plus à une trentaine[1]. » Tout dépendait ici de la manière de voir : affaire de besicles. M. Bourdon n'a rien vu ; M.lle Vincent, peu de chose ; peut-être un œil plus exercé eût-il vu bien davantage. *Pas un seul muscardin, pas un seul retardataire ; éclosion parfaite!* Mais, à ce compte, que sont devenus les 2,000 vers à soie qui nous manquent? comment se sont-ils dérobés à la sagacité de votre prunelle? Rendez-les-nous, de grâce ; car vous ne pouvez dire, comme le mauvais frère de l'Écriture : Avons-nous donc été préposés à leur garde? Il y aurait là texte à bien des conclusions ; mais pour ne pas franchir les limites étroites du

1 *Bulletin de la Société d'agriculture de la Drome*, page 321.

sujet, il faut se borner à reconnaître ce fait, que la qualité des cocons a été médiocre dans les deux ateliers, mais que, sous le rapport de la quantité des produits et de la vitalité des vers à soie, le vieux système, celui du pays, a obtenu une supériorité incontestable.

Nous, Monsieur, qui cultivons nos terres l'outil et non la plume en main, nous tenons que le résultat de toute expérience agricole ne peut être et ne doit être apprécié que d'après le produit, et c'est là, m'est avis, que gît la pierre de touche de tous les *ateliers-modèle*. Or, si en cette occurrence je suis forcé d'entrer en insurrection contre la société d'agriculture de mon pays, ce dont je suis marri, car je professe que la révolte est rarement permise, je m'empresse de payer ample tribut d'éloges à la consciencieuse droiture des membres qui la composent; l'homme est faillible, mais il peut tomber sans pécher, et l'erreur est à peine une faute lorsqu'elle est avouée : telle sera l'opinion, je l'espère, des théoriciens habiles qui ont dirigé l'éducation faite à Valence, en l'absence des praticiens éclairés qu'appelait ailleurs le soin de leurs affaires domestiques.

D'après le rapport que j'ai déjà cité, les vers à soie des deux ateliers ont consommé 79 quintaux de feuille; mais, je ne saurais le celer, Monsieur, je crains bien que l'on ait diminué un peu la voracité des vers à soie, pour augmenter aussi la gloire des éducateurs; car il nous a été récité à Bezaudun que la société d'agriculture avait acquis au moins 150 quintaux de feuille. De cet excédant qui nous rendra compte? ce ne sera point M. Bourdon, puisque M. le rapporteur déplore dans son exposé que des circonstances impérieuses et la nécessité d'un prompt retour à Paris n'aient pas permis à cet éducateur de dresser l'état de ses opérations[1]; ce ne peut être M.lle Vincent, car elle confesse que ses nombreuses occupations ne lui ont pas laissé le temps de rédiger

1 *Bulletin de la Société d'agriculture*, page 305.

le journal dans lequel elle avait promis de consigner, jour par jour, toutes les circonstances de l'éducation[1]; enfin, ce sera encore moins la société d'agriculture, qui ne dit mot de la feuille achetée dans les documens qu'elle a publiés.

En cette perplexité, je serais presque tenté de *crier au miracle*, dussé-je passer pour un *encroûté*, selon l'ingénieuse expression de M. Bourdon. Cependant j'entrevois quelques motifs pour la solution du problème. La grêle, dira-t-on, grêle notable, a ruiné les mûriers acquis par la société d'agriculture. C'est bien : mais 80 quintaux de feuille, d'une feuille plantureuse et luxuriante, provenant d'un canton privilégié, ont échappé aux ravages du météore[2]; d'ailleurs la grêle n'aurait pu détruire qu'une portion de la récolte, puisque une partie considérable était déjà consommée; donc il importait de préciser avec exactitude la nature des ravages produits par l'inclémence de la saison. On ajoute aussi que l'éducation d'une partie des vers ayant été faite à une trop haute température, leur âge a devancé le développement des feuilles, et que de là est dérivée une augmentation de dépenses. Mais le tort a été de faire une éducation accélérée lorsque la feuille était retardataire. C'est là ce que nous, gens de village, appelons manger son bled en herbe, et parmi nous celui qui procéderait ainsi serait pourvu d'un conseil judiciaire par avis de parens. Pourquoi, en comparant le produit des méthodes rivales, n'avoir pas tenu compte de ces appréciations; car il semblerait que les vers de l'ancien système, en absorbant 41 quintaux de feuille, ont été plus voraces que leurs confrères que 38 quintaux ont pleinement saturés; tandis que, d'après le rapport, il est établi que l'atelier Darcet a donné lieu, sous un moindre volume, à une plus grande consommation. Ce résultat valait la peine d'être énoncé, puisque, pour cette année au moins, il renverse *l'immense succès* de la nouvelle méthode et donne à l'ancienne une incontestable supériorité.

1 *Bulletin de la Société d'agriculture*, page 314.

2 Le domaine de Saint-Ruf, près de Valence, épargné par la grêle.

Un mot sur l'économie des délitemens à l'aide de filets, qui, d'après les calculs de M. le rapporteur, s'opèrent dans la proportion de 1 à 4 en faveur du nouveau système. De si peu M.lle Vincent ne s'est contentée : avec le filet, dit-elle, on délite dix fois plus vite qu'avec la main. Mais ici encore l'esprit de contradiction me fait flotter d'autre sorte, et le calcul que me fournissent les élémens invoqués par M.lle Vincent elle-même, me prouve que le délitement à la main a dû produire un avantage dans la proportion de 6 à 1 [1].

Quant à l'appareil destiné à recevoir les bruyères dans lesquelles le ver doit tisser son cocon, voici encore ce que M.lle Vincent nous en raconte; c'est presque une invention, car chacun veut inventer aujourd'hui : « Nous n'avons point placé les bruyères par poignée, » une à une, comme on le fait habituellement. D'avance nous avons » fait couper des roseaux de la longueur de 2 pieds, ce qui fait » la largeur des claies : on a percé ces roseaux avec un fer rouge » (ce qui est bientôt fait) à la distance de 2 pouces à-peu-près; » on a planté dans ces trous la bruyère, dont on a eu soin de » tremper le bout dans la colle-forte, afin de la rendre plus solide » [2]. *Cela est bientôt fait*, quand on n'a rien à faire, et je ne vois guère dans ce perfectionnement qu'une occasion prochaine de brevet et une inutilité de plus suivie de dépense nouvelle.

Accumulez maintenant le capital du prix des filets qu'il faut

1 « Avec le filet on délite dix fois plus vite qu'avec la main. J'en ai fait l'expé- » rience : tandis que dans la *Dandolière* quatre personnes ont mis sept heures à » déliter douze tables de 6 pieds de longueur sur 4 1/2 de largeur et à ramasser » les vers restés sur la litière, à deux nous avons délité dix claies de 5 pieds de » longueur sur 2 de largeur dans l'atelier Darcet. » (*Bulletin*, page 319.) Il a donc fallu, dans l'atelier Darcet, quatorze heures pour déliter 100 pieds carrés, et dans l'atelier Dandolo, vingt-huit heures pour déliter 324 pieds carrés. Comme le temps consacré au délitement dans l'ancien atelier est exagéré de moitié, puisqu'en quatorze heures on peut déliter douze tables, et que, d'un autre côté, le délitement ne s'opère que tous les deux jours, ce qui diminue encore le temps de moitié, il suit que l'on aurait pu déliter avec l'ancien système dans un rapport avantageux de 6 à 1.

2 *Bulletin de la Société d'agriculture*, page 321.

renouveler tous les dix ans, l'intérêt de la construction du ventilateur qu'il faut joindre à tous les autres frais exigés par le système Darcet, et vous verrez qu'à Valence au moins ce mode d'éducation a été beaucoup plus dispendieux.

Aussi, Monsieur, dans la dernière réunion de notre humble comice agricole de Bezaudun, n'avons-nous pas été médiocrement ébahis de voir la société d'agriculture de notre métropole départementale, se roidissant contre les règles de la logique, formuler la conclusion suivante : « Malgré de légères différences, nous pourrons » donc résumer ainsi les avantages de l'éducation nouvelle : économie de temps et de main-d'œuvre, c'est-à-dire économie » d'argent, car le temps et la main-d'œuvre se résument en argent; excédant pour les produits, facilité pour le service et » garantie précieuse contre l'intempérie des saisons et les accidens » atmosphériques. Telles sont les raisons qui engagent la commission à donner la préférence au système de MM. Darcet et Camille » Beauvais[1]. » Et comme, une fois lancé dans une fausse route, il n'est plus de point d'arrêt, la société, pour couronner l'œuvre, a décerné une médaille à M. Bourdon. Passe pour la médaille, qui est une monnaie usée, et comme il faut la regarder moins comme une récompense que comme un encouragement à mieux faire, je la trouve sous ce rapport extrêmement méritée, me félicitant qu'elle n'ait pas été décernée à un compatriote. Mais cette indulgence je ne saurais, en sûreté de conscience, l'étendre à vos conclusions, Messieurs de la commission, car pour les déduire il vous a été besoin de toute la force collective de l'esprit de corps, aucun de vous n'ayant voulu isolément en assumer la responsabilité. Vous nous prouvez que l'on peut marcher au succès avec le système Darcet, ce dont personne ne doute, et, sous le prétexte d'expériences, couronnées d'avortement, vous nous avez donné un exemple de prodigalité inoui dans les fastes des éducateurs.

1 *Bulletin*, page 313.

méridionaux, car pour produire 6 quintaux de cocons vous êtes en déficit de près de 1,800 francs. Hélas! Messieurs, comme font les ouvriers de province, vous avez travaillé *à l'instar de Paris.* L'emploi de vos finances quel est-il? Vous en parlez peu dans vos comptes; permettez-moi donc de vous présenter mon calcul, que je vous supplie de trouver fort modéré, car, pour de fort bonnes raisons que vous ne sauriez rejeter, je pourrais l'élever à un chiffre bien plus considérable.

1° Frais de construction et appareils, environ. . . .	3,400f	» c
2° Instrumens de physique.	40	»
3° Filets à délîter	142	»
TOTAL des frais d'établissement.	3,582	»
dont l'intérêt, au 10 p. %, entretien compris, est de	358	»
Frais d'éducation, achat de feuille, de charbon, de bruyères, prix de la main-d'œuvre, gratifications, environ	2,350	»
TOTAL	2,708	»
Produit des cocons	930	»
DÉFICIT	1,778	»

Par conséquent, vous avez dépensé 2,708 francs pour en produire 930, et remarquez que mon compte est benin, car j'omets bien d'autres dépenses, entre autres celle du loyer de l'atelier.

Vous me pardonnerez, Messieurs, ce que mes appréciations peuvent avoir d'un peu vif : petit propriétaire et gros contribuable, le bon emploi de l'argent est un de mes plus impérieux soucis, car je paie ma part du budget principal, du budget supplémentaire, du complémentaire et de tous les autres budgets nommés et innommés; je paie les centimes communaux et départementaux, et le percepteur, à chaque douzième échu de mes impositions, n'a garde de prendre mes raisons pour deniers comptans. Si je chante

je paie, et c'est là ma plus grosse part dans le *représentatif;* ne trouvez donc point mauvais que je sois touché vivement du détestable emploi de mes centimes, et me laissez vivre dans l'espoir qu'instruits par le passé, vous mériterez, l'été prochain, les éloges que la société centrale et royale d'agriculture de Paris vous a décernés, sans doute par anticipation.

De tout ce propos je crains fort, Monsieur le Directeur, que l'on ne prenne occasion de m'accuser de routine; et, ce qui serait pis encore, de *routine antique,* épithète qui prouve combien le mal est invétéré. Pénétré de l'horreur que ce mot inspire à Paris, je ne puis guère me soustraire à l'anathême qui me rendrait un objet d'abomination aux yeux des progressifs, qu'en me sauvant à l'aide de distinctions. Voulez-vous un exemple de la routine, qu'à bon droit j'appellerai *antique,* puisque je le puise dans un mien petit bouquin imprimé en 1695? Le voici :

« Pour parfaitement nourrir et élever les vers à soie, il faut » tirer les principales règles, pour une semblable conduite, de » la connoissance du naturel que la lune et le soleil ont com- » muniqué à ce petit animal si précieux; car puisque la lune » l'a assujetti à quatre différentes maladies qui lui viennent dans » un mois, chaque maladie l'attaquant de huit jours en huit jours, » selon les quatre différents changements que la lune reçoit dans » un mois de huit jours en huit jours : et d'autant que le soleil » a le pouvoir de le rendre libéral ou avare en la soie qu'il doit » donner, parce que si le ver à soie fait la soie au temps que le » soleil s'approche de nous, par sa grande vertu il donne de la » soie en abondance, et si le soleil s'éloigne de nous lorsqu'il » rend la soie, le ver, diminuant de vertu, ne rapporte pas si » grand profit. Puisqu'il est donc vrai que ce petit animal sympa- » thise si fort avec ces deux astres, il faut donc le conduire de » façon qu'à la faveur de leur influence il rende de la soie à son » maître. »

Et plus loin : « Pour perpétuer la graine, enfermez dans une

» chambre un jeune veau de lait, et là le nourrissez quelque
» temps avec des feuilles de mûrier, et ensuite le tuez et laissez
» pourrir sa chair dans la chambre, de laquelle s'engendrent des
» vers qui grossissent merveilleusement de la corruption de cette
» chair, puis se raccourcissent en fève et produisent des papillons,
» qui font de bonne semence ou graine de vers à soie [1]. »

Voilà un écrivain qui n'a pas toujours *la raison pour complice*, pour me servir de l'heureuse expression du *Moniteur;* mais, à votre avis, Monsieur, sommes-nous routiniers pour ne point donner tête baissée dans tous les perfectionnemens nouveaux? Qu'on ne s'y trompe pas, les paysans sont sagaces et fins malgré la rudesse de leur écorce : ce sont gens *emunctæ naris*, qui possèdent à un haut point l'organe de *l'acquisivité*. Croit-on qu'ils ne sachent pas qu'un atelier bien aéré, confortable, ne vaille mieux qu'une bicoque insalubre? et vite n'achèteraient-ils pas des filets, si pour élever trois onces de vers il ne fallait sacrifier 142 francs? S'ils ne font pas construire des glacières *économiques* pour rafraîchir leurs vers à soie, selon le précepte de M. Darcet, ce n'est pas qu'ils soient en démence, mais nul parmi eux ne veut vendre son champ pour avoir le plaisir d'obtenir le cocon *manufacturièrement*. Eux aussi ont à cœur d'augmenter leurs richesses, et c'est en perfectionnant qu'ils les augmentent : le progrès est partout depuis cinquante ans, dans le plus obscur village comme dans la capitale : dans celle-ci on en parle en chaire et dans les journaux; dans celui-là on le réalise lentement, presque sans en connaître le mot, et chaque jour on l'amène à bien sans le vouloir brusquer primesautièrement au-delà d'une saine application. Les gens de campagne suivent, en général, d'assez bonnes méthodes et ils se guident d'après les préceptes du vieil abbé Sauvages, écrivain populaire et plein de sens, dont il serait utile de reproduire les œuvres, en les préservant toutefois de l'excès du commentaire.

1 *Instruction du plantage et propriétés des mûriers, et gouvernement des vers à soie*, par Bénigne Leroy. Lyon, Plaigniard, 1695, in-12, pages 14 et 79.

S'opposer au perfectionnement serait folie, mais l'admettre sans discussion serait imprudence. L'appareil de M. Darcet pourra devenir excellent après plusieurs essais encore; aujourd'hui il est dans le domaine de la controverse et des modifications. Ne vient-on pas d'introduire l'air extérieur dans quelques grands ateliers, et notamment dans le département de la Drome, afin de suppléer à l'insuffisance de la ventilation? Il y a plus, un gros débat s'est mu au sein de la société d'agriculture de Paris, et aucuns ont soutenu que la méthode chinoise était l'antipode de celle de M. Darcet. Cette opinion a eu ses partisans, et c'est merveille, car à Paris, où se trouvent les romantiques ou plutôt les romanciers de l'art sericole, qui a pu se ranger de sang-froid du côté des Chinois! ce peuple n'est-il pas le plus routinier de notre planète, puisque, depuis plusieurs siècles il n'a changé ni la coupe de ses habits, ni le costume de ses mandarins, ni les piques de ses ballebardiers, et qu'il s'obstine à élever prospèrement le ver à soie avec des méthodes presque aussi anciennes que le ver lui-même. En attendant l'issue de ces débats, je vais, Monsieur, vous toucher un petit de l'éducation du ver à soie sous le rapport de la production industrielle.

Traiter le ver à soie *manufacturièrement* est un projet qui nous vient de Paris, il émane de M. Darcet, dont l'opinion, partagée d'ailleurs par des hommes habiles, me semble peu raisonnable. Je conçois qu'un chimiste consommé apprécie ce que contient d'huile le dos d'un cétacé, qu'il sache quelle quantité de sucre livrent, à l'état de macération, nos châtaignes, nos citrouilles et nos betteraves, qu'il formule en solutions exactes les masses de gaz inflammable que renferment la houille, l'huile et la résine; n'avons-nous pas vu récemment M. Payen, à qui les arts économiques doivent de la reconnaissance, scruter ce que recèlent de richesses les entrailles d'un cheval mort, et nous prouver que cet utile animal, qu'il a su rendre plus précieux encore, peut nous donner après sa mort du crin, de la corne, du noir animalisé, des

boutons, de la bourre, des cordes de violon, du cuir pour nos bottes, des vers pour nourrir les faisans, de la chair pour alimenter les pourceaux, des peignes, du vieux fer, de la graisse, un engrais pour la vigne, des manches de couteau, et par-dessus tout enfin une gélatine plus philantropique qu'alimentaire; de telle sorte que le prix moyen du cheval mort de la capitale, traité en grand, est environ de 60 francs, valeur à laquelle n'atteint pas quelquefois le cheval vivant de province, vu notre infériorité toujours évidente. Tous ces résultats, que l'on eût relégués au rang des fables il y a cent ans, je les conçois : la matière se prête avec toute sa force d'inertie aux calculs et aux exactions de la chimie. Mais il n'en est pas de même d'un corps qui a vie, qui se meut, digère par des voies à nous inconnues, et subit des transformations qui seront toujours pour nous des mystères. Celui qui seul est *le libérateur du genre humain*, qui en sait plus que nous et que M. Beauvais, a établi pour tous les êtres créés les chances d'une destruction toujours incessante. Le ver à soie, pour ne pas sortir de notre spécialité, est soumis à tant de conditions de mort, que, si l'on s'obstine à le manufacturer, on ne trouvera pas de compagnies d'assurance pour garantir sa vitalité. Tous ceux qui ont voulu traiter manufacturièrement les poulets, les veaux, les poulains et les abeilles, tous ceux qui ont établi des fermes-modèle avec teneurs de livres, régisseurs, inspecteurs, directeurs, distributions de médailles et relations officielles, nous ont donné le triste spectacle de la présomption et de la fragilité humaines. Si, par grâce, ces Messieurs inventaient le moyen de nourrir le ver avec un gaz ou une fécule! mais, réduits que nous sommes à la feuille de mûrier, nous ne saurions renoncer, au moins de quelque temps, à ce mode d'alimentation. Or, cette feuille est un produit éminemment agricole, c'est l'accessoire et non le principal de nos champs; car si nous cultivions le mûrier sur de vastes superficies, ou même par plates-bandes, avec binages toujours renaissans, sarclages, engrais sans cesse réitérés, avec jardinier en chef, aides

et manœuvres, enfin si nous le cultivions comme il arrive à Neuilly et aux Bergeries, nous pourrions donner un exemple de faste et d'opulence, mais assurément nous exciterions l'hilarité de nos concitoyens. Obtenir la feuille à peu de frais, au milieu de nos autres produits, et l'employer nous-mêmes, voilà où est notre intérêt. La vente ne peut en être utile que par exception; car, si elle est chère, MM. les industriels élèveront à perte; si elle est à bon marché, le cultivateur la conservera pour produire avec bénéfice. Enfin, dans les contrées les plus favorables à la culture du mûrier, là où le sol ne produit ni bled, ni fourrage, ni récoltes sarclées, toute éducation manufacturière du ver à soie est impossible, parce que chaque famille rurale, ne trouvant à louer ses services que pour ce seul objet, consacre toutes ses forces, sans distinction d'âge et de sexe, à l'éducation du ver à soie. En cette occurrence, le prix de la feuille arrive à un taux exagéré, où il se maintient, soutenu par l'activité et l'industrie de ces familles laborieuses. Qu'en ce pays vienne un industriel avec tous ses projets manufacturiers savamment élaborés sur le papier : la feuille sera chère, parce que le propriétaire ne voudra pas en baisser le prix; la main-d'œuvre haussera de valeur, parce que l'ouvrier ne voudra pas sacrifier pour un salaire fixe la chance heureuse d'une éducation faite à son compte; les travaux des femmes, des enfans, des vieillards, seront moins facilement employés, et l'intérêt du prix des constructions et mécanismes spéciaux ne tardera pas à rejeter parmi les rêves chimériques le succès du spéculateur. Il y aurait là, Monsieur, matière à de graves et fécondes considérations d'économie industrielle; mais ce n'est pas à Bezaudun que l'on trouvera pour les traiter une plume assez intelligente et savante.

En terminant cette bien longue épître, je jetterai un coup d'œil sur l'état de l'industrie séricole dans les environs de la capitale.

Lorsque M. Beauvais obtint du roi Charles X la concession gratuite du domaine des Bergeries, pour s'y livrer à la culture du mûrier et à l'éducation du ver à soie, cet acte de munificence,

célébré par les courtisans agrolâtres de l'époque, qui l'ont oublié aujourd'hui, fut, à mon sens, loin d'être un mode éclairé d'encouragement donné à l'agriculture; il ne tendait point à populariser la nouvelle culture, parce que le point de départ se trouvait trop éloigné des moyens ordinaires du cultivateur; aussi le cercle des imitateurs s'est-il trouvé restreint parmi quelques personnes opulentes : de là est arrivé que cette imitation est devenue mode bientôt, et nous avons vu les éducateurs le plus en renom retirer de leurs travaux plus de vaine gloire que de profit. Dans le cours des premiers accès de cette fureur, on a eu hâte de construire grand nombre d'ateliers, tandis qu'il était sage de finir par-là : l'enthousiasme fut poussé si avant que M. le comte de Grimaudet a édifié trois magnaneries assez vastes pour contenir les vers provenant de 280 onces de graine; toute la feuille de mûrier du département de Seine-et-Oise n'aurait pu suffire à cette époque à la consommation de cet atelier cyclopéen. Ces monumens phénoménaux ne semblent-ils pas être pour l'agriculture ce qu'a été pour l'art militaire l'invention du mortier-monstre, un retour vers la barbarie, ou du moins un pas rétrograde? et au rebours du fabuliste ne peut-on dire : *passe encore de planter, mais bâtir*..... c'est folie! car, lorsqu'on est obligé d'énumérer au nombre de ses ressources, comme M. de Grimaudet, la feuille qui doit provenir « de plusieurs centaines de milliers de boutures qui doivent être » prises au printemps prochain sur les anciens multicaules plantés » depuis deux, trois ou quatre ans » [1], on s'expose à ressembler à un armateur qui, partant pour le banc de Terre-Neuve avec un superbe navire, oublierait d'approvisionner l'équipage de vivres, comptant pour l'alimenter sur la pêche du hareng. Le mûrier ne devient utile qu'après plusieurs années de plantation, et à Paris il est d'une bonne administration rurale de ne cueillir sa feuille que tous les deux ans : il ne faut donc bâtir que lorsque l'arbre est

1 *Rapport sur la culture du mûrier, à la Société d'agriculture de Paris, en* 1826, page 55.

venu à point. Plus sage serait-on de ne construire que de petits ateliers; le succès y est plus certain, et la dépense est en harmonie avec le produit. Aussi M. de Grimaudet a-t-il été blâmé pour le funeste exemple qu'il a donné si fastueusement, blâme *insinuatif, remollient et lénitif*, il est vrai, mais qu'il convient d'enregistrer, parce que MM. les agronomes de Paris, si habiles à voir dans notre œil la paille qui les scandalise, ne sont pas gens à percevoir la poutre dans leur prunelle. « Nous ne pouvons donner notre » approbation, a dit M. Loiseleur-Deslongchamps dans son rapport » à la société d'agriculture de Paris, aux vastes et superbes ma- » gnaneries de M. de Grimaudet, mais nous devons par avance » manifester nos craintes que son système de construction ne soit » tôt ou tard fatal à une entreprise dont cependant nous désirons » si fortement le succès, que nous voudrions nous être trompés » dans nos sinistres prévisions »[1].

S'il était permis à un pauvre provincial d'émettre son avis, du fond de la plus obscure commune du royaume, Bezaudun, sur les moyens les plus convenables à populariser la production de la soie dans les environs de la capitale, il lui eût semblé prudent que des propriétaires zélés et modestes eussent pris soin d'infiltrer en quelque sorte la culture du mûrier parmi leurs voisins des champs. Quelques arbres plantés d'abord, sans nuire aux autres produits, facilitaient l'essor des premiers essais; femmes et filles, dans chaque métairie, obtenaient bientôt joyeusement quelques livres de cocons. A l'origine, point d'ateliers spéciaux : greniers, hangars, remises, tout dans la ferme eût été bon à la chose; plus tard, celui qui aurait pu produire sans encombre deux ou trois quintaux de cocons, désireux, par l'appât du bénéfice, d'obtenir de plus riches succès, eût élevé des constructions dont la destination n'aurait pas été exclusive. Un choix sage parmi les perfectionnemens établis devenait une nouvelle garantie de réussite. Mais si, au rebours et

1 *Même Rapport*, page 57.

avant que le temps ait fait mûrir l'expérience, on édifie dispendieusement des ateliers-modèle, si l'on y ajoute le ventilateur de M. Darcet, son appareil pour sécher les feuilles, ses glacières si mal à propos nommées *économiques*, les filets et les instrumens de physique; si l'on adopte le système de poulies proposé par M. Aubert pour faciliter le délitement, et les canevas innovés par le même pour obvier à la chute des vers à soie[1]; si l'on y joint le procédé presque inventé sous nos yeux par M.lle Vincent pour la distribution de la bruyère; enfin, si l'on veut se conformer aux *méthodes* et aux *manières* présentes et futures, oh! alors l'industrie est étouffée sous le fardeau d'accessoires ruineux, et il faut désespérer de son avenir. L'enfant qui vient de naître a besoin du lait maternel, vous le tuez en le nourrissant avec une hure de sanglier. Le paysan de la banlieue de Paris, croyant tous les immenses appareils vomis par les sociétés d'agriculture et les inventeurs nécessaires à l'éducation du ver à soie, se gardera bien de se livrer à une imitation désastreuse; le riche propriétaire, fatigué de déceptions et de sacrifices, abandonnera cette culture; l'amour-propre seul et les deniers des contribuables soutiendront encore quelques ateliers devenus aussi rares que les fabriques de soude factice ou de gaz portatif comprimé.

Et cependant, habitans du nord de la France, comme nous vous êtes appelés à recueillir le bénéfice de cette source de richesses; votre climat, plus froid mais plus égal que le nôtre, vous met à l'abri de ces variations atmosphériques qui rendent nos succès si précaires; chez vous jamais pendant l'été de ces étouffemens de chaleur intolérable qui en une heure anéantissent nos récoltes. La Providence, il est vrai, a déversé sur vous les appareils, les méthodes, les machines, les éducateurs à la mode, les novateurs salariés, les rapports de M. Soulange-Bodin et les toits mobiles de M. Jaume Saint-Hilaire; si le Ciel, dans sa rigueur, ajoutait la *mus-*

1 *Même Rapport*, pages 45-46.

cardine à tant de maux, oh! alors la plainte vous serait permise, mais le désespoir jamais! Laissez-vous illuminer par les lueurs du bon sens, et renoncez au culte des Faux-Dieux; que vos savans fassent des rapports véridiques; que leurs comptes-rendus soient exacts, sans fictions et mensongère exagération. Procédez du simple au composé, et surtout ne vous laissez éblouir par l'exemple des maisons opulentes et du faste agronomique : là où il y a luxe ne se trouve le profit; l'éclat fascine les regards, mais il traîne la ruine à sa suite. N'avancez pas aveuglément dans les ténèbres, et peut-être un jour pourrons-nous, avec nos maîtres de Paris, crier bien haut : *Les boiteux marchent, les aveugles y voient clair!* en attendant laissez-moi désirer que la lumière se fasse, car

« ..... Je vois bien quelque chose,
» Mais je ne sais pour quelle cause
» Je ne distingue pas très-bien » [1].

Voilà, Monsieur, une bien longue confabulation, et je crains fort que vous ne m'accusiez d'une extrême garrulité; mais il m'a fallu, à grand renfort de besicles, lire de si savantes choses, que, malgré moi, le démon du bavardage a infecté ma plume rustique; c'est là, je l'espère, le seul venin que vous trouverez en mes propos : l'amour de mon pays, le désir de faire triompher ses intérêts sainement entendus et de le préserver du monopole que le charlatanisme parisien s'efforce de prélever à son préjudice, ont été le mobile de mon langage; j'ai dit la vérité, ce qui est une faute souvent aux yeux de bien des gens, mais je l'ai fait sans fiel et sans amertume : j'avais en main un fouet assez acéré pour entamer la chair au vif et faire ruisseler le sang, j'ai préféré n'effleurer que l'épiderme.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec bien de la considération,
votre obéissant serviteur,

ÉTIENNE GOURJU,
Propriétaire à Bezaudun (Drome).

1 FLORIAN, *Fable.*

Documens historiques inédits.

RELATION ORIGINALE

DU SIÉGE ET DE LA REDDITION DE LA VILLE ET FORTERESSE DE GRIGNAN (1395)[1].

La prinze du chateau et forteresse de Grignan par Amblar de Sedat, Guilhaume le Norman et aultres leurs complices, les quels traytreusement et de nuict, au moix d'apuril, prindrent par escalade la dite forteresse et emprisonnerent le seigneur de Grignan. Le roy Charles sixiesme, aduerty et cognoissant combien luy importet la perte de la dite forteresse, donne commission ample par authentiques siennes patentes à Talabar, son chambellan de la

1 Les historiens du Dauphiné ne font aucune mention de cet événement historique, qui se trouve relaté dans une transaction écrite en latin sur parchemin tirée des archives de la mairie de Grignan : acte à la date du 2 août 1395. L'archiviste a eu le soin de transcrire en français l'analyse de cette transaction intervenue entre Amblard de Sedat et Guillemin le Normant, capitaine d'une compagnie franche, et Talabar, chambellan des armées du roi Charles VI ; de sorte que nous sommes dispensé de rapporter le texte latin. Il paraît que l'exécution des clauses de cette transaction souffrit quelques difficultés, comme nous le prouve une correspondance intervenue entre Guillemin le Normant et Guillaume d'Autun, capitaine de Châteauneuf pour le roi. La découverte et la transcription de ces divers documens sont dues aux soins éclairés de M. Chapouton, juge de paix à Grignan, et nous devons leur communication à la bienveillance de M. le baron Salamon, membre du conseil général du département de la Drome, dont le zèle pour tout ce qui peut enrichir le patrimoine historique de son pays est sans bornes. (*N. du D.*)

generalité de son armée, pour aller assieger les susdits rebelles, ny espargner auchun soing, ny n'en bouger que la dite forteresse ne soit reduitte soubs son obeissance. Le dit siege tirant en longeur à deffault d'assistance des circonuoisins, du X juillet luy sont ennuoyées d'autres commissions fort amples par les illustres Jehan duc de Berry et d'Auuergne, comte de Poytou et Boulogne, Philippes duc de Bourgonne, comte de Flandres et de Daunois, et Louis, fils du roy de France, duc d'Orleans, de Valois, Beaumont et Angoulesme, pour imposer et astraindre les habitans des villes, villages et païs circonuoysins à fournir hommes, argent, armes, artilieries, munitions de guerre et de bouche, obliger les amys du roy, ses bons vassaux et aultres, de luy prester secours iusques à ce que les rebelles de la dite forteresse en soint chassés et remise en toute liberté entre les mains du dit seigneur de Grignan. Apprès quoy le dit Amblard de Sedat et ses complices, se sentant viuement pressés, demandent composition en ces termes : Que la prinse de la susdite forteresse de Grignan, emprisonnement et detention de la personne du dit seigneur de Grignan luy soit pardonnée et à tous ses complices joint de la garnison, come aussy tous crimes, excès, despences en quelque sorte et maniere qu'elles ayent esté commises, tant par les illustres ducs dessus nommés, du general Talabar, que de tous les cappiteines de son armée et de toutes les cours de France; qu'ostages luy seront donnés pour pouuoir aller et retourner en toute seurté en Provence et au royaulme de France, et huict iours libres dans la dite forteresse, au quel toutes choses luy seront fournies. Sur quoy le general Talabar, par le conseil des seigneurs de la Garde-Adaymar, du bastard de Bancio, regent du Comtat-Venissain, Estienne de Bussy, Guilhaume d'Autun, Bertrand de Tournamira, Pierre Lysle, seigneur de Saint-Bonnet, Yues Adaymar et plusieurs aultres seigneurs, estant au dit siege, où il fut dict que la priere du dict Amblard seroit enterinée, cognoissant tres bien le dommage qu'il pouvoit donner estant maistre de la dite forteresse, moyenant que la personne du dit seigneur de

Grignan fust rendeue et la dite forteresse entre les mains des gents du roy, pour estre apprès remise en toute seurté au dit seigneur de Grignan et aux siens. Acte faict à la ville de Grignan, par maistre Pascal Cluzel, notaire habitant en la cité de Viuiers, et en l'année 1395, 2 du mois d'aoust.

(L'exécution des clauses de cette transaction ayant éprouvé quelques difficultés, intervint entre Guillemin le Normant, capitaine de la compagnie franche qui s'était emparée de Grignan, et Guillaume d'Autun, capitaine de Châteauneuf pour le roi, la correspondance suivante, dont les originaux sont déposés aux archives de la mairie de Grignan.)

Lectres de deux cappiteines anuoyées de l'ung à l'autre pour la delivrance du chasteau de Granihan[1].

Lectres anuoyées à M.re Guilhaume d'Autun par le cappiteine Guilhaume Ponton dict le Normant, pour la recompance qu'il luy avet esté promize lorsqu'il remit entre les mains des gentz du roy la place et forteresse de Grignan, que le dit Normant avoit traitreuzement surprinse la nuict par escalade, et faict prisonnier magnifique Giraud Adaymar, seigneur baron du dit Grignan, en l'année 1395, en apuril, et detenu en cest estat iusques au 2 du mois d'aoust suivant que le siege s'ils ostat. Les responces du dit Guilhaume d'Autun sont en suitte.

— Guillemin le Normant, saches que je ai veu une letre que se dit estre venue de par toy, faysant mension que je te contentasse du fait de la vuide de Granihan et que tu me le as fet dire plusieurs foys. Saches que toutes foys que tu, ou autre pour toy, vodres venir, je te feray ce que je devray per rayson. Escrit à Chastel-

1 *Granihan*, Grignan, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélimar (Drome).

nuef-du-Masenc[1], le premier jour de jenvyer. Je retien la copie de ceste letre.

GUILLAUME DAUTUN, *capitaine de Chastel-nuef.*

— Guillaume Dautun, je ay veu ta letre que tu me as envoyé, faysant responce à ce que je te avoye escrit et requerri, que tu me feisses content de ce en quoy tu me estoyes obligés, à causa de la vuide de Granihan, de la quele chose je te tay fet requerir par plusieurs foys. Si me as rescript et respondu que toutes les foys que je voudray venir, ou autre pour moy, dever toy, que tu me feras ce que tu me devras fere per rayson. Et à ce je te respons que tu sceves bien la fiance que moy et mes companhies qui estoyent à Granihan avons trouvé en toy ne en ton scel, et comment illec leur en est mescheu : et pour ce je ne iray dever toy, ne non y envoyerai autre pour moy, quar celuy que je y envoyeroye ne sceroyt dire me cause comme moy; mes si tu vues venir dever moy à Baigneux[2], au dit royaume de France, dedans XV jours, tu y me troveras dedans le dit terme, et tu ne doyves pas refuser de y venir, si tu as volunté de moy fere rayson de toy mesmes, comme tu me as escrit, et comment tu sces que tu mes bien tenus et obligiés par le foy et sceremant de ton corps, soubt letre seylée de ton scel, et sces bien la faute que tu m'as feyte et à mes companhies. Et se tu ne vues venir à Baigneux pour moy fere rayson, et tu ames mieux toy sometre à la ordonnance et jugemant du roy de France, mon soverayn seigneur, et de monsieur le conestable de France, je sui tout prest de ester à leur ordonnance : et se tu ne y vues ester à leur ordonnance, je te certiffie que, passé le dit terme de XV jour, je m'en voy en France, et je te diffamairey pour toutes les parts ont je poyray, tant que je feray à toy et à tout le monde conoistre le tort que tu me as et à mes companhies. Et si me fay

1 *Chastel-nuef-du-Mazenc*, Châteauneuf-de-Mazenc, commune de l'arrondissement de Montélimar (Drome).

2 *Baigneux*, Bagnols (Gard).

responce de ceste letre, si te ples, dedans le dit terme; quar je ay retenu la copie de ceste presente letre. Escrit à Baigneux le XI de jenvyer.

GUILLEMIN PONTON, *alias* NORMANT.

— Guillemin Ponton, *alias* Normant, saches que je ay veu une letre qui se dis que tu me as escrit. En quoi se contien que je te suis tenus en sertayne sonme d'argent per la cause de la delivrance de Granihan, la quele tu ne me declares point ne les choses en quoy tu dis en quoy je te sui tenus; toutes foys declare les moy, et je sui tout prest à toy fere rayson de ce que je te seray tenus pour rayson : et sur ce que tu dis que je say la fiance que tu as heue en moy et en mon scel, saches que non pas heu ne tes companhies for que creance et prodomie. Et se tu vues dire que ills y ait autre chose que toche à ma deshoneur, je di que tu mans, et se tu vues venir à Saint-Esperit[1], lequel est du roy et est comme pour toy et pour moy, je te feray les choses que je devres fere per rayson et te responde sur tout cela que tu voudras dire, quar je y seray demain à hore de tierce. Ho autrement escrit moy ta volunté, se tu y seras ou non par le pourteur. Je seray lougés à la Coronne. Escrit à Saint-Poul[2] le XXIII jour de jenvyer.

GUILLAUME DAUTUN.

— Guillaume Dautun, je ay receu ta letre aux-jour-dui le XXIII jour de jenvyer, à houre de vespres, en la quele tu dis que je ne te declare point la sonme de l'argent en quoy tu me es tenus, à cause de la delivrance de Granihan. Saches que quant l'acort de la dite delivrance feu fait pour moy et pour toy, tu me promis pour la foy et sceremant de ton corps, de ta main à la mienne touchée et juras sur bonnes matines et sur peyne de estre reputé pour faux et traitre et foy menti, de moy payer bien et loyalment la sonme de III^{m} et

1 *Saint-Esperit*, le Pont-Saint-Esprit (Gard).

2 *Saint-Poul*, Saint-Paul-trois-Châteaux, arrond. de Montélimar (Drome).

II^c et L franc et V chevaux ou V^c franc pour la valour et II draps de soye, et les droyt qui se porroyen apertenir pour le conestable, le quiele chose tu sces bien que tu nen as rien fet. Pourquoy je te requier que, ainsi comme tu me as promis et juré, que tu me vuelles payer les sonmes dessus dites, et quant tu me mandes que moy et mes companhies non avons trouvé en toy ne en ton scel for que loyauté et prodomie, je dis que si tu vues dire que tu ne fusses aux lieux et en la plasse ont mes companhies furent tué et murtrit faussemant et mauvaisemant et sur ta seurté, je di que tu mans faussemant et mauvaisemant, et je te mantendray devant monsieur le conestable de France ou devant monsieur le mareschal; et sur ce tu me fay tantost responce. Escrit à Baigneux le XXIII jour de jenvyer.

GUILLEMIN PONTON, *alias* NORMANT.

— Guillemin Ponton, anciemant apelé le Normant, je ay auxjour-dui heu ta letre à hore de tierce, comme mandé t'avoye, qui est le XXIII jour de jenvyer, à Saint-Esperit, là ont et je estoye venus, ainsi comme te avoye mandé, pour oyr se que tu me voudroyes demander. Et de ce que tu me mandes que je te sui tenus en la sonme de III^m II^c L franc et V chevals ou V^c franc et II draps de soye, saches que de ce que tu dis que je t'ay promis de toy payer la sonme dessus dite, je di que tu mans. Toutes foys ills est bien vray que ills te fut promis à part I cheval de la sonme de C florins L francs et demie piesse de satin, dont tu sces bien que tu ne fasoyes loyauté ne prodomie à tes companhies, la quele chose je ne say se Bussy t'a payé. Toutes foys se les choses que te furent promises à part ne te ont esté payées, je sui tout prest de fere ce que ung prodon doyt fere pour rayson. Et quant est de ce que tu dis que je estoye aux lieux et plasse ont furent mors les companhies, ills est bien vray que je estoye au chastel de Granihan. Toutes foys se tu vues dire que je en sceusse rien, ne en feusse consent, je dis que tu mans faussemant et mauvaisemant, comme faux et mauves

que tu es du dit. Ains me desplest encore; et de cessi m'en deffendray devant le roy ou devant l'eun de nons seigneurs ou devant monsieur le gouverneur du Daufiné[1], toutes foys et quantes foys je en seray requis. Escrit au Pont-Saint-Esperit le XXIIII de jenvyer.

GUILLAUME DAUTUN.

— Guillaume Dautun, je ay receu ta letre en que tu me mandes que se je vuel dire que tu me me soyes tenus en la sonme de III^m II^c et L franc et V chevaux ou V^c franc et II draps de soye, à cause de la vuide de Granihan, que je mans. Je di que tu mans faussemant et mauvaisemant, quar tu me as promis de ta main à la mienne, pour la foy et sceremant de ton corps et juré sur bones matines et sur payne de estre reputé pour faux et traître et foy menti, come je te ay mandé pour mes autres letres, de moy payer les choses dessus dites bien et loyalmant et que je te puesse diffamer en toutes parts comme faux et traitre et foy menti. Et cessi je te mantendray pardevant le roy mon soveyrain et le tien ou devant ung de nos seigneurs, ou devant monsieur le conestable ou devant l'un de nos seigneurs les marescals. Et quant à ce que tu me confesses par ta lettre, que tu estoyes au chastel de Granihan là ont le murtre fut fait de mes companhies, tu dis vray que je say bien que tu y estoyes, et à toy estoyt baillé le chastel et mes companhies en garde comme à celuy qui nous avoyt promis de nous garder nostres corps et nostres biens et nous condure sauvemant et seuremant là ont nous voudroyent aler. Et cessi je te dis et te mantendray devant le roy ou devant ung de nos seigneurs dessus nommés, que sur ta seurté et fiance et en ta presence mes companhies furent tué et murtrit faussemant et mauvaisemant. Et si te despleust tant que tu dis la mort de mes companhies, ills estoyt bien en ta puissance de les en garder. Pourquoy je te requier que tu as volunté de toy deffendre de ceste chose, que tu ne me menes

1 Jacques, seigneur de Montmaur, VIIe gouverneur de Dauphiné, nommé le 1er avril 1391.

plus par paroules, quar je sui tout prest de aler devant ung de nons seigneurs dessus dits, ou autremant je te diffameray, ainsi que je doy, pour les convenenses que tu me as promis. Et de cessi tu me fay responce tantost. Escrit à Baigneux le XXVI jour de jenvyer. Je di ainsi que pour abrenger meme besongne et pour que nous sommes plus près de monsieur le conestable que du roy, ne de nons seigneurs, je le prent pour juge, dever le quel je te requier que tu vuelle venir : et de ce me fay responce. Donné comme dessus.

GUILLEMIN PONTON, *alias* NORMANT.

POÉSIE.

Où va le Genre humain?

Où va le genre humain? Comme un esquif sans voile,
Poussé par la tempête, il demande une étoile
Pour éclairer sa route; et sur l'horizon noir
Nul astre bienfaisant ne remplit son espoir.
Et cependant il marche, il affronte l'orage;
Sans boussole et sans guide il cherche le rivage,
Où peut-être bientôt, par la vague emporté,
Il va faire échouer la vieille humanité.

Quand des signes certains présagent la tempête,
Quelle bouche de fer, quelle voix de prophète,
Sur le bord de l'abyme où vont les nations,
Ira crier : Malheur! aux générations?
Quand le vice partout lève son front cynique,
Quand la société, cette vieille impudique,
Étale à tous les yeux sa honte et sa laideur;
Alors, si le mépris vient te saisir au cœur,

Si ton ame s'indigne et si le Dieu t'inspire,
Poète, arme ton vers du fouet de la satire,
Exhale ta colère en un sarcasme amer,
Que le fiel coule au bout de ta plume de fer.

Anathême à ce monde, où l'or et la misère
Se disputent l'empire, où, sur toute la terre,
L'honneur et la vertu ne sont plus qu'un vain mot,
Dont se pare le fourbe et qu'encense le sot.....!
Infamie à ce siècle, enflé d'or et de boue,
A ce monde sans cœur que l'on frappe à la joue,
Et qui ne s'émeut pas, et dont le lâche front
Ne rougit même point sous un pareil affront.....!
Malheur aux nations, sans force et sans haleine,
Qui vivent trois grands jours et meurent à la peine....!
Où l'égoïsme règne, où le vice est sans fard,
Le plaisir sans pudeur, où la ruse est un art,
Où l'homme exploite l'homme, où la Liberté sainte,
Ce foyer créateur, dont la flamme est éteinte,
Ne vient plus réchauffer de son rayon divin
Le peuple qu'elle aimait et qui l'implore en vain....!

Tout s'est rapetissé, tout est bas, laid, difforme;
Le monde redevient une matière informe;
Un air épais et lourd toujours pèse sur lui.
Que voyez-vous de grand, de sublime aujourd'hui?
Est-il un sentiment qui soit noble, sincère?
Est-il une croyance, un Dieu que l'on révère?
Honte à nous! Tout est mort! Sans foi dans l'avenir,
Et de tout ce qu'il fut perdant le souvenir,
Le peuple, qui naguère eut l'audace pour guide,
Aujourd'hui sous le joug courbe son front timide;

Et si le cri d'alarme un jour était jeté,
Aurait-il un écho dans cette immensité?

Le monde vu de près, c'est une sale orgie,
Hurlante, échevelée, à la face rougie,
Un festin ténébreux où l'homme vient s'asseoir,
S'enivre avant le jour, puis tombe avant le soir.
Arrachez-lui son masque, et vous verrez la plaie
Qui ronge ce vieux monde étendu sur sa claie.
Oh! le cœur vous soulève et bondit de dégoût
Quand on jette la sonde au fond de cet égoût.....
Mais ce siècle, fardé comme une femme folle
Qui livre à tout venant son corps pour une obole,
Mais ce monde brillant, fatigué de plaisirs,
Qui s'endort sous la pourpre et n'a plus de désirs,
Ce peuple soufreteux et que la faim poignarde,
Que l'ivresse abrutit, qui meurt dans sa mansarde,
Ou bien dans le ruisseau, tout cela garde encor
Un reste de croyance, et son seul Dieu c'est l'or!

L'or! voilà la sphère où son ame s'agite;
Au seul aspect de l'or, oh! comme elle palpite.
Ce vieillard indolent a repris sa vigueur :
Voyez-vous ses deux bras fouillant avec ardeur
Les profondeurs du globe et sondant ses abymes?
Pour acquérir cet or il enfante des crimes;
Rien n'est sacré pour lui, son cœur pétrifié
Se soude au vil métal qu'il a déifié;
Sa rage d'entasser jamais n'est assouvie;
En désirs impuissans il consume sa vie;
Puis, semblable à l'état d'un corps galvanisé,
Cadavre convulsif, il retombe épuisé.

L'or! c'est le seul autel où la nature humaine
Vient offrir son hommage; arbitre souveraine,
La richesse domine et règle l'univers;
L'or est le dernier mot de ce monde pervers.
Hélas! depuis long-temps, malheureuse exilée,
Loin de ce sol impur la Foi s'est envolée;
L'homme a fait du saint temple un amas de débris;
L'arbre de vie est mort, ses rameaux sont flétris.
L'Espérance, autrefois lumière consolante,
Étoile qui guidait notre marche tremblante,
N'est plus rien aujourd'hui qu'un livide flambeau,
Qui vacille dans l'ombre et meurt sur un tombeau.
La Charité, du moins, survit-elle en notre ame?
Revient-elle ici-bas sous les traits d'une femme,
Réchauffant dans son sein la pauvre humanité,
Nous enseigner l'amour et la fraternité?
Oh! ce dogme si beau, qui soulage et console,
Ce n'est plus aujourd'hui qu'une vaine parole :
Au frère malheureux on ne tend plus la main,
Comme fit autrefois le bon Samaritain.
Ce symbole divin, méconnu sur la terre,
La Charité remonte au séjour de son père,
Et l'homme, resté seul, succombant au malheur,
N'a plus une vertu pour calmer sa douleur.....
Que va-t-il devenir, lorsque tout l'abandonne,
Quand vient de se briser la dernière colonne
Qui soutenait encor l'édifice ébranlé,
Sous ses pas chancelans quand le sol a tremblé?
Quand le vent du malheur soufflera sur sa tête,
Où s'abritera-t-il aux jours de la tempête?

Et ces jours sont venus : regardez dans le ciel
Ces nuages flottans qui cachent le soleil;

D'un sinistre avenir ils menacent le monde,
Et dans leurs flancs noircis déjà la foudre gronde.
Malheur! malheur au monde! à ce monde qui dort!
Quand son sein gangrené porte un germe de mort,
Il rêve de longs jours, et déjà son front pâle
S'incline vers la tombe, et sa poitrine râle :
C'est qu'il va succomber, vieux débris du passé,
Car son sang appauvri dans son corps s'est glacé;
Il n'a plus de chaleur pour ranimer sa vie;
Fantôme de géant, il n'a plus d'énergie,
Plus de force dans l'ame, et, sceptique impuissant,
Le désespoir au cœur, il meurt en maudissant.....

Quand tout meurt, tout renaît, la nature immortelle,
Sans perdre son éclat, toujours se renouvelle;
Quand l'orage a cessé, le soleil radieux
S'élance plus brillant sous la voûte des cieux.
Ainsi fera le monde : aujourd'hui dans l'ornière,
Il se rajeunira; puis, laissant en arrière
Son passé qui s'écroule, il prendra son essor
Vers un soleil nouveau qui ne luit pas encor;
Il volera bientôt les ailes étendues,
Comme le roi des airs qui plane dans les nues;
Et la Foi l'éclairant de son regard de feu,
L'homme régénéré montera jusqu'à Dieu.

Redescends parmi nous, fugitive Espérance,
De nos jours de malheur viens calmer la souffrance,
Rallume ton flambeau, montre à l'humanité
Son avenir de gloire et de prospérité!

RIBOULON.

Aux
Ruines du Château d'Ourout

(PYRÉNÉES).

Je t'aime, vieux manoir, sur ta crête chenue,
Avec tes pieds dans l'onde et ton front dans la nue,
Promenant dans l'espace un œil triomphateur;
J'aime tes flancs ouverts, ruinés, noirs de poudre,
Tes abords menaçans, tes flèches dont la foudre
N'a pas respecté la hauteur.

J'aime ta silhouette aux allures guerrières,
Tes ponts-levis de fer, tes larges meurtrières,
Où le lierre et la mousse errent échevelés;
J'aime aussi tes donjons vieillis dans les orages,
Et tes remparts géants, que la rouille des âges
A brunis et démantelés.

J'aime tes hauts beffrois, et leurs notes plaintives,
Tes créneaux vermoulus, tes croulantes ogives,
Ta gothique chapelle aux sinueux contours;
J'aime le triste écho qui dort sous tes décombres,
Et les chauves-souris, qui de leurs ailes sombres
Rasent la pointe de tes tours.

Comme autant de trésors, je garde en ma mémoire
Les souvenirs d'amour, d'infortune et de gloire,
Qu'à ton nom décrépit les ans ont rattachés,
Et je laisse à l'oubli les époques fatales
Où, baigné dans le sang des guerres féodales,
Tu te riais des morts sur tes dalles couchés.

Pour inspirer mon luth des ombres fantastiques,
Et des souffles pieux, embaumés, poétiques,
Qui courent à l'entour de tes portes, le soir,
Plus d'une fois encor, dans mes pélerinages,
A tes foyers déserts, sur tes cimes sauvages,
Barde rêveur, j'irai m'asseoir.

J'irai, par un beau jour de printemps, quand la brise,
Caressant les lilas avec son aile grise,
Mêle à leur doux parfum ses suaves odeurs,
Quand le tiède soleil de la saison des roses
Marie au vif éclat de mille fleurs écloses
Mille rayons de ses splendeurs.

Et je choisirai l'heure, où, glissant dans la brune,
De ses blondes clartés le disque de la lune,
A tes âpres rochers, versera les reflets;
L'heure où rôdent dans l'air les criardes chouettes,
Où, dans l'ombre caché, sur les tombes muettes
Danse un essaim de feux-follets.

Alors, se découpant sous la voûte étoilée,
Morne et silencieux ainsi qu'un mausolée,
Ton squelette apparaît dans sa solennité,

Et, planant du sommet des montagnes voisines,
L'œil trouve à contempler tes immenses ruines
Une secrète volupté.

Alors le pélerin, qui, sous tes longs dédales,
Est venu secouer ses poudreuses sandales,
Recueille, à chaque pas, un souvenir pieux,
Et s'émeut en voyant croître de grandes herbes
A la place où jadis tes colonnes superbes
Élevaient leur front vers les cieux.

Alors, dans son esprit de sublimes pensées,
Comme un rêve d'amour, serpentent caressées;
Il jette autour de lui des regards attendris,
Donne un regret aux temps dont tu gardes la trace,
Pleure, et, mêlant sa plainte au vent des nuits qui passe,
S'agenouille sur tes débris.

Puis, de la tombe où gît ton antique mémoire
Il évoque les jours de plaisir et de gloire,
Où tes hôtes dansaient aux aubades du cor,
Où des fiers paladins les cohortes nomades
Rapportaient dans tes murs le laurier des croisades
Et leur lance affilée aux cailloux du Thabor.

Il se rappelle aussi les époques lointaines
Où, par monts et par vaux, les nobles châtelaines
Chevauchaient, colportant de volages amours,
Où, le soir, au retour, leurs mains blanches et belles
Pendaient, comme un signal, à tes noires tourelles
Leur rouge écharpe de velours.

Et quand ces souvenirs ont fait vibrer son ame,
Comme vibrent nos nerfs au souffle d'une femme,
Quand ont monté vers Dieu ses saintes oraisons,
Il s'endort, enchanté, sous tes arches profondes,
Aux soupirs de la brise, au murmure des ondes
Qui pleurent, à tes pieds, entre de verts gazons.

Vieux manoir! si, lassé des miasmes du monde,
Je rouvre désormais mon aile vagabonde,
Pour chercher, au désert, des fleurs à respirer,
J'irai planter ma tente au haut de tes collines,
Car j'aime ton ciel pur et tes sombres ruines
Dont le seul aspect fait pleurer.

CHARLES CHANCEL.

BULLETIN

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Bulletin de la Société française instituée pour la description et la conservation des monumens historiques, publié par M. de Caumont. Caen, 1835 et années suiv.

On fait beaucoup en France pour la recherche et l'étude des monumens de l'art, du moins on en parle beaucoup, ce qui, aux yeux de bien des gens, est tout ce qu'il faut. Le gouvernement salarie à grands frais des inspecteurs généraux qui parcourent la France en chaise de poste ou en diligence, suivant l'importance du traitement, dressent en courant des notes empruntées aux ouvrages spéciaux qu'ils ne citent pas, et en voilà pour 20,000 fr. C'est un peu cher, mais c'est là un progrès, dont Winckelmann, Montfaucon et Caylus ne se seraient jamais doutés. Pendant que ces études officielles et superficielles s'accomplissent avec ostentation, des antiquaires savans et modestes fouillent sans relâche, au fond des départemens, les vestiges que les arts y ont laissés. Les doctes et consciencieux travaux du chevalier Du-Mège à Toulouse, de M. Mermet à Vienne, de M. Renouvier à Montpellier, du baron Chaudruc de Crazannes, de MM. de Caumont, de la Saussaye, de Gaujal, Schweighauser, et d'une foule d'autres artistes et érudits, proclament assez haut que la science, dans nos provinces, ne manque pas d'organes habiles et dévoués. Des sociétés se sont

formées aussi dans le but de généraliser les explorations artistiques. Ces sociétés nombreuses se sont imposé une mission qu'elles remplissent avec le zèle le plus louable et le plus éclairé. Nous les ferons connaître successivement à nos lecteurs, afin que leur exemple serve de norme à suivre pour celles qu'il serait si important de fonder dans notre province : aujourd'hui nous nous bornerons à leur signaler celle qui a été créée à Caen par les soins d'un antiquaire célèbre, M. de Caumont.

La société française *pour la description et la conservation des monumens historiques* a été organisée à Caen en juillet 1834, sous la direction d'un conseil composé d'hommes éminens par leur savoir et leur position sociale. Son but est de faire le dénombrement complet des monumens français, de les décrire, de les classer dans un ordre chronologique, et de publier des statistiques monumentales dans un bulletin périodique. Son action pratique est d'empêcher la destruction des édifices anciens, les dégradations qui résultent des restaurations mal entendues, et ses soins s'étendent à toutes les parties de la France. Les cotisations des membres de la société subviennent seules à ses dépenses : on voit que le désintéressement et le travail, choses rares, sont l'élément de son organisation. Des inspecteurs et des conservateurs ont été désignés ou seront désignés par le conseil de la société pour chacun des départemens ; leur mission, essentiellement gratuite, est de rechercher les traces archéologiques éparses sur le sol, de décrire les monumens, en constatant leur âge, l'état actuel de leur conservation, les moyens à employer pour obvier à leur destruction. Ils doivent, ainsi que la société en a émis le vœu, dresser la statistique monumentale de leur département, ou du moins recueillir les documens nécessaires à l'érection de ce vaste édifice. La création des musées et des bibliothèques publiques, les recherches paléographiques et diplomatiques sont recommandées aussi à leur sollicitude.

L'appel adressé par la société *pour la conservation des monu-*

mens historiques au dévouement des hommes studieux a déjà produit d'utiles résultats : elle a éveillé l'émulation, stimulé le goût des arts et provoqué des travaux littéraires intéressans et qui promettent d'être un jour plus universels et plus approfondis. Les procès-verbaux des séances de la société nous apprennent que, sur un grand nombre de points de la France, des restaurations, des fouilles et des explorations ont été faites, et son *Bulletin* renferme un grand nombre de notices archéologiques et de descriptions de statistique monumentale rédigées par de savans antiquaires. Ainsi, le baron Chaudruc de Crazannes, M. Grille de Beuzelin, M. Massiou, ont décrit les monumens des départemens du Lot, de la Charente-Inférieure, de Seine-et-Oise et de la ville de Saintes; tandis que MM. Schweighauser, de la Saussaye et Jules Renouvier ont discuté les diverses questions architectoniques qui se rattachent à l'origine et au développement du style ogival. Dans une série de lettres, M. de Caumont constate l'état des études archéologiques dans les nombreuses villes qu'il a parcourues. Il serait trop long d'énumérer tous les documens publiés dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monumens historiques*, et leur sèche analyse serait sans intérêt à cause de sa concision. Qu'il nous soit permis de regretter que dans le nombre il ne s'en trouve aucun qui nous révèle les richesses archéologiques du Dauphiné. Leur absence fera vivement sentir aux amis des arts le besoin de former dans notre province une société qui se consacre à la recherche et à la classification de ses monumens, et qui suive les traces qu'ont frayées avec tant de succès les antiquaires de la Normandie.

Revue française et étrangère, ou *Nouvelle Revue encyclopédique*. Paris, rue des Grands-Augustins, 28.

Nous avons annoncé déjà dans une de nos précédentes livraisons[1] cet excellent recueil, en faisant apprécier la nature de sa rédaction

1 *Revue du Dauphiné*, tome I, page 287.

et de la mission littéraire et scientifique qu'il doit remplir. Nous faisons part aujourd'hui à nos lecteurs de la modification nouvelle qu'il vient de s'imposer, et qui ne peut qu'ajouter à son importance. Toutes les personnes qui se livrent aux études sérieuses savent combien, pendant longues années, la *Revue encyclopédique* a favorisé l'essor des lettres et de la science, sous la direction de son fondateur, M. Jullien de Paris, et ce n'est pas sans exciter leurs regrets que ce recueil avait cessé de paraître. M. Jullien vient d'avoir l'heureuse idée de le faire revivre, en opérant sa fusion avec la *Revue française et étrangère*. Le plan de cette vaste entreprise traitera des *intérêts positifs, agricoles, industriels, commerciaux, économiques, moraux et sociaux, scientifiques et littéraires des nations;* il se divise en quatre grandes parties : Mémoires originaux et notices sur des objets d'un intérêt général; lettres philosophiques et mélanges; — analyses raisonnées d'ouvrages choisis; — bulletin bibliographique, ou comptes ouverts par nation, contenant l'indication des productions les plus dignes d'intérêt publiées dans chaque pays; — bulletin scientifique et littéraire, contenant un résumé des travaux des sociétés savantes de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Angleterre; une revue des inventions, découvertes et perfectionnemens de l'industrie et des arts; des notices nécrologiques.

On voit combien est fécond le domaine que la nouvelle *Revue encyclopédique* se propose d'exploiter; nous ne doutons pas qu'il ne soit exploré avec succès par les nombreux littérateurs dont les travaux ont placé déjà la *Revue française et étrangère* parmi les recueils les plus importans de l'époque.

— M. Élie Berthet a publié dans le journal *le Siècle*, N.os des 29 et 30 octobre dernier, une nouvelle intéressante, dont le héros est l'infortuné prince ottoman Zizim ou plutôt Djem, si célèbre dans nos annales, sous Charles VIII, par ses aventures et ses malheurs. Le château de Bourganeuf, en Auvergne, est le théâtre des événemens décrits par M. Berthet; ils sont postérieurs à ceux

qui ont fourni à Guy-Allard la matière de son roman, *Zizimi, prince ottoman, amoureux de Philippine-Hélène de Sassenage, histoire dauphinoise* (Grenoble, Nicolas, 1673, in-12); mais ils en sont le complément, car ils se lient, par la mise en scène des mêmes personnages, à l'épisode traité par le vieux romancier dauphinois. Le séjour de Zizim en Dauphiné et ses amours avec Hélène de Sassenage ne sont pas une création romanesque, comme on l'a cru pendant long-temps; ils sont racontés par l'historien musulman Sand-Eddyn. Il est vrai que cet épisode a été embelli ou plutôt augmenté de fictions. M. du Colombier a consacré aussi dans la *France littéraire*, tome III, page 339, un article aux amours de Zizim avec Hélène de Sassenage.

— Le journal *l'Europe* a publié, dans son N.° du 25 octobre dernier, un article statistique et pittoresque sur le département de la Drome, remarquable par les erreurs et les bévues dont il est semé. L'aimable touriste qui a savamment étudié cette contrée, en la franchissant au train de poste des messageries Lafitte et Caillard, ne s'est pas fait faute de prendre à chaque pas *Vaugirard pour Rome*. Ici, il a vu des mines de fer, de plomb et de houille en exploitation, là où M. Scipion Gras, qui a si diligemment exploré le pays pour en dresser la statistique minéralogique, n'a remarqué que des gîtes abandonnés depuis long-temps; ailleurs, esquissant les souvenirs historiques de Valence, il soumet cette ville, au XIIe siècle, au prince de Valentinois, qui n'a existé que dans son imagination, et place à Romans l'église gothique de Saint-Antoine, qu'il confond avec celle de Saint-Barnard. Il donne à Louis XI, pendant son séjour en Dauphiné, le château d'Étoile pour résidence, quoique les documens historiques se taisent sur cette particularité; et, d'après ses récits, Henri III assiége inutilement pendant sept mois le bourg de Livron, tandis que ce prince ne s'arrêta devant cette petite place que pendant trois jours. Le reste est à-peu-près de la même force; ce qui n'empêche pas que

l'article ne soit de fort bon aloi pour faire fonds dans un *Magasin pittoresque*. C'est de cette manière que l'histoire de nos provinces se fait à Paris : des anachronismes grossiers et des sornettes ridicules empruntées aux compilateurs, qui, après les avoir volées à d'autres compilateurs, sont volés à leur tour sans plus de critique, souillent les meilleures collections littéraires, sans excepter le beau et magnifique recueil des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France.*

Mes Vacances, par M. CHASTAGNER, maître de pension à Paris, 2 vol. in-12, 1837.

Cet ouvrage, spirituellement et purement écrit, dans lequel l'auteur a eu l'art de répandre un vif intérêt sur un sujet déjà bien fatigué, un itinéraire en France, renferme un curieux épisode dont la scène est à Vienne : c'est une imitation du *Souper de Trimalcion* de Pétrone. Le festin romain dont M. Chastagner nous a donné la description est digne, par sa splendeur conviviale et son luxe incroyable de table, d'effrayer le génie des Véry et des Véfour.

— Notre compatriote M. Hector Berlioz, dont la plume a déjà livré divers articles de critique musicale à la *Chronique de Paris*, à la *Gazette musicale*, au *Journal des Débats*, vient de publier dans le *Dictionnaire de la conversation*, sous le titre de *la Musique en général*, un article qui se recommande par la clarté du style et la justesse des idées.

— On annonce la prochaine publication des *Discours* de notre célèbre compatriote Casimir Périer. Cette collection sera précédée d'une notice sur sa vie et sur son caractère, par M. Charles de Remusat, dont il a été inséré quelques fragmens dans le N.° du 18 novembre dernier du *Courrier de l'Isère.*

— M. l'abbé Lyonnet vient de publier dans la *Revue du Lyonnais* [1] une intéressante esquisse biographique sur un de nos

1 Tome VI, page 207 et suiv.

compatriotes, dont le nom n'a pas été sans célébrité, l'abbé Michel de Servan, frère d'Antoine de Servan, avocat général au parlement de Grenoble. L'abbé de Servan, né à Romans le 12 mai 1745, est mort il y a peu de mois à l'âge de 91 ans, après avoir rempli une carrière féconde en travaux consacrés au développement de l'industrie et des arts.

Palæontologie.

Les annales des sciences naturelles ont conservé le souvenir de la querelle médicale que fit surgir, en 1613, la découverte de quelques ossemens fossiles trouvés entre Serre et Saint-Antoine, dans la seigneurie de Langon, ossemens que l'ignorance et le charlatanisme attribuèrent au géant Theutobochus, roi des Cimbres. Un chirurgien de village, Mazuyer, publia un petit récit dans lequel il s'applaudissait d'avoir découvert ces vénérables reliques; il en transporta une partie à Paris, et fit partager ses impostures ou ses rêveries à deux médecins alors en crédit, Tissot et Habicot. L'un et l'autre prirent la plume et, selon la méthode scientifique du temps, prouvèrent, à grand renfort de citations tirées des anciens, que les vieux os de Mazuyer étaient bien ceux de l'honnête géant Theutobochus. Cependant un antagoniste vint contester les propositions d'Habicot et de Tissot, ce fut Riolan. Dès-lors la querelle s'envenima de toute la bile et de l'acrimonie que les savans et surtout les médecins avaient l'art de répandre dans leurs querelles. Les trois champions se battirent terriblement à coups de brochures et de libelles, dont le nombre forme un recueil bibliographique curieux, et qui, par leurs titres pittoresques, feraient envie aux littérateurs excentriques de nos jours. La bataille dura long-temps et les combattans s'évertuèrent à prouver, par l'emploi de moyens empruntés à une physique ridicule, qu'ils étaient de fort pauvres raisonneurs. Le docte Peyresck cependant ne s'y trompa pas et déclara reconnaître des ossemens fossiles d'animaux; mais cette opinion était beaucoup

trop simple pour exciter de l'entraînement, et l'on préféra faire honneur de ces débris cyclopéens au roi Theutobochus[1]. Le souvenir du roi des Cimbres était à-peu-près éteint, lorsque M. de Blainville mit, le 23 mars 1835, sous les yeux de l'académie des sciences les ossemens découverts à Langon en 1613; il fut reconnu qu'ils appartenaient, non à un éléphant, ainsi que l'avait pensé Riolan, mais à un véritable mastodonte de la grandeur de celui de l'Ohio. A la séance du 3 mai dernier de la même académie, M. de Blainville a de nouveau produit divers fragmens de ces ossemens qui lui ont été remis par M. de Saint-Ferréol, héritier de la maison de Langon : ces fragmens se composent d'une portion d'humerus d'un très-grand mastodonte, de la partie inférieure et d'une portion d'os des iles d'un autre individu plus petit, d'une dent de rhinocéros gigantesque de deux pouces de long à la couronne sur un pouce de large.

Formation de collections géologiques dans les départemens de la Drome, de l'Isère et des Hautes-Alpes.

LETTRE CIRCULAIRE DE M. GUEYMARD,

INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES A GRENOBLE.

Grenoble, le 24 octobre 1837.

Monsieur, M. le directeur général des ponts et chaussées et des mines a décidé que des collections géologiques seraient faites dans tous les départemens et placées dans les établissemens publics des chefs-lieux, pour faciliter l'étude d'une science à laquelle se rattachent tant d'intérêts sociaux. Ce projet si éminemment utile a déjà reçu l'approbation générale, et l'exécution en a été confiée aux ingénieurs des mines.

Paris possède toutes les collections départementales, et nous n'avons pas dix villes en France où l'on puisse étudier la géologie

1 Voyez sur tous ces détails les *Croyances et traditions surnaturelles du Dauphiné*, par OLLIVIER JULES, dans la *France littéraire*, tome IX, page 314.

des lieux. Le pays le plus intéressant du royaume est sûrement le Dauphiné, et dans le cabinet d'histoire naturelle de Grenoble il n'y a pas un seul terrain qui soit représenté. Il faut se rendre à Paris pour apprendre la géologie de nos Alpes.

Le laps de temps pour former ces collections par les ingénieurs des mines serait trop long, et comme il importe de réaliser dans deux ans un projet d'une si haute importance, j'ai appelé le concours de quelques hommes qui s'occupent d'histoire naturelle. Je dois déjà citer, parmi les personnes qui ont payé un tribut aux établissemens publics que nous allons créer, MM. Istier, inspecteur des douanes; Eugène Bertrand, notaire; Eugène Gueymard, et Dotta, anciens élèves à la faculté des sciences de Grenoble; Berard, ingénieur civil, et Rony, négociant.

Ces premiers succès me portent aujourd'hui à faire un appel général par la voie des journaux. Les réunions auront lieu chez moi, et pendant mes voyages chez M. Gras, ingénieur des mines.

Lorsque les collections géologiques seront complètes, on procédera à un catalogue raisonné, et l'on indiquera dans une colonne spéciale le nom du donateur de chaque échantillon.

Le catalogue sera imprimé pour faciliter l'étude de la géologie du département. Il sera la propriété de tous les membres qui auront coopéré à ce travail si intéressant.

Je m'occupe aussi de réunir quelques élémens pour publier une nouvelle édition de la statistique minéralogique et géologique des départemens de l'Isère et des Hautes-Alpes. Ces ouvrages seront un complément des collections et du catalogue, et bientôt nous pourrons offrir tous les moyens d'instruction pour l'histoire naturelle de nos contrées.

J'ai l'honneur, etc.

E. Gueymard,

Ingénieur en chef des mines, à Grenoble.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

§ 1er. *Ouvrages relatifs à l'histoire du Dauphiné.*

Recherches historiques sur le passage de quelques Rois de France à Valence, par Ollivier Jules. Valence, L. Borel, 1837, 1 vol. in-4° de XLVIII pag., pap. vél., cartonné à la Bradel. Prix : 8 fr.

Cette édition, toute de luxe et dont l'exécution typographique fait honneur aux presses de M. Borel, de Valence, n'a été tirée qu'au nombre de 30 exemplaires numérotés, dont 20 seulement sont destinés au commerce.

Ces *Recherches historiques*, qui ont déjà été insérées en partie dans la *Revue du Dauphiné* (pag. 201-236), sont enrichies de la réimpression d'un rarissime opuscule dont on trouve un exemplaire dans le curieux cabinet de M. Alfred de Terrebasse, et dont voici le titre : *Description des deuises qui estoient en la ville de Valence à l'entrée du treschrestien Roy Charles IX, redigées par escrit en l'honeur de sa maiesté. Par Iehan de la Maison neufue de Berri.* Imprimé en Auignon par Pierre Roux. 1564. In-8° de 16 pag., signé A. B. Ce beau volume, destiné aux bibliophiles et aux amateurs qui recueillent les documens curieux de l'histoire de France, s'adresse plus spécialement aux personnes dont les études embrassent les annales de la province de Dauphiné.

— *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, par MM. Colomb de Batines et Ollivier Jules, tome I, fascicule 1. Valence, L. Borel; Grenoble, Prudhomme et Baratier; Paris, Techener, place du Louvre, 12, et E. Pannier, rue de Seine-Saint-Germain, 23. Grand in-8° de XX et 116 pag., pap. vélin. Prix du volume : 10 fr.

Cet ouvrage, destiné aux bibliophiles, n'est tiré qu'à 150 exempl., dont 4 in-4° (2 sur pap. rose); chaque volume sera composé de 3 fascicules de 8 feuilles d'impression chacun. Celui qui vient de paraître renferme les pièces suivantes : *Introduction. Histoire de la vie et des ouvrages de Nicolas Chorier. Bibliographie des journaux et recueils périodiques du Dauphiné. Lettre sur l'origine de l'imprimerie à Vienne. Attribution incertaine de deux auteurs à un seul ouvrage.*

— *Vallées (les) vaudoises pittoresques*, ou *Vallées protestantes du Piémont et du Dauphiné*, par Williams Beattie, ornées d'une suite de vues prises sur les lieux par W.-H. Bartlett, et de nombreux points de vue dessinés dans les voyages qu'a faits dans ces vallées M. W. Brockedron; trad. de l'anglais par L. de Banclas. Londres, impr. de R. Clay; Paris, Ferrier, 1836-1837, in-4°; livraisons 1-12.

Cette publication, exécutée simultanément en allemand, en anglais et en français, se fait remarquer par son luxe typographique et artistique; elle paraît

par livraisons mensuelles composées de 12 pag. de texte et de 4 planches gravées par R. Wallis, J. Cousen, J.-T. Wilmore, G. Richardson, etc. Le texte de celles publiées jusqu'à ce jour ne comprend point encore l'histoire des vallées protestantes du Dauphiné, mais on y trouve les vues suivantes : *Pont sur le Guil; le Lac de la Roche, dans la vallée de la Durance; Palons, dans la vallée de Fressinières; Briançon, en arrivant de Mont-Dauphin; Château-Queyras; Environs de Briançon pris du Mont-Génèvre.*

On a publié dernièrement un autre ouvrage sur les Vaudois, qui peut être classé également parmi ceux qui ont rapport à notre province, et dont voici le titre : *Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois et sur le caractère de leurs doctrines primitives* (Paris et Lyon, Perisse frères, 1836, in-8° de XX et 535 pag.) Cet ouvrage, dû à un catholique, doit servir d'introduction à une nouvelle *Histoire des Vaudois* que prépare cet auteur; c'est une réfutation des ouvrages suivans publiés en faveur de la secte des Vaudois : *Histoire des Vaudois habitant les vallées occidentales du Piémont*, par J. Berg. Lausanne, Luquiens, 1796, 2 vol. in-8°. *Brevi osservazioni sullo stato presente de Valdesi, scritte da G. Lowther.* Ginevra, 1821, in-8°. *Notice sur l'état actuel des églises vaudoises* (attribuée à Peyran, ministre vaudois). Paris, 1822. *Notice inédite d'une excursion faite en 1832 dans les trois vallées du Piémont habitées par les Vaudois*, par Ozanam (*Nouvelles Annales des Voyages*, avril 1833). *Histoire des Vaudois des vallées du Piémont et de leurs colonies depuis leur origine jusqu'à nos jours*, par A. Muston. Strasbourg et Paris, Levrault, 1834, in-8°, tome I.

— *Vie du bienheureux Grégoire, évêque d'Amnice en Arménie et patron tutélaire de Tallard, suivie d'un Panégyrique*, par l'abbé Nicollet. Gap, J. Allier, 1837, in-18 de 108 pag.

C'est, ainsi que nous l'avons déjà dit, un abrégé de celle publiée en 1682 par Dupille, docteur de la faculté de théologie de Grenoble, qui avait lui-même puisé ses matériaux dans une légende manuscrite où étaient racontés la vie et les miracles du bienheureux Grégoire. On ne sait ce qu'elle est devenue, non plus qu'un recueil des miracles opérés au tombeau de Saint Grégoire, qui avait été composé par M. Carre, prieur de Tallard.

— *Essai historique sur l'art monétaire et sur l'origine des hôtels de monnaies de Lyon, Macon et Vienne, depuis les premiers temps de la monarchie française, illustré de trois planches reproduisant les empreintes de diverses espèces fabriquées dans ces trois ateliers monétaires*, par L. Foulques. Lyon, Deleuze, 1837, in-8°.

§ 2. *Ouvrages imprimés en Dauphiné.*

Entretiens religieux d'un catholique et d'un protestant, par J.-L. P. Grenoble, Baratier, 1837, in-8° de 5 feuilles.

— *Premiers principes sur la connaissance du salut*, ou *Catéchisme à l'usage des familles et des écoles*, trad. de l'anglais de John Campbell. Valence, Aurel frères, 1837, in-32.

— *Courts extraits des Saintes Écritures, principalement recueillis à l'usage des catholiques romains.* Valence, Aurel frères, 1837, in-12.

— *De la réforme électorale*, par A.-E. Chapuzet, rédacteur en chef du *Courrier de l'Isère.* Grenoble, Baratier, 1837, in-8°.

§ 3. *Ouvrages composés par des Dauphinois.*

Institutes de l'empereur Justinien, traduites en français, avec le texte en regard, par L.-B. Bonjean (de Valence), avocat à la cour royale de Paris. Paris, Videcoq, 1838, in-8° de 464 pages.

Cette traduction, qui forme la première partie du *Recueil des textes de Droit romain* publié par M. Blondeau, est accompagnée de notes sur les points les plus importans, et suivie de plusieurs *appendices* dans lesquels on a réuni divers documens utiles pour l'étude du droit romain. Le texte latin est, en général, celui de Cujas; il a été collationné sur ceux de Beck et de Schrader.

— *De la forme des donations en droit romain et en droit français*, par le même. Paris, Terzuolo, 1837, in-8° de 56 pag. *Thèse pour le doctorat.*

— *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée prononcés à Rome par Nic. Wissemann*, pour faire suite à la *Raison du Christianisme*, publiés par M. de Genoude (de Montélimar). Paris, Sapia, 1837, 2 vol. in-8°.

Le journal *le Temps* a publié, dans le feuilleton de son N.° du 11 novembre dernier, un aperçu remarquable sur les publications religieuses de M. de Genoude: (*la Bible; la Raison du Christianisme; les Pères de l'Église; Discours de Wissemann; Œuvres de Malebranche*), qui seront complétées par une *Exposition des dogmes du Catholicisme*, ouvrage qui sera publié prochainement.

— *Olinde et Sophronie*, tragédie en cinq actes et en vers, par J.-B. Dalban (de Grenoble). Paris, Delaunay, 1837, in-8°.

M. Dalban, vénérable conservateur des traditions classiques, adversaire infatigable des romantiques, a fait vœu de pousser au monstre de la nouvelle école, annuellement et sa vie durant, drames, tragédies et comédies. Victor Hugo, Lamartine et leurs disciples auraient succombé sous le poids de la formidable et assommante massue de M. Dalban, s'il n'était malheureusement avéré que ses vers et sa prose, ce qui est tout un, ne sont imprimés que pour les races futures; car il n'apparaît pas que la génération actuelle se soit jamais doutée de leur existence. Nous ne connaissons que le licencié-ès-lettres, M. Monnier, ce météore poétique dont nous avons signalé dans la *Revue* la brillante apparition, qui ait eu l'inspiration de rendre à M. Dalban ample tribut d'encens, à charge de revanche (*Épître à M. Monnier*, par J.-B. Dalban. Grenoble, Prudhomme, 1834, in-8° de 4 pag.).

— *De la Littérature française au XIX° siècle, considérée dans ses rapports avec les progrès de la civilisation et de l'esprit national; suivi de l'Essai sur les classiques et les romantiques*, par Cyprien Desmarais (de l'Isère). Paris, Beaulé, 1837, in-8°, 2° édition. La 1re édit. a été publiée en 1834.

— *Etudes critiques des Historiens de la Révolution française*, ou *Histoire des Historiens de cette Révolution*, par le même. Paris, Moquet, 1837, in-12, 3° édition.

La 1re édition, publiée en 1834 (Paris, Paul Mequignon, in-8°), est intitulée: *Histoire des Histoires de la Révolution française, pour servir de complément à tous les écrits sur la même époque.*

— *Le Roman, études artistiques et littéraires*, par le même. Paris, Moquet, 1837, in-8°, avec une lithographie.

— *Premiers Chants, précédés de deux Épîtres à M. de Lamennais contre ses Affaires de Rome*, par Victor DAVIN (de Veynes, Isère). Lyon, Pelagaud, 1837, in-12.

— *Les Codes Français, collationnés sur les textes officiels, annotés de la conférence des articles des Codes entre eux et de notes dans lesquelles on rapporte les lois, décrets, ordonnances, avis du conseil d'état qui abrogent, modifient ou expliquent les textes*, par BOURGEIGNON (de Vif, Isère). Paris, Videcoq, 1837, in-8°, nouv. édit.

La 1re édition est intitulée : *Conférence des six Codes entre eux* (Paris, Guillaume, 1818, in-8° et in-12). Une autre a été publiée avec des additions par M. Dalloz. Paris, 1830, in-12.

— *Recueil des Traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères, depuis la paix de Westphalie, en 1648, suivi du Recueil des principaux Traités de même nature conclus par les puissances étrangères entre elles, depuis la même époque*, par M. le comte D'HAUTERIVE (de Gap) et M. le chevalier DE CUSSY. Tomes VII et VIII. Paris, Rey et Gravier, 1837, 2 vol. in-8°.

Cet ouvrage était promis en 8 volumes, mais les éditeurs viennent de faire paraître un nouveau *Prospectus* (in-4° de 4 pages) dans lequel on promet deux nouveaux volumes, qui contiendront un traité spécial, par MM. d'Hauterive et Hoffmans, sur la *Théorie des Traités de commerce entre les nations*, et une *Table analytique et raisonnée des matières* de tout l'ouvrage.

P. C. DE B.

ERRATA DU TOME II.

Page 169, ligne 22 : *famosum seculi typum.* — Lisez : *fumosum.*

Page 175, ligne 22 : Jehan David. — Lisez : Jehan Davin.

Page 180, ligne 24 : Il n'en était pas un qui *ne* craignît. — Lisez : qui craignît.

Page 182, ligne 22 : Claude de Valloy. — Lisez : Claude de Vallog.

TABLE

DES MATIÈRES DU SECOND VOLUME.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

RAPPORT SUR LES STATISTIQUES CIVILES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, par M. BÉRENGER, *page* 265.

ÉCONOMIE RURALE.

LETTRES SUR LES DÉCOUVERTES EN AGRICULTURE, par M. ÉTIENNE GOURJU, *pages* 5 et 329.

ÉCONOMIE SOCIALE.

TACTIQUE INDUSTRIELLE, *page* 312.

HISTOIRE.

LETTRES SUR L'HISTOIRE DE LA VILLE DE GAP, par M. T. GAUTIER, *pages* 29 et 163.

DE LA PART QUE SAINT HUGUES PRIT AUX CROISADES, par M. ALB. DU BOYS, *page* 95.

VALENCE (1er article), par M. OLLIVIER JULES, *page* 101.

LETTRE SUR L'OCCUPATION DE GRENOBLE ET DU GRAISIVAUDAN PAR UNE NATION PAYENNE DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE SARRAZINS, par M. J.-J. PILOT, *page* 137.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LE PASSAGE DE QUELQUES ROIS DE FRANCE A VALENCE, par M. OLLIVIER JULES, *page* 201.

ESSAI HISTORIQUE SUR LES GUERRES DE RELIGION EN DAUPHINÉ, par M. ALBERT DU BOYS, *page* 288.